
FA1110.15
TRANSFERRED TO
FINE ARTS LIBRARY
Harvard College Library
FROM THE FUND
IN MEMORY OF
GEORGE SILSBEE HALE
AND
ELLEN SEVER HALE
TRANSFERRED TO
FINE ARTS LIBRARY



# MOSAÏQUES

## TROUVÉES A REIMS

SE TROUVE ÉGALEMENT :

A PARIS

| Chez DIDRON | Chez DUMOULIN |
|---|---|
| Rue St-Dominique-St-Germain, 23. | Quai des Augustins, 42. |

LA

# MOSAÏQUE

## DES PROMENADES

ET AUTRES TROUVÉES A REIMS

## Etude sur les Mosaïques

ET SUR LES JEUX DE L'AMPHITHÉATRE

Par M. Ch. LORIQUET

BIBLIOTHÉCAIRE ET ARCHIVISTE DE LA VILLE DE REIMS
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE.



REIMS

P. DUBOIS, Imprimeur de l'Académie, rue de l'Arbalète, 9
BRISSART-BINET, rue du Cadran-Saint-Pierre, 5

MDCCCLXII.

# PRÉFACE

L'ouvrage que nous offrons au public est annoncé depuis longtemps. L'attente dont il a été l'objet est justifiée par l'importance de la découverte faite aux promenades de Reims; elle l'est aussi par des raisons que nous devons faire connaître, pour l'honneur de notre ville et de son Académie : nous ne parlons pas du nôtre, qui ne peut souffrir des retards imposés à notre impatience et au bienveillant empressement des personnes qui ont réclamé de nous ce travail.

En voyant des archéologues étrangers à Reims prendre les devants et faire connaître la mosaïque des promenades aux corps savants officiellement investis de la charge d'informer de ces découvertes, on a pu croire que personne, dans cette ville, ne s'y était

sérieusement intéressé, qu'on n'y comptait aucun véritable ami des arts et de l'antiquité.

Cependant, Reims est, par excellence, la ville historique de la contrée; indépendamment des nobles édifices du Moyen-Age qui font sa gloire, elle en possède aussi de l'époque gallo-romaine qui sont du plus grand intérêt; sa bibliothèque et ses archives sont au nombre de celles que l'on renomme pour les documents qu'elles renferment; peu de sociétés savantes ont, au même degré que l'Académie de Reims, tenu en honneur les travaux d'histoire et d'archéologie; peu les ont encouragés comme elle, et pris avec autant d'empressement l'initiative de ceux qui pouvaient le plus intéresser le pays; peut-être même sait-on les noms de quelques-uns de ses membres qui se sont fait connaître par des travaux de ce genre. Tout cela est vrai; mais il ne l'est pas moins que la section historique du comité institué près du ministère de l'Instruction publique n'a pas même à Reims un correspondant, qu'ainsi personne ne pouvait s'y croire obligé

de faire connaître à ce comité la découverte des promenades, avant d'avoir pris le temps de l'étudier sérieusement.

Or, si bien des mois se sont écoulés depuis l'apparition de la mosaïque, de fait, on peut dire qu'elle est d'hier. Il est bon qu'on sache, en effet, qu'après la première satisfaction donnée à la curiosité et à l'admiration publiques, le froid a contraint presque immédiatement de la couvrir, et que l'hiver a duré pour elle jusqu'aux derniers jours de Juillet, époque où la tenue d'un congrès archéologique a nécessité son retour à la lumière.

C'est alors seulement qu'elle a pu être étudiée avec suite, que les parties encore obscures ou encrassées sont devenues visibles et ont pu s'ajouter aux dessins que l'on possédait déjà. Ceux-ci ont dû être eux-mêmes l'objet d'une révision sévère, et une foule de détails, qui avaient échappé ou n'avaient pas été compris avant l'hiver, ont pu être portés sur les nouveaux calques faits par ordre de l'administration municipale.

Toute publication antérieure eût été prématurée.

Chargé par l'Académie de décrire la mosaïque des promenades, nous n'avons pas attendu ce moment pour nous mettre à l'œuvre. Avec ce que nous en connaissions avant l'hiver, nous pouvions l'étudier sans l'avoir sous les yeux, et le délai, après lequel nous devions être fixé sur les points qui avaient besoin d'un nouvel examen, nous laissait libre de porter aussi notre attention sur les questions générales ou subsidiaires qui se rattachaient à notre sujet.

Les développements donnés à notre travail nous ont amené à le diviser en trois parties.

La découverte d'une grande mosaïque au milieu d'un terrain rempli de débris, et surtout de constructions antiques, révélait l'existence, en cet endroit, d'un quartier détruit de l'ancienne ville gallo-romaine. Non-seulement ces ruines, ces débris devaient être décrits avec soin, et c'est par là que nous commençons; mais leur présence soulevait deux questions historiques, savoir: à quelle

époque pouvait remonter la destruction des habitations retrouvées en dehors de l'enceinte du Moyen-Age, conséquemment aussi l'enfouissement de la mosaïque ; puis, quelles avaient été les destinées du terrain jusqu'à sa transformation en promenade.

La première recherche nous a conduit à dégager la destruction de Reims, ou d'une partie de cette ville, et le martyre de saint Nicaise, son évêque, des faits relatifs à l'invasion d'Attila, parmi lesquels on les confond généralement ; la seconde nous a fait rencontrer des particularités curieuses pour la topographie, prise à diverses époques.

Ces trois chapitres préliminaires, qui composent la première partie, sont accompagnés d'un plan destiné à faire connaître le lieu des fouilles, et d'une planche reproduisant les objets les plus curieux qu'on y a recueillis.

Aux yeux des personnes qui s'occupent des antiquités gallo-romaines, la mosaïque des promenades ne pouvait être un fait isolé. Le plan publié par M. N. Brunette, en 1836, indique, en effet, quelques mosaïques

trouvées en construisant de nouveaux quartiers; mais nos historiens en mentionnent beaucoup d'autres encore. Il était utile de les faire connaître toutes, même celles du Moyen-Age, pour compléter, autant que possible, l'histoire de cette partie de l'art décoratif dans notre pays, et pour préparer le lecteur à mieux apprécier la mosaïque des promenades.

Dans le même but, et pour ouvrir la voie aux solutions que nous proposons, relativement à l'âge de la mosaïque des promenades et à la destination de l'édifice dont elle faisait partie, nous avons joint à la description des mosaïques de Reims quelques mots sur la mosaïque en général, et sur la manière dont les anciens établissaient le pavé de leurs habitations, principalement des thermes.

Deux planches font connaître celles des mosaïques de Reims dont nous avons pu nous procurer le dessin. Nous y avons compris un échantillon de la mosaïque des promenades, pris à l'angle gauche, vers le bas, pour suppléer à ce que ne pouvait indi-

quer la planche photographiée de l'ensemble, offerte par l'Académie aux personnes qui ont souscrit pour les fouilles (*pl. XVIII*), par exemple : la couleur et le détail du travail.

La troisième partie est consacrée à la mosaïque des promenades.

Après un coup d'œil jeté sur l'ensemble de ce magnifique pavé et sur la disposition du sujet qui y est représenté, un chapitre, où nous traitons sommairement des jeux de l'amphithéâtre, sert d'introduction à l'explication de nos médaillons.

Notre but, en décrivant ces figures, principalement celles des gladiateurs, étant d'employer les indications qu'elles renferment pour déterminer le rôle que chacun des personnages figurés remplissait dans l'arène, nous groupons autour d'eux et nous discutons au besoin les témoignages qui peuvent jeter quelque lumière sur cette partie encore obscure des jeux publics. Tout en rendant justice aux travaux dus à la science moderne, nous avons eu souvent recours à une source trop peu explorée par elle, celle de l'épigraphie, et nous y avons trouvé des renseigne-

ments précieux. Nous avons pu ainsi indiquer de nouvelles distinctions à faire parmi les classes de gladiateurs, et réunir des données assez précises sur les récompenses qu'on leur accordait.

Les planches V à XVII viennent à l'appui de la description; elles reproduisent avec fidélité, au vingtième de l'exécution, celles de nos figures qui présentent le plus d'intérêt, par rapport au costume, à l'attitude ou à l'exécution artistique.

Après l'explication des médaillons, nous passons en revue, pour les comparer à la mosaïque de Reims, les représentations figurées du même sujet, en mosaïque ou autrement. Nous essayons ensuite de donner une date à cette œuvre d'art et d'assigner une destination aux constructions dont elle faisait partie.

Les esprits, à Reims, ont paru divisés sur le point de savoir ce qu'on devait faire de la mosaïque. Vaut-il mieux la laisser en place, ou l'enlever pour la déposer au musée dont la construction, encore en projet, ne peut tarder cependant à s'effectuer? Et si l'on se

décide pour ce dernier parti, que faut-il faire en attendant ? L'examen de ces diverses questions, envisagées principalement du côté pratique, termine notre travail ; et pour que nous ne paraissions pas avoir exprimé à la légère une opinion favorable au déplacement, nous donnons, sous forme d'appendice, l'indication des procédés qui ont été suivis pour l'enlèvement de diverses mosaïques.

En étudiant la mosaïque de Reims et les questions de topographie, d'histoire et d'archéologie que soulève cette découverte, nous avons voulu, avant tout, satisfaire la curiosité de nos concitoyens et achever de les éclairer sur une découverte dont ils ont dès l'abord pressenti tout le prix. Le succès dépasserait nos espérances, si nous pouvions intéresser le monde savant lui-même à la mosaïque de Reims, autant que le commande le sujet neuf, à certains égards, qu'elle représente.

Un savant qui habite une ville voisine et dont les travaux sont en possession d'une juste estime, M. Ed. Fleury, nous a devancé

dans cette voie (1). Loin de nous plaindre du zèle archéologique qui l'a porté à s'occuper le premier de la mosaïque de Reims, nous n'hésitons pas à reconnaître que l'intérêt excité par son travail sera profitable au nôtre. Le peu de temps qu'il avait eu pour étudier la mosaïque ne lui avait pas permis de tout voir; nous devrons donc être plus complet et différer même de sentiment avec lui sur certains détails; mais ces dissentiments ne s'étendront pas au-delà de l'explication des figures, et nous nous contenterons de les indiquer en note.

Nous ne finirons pas ces lignes sans adresser nos éloges sans réserve à M. E. Deperthes, élève de M. l'architecte Brunette, pour le talent et l'exactitude scrupuleuse dont il a fait preuve dans l'exécution des calques de nos figures, et pour son empressement à mettre une réduction de ces calques à la disposition de l'Académie; à M. H. Chevalier, qui, non content de s'employer avec zèle à la surveillance des

(1) *Journal de l'Aisne*, nos des 25, 26 et 27 Novembre 1860.

fouilles (1), a pris le soin d'en constater les résultats dans un rapport détaillé et sur un plan qui accompagne notre travail. Nous remercierons enfin notre savant confrère et ami, M. A. Reimbeau, architecte, dont les conseils nous ont été si utiles pour surveiller l'exécution de nos planches ; et toutes les personnes dont la générosité est venue en aide à l'Académie et a contribué au succès des fouilles, notamment nos confrères de la Société française d'Archéologie et le savant directeur de cette Société, M. de Caumont, qui ont voté pour cet objet une somme de trois cents francs.

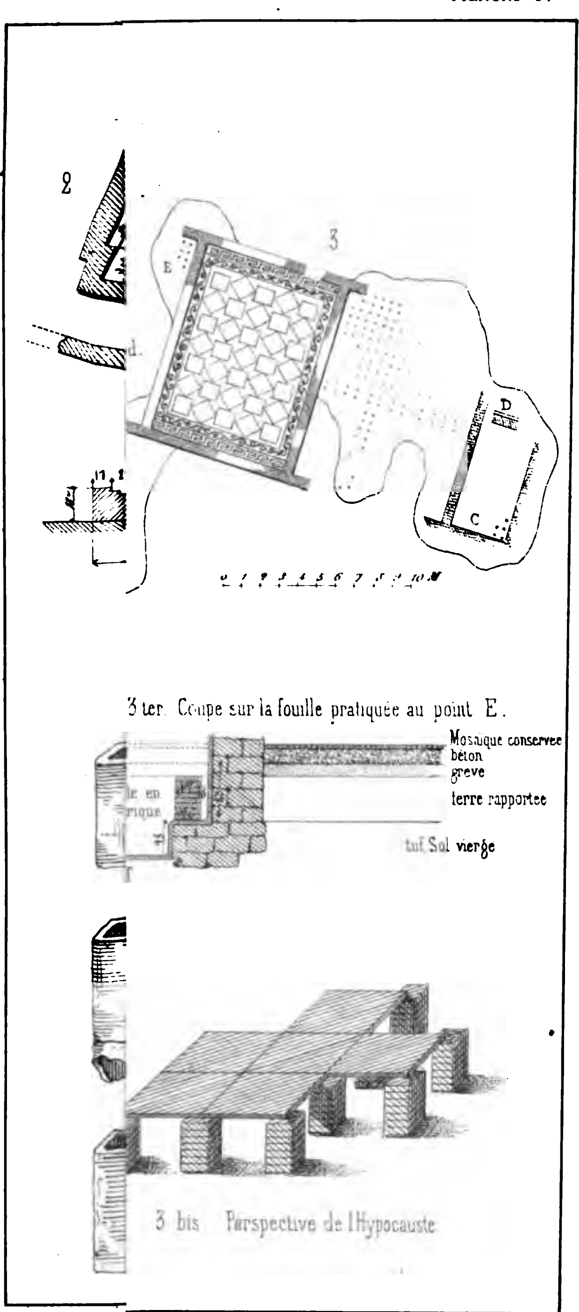
(1) Sur notre proposition, l'Académie a décerné, dans sa séance du 25 Juillet 1861, une médaille d'or à M. Deperthes, et une médaille d'argent de première classe à M. Chevalier.

*Reims,* 5 *Novembre* 1861.

# ORDRE A OBSERVER

## POUR LE PLACEMENT DES PLANCHES.

# MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS.




H. Chevalier. del.

Lith. Maillet-Valser, Reims

# PREMIÈRE PARTIE.

## CHAPITRE I^er.

## DÉCOUVERTES FAITES DANS LES PROMENADES DE REIMS.

### I. RÉSULTATS DES PREMIERS TRAVAUX DE TERRASSEMENT.

Désireuse de procurer à la gare du chemin de fer de vastes abords à travers les promenades de la ville, l'administration municipale avait eu l'idée d'en raccorder les parties désunies au moyen d'un square, et d'y placer la statue de Colbert. Toute la partie orientale des promenades devait être considérablement abaissée, pour donner à ce monument la

perspective désirable; en même temps, des tranchées devaient être ouvertes, pour améliorer les terres et faciliter l'aménagement des eaux, dans l'intérêt des nouvelles plantations.

Ces travaux, exécutés en vue de procurer de nouveaux agréments à la cité, n'ont pas été moins profitables à la science, en procurant à l'histoire de précieuses données sur la topographie du vieux Reims, et à l'archéologie des objets dignes de toute son attention.

Au mois de Février 1860, on nivelait les terrains qui s'étendent entre le bâtiment de la gare et la statue: on recueillit alors plusieurs monnaies, au milieu de débris indiquant un incendie, de tuiles et de poteries brisées, de terres en grande partie rapportées. Les monnaies, au nombre d'une vingtaine, presque toutes en grand bronze, étaient trop oxydées ou trop endommagées par le feu pour qu'on pût les déchiffrer.

Les travaux, plus avancés vers le nord-est, amenèrent, dans le cours de l'été suivant (1), la découverte de nombreux débris d'antiquité. C'étaient :

1° Des monnaies savoir:

Auguste, M. B. (*Divvs. Avgvstvs. Pater.*— *S. C.*), au revers de la femme voilée et assise, tenant une patère et une haste ;

Antonin, G. B. de l'année 157 (*Antoninvs. Avg. Pivs. Imp. II.— Tr. Pot. XX. Cos. IIII*);

(1) Et non pas « il y a quelques années, » comme il est dit dans la *Revue archéologique* du 1er Décembre 1860.

Marc-Aurèle, G. B. de l'an 176 (*M. Antoninvs. Avg. Germ. Sarm. — Tr. P. XXX.*);

Faustine jeune, G. B. (*Favstina. Avgvsta.— Salvti. Avgvstae*);

L. Verus, G. B. (*Imp. Caes. L. Avrelivs Verus. Avg.* — R. illisible);

Commode, G. B. de l'an 181 (*M. Antoninvs. Commodvs. Avg.— Lib*[*eralitas.*] *Avg*[*vsti*]);

Septime-Sévère, Arg. de l'an 201 (*Severvs. Pivs. Avg. — P. M. Tr. P. VIII*);

Philippe père (244-249), P. B. (*Imp. Ivlivs. Philippes. Avg.— Victoria. Avg.*);

Salonin (258-261), P. B., instruments de sacrifice au revers;

Claude le Gothique (268-270), P. B., autel au revers;

Maximien-Hercule (286-304), P. B. (*Imp. Maximianvs. Avg.— Pax. Avggg.*).

2° Une figurine en terre blanche, demi-cuite, de Junon Lucine, ou Maternité Gauloise, brisée dans sa partie supérieure, avec un seul enfant et l'inscription PISTILLVS (1).

(1) Ces figurines, de terre blanche à peine cuite, qui représentent une femme assise dans une espèce de hotte en osier, et tenant un enfant qu'elle allaite, se rencontrent fréquemment en France. Le musée de Reims en possède deux qui proviennent de l'emplacement de l'ancienne prison de Bonne-Semaine. On en a trouvé également une, en 1852, dans un bois faisant partie de la haie d'Aubenton, canton de La Capelle. M. Ed. Fleury a donné le dessin et la description de cette dernière dans le *Bulletin de la Société académique de Laon* (t. III, p. 338). Il ignorait probablement alors que cette statuette est connue et que, sur tous les exemplaires qu'on en a trouvés, on lit : PISTILLVS ; que plusieurs archéologues, Montfaucon entre autres, Grivaud de la Vincelle, M. Duchalais et M. Comarmond en ont parlé, et y ont lu la même

3° Une statuette en bronze (hauteur, 85 millimètres), d'un bon style, représentant Mercure aptère (1), avec la bourse dans une main, dans l'autre, ou plutôt sur le bras gauche, une draperie pendante et un caducée formé de simples fils de bronze roulés (2). — *Planche II*, *fig.* 1.

4° Divers objets en métal, savoir :

Un pliant en fer forgé, dont les débris profondément corrodés ne sauraient être dessinés autrement qu'en les restituant. On y remarque 1° quatre montants réunis deux à deux par un nœud à charnière, coudés et contre-coudés de façon à se replier sous le moindre volume ; 2° quatre traverses hautes et basses, réunissant les deux côtés du siége et coupées elles-mêmes par des charnières qui permettent de le replier dans le sens de la largeur ; 3° deux restes d'anneaux, encore adhérents à la partie supérieure des montants et paraissant avoir eu pour objet de tendre une étoffe ou un filet. Larg., 40 cent.; haut., 61 cent. — *Fig.* 2;

Un cercle en fer plat (diamètre, 20 cent.), auquel sont soudées deux pattes de 16 cent. de haut.— *Fig.* 3 ;

Un fragment (20 cent. en tous sens), dans lequel un ressort, fixé en *a* par une broche, présente encore de l'élasticité à son extrémité *b*.— *Fig.* 4 ;

chose; car, autrement, il n'eût pas hésité sur la petite inscription qu'elle porte. Des antiquaires irréfléchis ont cru voir dans cette figurine *Isis* et *Osiris*. Outre que l'inscription dément cette attribution, on peut leur demander quel nom ils donneront au troisième personnage, quand, au lieu d'un enfant, la femme assise en tiendra deux, comme il arrive souvent.

(1) Du moins sans ailes aux pieds; celles du chapeau ressemblent à deux cornes.

(2) Ces simples fils employés pour former le caducée se voient pareillement à une statuette de Mercure publiée par Grivaud de la Vincelle (*Arts et Métiers*, pl. C).

Une clochette de forme rectangulaire, avec son battant.— *Fig.* 5;

Des fragments de cuillère et de passoire en bronze;

Un fendret en fer.— *Fig.* 6;

Une poignée de coffret en bronze. — *Fig.* 7.

5° Deux tronçons de colonne en pierre (1), à fût squammé ou revêtu de feuilles imbriquées, dont le chapiteau, rehaussé de couleur rouge, continue inférieurement le fût avec des cannelures en spirales, et porte dans son évasement supérieur des rudiments de feuilles d'acanthe. Hauteur du fragment de fût, 90 cent.;—hauteur du chapiteau, cordon et tailloir compris, 22 cent.; — diamètre inférieur du fût, 285 millim.; — diamètre supérieur, 275 millim.;— diamètre du chapiteau, pris au-dessus de l'astragale, 25 cent.; — largeur du tailloir, 425 millim. La plate-forme de ce dernier est surmontée d'un bourrelet de 1 cent., ayant le même diamètre que le fût. Sur ce dernier, on remarque une entaille carrée, apparemment destinée à recevoir une traverse en fer. — *Fig.* 8.

6° Plusieurs fragments de fûts semblables, à pétioles ou nervures plus prononcées. — *Fig.* 9.

7° Plusieurs bases et chapiteaux en pierre.— *Fig.* 10.

On remarquera que ces chapiteaux et ces bases ont été faits sur le tour, moyen d'exécution que nous n'avons pas rencontré aux bonnes époques de l'art romain, et que le petit module des colonnes rendait ici facile. On y a employé la pierre, sans avoir égard aux dimensions que devaient recevoir les chapiteaux et les bases, et il en est résulté qu'une portion de cylindre se trouve réunie à ces membres d'archi-

(1) La pierre de Colligis, que la voie romaine de Reims à Soissons mettait à portée, est celle qu'on a trouvée le plus souvent dans ces débris.

tecture. La séparation de la base et du fût, quoique supprimée en réalité, n'a pas cessé pour cela d'être indiquée. Des profils bâtards, des tores aplatis surtout, sont encore une conséquence du mode d'exécution que nous signalons.

Il y a lieu de remarquer encore le rapport que présentent les profils de ces fragments avec ceux des colonnes romanes de l'église Saint-Remi de Reims, qui, cependant, n'ont pas été faits par le même procédé. Ne pourrait-on en conclure que, pendant plusieurs siècles, l'art est resté stationnaire ?

8° De nombreux fragments de sculptures en pierre, en ronde-bosse et en demi-relief, la plupart rehaussés de peinture, dans lesquels on distingue plusieurs têtes et membres de cheval, des bustes de guerriers cuirassés, des bras, des jambes, etc. Il serait difficile de leur assigner une époque précise, mais on peut les regarder comme antérieurs à la décadence prononcée de l'art.

9° Des fragments de *catillus*, ou partie ambiante d'un moulin à double cône, en lave grisâtre coulée (1), dont l'ensemble complété devait avoir 95 cent. à son plus grand diamètre, et 93 cent. de hauteur. Ces fragments ont été trouvés dans la même tranchée que la mosaïque, à deux cents pas environ, en allant vers le square; les deux plus considérables portent les oreillons destinés à recevoir les traverses en bois au moyen desquelles on faisait tourner la partie ambiante de ces instruments. On n'a rien retrouvé de la partie intérieure ou *meta*.— *Fig.* 11.

10° Un fragment de porphyre gris, mêlé de rouge, ayant la forme d'un pavé.

(1) La pierre dont ces moulins sont formés change tout naturellement avec les localités où on les découvre. C'est, généralement, le pouddingue en Normandie, la lave volcanique en Auvergne, le granit en Bretagne. Mais là où manque une pierre assez résistante, il faut bien qu'on l'aille prendre ailleurs. Ainsi a-t-on fait pour celui-ci.

11° Un puits, situé vis-à-vis de la rue de la Tirelire (*pl. I*, n° 1), près des débris d'architecture et de sculpture dont nous avons parlé, ayant encore sa margelle en pierre à bords arrondis, et son appareil de revêtement en moellons carrés piqués. Ce revêtement avait 1 mètre 27 cent. de hauteur, à partir du bord supérieur de la margelle (1).

12° Enfin, sans parler d'une quantité de fragments de belle poterie, de pierres, de marbres, de briques et tuiles, d'amas considérables de cendres, de charbon de bois et de matériaux calcinés, un grand nombre de murs, dont les lignes se retrouvaient dans les diverses tranchées, et se succédaient à la distance de quelques mètres, toujours dans le même sens perpendiculaire à l'arc-de-triomphe; dont le mode de construction ne pouvait convenir qu'à des habitations particulières, dans le genre de celles de Pompéi.

Ces restes de constructions auraient mérité qu'on les explorât attentivement; ce travail, très-coûteux dans d'autres circonstances, se trouvait bien simplifié par les indications que procurait chacune des tranchées. Il eût suffi alors de quelques centaines de francs, employées avec intelligence, pour dégager les clôtures partout subsistantes sur une hauteur de 50 centimètres à 1 mètre, pour retrouver le sol et le pavé des habitations, pour en refaire le contour et,

(1) Comme il arrive quelquefois que les puits anciens recèlent des objets précieux que les habitants y ont jetés dans la précipitation d'une fuite, on a essayé d'explorer ce puits. Ce travail fut entrepris à la fin de Février, mais sans succès, à cause de l'abondance des eaux.

Un puits fut fouillé, en 1810, à l'antique Alba, près de Privas; on y trouva des débris de vases et une coupe d'or très-ornée, au rapport d'Artaud (*Mosaïques du midi de la France*, p. 89).

avec lui, le tracé des rues. C'était tout un quartier nouveau à porter au plan de l'ancien Durocort. Le peu qu'on a recueilli est cependant un grand pas vers la solution d'un problème non résolu jusqu'ici. L'inconnue de ce problème, la trace perdue de l'enceinte gallo-romaine de Reims, ou la certitude qu'aucune muraille n'en marquait le contour, ne s'est pas dégagée encore des terres amoncelées par les siècles ; on est sûr, au moins, que ce n'est pas si près de la ville du Moyen-Age qu'il faut chercher cette enceinte.

Un point surtout avait attiré l'attention des curieux. A quatre mètres environ du bord de la grande allée des promenades, sur la droite du puits dont nous avons parlé, on avait rencontré une voie romaine qui paraissait être le prolongement de la rue de Saint-Thierry ; puis une autre, qui coupait la précédente à angles droits, et se continuait dans la direction de la façade de l'arc-de-triomphe.

Cette dernière présentait plus de largeur que l'autre, sa construction était aussi plus soignée. Les matériaux de revêtement en avaient été arrachés, mais elle avait conservé presque intact un bétonnage de 34 centimètres d'épaisseur, composé de cailloux très-solidement agglutinés.

A droite de la première, non loin de la rencontre des deux voies, vers le nord-est (*planche I, n° 2*), on avait mis à découvert une chambre à peu près complète, de 3 mètres 86 cent. à 3 mètres 92 en largeur, et 4 mètres en longueur, que nous allons décrire.

Vis-à-vis un renfoncement de quelques centimètres, vers le nord, on y remarquait, dans le sol, une grande

pierre en cliquart, de 1 mètre 72 cent. de largeur, sur 1 mètre 95 cent. de longueur, avec une rainure creuse vers les bords. La pierre n'avait pas plus de 18 cent. d'épaisseur. Le reste du pavé était détruit ou ne présentait rien d'appréciable. A l'ouest, un corridor de 1 mètre 28 cent. longeait la chambre et semblait tourner derrière elle vers le midi. Le mur de séparation était peint sur les deux faces. Du côté du corridor, c'était une suite de figures géométriques peintes avec des teintes plates, en blanc sur un fond noir verdâtre, formant une sorte de lambris, terminé vers le sol par des traits alternativement bruns et noirs sur blanc (*planche III, fig.* 1). Cette espèce de lambris servait apparemment de soubassement à des panneaux de peinture d'un genre plus relevé et plus léger. Du côté de la chambre, c'était un paysage à couleurs encore vives, cependant un peu confus, et dont l'ensemble était malheureusement détruit par de nombreuses lacunes ; quelques fragments en ont été détachés avec l'intention de les déposer au Musée (1).

Il est à regretter que ces enduits peints n'aient pu être conservés dans leur entier. Outre l'intérêt qu'ils offraient par eux-mêmes, on pouvait en retirer des indices à peu près certains sur l'âge des constructions.

« Les premières choses, dit Vitruve (2), que les anciens aient représentées sur les enduits sont les bigarrures qu'offrent les marbres ; puis ils y ont fait des compartiments de ronds et de triangles , jaunes et

(1) Cette intention n'a pas encore été réalisée.

(2) Lib. VII, c. V, 1, 2. Traduction de Perrault.

rouges ; ils essayèrent ensuite d'imiter des édifices...; dans les pièces dont l'étendue en longueur est considérable, ils représentaient des paysages avec les particularités qui les distinguent, des ports, des promontoires, des rivages, des fleuves, des fontaines, des canaux, des temples, des bois, des montagnes, des troupeaux, des bergers.... Dans toutes leurs compositions, ils imitaient la nature et rendaient les objets tels qu'ils sont... Aujourd'hui, on ne peint sur les murailles que des monstruosités. On met pour colonnes des roseaux qui soutiennent un entortillement de tiges de plantes, etc. »

Nous n'essaierons pas d'appliquer à nos peintures le texte qu'on vient de lire. Il faudrait, pour cela, avoir pu les étudier plus attentivement qu'il ne nous a été permis de le faire, et surtout avec d'autres lumières. Nous ferons remarquer seulement à quel point la peinture en compartiments géométriques du corridor répond au genre indiqué comme étant le plus ancien; et nous ajouterons que, malgré l'incorrection du dessin, celles de la chambre ne démentent pas cette origine antique; elles ont, du reste, infiniment de rapports avec les paysages que l'on a recueillis en si grand nombre à Pompéi.

La destination de la chambre aurait besoin elle-même d'être étudiée par un homme plus compétent que nous. La pierre carrée servant de pavé, avec la rainure qui la borde, a fait naître des suppositions de diverses natures. On a été jusqu'à dire qu'elle servait de base à un pressoir, sans faire attention aux peintures des murailles.

On a parlé avec plus de raison d'un laraire. En

effet, la chambre est trop petite pour avoir servi d'appartement, et la manière dont elle est pavée ne conviendrait nullement à cette destination. Admettez, au contraire, une destination sacrée : alors la pierre placée au milieu de la pièce s'explique très-bien, on conçoit même qu'elle ne couvre pas le sol entier ; il n'est pas jusqu'au petit canal d'alentour qui ne paraisse avoir son utilité. Posez un autel au milieu, autel portatif ou fixe, il n'importe ; placez, en outre, les images des dieux dans le petit enfoncement qui se voit au nord, et il ne manquera rien au sanctuaire, le petit corridor qui le contourne aura son emploi pour le service, la rainure de la pierre paraîtra disposée pour l'écoulement du sang des victimes, si victimes il y a ; du vin, si l'on se contente de libations.

Sans nous déclarer tout-à-fait opposé à cette explication, nous demanderons au moins à la rectifier sur un point. Ces sortes de sanctuaires privés se trouvaient ordinairement au fond des habitations, dans la partie la plus retirée, la plus éloignée des bruits de la rue. Dans les maisons opulentes, outre le sanctuaire consacré aux Lares, il y avait de plus une chapelle domestique, un oratoire (*sacrarium*) où l'on honorait les divinités préférées par la famille ou par son chef (1) : c'était encore dans l'endroit le plus retiré, le plus secret, le plus silencieux de la maison qu'était cet édicule sacré (2). Or, ici, nous touchons à la rue elle-même. Cette circonstance, qui est une

(1) Sueton. *in Tiber.*, 51. — Cicer. *in Verrem*, act. II, lib. IV, 2.

(2) Mazois, *Palais de Scaurus*, p. 169.

difficulté pour une attribution privée, n'en sera plus une, si l'on y substitue un caractère public. Nous admettrions donc plus volontiers un *sacellum* public, un petit temple, une chapelle, comme on en voit tant dans les peintures de Pompéi, et comme il y en avait en grand nombre à Rome (1), surtout dans le voisinage de l'angle des rues (2).

A part ce petit correctif, nous ne disputerons pas sur l'explication proposée. Mais le désir que nous avons de nous y ranger, ne saurait nous empêcher de faire connaître encore les doutes que nous a suggérés l'examen attentif de la pierre. On remarquera que l'entaille qui règne autour de ses quatre côtés est creusée verticalement : est-ce bien la forme d'un canal destiné à recueillir des liquides ? De plus, ce canal, pour répondre à sa destination, devrait pouvoir se vider : et cependant, sur aucun point du bord de la pierre, on ne voit la rigole destinée à porter le liquide au dehors (3). Une rainure ainsi disposée n'a-t-elle pas plutôt pour objet de recevoir un scellement ?

D'autres que nous résoudront ce problème.

Les débris de constructions au milieu desquels nous venons de nous arrêter s'étendaient dans toute la partie haute des promenades, c'est-à-dire jusqu'à la portion marécageuse du voisinage des murs modernes. Il est évident qu'en descendant vers la Vesle,

(1) Liv., lib. XL, c. 51. — Cicer. *ad Famil.*, VIII, *epist.* 12.

(2) Prop., IV, 3, 57.

(3) La petite dépression que l'on remarque sur un des côtés est due à un éclat.

à partir de l'extrémité de la Couture, il ne faut pas chercher d'habitations anciennes : indépendamment de ce que nous savons de l'état de ces terrains avant l'établissement des promenades, nous ne devons pas oublier que la Couture elle-même ne fut pas habitée avant la fin du XII[e] siècle ; et d'ailleurs, les nombreuses découvertes faites dans les terrains qui s'étendent entre la porte de Mars et la hauteur dite les Trois-Piliers, comme dans le faubourg Cérès, prouvent que la ville s'éloignait plutôt des abords malsains de la rivière.

Nous avons dit que l'aspect des ruines indiquait une suite de maisons plutôt qu'un vaste monument ou une grande habitation, une villa, par exemple. Cette remarque est capitale ; car la présence d'un quartier habité de ce côté prouverait que si l'enceinte gallo-romaine avait existé, elle n'était pas celle du Moyen-Age ; et il en résulterait que l'arc de la porte de Mars, occupant un emplacement symétrique par rapport aux habitations, loin de donner entrée à la ville de ce côté, se trouvait à cheval sur une de ses rues principales, comme il en est, du reste, des arcs semblables de Rome, de Pompéi, d'Orange, etc., qui, par leur position comme par leur forme, n'ont pu avoir la destination de portes.

Telle est l'opinion qui nous paraît devoir prévaloir au sujet de notre arc-de-triomphe et des vestiges mis à découvert dans son voisinage. Mais nous ne pouvons la produire autrement que comme une conjecture vraisemblable, faute des éclaircissements qu'auraient procurés, sans aucun doute, des recherches plus étendues dans le sol.

Quoi qu'il en soit, la curiosité fut excitée au plus haut point par ces découvertes; l'idée d'ouvrir une souscription pour continuer les fouilles eût assurément trouvé de l'écho dans la population, si les hommes intelligents qui l'avaient proposée n'eussent pas hésité à la mettre sur-le-champ à exécution.

Il fallait qu'un incident plus remarquable vînt ouvrir les yeux à tous, en démontrant aux indifférents, aux gens même jusqu'alors hostiles à la conservation des vestiges qui nous restent de l'ancien Durocort, que les objets de leurs dédains pouvaient avoir une valeur artistique qu'ils n'avaient pas soupçonnée. C'est à la découverte dont nous allons nous occuper qu'est dû cet heureux progrès.

## II. DÉCOUVERTE DE LA MOSAÏQUE.

Le 3 Novembre 1860, le *Courrier de la Champagne* annonçait à ses lecteurs que l'une des tranchées pratiquées dans les promenades venait de révéler l'existence d'une mosaïque, dont l'étendue paraissait considérable, et le sujet des plus intéressants. La partie mise à nu présentait, sur une longueur de plusieurs mètres, une suite de médaillons renfermant chacun une figure de guerrier ou d'animal.

Avertie d'abord, par le conservateur du Musée, de l'importance de cette découverte, mieux éclairée encore, assurément, par l'honorable architecte dont les premiers travaux à Reims ont eu pour objet les antiquités gallo-romaines, encouragée enfin par l'espèce d'enthousiasme que cet événement avait

excitée dans la population, l'administration municipale a commandé sur-le-champ les mesures propres à empêcher la destruction d'un objet d'art aussi précieux ; elle n'a pas hésité même à appeler sur lui l'attention du Gouvernement et des hommes expérimentés que l'administration des Beaux-Arts compte à son service.

Peu de jours après, le *Courrier de la Champagne* (1) faisait connaître, de la part de M. le maire et du conseil municipal, « l'intention bien arrêtée de conserver à Reims ces restes remarquables de l'art antique. »

Enfin, dès sa séance de rentrée (2), l'Académie, à qui incombe naturellement le soin de rechercher les traces du passé, de les étudier et de veiller à leur conservation, s'était occupée de la mosaïque. Elle avait chargé un de ses membres de la décrire, et nommé une commission pour aviser aux moyens d'assurer la conservation de ce précieux monument.

Mais la mosaïque ne pouvait être seule, sans restes curieux à consulter, dans ce terrain jadis couvert d'habitations, et où une catastrophe inconnue avait amoncelé les ruines (3).

(1) Numéro du 10 Novembre 1860.

(2) Le Vendredi 8 Novembre.

(3) Après la découverte de la mosaïque du Cirque, à Lyon, M. Macors fit faire des fouilles dont le succès dépassa toute espérance. On découvrit ainsi un pavé de briques et plusieurs mosaïques, dont deux ont pu être conservées. La superficie mise à nu offrait, dit Artaud, plus de 600 pieds de longueur, entièrement pavés en mosaïque.

En 1807, fut découverte la mosaïque de Jurançon ou de Pont-d'Oly. On n'en avait alors que des fragments. En 1850, des

L'Académie ne devait pas s'en tenir là. Sur la proposition de M. Duquenelle, à qui appartenait de droit l'honneur de prendre l'initiative à cet égard, elle ouvrit une souscription dans le dessein de reprendre les fouilles autour de la mosaïque. Son appel fut entendu. Les sommes nécessaires recueillies, et le concours de M. le maire et de l'architecte de la ville obtenu, une escouade d'ouvriers intelligents et sûrs fut bientôt trouvée. Mais les pluies du commencement de l'hiver, et la gelée persistante qui suivit, retardèrent l'opération projetée jusqu'au 14 Février 1861. M. Duquenelle avait bien voulu se charger de la surveillance générale des travaux.

## III. OBJETS RECUEILLIS PAR LES SOINS DE L'ACADÉMIE.

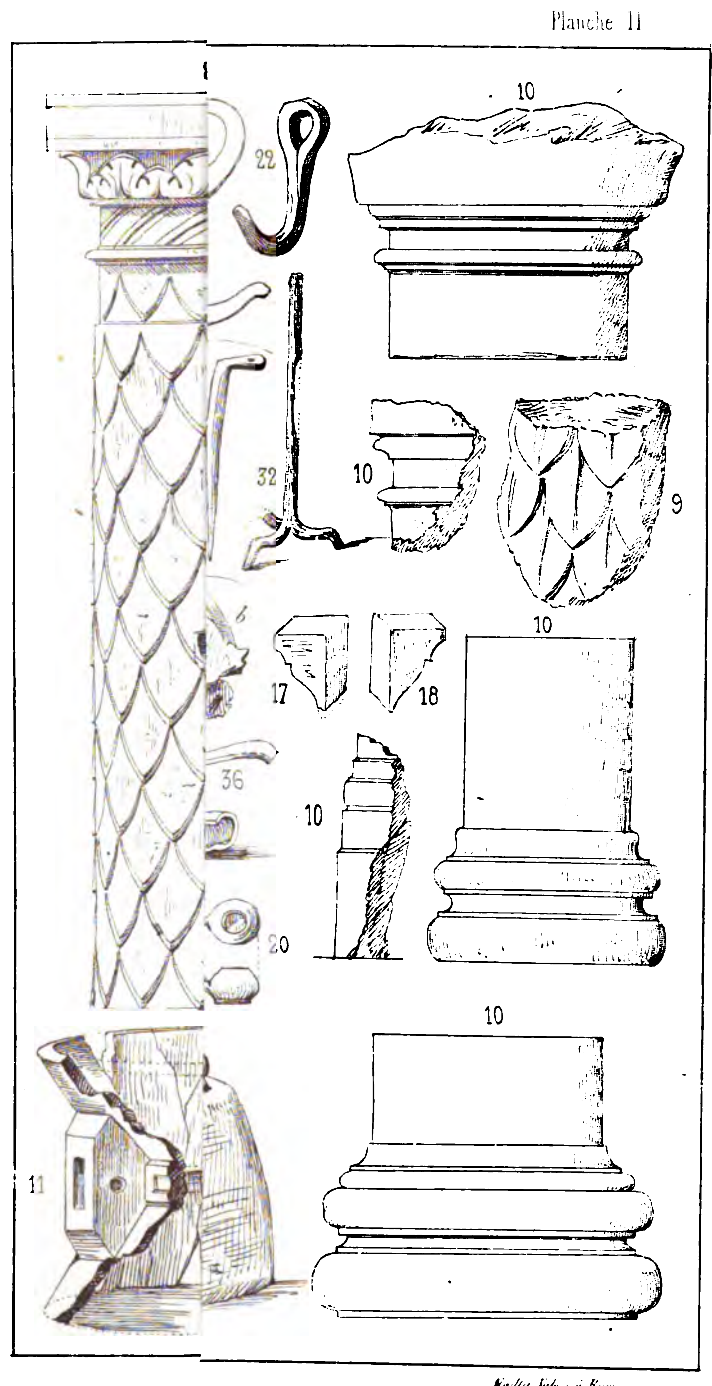
Les objets recueillis, et aujourd'hui déposés au Musée, sont les suivants :

1° De nombreux fragments de peintures murales, à teintes brillantes, malheureusement sans suite, où l'on distingue des marbrures, des vêtements, etc.

2° Objets en pierre :

fouilles poussées plus loin firent découvrir quatre pièces reliées par une grande galerie, et l'on soupçonnait l'existence d'un édifice plus considérable encore. En 1855, on avait tout un ensemble de seize salles, dont huit ont conservé la plus grande partie de leur pavage en mosaïque de couleur.

A Bielles (Basses-Pyrénées), en 1852, quatre pièces à mosaïque ont été découvertes ; peu de mois après, deux pièces nouvelles venaient compléter cette habitation.


10
22
32
10
9
10
17
18
36
10
20
10
11

Quatre poids.

Le premier est carré, porte 31 cent. de longueur, sur 21 de hauteur et 28 d'épaisseur. Il a sa bélière, sans l'anneau. Poids, 17 kil. 300 gr.— *Fig.* 12.

Le deuxième est un tronc de cône, de 26 cent. de hauteur, de 15 pour le diamètre supérieur, de 25 pour le diamètre de la base. Sa bélière est ajustée sur une sorte de sommier en plomb, de plusieurs feuilles ; un anneau en fer, deux fois contourné, sans soudure, y est passé. Poids, 13 kil. 800 gr. — *Fig.* 13.

Le troisième, qui a la même forme, est aplati sur deux faces. Hauteur, 28 cent.; diamètre de la base, 25; diamètre supérieur, 15; moindre épaisseur de la panse, 20. Il a son anneau. Poids, 13 kil. 700 gr.— *Fig.* 14.

Le quatrième est une plaque de 75 millim. d'épaisseur, 21 cent. de longueur, 13 cent. de largeur, dont le contour affecte le profil d'un double cône. La bélière est cassée Poids, 3 kil. 50 gr.— *Fig.* 15.

Fragment de mortier en lave, ayant un diamètre de 14 cent. environ à son bord supérieur, avec un oreillon sur le côté.— *Fig.* 16.

Deux fragments provenant d'une même dalle en lave coulée, dont l'épaisseur varie de 11 à 18 millim., et dont les bords ont été dressés au marteau, selon le mode employé par les carreleurs.

Un fragment de moulure ou cimaise en calcaire gris, à grain très-fin.—*Fig.* 17.

Un pareil fragment, en marbre blanc veiné de jaune, trouvé, depuis les fouilles, à 25 mètres de la mosaïque.— *Fig.* 18.

Plusieurs masses de pierre artificielle très-légère, probablement employée pour voûtement, et ayant acquis, par

suite d'un long enfouissement, l'aspect et la consistance de la stéarine.

3° Poteries, verroteries, etc.

Deux grandes dalles en terre cuite : l'une, en trois morceaux, de 60 cent. sur 57 ; l'autre, en deux morceaux, de 70 sur 52 cent.

Plusieurs briques carrées, de 16 cent. de côté, provenant d'un des piliers qui soutenaient, à leurs quatre angles, des dalles semblables aux deux qui précèdent.

Briques creuses de diverses dimensions : longueur, 27 à 31 cent.; largeur, 11 à 20 cent. Toutes ont leurs ouvertures latérales dans le sens de la largeur, aucune dans celui de l'épaisseur.

Tuile plate à rebords, mesurant 41 cent. sur 32.

Fragment ressemblant à l'oreillon d'une grande terrine. Ce fragment est fortement noirci, et paraît avoir été soumis, dans cet état, à un feu très-violent — *Fig.* 19.

Fragment à bords et bourrelet ornés de dentelures ; emploi inconnu.

Une grande jarre en terre noire, entière, de 35 cent. de haut, de 32 de large, à son plus grand diamètre.

Une soucoupe en terre rouge, entière.

Un petit couvercle en terre blanche. Diamètre, 13 millim.

Un lampion de terre noirâtre, de forme semi-ovoïde tronquée, avec anse. — *Fig.* 20.

Un petit vase en terre grise, forme de bouteille, à profil très-pur et parois minces, trouvé de l'autre côté du chemin de Clermarais. Hauteur, 16 cent. — *Fig.* 21.

Divers fragments de vases, aiguières, tasses, écuelles, etc., en terre blanche, rouge ou noire. L'un d'eux, en pâte

rouge, porte cinq bandes circulaires superposées, ornées de stries en zigzag et en arêtes de poisson (1).

Une petite ampoule en verre verdâtre. Hauteur, 55 millim.

4° Objets en fer et en bronze.

Quatre crochets à œil. Longueur, 20 cent. — *Fig*. 22.

Deux crochets à double courbure, formant un S, en fer plat. Longueur, 30 cent. — *Fig*. 23.

Un tirant, à œil carré aplati, tige ronde armée d'une pointe d'arrêt vers le bout. Longueur, 81 cent. — *Fig*. 24.

Grand crochet de suspension, en fer rond, avec clavette vers son extrémité supérieure. Longueur, 58 cent. — *Fig*. 25.

Deux colliers de porte, munis encore de leurs clous. — *Fig*. 26.

Diverses espèces de pentures, dont une complète (gond à patte et vervelle réunis) ; deux autres gonds à patte ; une vervelle ; un morceau de penture paraissant avoir été fixé dans le bois, et non dessus, ainsi qu'il se fait pour les fiches de nos croisées. — *Fig*. 27 *et* 28.

Armature (20 cent. sur 19) ayant la forme de fer à cheval, avec rainure sur le champ intérieur : emploi inconnu. — *Fig*. 29.

Crochet à douille (longueur totale, 31 cent.) ayant conservé des fragments de son manche. — *Fig*. 30.

Grand nombre de pattes à crochet (20 à 35 cent. de longueur), de grands clous à tête ronde ou conique (27 cent.),

(1) On a regardé longtemps ce genre d'ornements comme particulier aux vases de l'époque mérovingienne. Leur présence sur fine pâte rouge serait seule un motif pour justifier une attribution plus reculée. De pareils fragments de vases, d'origine certainement romaine, ont été trouvés dans des fouilles exécutées en 1857, près du palais des Thermes, à Paris.

à tête plate (6 à 15 cent.), à tête potencée (9 à 21 cent.) — *Fig.* 31.

Un fragment de candelabre à trois pieds, de 36 cent. de hauteur et 14 d'épatement. — *Fig.* 32.

Un fer de lance, douille cassée. — *Fig.* 33.

Un fragment de hoyau, comprenant sa douille.

Partie supérieure d'une clochette. Diamètre, 6 cent.

Une pièce de fer battu, demi-cylindrique, avec pattes et clous pour la fixer, ressemblant à un coussinet. — *Fig.* 34.

Un fragment de cylindre pouvant avoir eu le même emploi, et portant 11 cent. de diamètre sur 6 de haut. — *Fig.* 35.

Le pène d'un clichet, à extrémité recourbée. — *Fig.* 36.

Trois fragments présentant un cercle ajusté sur un fond en tôle, et soutenu par des pieds tenant au cercle ; le tout ayant pu servir de réchaud. Il est à remarquer que le cercle présente une apparence tubulaire due probablement au mode de fabrication, qui serait une tôle repliée sur elle-même. — *Fig.* 37.

Fragments, presque au complet, d'une grille de fourneau. Long., 32 cent.; larg., 25 Les barreaux, disposés de champ, ont 8 millim. d'épaisseur sur 2 cent. de hauteur. Sur plusieurs points, des fragments de brique y sont attachés, et ce résultat ne paraît pas provenir de l'oxydation, mais de la violence du feu auquel le tout a été soumis.

Enfin, des fragments de plomb, ayant servi à un scellement, en partie oxydés et cristallisés en aiguille, par suite d'une fusion violente, puis d'un lent refroidissement. Quelques parcelles de cuivre y adhèrent.

5° Monnaies.

Caligula, M. B. (*C. Caesar. Avg. Germ...*), revers illisible.

Domitien, M. B de l'an 82 (*Imp. Caes. Divi. Vesp. F. Domitian. Avg. P. M. — Tr. P. Cos. VIII. Des. VIIII. P. P. S. C.*), au revers de Pallas debout.

Trajan, G. B., revers illisible.

Faustine mère, G. B. de l'an 141 (*Diva Favstina. — Aeternitas*).

Marc-Aurèle, M. B. de l'an 177 (*M. Antoninvs Avg. Germ. Sarm. Tr. P. XXXI.— Imp. VIIII. Cos. III. P. P. S. C.*), au revers de la foudre, *rare*.

Caracalla, billon de l'an 206 (*Antoninvs. Pivs. Avg. — Pontif Tr. P. VIIII. Cos. II*).

Elagabale, billon de l'an 221 (*Imp. Antoninvs. Pivs. Avg. — P. M. TR. P. IIII. Cos. III. P. P.*).

Sévère Alexandre, billon (*Imp. Alexander. Pivs. Avg. — Jovi. Propvgnatori*).

Philippe père, arg. fourré de l'an 246 (*Imp. M. Jvl. Philippos. Avg. — P. M. Tr. P. III. Cos. P. P.*).

Gallien, P. B. (*Galienvs. Avg. — Jovi. Conservatori*).

Salonin, P. B (*.... Valerianvs. Caes.— Pietas. Avg.*).

—— — de l'an 261 (*Divo. Valeriano. — Principi. Ivvent.*).

Postume, M. B. (*Imp. C. Postvmvs. P. F. Avg.*— Revers illisible).

Postume, M. B., au revers du navire (*Felicitas. Avg.*).
— P. B. illisible.

Tetricus père, P. B. (*Imp. Tetricvs. C. P. Avg. — Adventvs. Avg.*).

Une vingtaine de monnaies P. B. de Tetricus père et de Victorin soudées ensemble.

Dix P. B. de Tetricus père et un de Tetricus fils agglomérés, sans soudure, et couverts d'oxyde.

Une douzaine d'autres monnaies de différents modules, frustes et indéchiffrables.

## IV. INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES FOURNIES PAR LES FOUILLES.

Si importants que soient ces objets, comme acquisitions nouvelles pour le Musée, ou comme indices de l'existence d'habitations sur un terrain où rien ne les avait fait soupçonner jusqu'ici, l'intérêt capital des fouilles était la découverte de restes de constructions qui permissent de refaire le plan de l'édifice auquel appartenait la mosaïque, ou tout au moins qui en indiquassent quelques dispositions.

L'attention devait se porter naturellement sur les points qui n'avaient pas été explorés, ou sur ceux qui avaient présenté quelques amorces ou restes de constructions. Le plan (*planche II, nos 3 et 4*) indique trois fouilles principales : la première, au nord-ouest de la mosaïque ; la seconde, au sud ; la troisième, à 18 mètres au nord-est.

### *Première fouille.*

On y découvrit une portion de muraille AB, dont la base en blocaille était encore debout sur 60 cent. de hauteur. Ce mur avait 45 cent. d'épaisseur à son

élévation et 50 cent. à sa fondation, celle-ci ayant un empatement de 5 cent. sur la droite. Il ne se continuait pas vers le sud, ou plutôt les matériaux avaient été arrachés à une époque reculée, car, dans le banc de tuf, on apercevait un filon de terre noire de remblai à l'endroit qu'avait dû occuper le mur.

Au point B se trouvait la base d'un pied-droit de baie, avec assise percée d'un trou carré paraissant destiné à recevoir la crapaudine d'une porte. Tout près de là, on trouva la plupart des objets en fer que nous avons indiqués, deux colliers comme on en voit aux portes charretières, des gonds, des clous, crochets et crampons de différentes formes, quantité d'autres ferrailles oxydées et dont il n'a pas été possible de reconnaître l'emploi (1) ; enfin, quatre poids en pierre.

(1) Vitruve, indiquant comment doivent être construits les thermes, parle d'abord du pavé et de là passe aux voûtes. Nous aurons occasion de parler du pavé dans le cours de ce travail : mais il n'est peut-être pas hors de propos de mentionner ici ce que l'architecte romain dit des voûtes. Cela expliquera jusqu'à un certain point la grande quantité d'objets en fer accumulés sur un même point, tandis qu'on n'en a pas trouvé, ou à peu près, dans le reste des ruines.

« Le meilleur est d'établir les voûtes en pierre ; mais, si elles sont en charpente, il faudra les garnir et lambrisser de poteries de cette manière. On fera des tringles ou des arcs de fer, qu'on attachera à la charpente avec des crampons de fer ; on les placera assez près les uns des autres pour que les carreaux de poterie qui doivent être sans rebord posent chacun sur deux arcs ou verges de fer, et de façon que tout le lambris de la voûte soit soutenu sur du fer. Le dessus de ce lambris sera enduit de terre grasse mêlée à de la bourre, et, par-dessous, la face qui regarde le pavé sera également enduite, mais avec de la chaux et du ciment que l'on recouvrira de stuc ou de quelque autre enduit plus fin. Dans les bains chauds,

La fouille, poussée jusqu'à la mosaïque et jusque sur le boulevard voisin, ne donna lieu à aucune nouvelle trouvaille. Les tranchées précédemment faites, pour la plantation des arbres, avaient donné la presque-certitude qu'aucun débris suivi de constructions ne subsistait, au nord, entre le chemin et la mosaïque, comme en avant de cette dernière vers l'ouest ; il était conséquemment inutile de pousser les travaux plus loin dans ces deux directions.

*Deuxième fouille.*

Il n'en était pas de même du côté sud. Là on mit à jour une série de petites piles, espacées de 40 cent. les unes des autres, sur un plan généralement carré, formées de briques carrées de 16 cent. de côté. Les mieux conservées de ces piles avaient 48 cent. de hauteur (*planche I*, 3 *bis*). Elles étaient établies sur une aire inférieure en mortier et rocaille. A côté d'elles se trouvaient de nombreux débris de grands carreaux de terre cuite ; quelques-uns seulement entiers, reposant sur les piles par leurs angles, présentaient un carré dont le côté variait entre 52 et 70 cent. La plupart des grands carreaux portaient sur leur face inférieure une couche de suie, ainsi qu'on

il sera bon qu'il y ait une double voûte, afin que la vapeur qui pénétrera la première, se dissipe dans l'entre-deux et ne pourrisse pas sitôt la charpente. » (Livre V, chap. X, trad. de Perrault.)

Les pattes à crochets et les grands clous à tête potencée, dont nous avons trouvé un si grand nombre, peuvent avoir servi, soit à soutenir les tringles dont parle Vitruve, soit à retenir sur les murailles les enduits épais dont on les revêtait.

le voit ordinairement à l'intérieur des voûtes construites de la même façon.

Cette disposition se continuait sur une étendue en longueur pareille à celle de la mosaïque ; et en largeur, jusqu'à 8 mètres 22 cent. du mur de la pièce renfermant la mosaïque. Là on trouva la trace d'une cloison détruite ; l'angle seul de l'enduit en ciment de la base subsistait.

A la suite, dans l'angle opposé d'une sorte de cabinet, en C, se trouvaient des vestiges de piles en briques, semblables à celles de la pièce précédente ; au point D, un fragment de muraille de 2 mètres 25 cent. de long, de 1 mètre 30 cent. de haut, la partie supérieure touchant le sol, et au côté est duquel existait un fragment d'enduit coloré adhérent à la maçonnerie, et paraissant représenter un paysage. Les soins que l'on prit pour l'avoir en entier furent inutiles ; il se brisa dès qu'il fut au contact de l'air.

On pensait trouver en ce point le foyer de l'hypocauste ; mais, ayant fouillé jusqu'à 2 mètres 50 cent. de profondeur, on ne découvrit ni à droite ni à gauche aucun vestige intéressant. On recueillit seulement les trois ou quatre masses de matière ressemblant à de la stéarine ou à de l'huile figée et compacte, dont nous avons parlé.

Dans cette fouille, comme dans celles qui avaient précédé la découverte de la mosaïque, on rencontra un grand nombre de briques creuses, entières ou brisées, ayant servi à conduire la chaleur. Mais le désordre dans lequel se trouvaient ces débris, par suite de la chute violente des murailles et des

travaux qui avaient suivi certainement pour retirer les matériaux du sol, ne permettait pas de se rendre compte de la position qu'ils devaient avoir occupée.

La fouille agrandie vers l'est ne fit rencontrer aucun débris du mur qui devait avoir existé au droit de celui de la mosaïque. Il avait été détruit totalement.

On remarquera, à propos de ce mur absent, que tous ceux dont on retrouve des débris étaient construits de la manière la plus légère, la partie basse seule en blocaille, sur 50 cent. de hauteur environ, et le surplus en carreaux de terre tuffeuse ou briques crues, hourdées en terre franche jaunâtre, semblable à la terre à four qu'emploient les fumistes. Les carreaux étaient assez semblables à ceux que l'on fabrique encore dans le pays pour élever les constructions économiques, mais ils n'avaient guère que 08 à 10 cent. d'épaisseur, sur 23 cent. de long.

Le reste de pan de mur qui borde encore le bas de la mosaïque vers l'ouest, n'est pas construit autrement.

### *Troisième fouille.*

Les tranchées ayant donné lieu à la découverte d'une aire en ciment, à 18 mètres au nord-est de la mosaïque, on attaqua une nouvelle fouille sur ce point (*planche I, n° 4*). On découvrit ainsi une salle d'environ 7 mètres de largeur, avec corridor latéral de 1 mètre 70 cent. de largeur, séparé de la salle par une cloison de 30 cent. d'épaisseur, et des fragments

de muraille dont la fondation seule était en blocaille. L'aire de cette salle était en ciment de tuile pilée et chaux colorée en rouge, établi sur un béton en rocailles hourdées en mortier de grève.

Les détails qu'on vient de lire sont empruntés, à peu près textuellement, au premier rapport dressé par M. Chevalier, conducteur des travaux de la ville, délégué par M. l'architecte Brunette, pour partager, avec notre confrère M. Duquenelle, la surveillance des travaux.

## V. CONCLUSIONS POSÉES PAR L'AUTEUR AVANT L'ACHÈVEMENT DES FOUILLES.

Dès l'apparition des piliers de briques découverts dans la deuxième fouille, nous fîmes connaître à l'Académie (1) les conclusions que nous pensions devoir en tirer.

« La première, disions-nous, c'est que les voûtes en dalles de terre cuite posées sur des piles en briques ont dû supporter des mosaïques avec leur béton : cela ne fait pas de doute à nos yeux.

» On s'est étonné, avec quelque apparence de raison, de ne trouver dans les terres aucune trace de mosaïques. Celles-ci ont-elles été détruites? ont-elles été enlevées?

» La première supposition est fort admissible, quand on pense que, dans tout ce terrain remué par

(1) Séance du 22 Février 1861.

les travaux préparatoires de la nouvelle plantation, on n'a rencontré, avec des pans de murs légers, que de rares débris de gros matériaux, et parmi eux, à peine un tronçon et quelques bases ou chapiteaux de colonnes. Il est donc certain qu'après l'incendie et la destruction de ce quartier, le terrain a été exploré avec soin, et qu'on en a retiré les matériaux dont on pouvait tirer parti. Rien d'étonnant que des mosaïques, et entre autres celles dont nous constatons l'absence, n'aient pas survécu à l'exploitation des ruines.

» Si la première supposition nous paraît vraisemblable, la seconde n'a rien non plus qui nous étonne. C'est une conséquence, au moins possible, de ce parti pris d'enlever du terrain tout ce qui pouvait trouver un emploi. Jugez-en par ce que dit Artaud de la belle mosaïque du Cirque, à Lyon, p. 41 de sa *Description des mosaïques de Lyon et du midi de la France :* « Ce pavé précieux..... était » à trois pieds de profondeur, sous un lit de terre » végétale, sans indice de ruines. J'ai remarqué » qu'on l'avait recouvert avec intention de le con- » server ; on a trouvé à sa surface une légère cou- » che de gravier rougeâtre provenant d'un ciment » décomposé ; et par-dessus, un rang de débris de » tuiles romaines à rebords. »

» L'homme qui parle ici est le plus expérimenté qu'on puisse citer sur la matière, celui qui a peut-être vu et fait extraire le plus de mosaïques, et qui en a décrit le plus grand nombre. Son autorité est une sorte de garantie pour l'opinion que nous exprimons.

» Toutefois, si l'on peut assurer qu'ordinairement les pavés ainsi établis, et particulièrement dans les thermes, étaient en mosaïque (1), il y a des exemples de pavés du même genre, où la mosaïque est remplacée par des plaques de marbre (2) ; ce sont, à vrai dire, de rares exceptions, et rien n'indique que les salles voisines de la mosaïque des promenades doivent en grossir le nombre.

» Quoi qu'il en soit, la présence de ces pièces à pavé suspendu, à côté de la première, est un fait important qui, selon moi, devait diriger la suite des fouilles commencées, si le temps accordé permettait de les poursuivre, et s'il y avait apparence de les continuer avec succès.

» Il est permis aussi de tirer de ce fait des conséquences que je ne crains pas de faire connaître.

» On a cru que la mosaïque encore existante pouvait convenir à un temple; mais un temple eût été isolé : la supposition d'un temple doit être exclue.

» On a parlé aussi d'un tombeau ; mais un tombeau n'a pas cette étendue, il n'est pas placé au milieu des habitations, il serait pareillement isolé.

» Elle n'eût pu appartenir à une pièce d'habitation qu'à certaines conditions, supposé, par exemple, que le propriétaire de la maison eût donné des jeux du cirque, soit comme édile, soit à

(1) Donati, *Roma vetus et nova*, lib. III, cap. 18, p. 258, édit. Lugd. Batav.

(2) Robortellus *in Laconico Pisano*, apud Rhodium in *Not. ad Scribon. Largum*. — Schoepflin, *Alsatia illustrata*, de Laconico Lichtenbergensi, t. I, p. 543.

un autre titre : hypothèse bien vague, qui serait notre dernière ressource, si les autres paraissaient tout-à-fait inadmissibles.

» Enfin, elle pouvait convenir à des thermes. Rien n'est plus facile à distinguer qu'un établissement de ce genre, dans un sol qui n'a pas été bouleversé comme le nôtre : les conduites d'eau et d'autres détails particuliers édifient d'une manière certaine à cet égard ; en l'absence de ces indices, on peut encore le reconstruire en comparant les dispositions et les débris subsistants avec ceux que l'on regarde comme provenant de cette destination.

» Or, les thermes sont publics ou particuliers. Si les nôtres appartenaient à la dernière catégorie, ils ne seraient qu'une dépendance d'une grande habitation, ils y auraient plus ou moins d'importance, il serait impossible de prévoir l'emplacement qu'ils occuperaient par rapport au reste des constructions.

» S'agirait-il, au contraire, d'un établissement public, on saurait presque d'avance à quoi s'en tenir sur la manière dont il serait posé et même distribué.

» Les thermes publics qu'on a observés jusqu'ici sont de deux espèces. Ou bien ils présentent une suite de pièces contiguës, ouvrant l'une sur l'autre, précédées vers la rue d'une galerie qui sert de vestibule. C'est le type observé à Jurançon (Basses-Pyrénées). La pièce principale, celle du milieu, destinée aux exercices d'hiver ou à la conversation, s'accommoderait bien de notre mosaïque pour le sujet.

» L'autre type est celui, beaucoup plus ample et plus grandiose, des thermes de Titus, de Caracalla, de Dioclétien, etc., à Rome. L'édifice y est double, c'est-à-dire que les dispositions de droite se répètent à gauche, aux deux côtés d'une grande salle centrale. Dans ce dernier cas, il se pourrait que les trois salles déjà connues fussent latérales et qu'on les trouvât répétées dans le sens opposé, au-delà d'une grande salle centrale.

» Si nous avions des thermes publics et qu'on eût suivi dans leur construction le premier système, qui est le plus simple, il faudrait que l'on trouvât une rue devant la mosaïque. Cette rue serait perpendiculaire à la position de l'arc-de-triomphe.

» Si l'on y avait suivi le système d'un édifice double, l'entrée pourrait se trouver aussi bien sur une rue placée ainsi que nous l'avons dit, ou parallèle à la façade de l'arc-de-triomphe.

» Une dernière conséquence de la découverte des salles privées de leur pavé, c'est qu'il y a toute probabilité que la mosaïque conservée est établie dans les mêmes conditions que sa voisine. »

A ces conclusions, nous ajoutions le regret qu'on ne jugeât pas à propos de poursuivre le déblaiement vers l'est. La plantation qu'on annonçait comme prochaine ne s'est pas effectuée de ce côté ; rien n'empêchait conséquemment de donner suite au plan que nous indiquions.

Une sonde exécutée le 24 Juillet 1861, au nord-est de la mosaïque, en E (*planche I*, 3), fit connaître, du moins,

deux points importants. Nous nous empressons de les consigner à la suite des faits précédemment acquis, bien que nous n'y trouvions point la confirmation de notre dernière conclusion.

Il fut reconnu, en effet, que la mosaïque conservée reposait sur un sol vierge en tuf (*planche I, 3 ter*), sans autres intermédiaires qu'une couche de terre rapportée de 10 cent. d'épaisseur, une couche de grève de 15 cent., enfin, un béton ou mélange de cailloutis et de ciment de 20 cent., épaisseur des cubes comprise.

On reconnut, en outre, qu'au nord de la mosaïque existait une pièce dont le pavé était établi sur des piliers de briques, comme celui des pièces situées au sud. Le mur de séparation n'avait que 45 cent. d'élévation au-dessous du niveau de la mosaïque ; mais un contre-mur de 28 cent. de hauteur et de 26 d'épaisseur, placé en contre-bas, le butait du côté nord, pour empêcher la pression des terres qui portaient la mosaïque. Sur ce mur de soutènement, à 8 cent. du mur principal, s'élevait un premier rang de piliers, en briques carrées de 17 cent. de côté ; et au pied du mur, on trouvait une aire en ciment semblable à celles qu'on avait découvertes au sud, et servant de base aux piliers.

La salle à laquelle appartenait la mosaïque conservée n'était pas chauffée. Elle ne devait pas l'être, en effet, si, comme nous l'avons supposé, elle servait d'entrée ou de vestibule aux pièces placées autour d'elle, de vestiaire ou *apodyterium*, de lieu de réunion ou d'exercice, soit avant, soit après le bain.

L'état des murs n'a pas permis de reconnaître

l'entrée de chacune de ces salles ; mais la mosaïque elle-même nous fournira des indications suffisantes pour en déterminer la place. En effet, le pavé est notablement usé dans toute sa longueur, vers le milieu, et plus encore à l'extrémité orientale, au point que plusieurs parties ont dû être refaites de ce côté. N'est-on pas en droit d'en conclure que la pièce servait de passage, et qu'on séjournait volontiers, en grand nombre peut-être, à son extrémité supérieure, pour y causer, avant de passer dans les salles de côté?

Autre remarque fournie par la bordure du pavé. D'ordinaire, les bordures en rinceaux prennent naissance au bas de la pièce : c'est ce qu'on peut voir, par exemple, dans la mosaïque du Cirque, à Lyon. A Reims, la bordure commence sur deux points, au milieu de chacun des grands côtés du pavé. Il est permis d'en conclure que, là aussi, de chaque côté, se trouvait l'entrée par laquelle on communiquait avec les salles latérales.

## CHAPITRE II.

### ÉPOQUE PRÉSUMÉE A LAQUELLE REMONTE LA DESTRUCTION DE CETTE PARTIE DE L'ANCIENNE VILLE.

Pour peu qu'on fouille le sol dans les terrains qui avoisinent la ville, vers l'ouest, entre l'extrémité de la Couture et les arènes; vers le nord, entre l'arc-de-triomphe et les Trois-Piliers, autrement dit la Justice ; à l'est , depuis l'extrémité du faubourg de Laon jusqu'à celle du faubourg Cérès, à la hauteur de la porte Gerbert, les vestiges d'antiquités gallo-romaines se rencontrent , pour ainsi dire, à chaque pas. Partout le sol, exhaussé de 1 à 3 mètres, montre que, sur l'empreinte laissée par les contemporains de Jovin ou même par ses devanciers, les siècles postérieurs ont déposé, chacun à son tour, quelque chose de leur existence propre. Mais partout où l'on examine avec soin les dernières couches de ces débris, on reconnaît les preuves d'une destruction plus rapide que celle du temps. Il est évident que le pillage et l'incendie ont passé par là, et qu'ils ont eu des suites effroyables.

C'est, du reste, ce qu'on trouve à peu près partout dans nos Gaules, et il ne faut, pour s'en assurer, que feuilleter l'histoire des mosaïques les plus intéressantes qui leur appartiennent. A Cahors, celles qu'on a découvertes il y a quelques années étaient ensevelies sous les décombres d'édifices détruits. A Lyon, toutes, hors celle du Cirque (1), étaient recouvertes de quantité de gros charbon, d'amas de briques et de tuiles brisées, d'ossements d'animaux. A Autun, cette ville si riche en antiquités de tout genre, mêmes conditions d'enfouissement, mêmes circonstances désastreuses, indiquées par l'état du sol. Tout près de nous, dans le département de l'Aisne, plusieurs mosaïques ont été découvertes pendant les dernières années ; celle de Blanzy, décrite et transportée à Laon par les soins de M. Fleury, « était, dit cet écrivain (2), complètement calcinée, ainsi que la terre qui la recouvrait. La coloration d'une certaine quantité de cubes avait disparu ; ceux qu'on enlevait étaient noirs et n'adhéraient plus au ciment. Parmi les débris de grandes tuiles à rebord, on ramassait des charbons, du bois consommé. »

Les mosaïques et les autres antiquités de Nizy-le-Comte sont aussi entourées de traces d'incendie. « Les coupes, dans la profondeur du sol, laissent voir des couches de charbon et de cendres; des bois

(1) Millin (*Mag. encyclop.*, t. LXVIII, p. 461) comprend à tort cette dernière dans la condition commune, et ce qu'il en dit doit s'appliquer aux terrains environnants, non à la mosaïque elle-même, comme l'explique Artaud (*Description des mosaïques de Lyon*, etc., p. 41).

(2) *Bullet. de la Soc. académ. de Laon*, t. VII.

noircis par la flamme, des cubes de mosaïque calcinés au point de se pulvériser sous la pression des doigts, des tuiles et des vases sur lesquels l'action du feu est restée visible, tout atteste une horrible destruction (1). »

Cahors fut réduite en cendres par Théodebert. Lyon, détruite par l'incendie sous Néron, livrée aux flammes en 197 par l'empereur Sévère, vainqueur d'Albin, fut saccagée de nouveau par les Bourguignons (2). Autun, dévastée par les Bagaudes sous Dioclétien, par Tétricus en 269, par les Allemands sous Probus et sous Constance, le fut encore par les Sarrasins sous Charles-Martel, et une dernière fois par le Danois Rollo (3). Ainsi en fut-il de beaucoup d'autres cités.

Dès le IIIe siècle, les peuples germains de différents noms se jettent sur la Gaule. Avant les victoires de Probus et d'Aurélien, ils y avaient détruit soixante-dix villes (4). Au milieu du IVe siècle, Zozime parlait de quarante autres, détruites ou ravagées dans les contrées de l'est (5). Julien, dans une lettre adressée aux Athéniens, en comptait encore un plus grand nombre; il décrivait la campagne jusqu'au Rhin dévastée et sans culture, les villes abandonnées là où il semblait

(1) *Op. cit.*

(2) *Vita S. Sigismundi*, ap. Bolland., 1 *Maii*. —Artaud, *Description des mosaïques de Lyon et du midi de la France*, p. 108.

(3) Edme Thomas, *Hist. de l'antiq. cité d'Autun*, p. 98.

(4) Lamprid., *in Alex. Sev.*— Zozim. *Hist.*, lib. I.

(5) *Hist.* lib. III., ap. D. Bouquet, *Collect. des histor. de France*, t. I, p. 577.

que les Barbares fussent trop éloignés pour qu'on eût à craindre (1); enfin, ses efforts, d'abord secondés, puis continués par notre Jovin, réussissaient à peine, suivant Ammien (2), à sauver cette contrée d'une ruine entière. Les récits d'Eumène n'ont pas des couleurs moins lugubres. Les murailles des villes et les édifices publics renversés, les habitants en fuite, les ruines servant de repaires aux animaux féroces, la culture abandonnée, de nouvelles forêts croissant à la place où s'élevaient des cités florissantes : tel est le tableau qu'il fait des dévastations des Francs dans le nord (3) ; mais les contrées du centre ne sont pas plus heureuses, et Constantin verse des larmes en voyant la désolation qui environne Autun, même après les efforts que Constance avait faits pour ressusciter l'Athènes des Gaules (4).

Plus tard, Salvien (5) nous montre les Goths et les Vandales envahissant d'abord la Première Germanie, mettant en feu la Belgique, après elle l'opulente

(1) « Innumera Germanorum multitudine circumeversa per Gallias impune commorante, numerus oppidorum, quorum erant diruta mœnia, ad quinque et quadraginta pervenerat, burgis et castellis minoribus omissis.... Erant et urbes aliquot oppidanis vacuæ, etsi nondum vicinos haberent barbaros. » (*Epist. ad Athenienses*, ap. D. Bouquet, *op. cit.*, t. Ier, p. 725.)

(2) Lib. XVII, 2.

(3) *Disc. pour la réparat. des écoles*, XVIII.

(4) *Disc. d'actions de grâces à Constantin*, VII.

(5) « A solo patrio effusa est in Germaniam Primam nomine barbaram, ditione Romanam, post cujus exitium arsit regio Belgarum; deinde opes Aquitanorum luxuriantium ; et post hæc corpus omnium Galliarum.... Omnis civitas bustum erat, malis et post excidia crescentibus. » (*De Gubern. Dei*, lib. VII.)

Aquitaine et le corps entier des Gaules; chaque ville, enfin, changée par eux en un vaste bûcher. Les détails affreux qu'il raconte se lisent encore dans le poëme *de la Providence*, connu sous le nom de saint Prosper d'Aquitaine, et l'on y voit que ces nouvelles dévastations ne durèrent pas moins de dix années (1).

Saint Jerôme, surtout, est précis. « Une multitude prodigieuse de nations cruelles et barbares, dit-il, a inondé les Gaules. Tout ce qui est entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, a été en proie aux Quades, aux Vandales, aux Sarmates, aux Alains, aux Gépides, aux Hérules, aux Saxons, aux Burgondes, aux Allemands et aux Pannoniens.... La noble ville de Mayence a été prise et entièrement ruinée, et elle a vu égorger dans ses temples des milliers d'habitants. Worms, après avoir soutenu un long siége, a été ensevelie sous ses ruines. Reims, cette ville si puissante, Amiens, Arras, Térouanne, Tournay, Spire, Strasbourg sont tombées sous la domination des Germains (2). »

(1) ....... Heu ! cæde decenni
Vandalicis gladiis sternimur et Geticis.
(*De Providentia divina*, prologus.)

(2) « Innumerabiles et ferocissimæ nationes universas Gallias occuparunt. Quidquid inter Alpes et Pyrenæum est, quod Oceano et Rheno includitur, Quadus, Wandalus, Sarmata, Halani, Gipedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemani et (o lugenda respublica !) hostes Pannonii vastarunt. Etenim Assur venit cum illis. Maguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est, et in ecclesia multa hominum millia trucidata. Vangiones longa obsidione deleti. Remorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetæ, Argentoratus,

Quelle est particulièrement celle de ces nations barbares à qui l'on doit imputer la ruine de notre pays ? A quelle époque remontent les dévastations dont nous recueillons, chaque jour, de nouvelles preuves ?

Nous laisserions à l'histoire proprement dite du pays le soin de préciser cette date, si une opinion, que nous regardons comme complètement fausse, n'avait pris cours dans le récit des découvertes analogues à la nôtre, et ne tendait à s'établir d'une manière uniforme chez tous ceux qui en parlent (1), grâce à la négligence des sources, et peut-être aussi à une confiance exagérée dans l'autorité d'écrivains qui passent pour infaillibles.

Nous avons eu occasion déjà de critiquer la commune habitude d'attacher inconsidérément un nom

translati in Germaniam Aquitaniæ, Novemque Populorum, Lugdunensis et Narbonensis provinciæ, præter paucas urbes populata sunt cuncta. Quas et ipsas foris gladius, intus vastat fames. » (*Epist. XI, ad Ageruchiam.*)

« Saint Jérôme, remarque à ce propos Lacourt (*Durocort*, p. 282), pouvait juger autant que personne de ce qu'était Reims vers la fin du IVe siècle, et il connaissait l'état de la Seconde Belgique, puisqu'il était venu à Trèves, qu'il y avait demeuré quelque temps, et qu'il est très-vraisemblable qu'en voyageant par les routes ordinaires, il a dû voir en passant la ville de Reims : or, il en parle comme d'une des plus puissantes villes des Gaules, prise et mise au pillage par les Barbares.... »

Salvien n'est pas moins véridique dans son récit : il nous apprend lui-même qu'il avait visité Trèves, quand cette ville venait, pour la quatrième fois, de tomber au pouvoir de l'ennemi.

(1) M. Ed. Fleury, dans le *Bulletin de la Soc. académique de Laon*, t. II, p. 156, adopte sans discussion cette opinion.

à tout ce que nous voyons ou connaissons de l'antiquité. Telle tour, tel arc, telle enceinte fortifiée sont la tour de César, l'arc-de-triomphe de César, le camp de César ; César a tout fait, César a tout construit. Pareillement, s'agit-il de dévastations : c'est un même peuple qui a tout détruit ; les Huns, et à leur tête Attila, sont les seuls coupables.

Or, si méchants qu'on suppose ces derniers, il est juste au moins de ne pas leur imputer, comme à l'agneau de la fable, le mal que d'autres ont commis avant eux.

Tâchons de donner une date certaine aux faits dont déposent les témoins que nous venons d'entendre.

Le renseignement que nous avons emprunté à Julien se rapporte à l'époque de son arrivée dans les Gaules, conséquemment à l'année 355 ; sa lettre, d'ailleurs, est de l'an 360.

Le récit de Zozime et les plaintes d'Eumène regardent le même temps.

Ce que dit Salvien a trait aux Visigoths et aux Vandales. Il écrivait avant 440, suivant D. Bouquet (1) ; il n'a pas connu les Huns d'Attila.

La même remarque doit être faite sur saint Jérôme, qui mourut en 420.

Quant à saint Prosper, supposé que le poème cité soit bien de lui, nous n'en pourrons dire autant ; il a pu assister à l'invasion d'Attila, mais ce n'est pas d'elle qu'il parle, car il nomme seulement les Van-

(1) *Op. cit.*, t. Ier, p. 779.

dales et les Gètes, autrement dit les Goths, comme on l'interprète généralement (1). Il se chargera, du reste, de déterminer la date des évènements qu'il déplore ; car nous apprendrons, dans sa *Chronique*, que les Vandales et les Alains passèrent le Rhin la veille des calendes de Janvier, sous le sixième consulat d'Arcadius, et le premier d'Anitius Probus, c'est-à-dire, le dernier jour de l'année 407 (2).

C'est à cette époque qu'il faut rapporter ce que Salvien dit de la Germanie Première et de la Belgique, et ce que saint Jérôme rapporte de plusieurs cités importantes, de Reims en particulier.

C'est au même temps qu'il convient de fixer le martyre de saint Nicaise : « Truculenta Wandalorum multitudo accelerat, » dit Flodoard, conformément à la tradition constante de l'Eglise de Reims (3) ; et après les explications si claires de Marlot (4) et de Thierry Ruinart (5), sur le fait consigné par le père de notre histoire, il semble qu'il n'ait plus besoin d'être démontré.

Cependant, je dois le dire, ce sentiment n'est pas universel. Plusieurs écrivains du Moyen-Age, Hariger,

(1) D. Bouquet, *op. cit.*, t Ier, page 805, note 6. — Un petit nombre d'écrivains croient que, sous ce nom de Gètes, il s'agit des Huns. Cette confusion ne peut se soutenir en présence des dates.

(2) Labbe, *Nova Biblioth.*, t. Ier.

(3) « Sic fecit sanctus Nicasius, Remorum episcopus, qui tempore Wandalorum, in persecutione generali, suam non deserit civitatem et intra parietes ecclesiæ martyrio meruit conorari. » (Hincmar. *Opusc. et Epist.*, ed. Sirmond, t. II, p. 165.)

(4) *Hist. de l'Egl. de Reims*, t. Ier, p. 586 et sq.

(5) *Hist. persec. Vandalicæ*, part. III, cap. 1.

abbé de Lobe, au X[e] siècle; Sigebert de Gembloux, au XI[e]; au XII[e], Othon de Freisingen et Hériman, abbé de Saint-Martin de Tournay ; enfin, au XVI[e] siècle, Papire Masson et le crédule Wassebourg ont travaillé à répandre le système opposé.

Il est certain que, sous le nom générique de Vandales, il faut entendre divers peuples, dont les principaux chefs étaient Vandales : on sait, d'ailleurs, qu'à ces derniers étaient joints des Alains et des Suèves (1). Est-ce une raison suffisante pour croire que Flodoard s'est trompé en parlant des Vandales seuls à propos du martyre de saint Nicaise, ou que par Vandales il entendait les Huns ?

Papire Masson, que nous nous contenterons de réfuter, cite contre Flodoard la vie de sainte Geneviève. Il y est dit que la vierge parisienne (2) reçut la consécration de Villicus, évêque de Chartres, du vivant de Nicaise, archevêque de Reims, qui souffrit le martyre sous la tyrannie des Huns: « Adhuc vivente Nicasio, qui sub Hunnorum tyrannide coronatus est. » Là-dessus, le savant procureur général fait observer qu'entre les innombrables nations barbares qui

(1) Am. THIERRY. *Hist. d'Attila*, t. I[er], p. 180.

(2) *Hist. calamitat. Galliæ*, apud DUCHESNE, *Historiæ Francor. scriptor.*, t. I[er], p. 78. — Saint Remi, dans son testament, dit que Clovis fit don à sainte Geneviève de Crugny et de Fère-en-Tardenois, pour fournir aux frais des voyages qu'elle faisait fréquemment à Reims. Ceci, évidemment, ne la fait pas vivre du temps de saint Nicaise. Indépendamment des voyages dont parle saint Remi, il est question, dans sa vie publiée par les Bollandistes, d'un voyage qu'elle fit à Laon et de son retour par Meaux ; apparemment, elle avait passé par Reims.

inondèrent les Gaules, il n'y a rien d'étonnant que les uns appellent Vandales ce que d'autres appellent les Huns. La remarque pourrait avoir une valeur, si, quelques lignes plus haut, le même savant, à bout d'arguments, n'avait cherché à prouver que saint Jérôme parlait des Huns. S'il ne les nomme pas, dit-il, c'est eux qu'il voulait dire sous le nom de Pannoniens : car c'est de leur nom que nous avons donné à la Pannonie celui de Hongrie. « In illa innumerabilium et ferocissimarum gentium colluvie ne Pannonii quidem defuere, Hunni tandem dicti : unde pro Pannonia Hungariam appellamus. »

Cette trouvaille étymologique a son prix, mais je lui trouve le malheur de ne pouvoir s'appliquer au temps dont il est question. A la vérité, les Goths, momentanément maîtres de la Hongrie, en furent chassés par les Huns en 376 ; mais ceci n'autorise pas à chercher parmi les envahisseurs de la Gaule mentionnés par saint Jérôme, les Huns qui n'y vinrent qu'une fois, qui y vinrent seulement trente-et-un ans après sa mort. Cette différence dans les dates n'est-elle pas la preuve que l'on fait fausse route ?

Une autre remarque à faire, c'est que, entre saint Nicaise et saint Remi, l'Eglise de Reims compte quatre archevêques. Or, en plaçant la mort du premier en 451 et l'épiscopat du second en 457 ou 461 (1), on ne leur accorderait que dix ou même huit années d'existence à répartir entre eux.

(1) Ces deux dates sont également admises dans la chronologie rémoise.

Flodoard a donc placé la mort de saint Nicaise là où elle devait être. Il n'a pas non plus confondu deux invasions différentes, celle des Vandales et celle des Huns. Parmi les personnages célèbres de la Gaule qu'il désigne en même temps que saint Nicaise, saint Agnan peut compter comme contemporain de l'archevêque de Reims; saint Loup, dit Lacourt (1), a été maladroitement ajouté par les copistes. Quant à saint Servais de Tongres, que les uns prétendent avoir annoncé la venue des Vandales, tandis que, selon d'autres, c'est des Huns qu'il a parlé, il ne peut être un embarras : il assistait au concile de Rimini à côté de saint Jérôme ; il a donc pu, comme lui, voir l'invasion des Vandales (2).

Flodoard, on le voit par la suite de son récit (3), n'ignorait pas que les Huns, à leur tour, étaient venus dans le nord de notre province; mais, comme Reims n'avait pas souffert de cette nouvelle invasion, il n'avait rien à en dire, imitant en cela tous les écrivains qui ont donné le plus de détails sur Attila, Idace et saint Prosper au cinquième siècle, Jornandès et Grégoire de Tours au sixième, Frédegaire au septième, Paul Diacre au huitième, dont aucun ne parle de Reims à propos des Huns, ni des Huns à propos de Reims.

Si donc il s'est établi une sorte de tradition au sujet de la venue des Huns dans le voisinage de

(1) *Varia selecta*, f° 78.

(2) Tillemont, *Hist. ecclesiat.*, t. VIII, p. 770.—Dufau, *Hist. de l'introd. du christ. en Belgique*, p. 54.

(3) *Hist.*, lib. I, cap. VIII.

notre ville, ce ne peut être que par suite d'une confusion dans les souvenirs. Cette confusion s'explique assez par le malheur d'une époque où les ennemis de toutes sortes se pressaient confusément sur le sol de la Gaule, et principalement des provinces les plus rapprochées de la Germanie; elle s'explique aussi par la terreur que les Huns avaient répandue dans l'empire, et par celle qu'inspirait la nouvelle de leur approche, au moment où l'on était délivré à peine des Vandales, terreur dont la trace se retrouve dans plusieurs écrivains du temps, notamment dans l'auteur de la *Chronique de Verdun*, Hugues de Flavigny (1); mais elle n'a réellement pour excuse ni la durée de l'invasion d'Attila, ni même l'étendue des désastres qui en furent la suite. Si l'on s'en tient à la lettre des historiens qui l'ont racontée, elle n'a pas été aussi terrible qu'on le croit généralement: à part les siéges de Metz, de Troyes, d'Orléans, et la célèbre et double bataille livrée en Champagne, ces écrivains ne contiennent rien de précis. Enfin, circonstance à laquelle on ne fait pas assez attention, c'est dans la même année 451 que, d'un commun accord, ils font entrer Attila dans les Gaules et qu'ils l'en font sortir. N'est-ce pas significatif?

Laissons donc les Huns, et recueillons dans Flodoard les circonstances principales de l'invasion des Vandales.

(1) « Cum itaque Vandali a Galliis recessissent et rumor exiisset Hunnos in Gallias velle prorumpere, Galliarum urbium populi qui erant residui, diffidentes viribus suis se illis posse resistere, quorum barbaries jam eos potenter terruerat. » (Chron. Virdun. ap. Labb. *Nov. Biblioth.*, t. I.)

« Instruments de la colère divine, les Barbares se précipitent sur nos provinces, renversent les fortifications des villes, égorgent les pères et les mères avec leurs enfants. Ils placent leur camp autour de Reims, dévastent tout le pays environnant et s'acharnent à la perte des chrétiens que renferme la ville....

» Comme les assiégés étaient épuisés par la continuité des attaques, par les veilles, par la famine, comme de tous côtés les ennemis exerçaient leur fureur et pressaient vivement la ville, la population, frappée de crainte, accourut vers le saint, lui demandant conseil. Faut-il se soumettre au joug des Barbares ou combattre jusqu'à la mort? Saint Nicaise, à qui Dieu avait fait connaître que la ville serait détruite, les consolait,... et les exhortait à supporter avec courage des tribulations d'un jour, dans l'espoir de la récompense éternelle,... prêt lui-même, comme le bon pasteur, à donner sa vie pour ses ouailles.

» Enfin, au moment de l'assaut, connaissant que l'ennemi victorieux approchait, il se rend à la porte de l'église de la Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, qu'il avait bâtie dans la partie fortifiée de la ville, « *in arce* (1), » et là il reçoit la mort avec Eutropie,

(1) Tous ceux qui ont écrit sur Reims ont répété que cette ville avait un capitole. Nous avons admis nous-même cette supposition (*Reims pendant la domination romaine*, p. 84, note 1), et cité à l'appui les actes du martyre de sainte Macre (apud. Bolland., 6 Januar., t. I, p. 325). C'est une raison de plus pour nous, non de contester le fait lui-même, mais de rétablir la vérité en ce qui concerne la preuve invoquée. Nous nous empressons de dire qu'elle n'a pas trait à Reims.

Les martyrologes s'accordent tous à placer la scène du martyre

sa sœur, et beaucoup d'autres fidèles, dont les plus illustres étaient le diacre Florence et saint Jocond.

» Au milieu du carnage, les Barbares croient voir des armées célestes rangées en bataille et entendre un bruit surnaturel; saisis d'effroi, ils s'enfuient confusément et abandonnent la ville. De leur côté, les chrétiens s'étaient réfugiés dans les montagnes, de peur d'être attaqués de nouveau par les Barbares;

de sainte Macre, non à Reims, mais dans les environs, « in territorio Remensi. » Le manuscrit de Nic. Belfort précise le lieu. On y voit que Rictiovare parcourait la province de Soissons : « Cum ad provinciam civitatis Augustanæ venisset. » Le préfet, arrivé dans une ville voisine de la résidence de la sainte, la fait amener devant lui, et lui dit de regarder le capitole et de sacrifier aux Dieux : « Prospice ad capitolium et sacrifica diis. » Plus loin, il la condamne à être brûlée vive devant ce capitole où elle néglige de sacrifier : « Ad capitolium, quo libare negligebat, viva combureretur. » On se saisit d'elle et on la conduit dans une île : « In insulam quæ vocatur Litia, ubi Arida fluviolus in fluvium influit Vidulam, ducta est. » Les noms ne laissent aucun doute sur le lieu du martyre : l'île indiquée est formée par la Vesle et les deux branches de l'Ardre, à l'ouest de Fismes. C'est là, en effet, que fut élevée une église en l'honneur de sainte Macre, et où se tint un concile en 1381.

Tout concourt donc à fixer à Fismes la scène que nous venons de rapporter. Reims n'a rien à y voir.

Quant au sens à donner à ce mot de *capitole*, il varie suivant les cas. Tantôt c'est un temple ; tantôt, le lieu où l'on rend la justice; ailleurs, la citadelle. En ce sens, le capitole de Reims et sa citadelle auraient pu être une même chose ; mais, tout bien considéré, nous croyons que par les mots « in arce » de Flodoard, il faut entendre la cité, l'enceinte fortifiée. En ce qui concerne Fismes, il ne faut pas donner trop d'importance à une expression de ce genre employée par un écrivain du Moyen-Age, par un légendaire ; et on ne doit pas perdre de vue que, suivant Tillemont (*Hist. eccles.*, t. IV, notes), les actes en question sont certainement postérieurs à Charlemagne.

la ville demeura déserte, jusqu'à ce que les habitants rassurés osassent y rentrer. »

Résumons ce récit. La ville fut assiégée : « Castra metantur agmina Vandalorum circa urbem ; » les habitants résistèrent vaillamment et longtemps aux armes des Barbares, à leurs attaques répétées, et ils ne songèrent à se rendre que quand ils se sentirent à bout de forces, épuisés par la fatigue, les veilles et la faim : « Fatigatis tandem præliatoribus impugnatione, excubiis et inedia. »

A la suite du dernier assaut, le carnage est effroyable, « inundante cruore ; » la ville est détruite : « Beatus Nicasius divina præsciens revelatione subvertendam civitatem. » Enfin, les habitants s'enfuient sur les montagnes, mais c'est seulement après le massacre et pour échapper au désastre : « Qua diu sic manente solitaria, christianis, qui ad munitiones montium fugerant, incursiones paganorum trepidantibus. »

Ecoutez maintenant M. Amédée Thierry (1). « De Metz, dit-il, Attila se dirigea sur Reims. La grande et illustre capitale des Rèmes ne lui coûta pas tant de peine à enlever : elle était presque déserte, ses habitants s'étant retirés dans les bois ; mais l'évêque, nommé Nicasius, restait avec une poignée d'hommes courageux et fidèles pour attendre ce qu'il plairait à Dieu, etc. »

L'écrivain que nous citons a la prétention de suivre à la lettre les chroniques et les légendes, et les citations dont est nourrie son *Histoire d'Attila*, prouvent

(1) *Hist. d'Attila*, tome Ier, p. 148.

qu'il a voulu remplir en conscience ce louable dessein. Comment se fait-il que le récit de Flodoard sorte de ses mains ainsi transformé? Le besoin de rendre son héros plus terrible justifie-t-il cet emploi infidèle d'une autorité respectable, cette confusion des temps et des lieux, cette transformation d'un siége long et désastreux en une lâche désertion, d'un peuple décidé à souffrir toutes les extrémités plutôt que de se rendre, en une population sans courage, qui n'a d'autre défense que la fuite?

Mais poursuivons. Nous avons vu, par saint Jérôme et Salvien, que la Belgique avait été le premier théâtre des violences et des déprédations des Vandales : aucune province n'eut à en souffrir autant qu'elle. A côté des martyrs de Reims, les environs de cette ville eurent aussi les leurs (1) : on cite saint Adère (Aderius) à Changy (in Chaniaco vico), saint Oricle et ses sœurs, Oricule et Basilique, à Senuc (apud Sindunum), dans le Dormois (2). Arras, où quelques années après, saint Vast ne trouvait encore que des ruines (3), recueille avec honneur les restes mutilés de saint Diogène, son premier évêque (4); Langres, ceux de saint Didier (5). Mais Laon, assiégée par les barbares, leur résiste et doit à sa position d'échapper à la commune catastrophe (6).

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler que nous suivons ici l'opinion de D. Ruinart, que nous croyons inattaquable.

(2) *S. Oriculi Vita,* apud Th. Ruinart, *op. cit.*

(3) *S. Vedasti Vita,* apud Bolland. Februar., t. Ier, p. 797.

(4) Bolland. loc. cit., p. 783.

(5) *Op. cit.,* 23 Mai, p. 242 et sq.; Tillemont, *Hist. eccl.,* t. II, p. 540.

(6) *Vita sanctæ Salabergæ,* ap. Th. Ruinart, *op. cit.*

Nous avons vu plus haut saint Jérôme ajouter aux villes que nous venons de citer celles d'Amiens, de Strasbourg, de Térouanne, etc. Comme la nôtre, ces villes purent sortir de leurs ruines et recouvrer à des degrés divers quelque chose de leur ancienne importance. On voit, par les discours d'Eumène, que les empereurs relevèrent ainsi plusieurs cités de la Gaule (1). Sur l'emplacement de quelques-unes se sont établis de simples villages, comme Bavay, dont les modestes habitations sont environnées de ruines d'une grande étendue ; comme Vermand, dont le siége épiscopal dut être transféré à Noyon ; comme Nizy-le-Comte et Blanzy, dont un heureux hasard a révélé l'antiquité et dont les fouilles sont suivies avec un louable zèle par la Société académique de Laon.

Ces dévastations ne furent que le prélude à des malheurs plus étendus. La fureur des Vandales ne connut bientôt de bornes que celles des Gaules : « Corpus omnium Galliarum Vandalorum incendio exarsit, » comme le dit Salvien (2). Il n'appartient pas à mon sujet d'entrer dans le détail de ces évènements. Mais j'en ai dit assez pour fixer l'époque à laquelle on doit reporter la destruction des villes les plus importantes de notre contrée, et particulièrement des ruines dont notre mosaïque est le plus précieux vestige.

(1) *Panégyr. de Constance*, XXI ; *Disc. pour la réparat. des écoles*, IV; *Disc. d'actions de grâces à Constantin*, IV.

(2) *Loc. cit.*—Marlot, t. Ier, p. 574, édit. franç., dit que, suivant Grégoire de Tours et Sigebert, les ravages des Vandales, à Reims, se renouvelèrent en 411. Nous n'avons pu rien trouver de semblable dans les historiens indiqués.

Il semble que nous ne devions pas chercher plus loin. L'enceinte elliptique qui se dessine si visiblement sur les plans de la ville, et que jalonnent les anciennes portes de Soissons, de Mars, de Trèves et Bazée, cette enceinte, disons-nous, existait dès le temps de saint Remi : sa vie, son testament le prouvent surabondamment. Suivant toute vraisemblance, elle n'a dû être élevée qu'après la terrible invasion dont nous venons de parler. On comprend qu'à la suite d'une destruction presque totale de la ville, on ait éprouvé le besoin d'opposer une barrière à de nouvelles attaques, et que l'on ait aussi réduit de beaucoup l'étendue de son périmètre. C'est ainsi, nous le croyons, que d'anciens arcs-de-triomphe, monuments subsistants d'une époque plus brillante, qui, originairement, n'avaient eu d'autre destination que d'orner les rues de la cité romaine, prirent place dans sa nouvelle enceinte et reçurent le nom et l'emploi de portes.

Quoi qu'il en soit de cette question difficile à résoudre, il nous semble qu'à partir du moment où peut s'établir d'une manière certaine l'existence des murs dont nous parlons, il ne faut chercher hors d'eux aucun monument de l'antiquité encore debout. Cependant, là encore on aurait tort d'être trop absolu ; car il ne faut pas perdre de vue que les basiliques qui avaient été le berceau du christianisme à Reims, Saint-Agricole, Saint-Martin et d'autres encore, avaient survécu. Des monuments d'un genre différent et placés sur d'autres points, n'avaient-ils pu également échapper à un premier désastre ?

Nous ne quitterons donc pas ce sujet sans donner

une mention aux nouvelles invasions et aux siéges qui mirent encore l'existence de Reims en péril pendant les premiers siècles du Moyen-Age, et aux incendies dont la lueur funeste éclaire tristement cette partie de son histoire.

Au premier rang se place l'incendie de 448, allumé, dit la légende (1), par l'ennemi du genre humain, qui envoya sur la ville des globes de feu. Les flammes avaient dévoré près du tiers des habitations, quand saint Remi, accourant, les repoussa devant lui et les chassa hors de la ville par une porte ordinairement ouverte jusqu'alors, comme le disait son nom, *Porta Patens*, et depuis murée.

On n'a pas de renseignement certain sur l'emplacement de cette porte. On croit cependant qu'elle était située entre celle de Mars et celle de Trèves, vers l'endroit occupé par le Temple. S'il en est ainsi, il est peu problable que l'incendie raconté dans la vie de saint Remi se soit étendu à la partie de la ville qui est l'objet de nos recherches.

Depuis la retraite d'Attila jusqu'à la mort de Charlemagne, les invasions cessent pour la Gaule. C'est donc de l'intérieur que nous viendront les ennemis pendant cette période.

En 566 (2), pendant que Sigebert est en Allemagne pour combattre les Huns, Chilpéric, roi de Soissons, s'empare de Reims et ravage la Champagne rémoise.

(1) Flodoard. *Hist.*, lib. I, cap. 12.

(2) Gregor. Turon. *Hist. Francor.*, lib. IV, 22 ; ejusd. *Epitom.* 55 ; *Gesta regum Francor.*, 30. — Adon. *Chronic.*

Sigebert, de retour, reprend Reims et pille Soissons ; mais le pays rémois est de nouveau ravagé en 572 par Chilpéric (1).

En 723, Charles Martel, qui, à la parole de saint Rigobert, s'était retiré une première fois de devant les murs de Reims, la prend d'assaut et la livre au pillage (2).

Au IXe siècle, c'est le tour des Normands à envahir la France. Reims ne fut pas à l'abri de leurs attaques; son nom figure le premier dans ceux des villes que la Chronique d'Hériman désigne comme étant devenues la proie de ces barbares (3). Dès 837, ils avaient commis de grands ravages dans la province rémoise. En 859, ils avaient encore saccagé Noyon et tué Immon, son évêque (4). En 882, ils revinrent plus menaçants : le nord de la France entre Amiens et Tournay, et, plus près de nous, Soissons et Laon essuient leur fureur ; mais tandis qu'ils dévastent et incendient les villes et les villages environnants, la métropole elle-même est respectée, quoique ouverte et sans autre défense, comme le dit Flodoard, que la protection de Dieu et des saints qu'elle honore (5). On sait qu'en 818, l'archevêque Ebbon avait été autorisé à employer à la recon-

(1) *Op cit.* — Flodoard. *Hist.*, lib. II, cap. 2.

(2) Flodoard. *Hist.*, lib. II, cap. 12.

(3) Heriman. *Narratio*, ap. D'Achery. *Spicileg.*, t. XII, p. 409.

(4) Flodoard. *Chron.*, an. 859.

(5) Flodoard. *Hist.*, lib. III, cap. 23.— Sigeb. *Chronic.*, ad ann. 882. — Aimoin. lib. IV, cap. 41.

struction de la cathédrale les matériaux provenant des murailles et des portes en partie démolies (1). Quelle avait été la cause de cette destruction? Faut-il, comme Bidet, l'imputer à Charles Martel? Quoi qu'il en soit, Hincmar, qui avait livré d'abord le calice de saint Remi pour payer la rançon de la ville (2), ne s'y crut pas en sûreté, même après cette précaution, et s'enfuit, comme on sait, à Epernay (3). Quelques années après, le nouvel archevêque, Foulques, n'osait encore sortir de la ville, comme il le dit lui-même dans une lettre adressée au pape Etienne V (4), de peur de tomber dans les mains des Normands, dont les ravages duraient déjà depuis huit ans.

En 893, Eudes venait se venger sur Reims de la protection que son archevêque avait accordée à Charles le Simple, et ne la quittait « qu'après des meurtres et des déprédations sans nombre (5). » Aussi Foulques s'occupa-t-il activement de relever les murailles de la ville (6).

Hérivée, son successeur, entoure de murs l'abbaye de Saint-Remi, demeurée sans défense jusqu'alors, et prend de sages mesures pour la sûreté du pays (7). En 931, Reims résiste pendant trois semaines aux armées réunies de Raoul et de Hugues le Grand (8).

(1) FLODOARD. *Hist.*, lib. II, cap. 19.
(2) *Op. cit.*, lib. I, cap 10.
(3) *Op. cit.*, lib. III, cap. 30.
(4) *Op. cit.*, lib. IV, cap. 1.
(5) *Op. cit.*, lib. IV, cap. 3.
(6) *Op. cit.*, lib. IV, cap. 8.
(7) *Op. cit.*, lib. IV, cap. 11.
(8) FLODOARD. *Chron.*, ann. 931; *Hist.*, lib. IV, cap. 24.

En 940 (1), 944 (2), 945 (3), 946 (4), 947 (5), 948 (6), nouveaux siéges, nouveaux pillages, nouveaux incendies, de la part d'Héribert II de Vermandois, de Hugues, son fils, de Hugues le Grand, de l'armée royale et des Normands, non-seulement à Reims et dans la campagne environnante, mais dans le Laonnais, le Vermandois, le Châlonnais, le Soissonnais et l'Amiennois. Il s'y ajoute pour Reims, en 947, suivant Flodoard (7), un tremblement de terre qui fait remplir plusieurs puits et crouler un grand nombre de maisons.

Cependant un nouvel ennemi, les Hongrois avaient fait leur apparition dans la province.

Une première fois ils avaient dévasté les bords de la Moselle et de la Meuse (8), détruisant tout sur leur passage. Reims, où les plus exposés cherchèrent un asile, paraît n'avoir pas souffert de leur approche, et le roi Raoul parvint à leur faire abandonner la Champagne rémoise. Mais ils y reviennent de nouveau en 937; les monastères et les églises des environs, Orbais, Saint-Basle, Sainte-Macre de Fismes, et

(1) FLODOARD. *Chron.*, ann. 940; *Hist.*, lib. IV, cap. 28.

(2) FLODOARD. *Chron.*, ann. 926.

(3) *Op. cit.*, ann. 945; *Hist.*, lib. I, cap. 25; lib. II, cap. 3, 10; lib. IV, cap. 23, 25, 51.

(4) FLODOARD. *Chron.*, ann. 946; *Hist.*, lib. IV, cap. 32.

(5) FLODOARD. *Chron.*, ann. 947; *Hist.*, lib. IV, cap. 33.

(6) FLODOARD. *Chron.*, ann. 948; *Hist.*, lib. IV, cap. 36.

(7) FLODOARD. *Chron.*, ann. 947.

(8) L'effroi que causèrent les Hongrois fut, dit-on, l'origine de la tradition des ogres, dont les histoires et même le nom sont encore, aujourd'hui, l'épouvantail des enfants.

même Saint-Thierry (1) sont alors pillés, réduits en cendres. Enfin, en 953 et 954, ils commirent de nouvelles dévastations dans la Champagne. Reims eut-elle à souffrir de ces excès? Aucun témoignage précis ne nous autorise à l'avancer.

En 988, Charles, duc de Lorraine, dernier débris de la race carlovingienne, fait cruellement expier au pays rémois l'appui que son rival y avait trouvé ; en 990, déjà maître de Laon, il s'empare aussi de Reims et en pille les églises.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération déjà longue de nos désastres. On voit assez combien de ruines se sont accumulées, dans ces temps malheureux, sur le sol où nous marchons ; combien aussi il sera difficile d'y démêler, par la suite, ce qu'une première catastrophe a renversé, et ce que d'autres ont achevé de détruire. Longtemps renfermée dans les bornes que sa reconstruction première et les modestes agrandissements du Moyen-Age lui avaient faites, la ville moderne reprend, de nos jours, à la culture les terrains où gisent les restes de l'ancien Durocort. En bâtissant de nouveaux quartiers, ses habitants retrouvent dans le sol la puissante empreinte qu'y ont laissée leurs pères, des rues dont la trace était perdue, de nombreuses habitations, des monuments considérables : tout cela se dévoile successivement à nos yeux, et devient pour nous autant de preuves d'une antique et grande existence, autant de titres de noblesse.

Nous ne finirons pas ce chapitre sans donner une

(1) RICHER. *Hist.*, lib. IV, cap. 16, 23.

place à des indices matériels, auxquels on accorde généralement une certaine autorité, quand il s'agit de déterminer à quelle époque remonte un enfouissement quelconque. Naturellement, les objets trouvés dans la couche de terre qu'occupe un monument en ruines, peuvent être regardés comme contemporains de ce monument ; dans le cas présent, on en peut dire autant de ceux qu'on a recueillis dans la couche la plus rapprochée des ruines ou dans leur voisinage. Mais on comprend qu'il est difficile d'obtenir, dans la recherche de ces objets, une exactitude rigoureuse. On ne peut jamais non plus se flatter d'avoir recueilli ceux dont la présence eût été la plus concluante ; en fait de monnaies, par exemple, il ne faut pas perdre de vue qu'il suffirait d'en trouver une de plus pour reculer de cinquante ans, de cent peut-être, la date fixée par celles qu'on possède ; qu'enfin, ces monnaies ont pu n'être enfouies qu'après un long usage.

Ces réserves faites, nous rappellerons qu'à côté de bronzes d'Auguste, de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, des deux Faustine (1), de Vérus, de Commode et de Septime-Sévère, on a trouvé des monnaies de Philippe père, de Salonin, de Claude le Gothique, de Tetricus et de Maximien-Hercule. Conséquemment, s'il fallait s'en rapporter exclusivement anx monnaies trouvées, ce serait dans la première moitié du IVe siècle qu'il faudrait placer la

(1) M. Fleury a été induit en erreur au sujet de la médaille de Faustine jeune ; elle n'a pas été trouvée au-dessus de la mosaïque, mais à 50 mètres environ vers l'est. Il n'y a aucune conclusion à en tirer sur l'âge de la mosaïque en particulier.

date cherchée, ou du moins peu après l'année 304, qui est celle de la mort du dernier des princes que nous venons de nommer.

Il y a bien aussi quelque chose à dire de la colonne squammée et des autres fragments d'architecture dont nous avons donné le dessin.

On regarde généralement comme appartenant à la décadence de l'art le genre de travail dont la première est un élégant spécimen. Et cependant, quelle réserve ne doit-on pas apporter aujourd'hui dans l'attribution des objets de cette sorte? Les théories les plus absolues jusqu'ici dans l'art monumental, ne perdent-elles pas chaque jour de leur assurance? Combien les découvertes récentes n'en ont-elles pas renversées? Il n'y a pas longtemps qu'on regardait comme appartenant aux temps de décadence, l'arc venant poser son sommier directement sur le chapiteau d'une colonne, sans entablement; et voilà qu'on a trouvé des exemples de cette disposition à Pompéi. N'en sera-t-il pas de même des fûts de colonnes revêtus de sculptures? N'est-on pas fondé à le croire, du moment qu'on a, à Pompéi même, l'exemple de colonnes couvertes de mosaïques? Et quelle signification nous sera-t-il permis d'accorder, après cela, à la petite colonne que nous avons recueillie?

Les bases et les chapiteaux dont le dessin accompagne celui de la colonne, ont peut-être un caractère plus tranché de décadence; mais, comme nous l'avons dit, le procédé employé pour la taille doit en être cause, et nous savons trop peu de chose encore des procédés de l'antiquité pour pouvoir nous pro-

noncer sur l'époque où ils étaient usités. D'ailleurs, si avancée que soit celle des débris dont nous parlons, elle ne peut qu'être antérieure de beaucoup à l'année 408, date assignée par les historiens à la première des catastrophes dont nous leur avons emprunté le récit.

En somme, il n'y a vraiment rien d'absolu à tirer des objets trouvés. Les documents historiques ont une bien autre valeur ; c'est pourquoi nous avons tenu à les présenter aussi complets que possible, et cherché en même temps à les mettre à l'abri de toute incertitude.

## CHAPITRE III.

### DESTINÉES DIVERSES DU TERRAIN OU FUT TROUVÉE LA MOSAIQUE DES PROMENADES.

On sait que les promenades de Reims datent seulement de 1731. Les plans antérieurs à cette année ne fournissent aucune indication sur l'emploi des terrains voisins des murs de la ville, entre la porte de Mars et la porte de Vesle, sauf un chemin longeant le fossé.

Dès 1652, le cimetière de Sainte-Hilaire, dit Cimetière-des-Champs, avait été acquis par la ville et détruit, pour rendre libres les abords de la porte de Mars, en avant de l'arc-de-triomphe. Le reste des terrains, depuis les chemins de Flandre (1) et de Ponton (2) jusqu'à l'ancienne porte Rénier-Buiron (3), se composait de terres cultivées appartenant

(1) La route actuelle de Laon n'existait pas.

(2) Ancienne voie romaine de Reims à Soissons. La rue des Romains, qui a été récemment bouchée, en était le commencement. A l'endroit où elle traversait la Vesle, fut construite une maison qui, du passage même, prit le nom de Ponton.

(3) Depuis, porte Royale ou porte Neuve, en face de la Couture. Longtemps supprimée, elle fut ouverte, en 1740, pour la commodité des promeneurs.

à divers propriétaires, à l'hôpital, à l'abbé de Clairvaux, au Chapitre de Notre-Dame et autres ; et vers la rivière, de prés, dont un, assez considérable, nommé le Pré-du-Vivier-de-Saint-Jacques, appartenait à la paroisse de ce nom.

De 1731 à 1733, la promenade, tracée entre la porte Mars et la porte Rénier-Buiron, ne se compose que d'une allée principale (1), occupant, avec deux latérales, la place de l'ancien chemin de ronde et de quelques terrains acquis le long de ce chemin ; celui qui conduit à Clermarais n'a pas encore été déplacé, il limite la largeur de la promenade du côté opposé aux fossés de la ville.

De 1733 à 1752, elle reçoit des augmentations successives. Nous n'avons pas à nous occuper des agrandissements du côté de la rivière. La partie haute obtient, en 1749, la largeur qu'elle a conservée jusqu'à la démolition des remparts ; c'est seulement en cette année 1749 qu'on y réunit le terrain qui se voyait encore, il y a deux ans, planté en contre-bas des trois grandes allées, entre ces dernières et le chemin de Clermarais. Ce dernier sert encore aujourd'hui, sous le nom de boulevard du Chemin-de-Fer, de séparation entre la promenade et les terrains de la gare ; avant les acquisitions de 1749, il était plus rapproché des murs.

C'est dans le terrain ajouté à la promenade à cette époque que se trouve la mosaïque. Avant de devenir la propriété de la ville, il faisait partie d'une terre du

(1) C'est encore la grande allée d'aujourd'hui.

Chapitre de Notre-Dame, comprise dans la grande cense de Mars, et nommée *la Charonnière* ou *Corporal* (1). Primitivement, cette terre s'étendait, au sud-est, jusqu'aux fossés de la ville, et formait avec eux et le chemin de Ponton un angle aigu dont la pointe, vers la porte de Mars, est désignée, dans les actes et plans d'arpentage, sous le nom de *les Fosses-à-Fumier* (2).

Ces fosses à fumier sont appelées ailleurs les *Ordes-Fosses*. Leur nom dit assez leur emploi, et il est facile d'en déduire comment l'habitude d'amener en cet endroit des immondices fit des terrains voisins une véritable voirie (3). De là, probablement, ce nom de *Charonnière* ou *Corporal* donné à toute la terre.

Comment le Chapitre en devint-il propriétaire? aucun titre ne nous l'apprendra : mais la vie de saint Rigobert, publiée par les Bollandistes (4), nous dira

(1) *Archives municip. de Reims*, diverses mat., liasse 57, n° 8. Suivant le plan classé sous ce numéro, dans la terre du Chapitre est enclavé un terrain appartenant à l'hôpital, ce qui n'empêche pas la terre du Chapitre de toucher aux fossés de la ville, sur les deux tiers environ de leur longueur, entre la porte Mars et la porte Buiron. Le reste des terrains, en descendant vers cette dernière porte, faisait partie du lieudit *à l'Eperon*, et appartenait à divers propriétaires.

(2) Même liasse, n° 3.

(3) Le fond des Arènes servit longtemps à cet usage, suivant Géruzez (*Descript. de Reims*).

(4) IV *Januar.*, p. 175. Voici tout le passage :
« Prædictarum autem rerum loca his vocabulis censentur : Gerniaca-Curtis, Musceium, Roceium, ad Vulsiniacum rivulum, Curcella, ad Novam-Villam, ecclesia S. Hilarii in suburbio ad portam quæ vocatur Martis. Hanc basilicam decrevit præstare in sepulturam eorum; at Gerniacam-Curtem, et tria e vestigio consequentia, sanxit ad anniversariam perseverare sui transitus diem commemorandam, ut hinc scilicet eis in illa sufficiens refectio ab ærarii

que le Chapitre en était redevable à la libéralité de cet archevêque ; elle nous fera même connaître que dès cette époque, au commencement du VIII[e] siècle (1), et suivant l'intention du donateur, ce terrain avait déjà la même destination. Lorsque saint Rigobert astreignit les clercs de Notre-Dame à la vie canoniale (2), il voulut assurer la perpétuité de cette réforme, en leur constituant un revenu séparé de la mense épiscopale, et en affectant spécialement à leurs besoins plusieurs domaines, entre autres celui de Courcelle, et l'église de Saint-Hilaire, située dans le faubourg, à côté de la porte Mars : « Curcella ad Novam-Villam, ecclesia Sancti Hilarii in suburbio ad portam quæ vocatur Martis. » Il ordonna que cette église servirait à leur sépulture : « Hanc

clavigero, quotannis paretur. Et si quid de annuo superfuerit rerum redditu, quod ad præsens expendi non necesse sit, omnibus censuit dividendum, prout opus fuerit unicuique eorum. Item Curcellam et Novam-Villam, et novem mansos ecclesiæ S. Hilarii adjacentes, statuit ligna cædere, aquasque comportare ad faciendum eis balneum, insuper et ad suicidium occurrere, et si quid hujusmodi necesse sit in eorum culina, quod facto opus sit. Puteis quoque intra septa monasterii non deesse, qualibet oborta occasione. Denique ipsa si quando exuberaverint rudera latrinarum, efferre in locum hujusmodi colluvionibus aptum. »

(1) Saint Rigobert mourut en 733, suivant les uns ; en 749, suivant d'autres.

(2) Jusqu'à Charlemagne, les chanoines conservèrent le nom de clercs, *clerici ;* celui de *canonici* est employé pour la première fois dans les *Capitulaires* (lib. I, cap. 73). Il vient de ce que la règle à laquelle on les astreignait était principalement tirée des canons des conciles et des maximes des Saints Pères. On voit, par les actes du concile de Reims sous Vulfaire, que les anciens canons servaient de règle aux prêtres, le *Pastoral* de saint Grégoire aux évêques, et la règle de saint Benoît aux moines.

basilicam decrevit præstare in sepulturam eorum. » Il régla, en outre, que neuf colons des environs de l'église Saint-Hilaire, outre ceux des autres domaines concédés, seraient employés à préparer le bois et à amener l'eau nécessaire pour les bains, qu'ils aideraient à tuer les porcs et aux autres opérations relatives à la cuisine... Enfin, il fit disposer dans ces terrains un endroit pour recevoir les immondices, et régla qu'on y porterait le trop-plein des latrines : « Denique ipsa si quando exuberaverint rudera latrinarum, efferre in locum hujusmodi colluvionibus aptum. »

Telle est l'origine de la cense de Porte-Mars (1), et en particulier des droits de propriété du Chapitre sur la terre du *Corporal;* telle est aussi l'origine des *Fosses-à-Fumier* ou *Ordes-Fosses*, qui en faisaient partie.

C'est au même endroit, selon toute apparence, que les anciens règlements des corps de métier envoient les bouchers et les barbiers, les uns pour y déposer les reliquats inutiles des bêtes dépecées, les autres pour y jeter le sang provenant des saignées pratiquées dans la journée. Ces règlements, il est vrai, ne désignent particulièrement aucun endroit pour cela ; ils exigent seulement que ce soit hors des murs, au nord et à la distance d'une portée d'arbalète. La position indiquée remplit cette condition; le nom attaché à ce lieu fait, d'ailleurs, assez

(1) Flodoard (*Hist.* lib. II, cap. 11) parle aussi de cette donation, mais sans donner aucun détail sur la terre qui avoisinait Saint-Hilaire.

connaître que sa destination a été très-longtemps, au moins en partie, celle d'une voirie.

L'auteur de la vie de saint Rigobert, poursuivant l'énumération des bienfaits du saint archevêque, s'excusait d'entrer dans des détails pareils à ceux que nous avons rapportés; il n'avait d'autre but, en le faisant, disait-il, que d'édifier le lecteur, les chartes et les polyptiques suffisant, du reste, à assurer les droits incontestables du Chapitre (1). Aujourd'hui que les chartes et les polyptiques nous manquent, son récit nous rend plus de services qu'il ne pensait, et nous serions heureux de rencontrer quelque autre chroniqueur qui nous aiderait à continuer notre route. Malheureusement, pour les temps qui se sont écoulés entre la venue des Barbares et saint Rigobert, nous ne voyons aucun document qui puisse nous éclairer. Au-delà des invasions, l'obscurité n'est pas moindre. Nous trouvons bien, dans la première édition du *Gallia christiana* (2), que le quartier des Arènes s'appelait *forum Cæsaris* ou *castrum Cæsaris.*

Or, sur quelles données les frères de Sainte-Marthe appuyaient-ils cette assertion? Apparemment sur une tradition dont la trace s'est perdue. Mais pourquoi cette double dénomination? Quel sens faut-il y attacher? Dans ces deux noms, dont l'un désigne un quartier militaire et l'autre un marché, une

(1) L'auteur de cette vie manuscrite de saint Rigobert est inconnu; les Bollandistes n'ont pas déterminé l'époque à laquelle elle a été écrite. Il y est parlé d'Hincmar, conséquemment elle lui est postérieure.

(2) *De Remorum Archiepiscopis*, t. Ier de l'édit. de 1656. — Cf. MARLOT, *Metrop. Remensis Histor.* lib I, cap. V.

place où les citoyens se réunissaient pour traiter de leurs affaires, dans laquelle des arcs-de-triomphe donnaient entrée et qu'entouraient des monuments publics, des temples, des basiliques, des tribunaux, etc., lequel choisir? S'il faut croire que tous les deux se trouvaient réunis dans le même terrain, jusqu'où s'étendait la partie de l'ancienne ville ainsi désignée?

Ne semble-t-il pas que, comme le *forum Trajanum*, à Rome, qui occupait une hauteur, comme le *forum* de Lyon qui s'étendait vers l'emplacement occupé par Fourvières, le *forum Cæsaris*, à Reims, devait se prolonger jusqu'au sommet de la butte appelée depuis *les Trois-Piliers?* L'élévation du point culminant aurait-il engagé à le fortifier? Ou bien en était-il de l'espace dont nous parlons comme du *forum triangulaire* de Pompéi, qui donnait accès aux théâtres et au quartier des soldats, ou peut-être des gladiateurs? Le voisinage relatif de la place et des casernes, ou d'une éminence fortifiée, aurait-il amené à se servir indifféremment des noms de *forum* et de *castrum?* Voilà autant de questions qu'il est impossible de résoudre et sur lesquelles les conjectures sont à peine permises.

Nous rappellerons, du moins, qu'on a trouvé plusieurs tombeaux non-seulement à Clermarais, mais aussi sur le chemin de Ponton, à partir de son embranchement avec celui de Courcelle. Cela prouve évidemment que la ville ne s'étendait pas plus loin de ce côté. L'état marécageux des terres situées au-delà de cette limite s'y opposait sans doute ; il n'en était pas de même des terrains compris entre l'arc-de-triomphe et les Arènes, et d'ailleurs, le seul nom

de *forum* donné aux alentours du dernier monument indique un centre, et non un point écarté des habitations (1).

Volontiers nous nous figurons que ce forum était borné, dans sa largeur, par la rue qui passait sous l'arc-de-triomphe et suivait la droite de la route de Laon, et par une rue parallèle dont l'amorce a été reconnue aux environs des Arènes; dans sa longueur, par les Arènes elles-mêmes ou une rue voisine qui serait perpendiculaire à leur grand diamètre, et par la rue dernièrement découverte, qui passait devant l'arc.

Celui-ci aurait ainsi la place qui lui convient, à l'entrée du forum (2). Quant aux bains, nulle nécessité qu'ils eussent une façade ou même une entrée sur le forum. Ceux de Pompéi, que l'on connaît entièrement, sont peu éloignés du forum civil, sans toutefois y toucher. Il en est de même de l'établissement thermal plus récemment découvert dans le voisinage du forum triangulaire de la même ville, à

(1) A la vérité, le *forum triangulaire* de Pompéi occupe une des extrémités de la ville ; mais on prétend que là étaient son berceau et son antique acropole.

(2) De même une place pourrait avoir existé près de l'ancienne porte Bazée, appelée aussi Collatice. Beaucoup d'écrivains ont pensé que ce dernier nom lui venait de ce que par là arrivaient la plupart des denrées destinées à l'alimentation de la ville. N'est-il pas plus naturel de penser que cet arc donnait entrée à un marché, à un *forum nundinarium*, et que la destination de la place a occasionné le changement de nom? — Nous avons, toutefois, indiqué une autre étymologie qui présente aussi des probabilités. V. *Reims sous la dom. rom.*

l'angle de la rue de l'Odéon et de celle de la Fontaine-d'Abondance.

Nous ajouterons, au sujet des Arènes, que la plupart des villes possédaient des monuments de ce genre, et que ceux de la Gaule furent généralement détruits à l'époque des invasions, comme on le voit dans Salvien (1), pour ceux de Mayence, de Trèves et de Cologne. La place des Arènes de Reims est seulement indiquée aujourd'hui par une dépression du sol à peu près circulaire ; plusieurs d'entre nous y ont vu encore debout, dans leur jeunesse, un massif de craie provenant vraisemblablement du soubassement des gradins, et que sa hauteur avait fait appeler du nom de Mont-d'Arènes. Un dessin de Jacques Cellier (2) montre qu'au XVIe siècle il restait encore des vestiges considérables des gradins et des *caveæ* qui environnaient l'arène. Le plan qui fait partie de la *Topographie* de Mérian (1655) donne encore à ces ruines une certaine importance : on y distingue parfaitement une construction circulaire percée d'arcades. Mais le plan de Chastillon n'a déjà plus, à la place des ruines, qu'une élévation de terrain un peu plus rapprochée de la porte de Mars.

Une pièce de cette époque, publiée par M. L. Paris (3), fait connaître que le fond, ou l'arène proprement dite, était déjà cultivé alors, et que l'échevinage permit d'aplanir l'emplacement des gradins pour le livrer à la culture. Enfin, la Ville elle-même,

(1) Lib. IV, ap. D. Bouquet, *op. cit.*, t. Ier, p. 780.

(2) Biblioth. Imp., Cabinet des Estampes.

(3) *Remensiana*, p. 5.

suivant Geruzez (1), travailla à la destruction de ces restes, en y faisant prendre les matériaux nécessaires pour réparer les chemins du voisinage et pour combler l'étang des promenades.

L'écrivain que nous venons de citer dit qu'à gauche du Mont-d'Arènes, dans le lieu appelé *Reims perdu*, est un espace considérable que l'on croit avoir servi de stade pour la course. La forme allongée de cette dépression de terrain est, en effet, très-remarquable, et répond parfaitement à celle que devait avoir un stade, ou même un cirque. La proximité des Arènes est une présomption très-puissante en faveur de cette hypothèse ; car on sait que les monuments destinés aux plaisirs publics se touchaient ordinairement. Il est à noter, en outre, que la rue Saint-Thierry, qui occupe la place d'une ancienne voie romaine, conduit à l'une des extrémités de ce terrain.

Dans l'impossibilité de pousser plus loin nos investigations sur cette partie de la ville à l'époque gallo-romaine, nous essaierons de nous consoler en faisant connaître, sur le terrain même des promenades, une petite découverte qui ne sera pas inutile pour l'histoire topographique de la ville et pour celle de l'industrie des vins.

En 1206, un chanoine de Notre-Dame, nommé Giles, avait obtenu du Chapitre l'abandon d'une terre située proche la porte de Mars, pour y planter de la vigne, à condition que la terre ferait retour au Chapitre après sa mort, et que le sénéchal distribuerait, chaque année, au jour de l'anniversaire dudit

(1) *Description de Reims*, p. 279.

Giles, aux chanoines présents, quarante sols rémois et deux muids de vin provenant de ladite vigne (1).

Le terrain, comme on le voit par une sentence du 22 Août 1291, était entouré d'une haie ou barrière (2).

Coquault parle de la donation, mais n'indique pas le lieu précis qu'occupait cette vigne. Lacourt, dans le Marlot annoté, dit simplement qu'il y avait des vignes à la porte de Mars (3); ailleurs, il est plus précis : « En 1206, dit-il, Gilles, chanoine, fit planter une vigne proche la porte de Mars, aboutissant au Mont-d'Aresnes. Il a laissé cette vigne, à sa mort, au Chapitre (4). » La position a besoin d'être précisée

(1) *Archives du Chap. de Notre-Dame*, liasse 180, n° 1 (Invent. Le Moyne).

*Carta de vinea de porta Martis.*

B[alduinus] prepositus, B[lihardus] decanus, H[aymardus] cantor, ceterique Remensis ecclesie fratres, omnibus ad quos littere iste pervenerint, in Domino salutem.

Noverit universitas vestra quod nos terram nostram sitam juxta portam Martis in qua dilectus concanonicus noster Gilo plantavit vineam concessimus eidem Giloni quamdiu vixerit pacifice possidendam. Post decessum autem ejus terra et vinea illa et quicquid in ea superedificatum fuerit ad nos libere revertetur, ita quod quicumque erit senescallus noster in ejusdem Gilonis anniversario reddet his qui servitio intererunt XL solidos Remenses annuatim et duos modios vini ejusdem vinee. Nos autem in hujus rei testimonium presentes litteras scribi fecimus et sigillo nostro muniri. Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexto, mense Aprili. (*Cartul*. G *du Chapitre, n. CX*.)

(2) VARIN, *Archiv. administrat. de Reims*, t. Ier, p. 1056.

(3) T. II, fol. 8.

(4) *Ibid.*, fol. 9.

encore, car, d'après cette indication, la vigne pourrait toucher au Mont-d'Arènes, sans être très-proche de la ville.

Une déclaration des terres arables appartenant à Messieurs du Chapitre de Reims, pour leur cense de porte de Mars, qui nous est tombée sous la main et qui n'a pas été inventoriée jusqu'ici (1), porte ce qui suit :

« Item une pièce de terre où feust jadiz la vignes selon les fossés de la ville et aboutissant à la place où estoit la grange de la dicte cense, contenant deux jours, et n'en paye on point de dixme à versaines pour ledict an. »

Cette pièce porte la date de 1439.

Or, si nous nous rappelons que la terre appelée *la Charonnière* touchait aux fossés de la ville, en s'étendant vers le Mont-d'Arènes, et qu'elle faisait, comme ici, partie de la grande cense de Mars, nous n'aurons aucun doute que le terrain occupé aujourd'hui par la mosaïque ne soit remarquable encore à un autre point de vue : là était la vigne plantée près la porte de Mars par le chanoine Gilles, en 1206.

Combien de temps dura cette vigne? Quand fut-elle arrachée et pour quelle raison? Tout ce que nous pouvons répondre à cet égard, c'est qu'en 1439, c'était, et depuis longtemps déjà, une terre arable, ainsi que le porte la déclaration.

(1) *Archives du Chapitre*, liasse 34 des Renseignements, Préciputs et Surcens, n° 3.

Il est à noter que le terrain occupé par la maison et l'établissement de Mme Houzeau porte encore sur le plan cadastral la désignation de *Champ de la Vigne*. Mais, suivant la même déclaration, ce nom a été certainement appliqué à une étendue de terrain plus considérable, qui touchait à la ville.

## DEUXIÈME PARTIE.

---

# CHAPITRE I[er].

### DES MOSAIQUES EN GÉNÉRAL ET DE LA CONSTRUCTION DES PAVÉS, PARTICULIÈREMENT DANS LES THERMES.

La mosaïque est un art aussi ancien qu'universellement répandu. Le cardinal Furietti, dans le deuxième chapitre de l'ouvrage spécial qu'il lui a consacré (1), a donné des preuves de son existence chez les Perses, les Assyriens, les Egyptiens et les Grecs. Du reste, s'il est vrai qu'à la naissance des arts, la symétrie fut le premier besoin de l'homme (2), la

(1) *De Musivis.*

(2) Jeanron, *Origine et progrès de l'art,* p. 54.

mosaïque dut être un des premiers produits de ce besoin, comme beaucoup d'autres applications ingénieuses, dont la nature a placé les éléments sous sa main et dont l'origine se perd dans la nuit des temps. On a trouvé chez les peuplades sauvages de l'Amérique des tableaux faits de plumes assemblées. La mosaïque, à son origine, est peut-être un art plus primitif encore. De fait, elle existe en germe, dès le jour où les hommes ont imaginé de réunir des cailloux, pour donner à leurs demeures une aire sèche et solide, et de lier ces cailloux entre eux en les enfonçant dans une terre détrempée et battue. De là à choisir les pierres, à en assortir les couleurs pour former un dessin, à les tailler selon certaines règles pour mieux les assembler, il n'y a que peu de pas à faire, et la mosaïque est trouvée.

Pline attribuait l'invention de la mosaïque aux Grecs (1). Or, s'il est vrai, comme le même écrivain l'assure, que les Grecs se contentèrent d'abord d'une aire battue, mastiquée à l'huile, ce qu'il appelle *opus fusticatum*, c'est dès l'abord une preuve d'un goût prononcé pour la polychromie ; il les conduira naturellement à adopter la mosaïque, dès qu'elle leur sera révélée, - mais non pas nécessairement à l'inventer.

Les savants de nos jours qui la font naître dans le palais des rois de Pergame (2) ne sont pas plus dans

(1) « Pavimenta originem apud Græcos habent, elaborata arte, picturæ ratione. » (Lib. XXXVI, 60.)

(2) Stieglitz, *Archæol. der Baukunst*, I, 276. — D'Agincourt, *Hist. de l'art par les monum.* Introd. Peint., p. 29. — Raoul

le vrai. En vain cherchera-t-on à nous y montrer l'imitation du tissu quadrillé d'un tapis (1) : la mosaïque et le tapis sont deux branches à part de l'art qui ont des rapports de ressemblance, mais dont l'une n'a paru avoir engendré l'autre que par une fausse interprétation d'un texte de Pline au sujet d'un célèbre artiste de Pergame.

Au surplus, que les Grecs aient emprunté la mosaïque aux Orientaux, ou qu'ils l'aient inventée, on en constate chez eux l'existence dès le Ve siècle avant Jésus-Christ. Les mosaïques que les fouilles du temple de Jupiter à Olympie (2) ont mises à découvert, et qui datent de la fondation même de l'édifice, le prouvent suffisamment. Le trait de Diogène le Cynique, rapporté par Galien (3), montre, à son tour, qu'elle ne

ROCHETTE, *Peintures antiques inédites*, p. 490. — CHAMPOLLION-FIGEAC, *Traité élément. d'archéologie*, t I, p. 233.

(1) ARTAUD, *op. cit.*, p. 3 et 5.

(2) Abel BLOUET, *Voyage en Morée*, architect., t. I, pl. 63-64.

(3) *Protrept.*, c. 8, p. 35 ; éd. Kœhler. Voici le passage : « Diogène, dînant chez un particulier très-soigneux de ce qui lui appartenait, et fort peu de sa personne, fit mine de vouloir cracher ; puis, regardant autour de lui, il cracha, en effet, non sur aucun des objets qui l'entouraient, mais sur le maître de la maison. Celui-ci indigné et demandant la raison d'une telle conduite, Diogène lui répondit qu'il n'avait rien vu dans sa maison d'aussi négligé que lui : car, tandis que *tous les murs étaient ornés de peintures remarquables, le pavé composé de cailloux précieux qui, par leur arrangement, représentaient des images de divinités*, tous les vases propres et brillants, les lits et leur couvertures enrichis des plus beaux ornements, il n'avait vu que lui seul de négligé. »

Il est juste de remarquer que Diogène de Laerte (II, 75) attribue ce trait à Aristippe, et non à Diogène le Cynique.

tarda point à passer des temples et des édifices publics dans les maisons opulentes ; comme il est naturel, du reste, qu'un ornement si intimement lié à l'usage de la peinture, se répande rapidement dès qu'il est introduit dans l'art.

Les Romains, à qui les Grecs firent connaître la mosaïque, l'adoptèrent avec empressement.

Dès les premiers temps où l'existence de la mosaïque peut se constater chez eux, on la voit recevoir une foule d'applications diverses (1). C'était déjà un art très-avancé à l'époque de son introduction à Rome; elle y fit de nouveaux progrès. Il n'en pouvait être autrement chez un peuple tout-puissant, toujours inassouvi dans son amour du luxe et des jouissances, et que n'effrayait aucune dépense.

Les plus anciennes mosaïques de l'Italie ne remontent pas au-delà de l'époque de Marius et de Sylla, et déjà, peu d'années après, César ne pouvait s'en passer dans ses expéditions. Suétone raconte qu'il faisait porter à sa suite, en Gaule, des panneaux de mosaïques pour paver sa tente prétorienne, tantôt dans le genre de l'*opus tessellatum*, tantôt dans le genre appelé *sectile* (2).

Les Romains aimaient donc les mosaïques, et ils en mettaient partout. Non contents d'en orner le sol des rez-de-chaussée (*pavimenta plano pede*) et des salles hautes de leurs habitations (*contignata* ou *sub-*

(1) JEANRON, *op. cit.*, p. 54.

(2) « In expeditionibns tesseilata et sectilia circumtulisse. » (SUETON., *de Cæsar.*, 46.)

*tegulanea*), celui de leurs cours mêmes (*subdialia*), ils en décoraient aussi les lambris, comme le montrent quelques parties des thermes de Caracalla (1), comme on le voyait aussi, il y a peu d'années, dans une salle de bains de la rue Sainte-Hélène, à Lyon (2), et dans des panneaux de mur du théâtre d'Orange (3) ; enfin, même les voûtes et les plafonds, et cela dès le temps de Pline : « Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere e vitro (4). » Bien plus, les ruines de Pompéi nous font connaître des colonnes et des fontaines entièrement revêtues de mosaïques de la base au sommet. C'est donc, dès les premiers temps de l'empire, un art arrivé à son plus grand développement ; il n'a plus de perfectionnements à attendre que de ceux qui, ne pouvant l'embellir, chercheront à l'enrichir, comme cette Hélène d'un peintre médiocre que jugeait Apelle ou Zeuxis. Senèque se plaignait d'un luxe porté au point « que les plafonds resplendissaient d'or et que l'éclat des parquets le disputait à celui des plafonds (5) ; qu'on se regardait comme pauvre et misérable, quand les murs des bains publics ne brillaient pas de pièces de marqueterie achetées à grands frais, si au marbre d'Alexandrie ne se mêlaient pas des incrustations de Numidie, si à l'entour ne régnait pas un cordon de mosaïque dont les couleurs, à grand' peine assemblées,

(1) A. Blouet, *Restaur. des thermes d'Antonin Caracalla*, p. XIII.

(2) Comarmond, *Antiq. de Lyon*, p. 681.

(3) Artaud, *op cit.*, p. 89.

(4) *Hist. nat.*, lib. XXXVI, cap. 25.

(5) *Epist.* CXIV.

imitaient la peinture, si le plafond n'était lambrissé de verre ;.... qu'on ne voulait plus marcher que sur des pierres précieuses (1). » Doit-on prendre ce langage comme une pure exagération de mauvaise humeur? Il ne le semble pas, quand on connaît ce que les historiens racontent de la maison d'or de Néron (2); et ce ne sera pas encore assez pour Héliogabale, qui fera paver en pierres précieuses le bas de la tour d'où il compte avoir, un jour, à se casser la tête, quand Rome sera lasse de lui (3).

Ceci nous amène à examiner en peu de mots les matières employées et les procédés les plus usités dans la fabrication des mosaïques.

Nous avons dit que la mosaïque, à sa naissance, avait dû être un simple assemblage de cailloux, de petites pierres, telles que les donnait la nature. L'idée de faire servir ces modestes matériaux, d'abord à l'assainissement et à la consolidation du sol, puis à l'ornementation des pavés et des murailles, est tellement naturelle, qu'en Angleterre et en France, sur les côtes de la Manche, c'est ce qui se fait encore aujourd'hui. Les Romains n'avaient pas tardé à substituer à l'*opus fusticatum* des Grecs un pavage plus solide, composé de tuiles concassées mêlées avec un ciment de chaux et de lait caillé, *opus signinum* (4).

(1) *Epist.* LXXXVI.

(2) SUETON., *in Nerone*, cap. XXXI

(3) LAMPRID., *de Anton. Heliogab.*, cap. XXXIII.

(4) ARTAUD, *op. cit*, p. 10.

La ville de Signina était célèbre par ses tuiles.

Dans certaines industries, on se sert encore aujourd'hui d'un mastic composé de chaux et de fromage mou.

Ils pavaient ainsi leurs cours communes, leurs cuisines et les pièces d'habitation où un luxe quelconque eût été perdu; et quand ils le pouvaient, ils substituaient aux tuileaux de petits cailloux recueillis à la mer ou dans les fleuves, et posés sans ordre ni symétrie dans un bain de ciment (1). C'est ce qu'on appela le carrelage barbare, *pavimentum barbaricum*, mais ce n'est pas encore la mosaïque.

L'emploi de petites pierres taillées en carré, en triangle, en hexagone, permit au mosaïste, non-seulement de joindre d'une manière plus exacte les divers éléments de son pavé, mais aussi de leur donner toutes les dispositions possibles, de suivre toutes les sinuosités de ses cartons, et d'exécuter avec eux les dessins d'ornement les plus compliqués, des figures de plantes, d'hommes et d'animaux, des tableaux entiers, semblables à ceux qu'anime le pinceau. C'est ce qui nous paraît constituer l'*opus tessellatum*, de *tessera*, petite pierre cubique. Nous nous contenterons d'indiquer cette espèce de mosaïque, la seule qui nous paraisse assez clairement définie. Nous ne pourrions, sans sortir des bornes de ce travail, chercher ici ce qu'on doit entendre par le *lithostrotum*, le *sectile*, le *vermiculatum*, le *reticulatum*, le *quadratarium*, le *cerostratum*, l'*asarotum*, etc., dénominations sur le sens desquelles on n'est pas entièrement d'accord, non plus que sur l'origine du nom générique de la mosaïque, *opus museum*, *musivum* ou *mosibum*, *mosaïcum* ou *musaïcum* (2).

(1) Artaud, *op. cit.*, p. 125.

(2) Quelques écrivains, et Furietti (cap. 1) se donne beaucoup de peine pour réfuter leur sentiment, prétendent que le mot

Les pierres et les marbres de couleur ne pouvaient fournir au mosaïste toutes les nuances dont il avait besoin pour rivaliser avec la peinture ; de plus, sans parler de la difficulté de se les procurer en tous pays, l'ouvrier dépensait un temps infini à les scier, à les refendre et à dresser avec eux de petits cubes. On eut donc recours à l'argile colorée et à des pâtes vitreuses. Celles-ci, capables de s'amollir au four et d'acquérir une grande dureté après leur refroidissement, se coulaient en gâteaux d'une certaine étendue ; on les fendait ensuite, ainsi que celles de terre cuite, pour former les dés, par un procédé semblable, en petit, à celui dont on use pour fendre les pavés d'échantillon ; ou bien on les coupait lorsqu'elles étaient encore molles (1). Il semble résulter de passages de Pline que l'emploi de cubes artificiels ne fut introduit à Rome que vers le temps de Vespasien (2) ; cepen-

*musivum* doit être appliqué particulièrement aux voûtes, et doit s'entendre de peintures, et non de mosaïques. C'est à tort, car le même mot est employé là où il ne peut être question d'autre chose que de mosaïque, témoin l'inscription relative à une fontaine, rapportée par Muratori (*Novus Thesaurus*, t. I, class. 6). Néanmoins, en Italie, on appelle vulgairement *lithostrotum* la mosaïque d'un genre simple, composée de figures géométriques tracées en noir et en blanc, et faite avec des pierres naturelles et des marbres, tandis que l'on désigne par le mot *musivum* une mosaïque dans laquelle entrent le verre et les compositions en émail. C'est, sans doute, à cause de la nature des matériaux qui appartiennent à chaque genre, que l'on a généralement réservé le mot *musivum* pour désigner spécialement les mosaïques des murs ou des voûtes.

Mazois (*Ruines de Pompéi*, Ire partie, p. 28) appelle *lithostrotos* toute espèce de pavés en mosaïque.

(1) *Herculanum et Pompéi*, t. V, Peintures, 6e série, p. 5.

(2) Lib. XXXVI, 25, 64.

dant, la quantité de morceaux travaillés dans ce genre qui ont été trouvés à Pompéi (1) prouve qu'il faut faire remonter plus haut cette innovation, et elle a été pratiquée en grand dans un des monuments les plus considérables de l'antiquité romaine, à la villa Hadriana, près de Tivoli (2). Enfin, on croit que la dorure de la maison de Néron, dont nous parlions tout-à-l'heure, consistait en un revêtement de mosaïque de verre doré (3), autre innovation certainement postérieure à l'introduction des pâtes colorées. En effet, peu satisfait de le disputer à la peinture par la multiplicité des teintes réunies dans ses casiers, le mosaïste voulut y faire entrer l'or et l'argent. Il imagina de coller des feuilles de métal entre deux lames de verre et de les soumettre au four ; les deux lames finissaient ainsi par ne faire qu'un corps, un cube argenté ou doré, qui allait enrichir les vêtements, et surtout le fond des tableaux. Cette prétention du mosaïste, cette recherche d'un faux éclat, pour satisfaire aux exigences croissantes d'un luxe de mauvais goût, assurèrent son triomphe. Pendant que la peinture disparaissait presque totalement, la mosaïque traversait le Moyen-Age, continuant, jusqu'au XIIIe siècle, à revêtir les pavés, les voûtes et

(1) Les mosaïques d'art proprement dit, ou mosaïques à figures, sont faites avec des cubes artificiels. La grande mosaïque, que l'on a cru représenter la bataille d'Issus ou celle d'Arbelles, est dans ce cas.

(2) Letronne, *Lettres d'un antiquaire à un artiste*, p. 94. — R. Rochette, *Lettre à M. de Salvandy sur les fouilles de Pompéi*, p. 11, 15, 34.

(3) Artaud, *op. cit.*, p. 77.

les murs eux-mêmes (1), toujours plus riche, il est vrai, de matière et d'éclat que d'art et de goût, empreinte cependant d'un plus grand caractère, qu'elle devait à l'inspiration chrétienne. Nous n'avons pas à la suivre dans ce nouveau développement, non plus que dans sa rénovation en Italie, où, reprenant un rôle qu'elle avait eu à son début (2), elle s'est chargée de perpétuer par d'habiles copies les œuvres des grands peintres.

En même temps que l'usage de la mosaïque devenait universel et que sa fabrication se vulgarisait, certains motifs d'ornementation se répandaient aussi et se répétaient de tous côtés, soit que l'exécution en fût plus facile ou l'effet plus heureux, soit que le goût général les préférât, ou que des chefs d'école les eussent mis à la mode. C'est ainsi que la petite mosaïque de Bethléem, à Reims, est la copie exacte d'un pavé de la villa Suburbana de Pompéi; c'est ainsi qu'il y a peu de temps, on a trouvé, à Cavaillon (3), une grande mosaïque dont les dispositions principales et de nombreux détails se retrouvent dans celle du forum de Sempronius qu'a publiée Furietti (4).

(1) La plupart des ouvrages écrits il y a trente ans disent que la mosaïque ne dépassa pas le X[e] siècle. C'est une erreur. On connait aujourd'hui des mosaïques bien postérieures. M. Jul. Durand (*Annales archéol.*, t. XV, p. 174 et sq.) en a décrit du XIII[e] siècle, qui appartiennent à l'Italie ; celles de Saint-Symphorien et de Saint-Remi de Reims, dont nous parlerons plus loin, sont du XII[e] ou du XIII[e] siècle.

(2) R. Rochette, *Peintures ant. inéd.*, p. 428.

(3) V. Calliat, *Encyclop. d'archit.*, X[e] année, pl. 80.

(4) *De Musivis*, p. 61 et tab. VI.

Avec l'étendue de leurs ressources, le personnel des mosaïstes se modifia aussi. La direction de l'ouvrage avait longtemps appartenu à de véritables artistes, à des Grecs principalement, comme le prouvent plusieurs mosaïques où leurs noms sont inscrits (1); mais l'ouvrier chargé de l'exécuter n'avait plus été bientôt qu'un manœuvre, dont l'adresse consistait uniquement à placer ses cubes dans l'ordre indiqué par le dessin colorié qu'il avait sous les yeux, suivant des lignes tracées à l'avance sur son mastic. Enfin, on vit plus tard des femmes prendre part à son travail ou même le diriger (2). Le nombre des mosaïstes croît aussi avec le temps. Non-seulement il existe dans chaque ville une corporation d'ouvriers paveurs, *collegium pavimentariorum* (3); mais les mosaïstes sont nommément désignés dans le titre du code Théodosien *De excusationibus artificum*, avec les peintres, les statuaires, les sculpteurs et autres gens de métiers, qu'il déclare exempts de certaines charges. Et à ce propos, nous remarquerons qu'on a eu tort de confondre les mosaïstes et les marbriers,

(1) ARTAUD, *op. cit*, p 12, 14.

(2) « Eusebia cum suis tesselariis. » (GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Arts et métiers des anciens*, pl. XXI.)

Les inscriptions qui nomment des *musivarii* ou *musearii* ne sont pas nombreuses. V. Gruter, 586, 3 ; Orelli, 4238. — Celles qui regardent des *marmorarii* le sont davantage. V. Orelli, 2507, 3534, 4219, 4220, 7245.

Une inscription trouvée à Vaison et rapportée par Spon (*Miscell. erud. antiq.*, p. 225) parle d'*opifices lapidarii*. Devons-nous la rapporter aux ouvriers en mosaïque ?—V. encore dans Orelli, relativement à cette profession, les nos 4220, 4302, 6445.

(3) DONI, *Inscript. class.* 91, p. 351.

puisque la loi dont nous parlons sépare nettement les *marmorarii* et les *musearii*. Elle distingue aussi les *quadratarii* seu *quadrigarii*, comme elle les appelle. Divers textes cités par Du Cange (1) montrent que ces derniers travaillaient exclusivement au pavé, tandis que les *musearii* décoraient les murailles et les voûtes.

Quelques mots sur la manière dont les mosaïques étaient établies termineront les notions générales que nous avons cru bon de recueillir dans ce chapitre.

Il est rare qu'une mosaïque soit parfaitement de niveau et n'aille pas en pente vers l'entrée principale de la pièce qu'elle occupe (2). C'est évidemment pour faciliter l'écoulement des eaux, moins encore à sa surface que dans le sol factice qui la porte.

Nous avons cité des fontaines entièrement garnies de mosaïques. Comme elles, celles qui formaient le pavé des thermes, celles qui tapissaient le fond des bassins, celles des cours elles-mêmes, devaient être imperméables à l'eau, inattaquables à l'humidité, et jusqu'à un certain point à la gelée. Cependant les anciens ne connaissaient pas les chaux hydrauliques, mais ils savaient faire un mortier parfaitement hydraulique au moyen de chaux de premier choix mêlée avec la pouzzolane (3) ; il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'extrême durée de leurs constructions en ciment est due principalement à l'excellente qualité des chaux qu'ils employaient.

(1) *Glos.*, ad verb. *Musivum*.

(2) Winckelmann, *Rec. de lettres sur Hercul.*, p. 200.

(3) Vicat, *Résumé des connaissances sur les mortiers*, Journal des savants, Mai 1834, page 276.

Suivant Visconti, le mastic qui servait à fixer les cubes n'était qu'un composé de chaux et de pouzzolane. D'autres y ont reconnu des compositions différentes, mais où la chaux domine toujours (1). Les mosaïques trouvées à Reims n'avaient d'autre mastic qu'un ciment plus fin, passé au tamis et fortement chargé de chaux.

Vitruve indique avec beaucoup de soin la manière de dresser le sol ou *substratum* d'un pavé (2). Sur la terre bien mise de niveau et battue avec la hie, il prescrit de placer successivement le *statumen*, la *ruderatio* et le *nucleus*. Par *statumen*, il entend une couche de cailloux gros comme le poing, sans mortier; par *ruderatio*, une couche de mortier d'au moins 9 pouces d'épaisseur, battu avec soin, composé de pierrailles et d'un tiers de chaux; le *nucleus* est un ciment de têts broyés, auxquels on ajoute le tiers de chaux; il ne doit pas avoir moins de 6 doigts d'épaisseur.

Ces prescriptions n'ont pas toujours été suivies dans l'exécution des mosaïques. On remarquera d'abord que celui qui nous les a transmises écrivait sous Auguste, et qu'en se propageant de plus en plus, la mosaïque perdit quelque chose des conditions de solidité qu'on lui avait données à l'origine.

Si quelques-unes de celles qu'on a découvertes de nos jours s'en éloignent, c'est peut-être parce que la nature du sol dispensait d'observer les mêmes

(1) ARTAUD, *op. cit.*, p. 124.
(2) Lib. VII, cap. 1.

précautions (1); des raisons contraires obligeaient quelquefois à de plus grands soins. Artaud a consigné, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité plusieurs fois, des exemples que les personnes spécialement chargées d'extraire les mosaïques et de les réparer consulteront avec fruit (2).

Le *statumen*, composé de pierres sans mortier, avait pour objet d'assainir le pavé. Mais on ne se contentait pas toujours de ce moyen pour le préserver de l'humidité. Tantôt, comme à Worcester, le mortier placé sous la mosaïque était percé, de distance en distance, par des canaux en briques faits en talus d'environ 60 centimètres de large; tantôt la couche principale de ciment était établie sur des amphores renversées, dans l'intervalle desquelles l'air circulait au moyen de tuyaux carrés ascendants pouvant servir aussi à la ventilation des appartements (3). Ailleurs,

(1) Nous avons déjà remarqué (première partie, chap. I) que la mosaïque de Reims n'était pas établie dans les meilleures conditions. Beaucoup de mosaïques n'ont pas été mieux traitées. A Jurançon, par exemple, la mosaïque de la galerie repose sur une couche de ciment rouge de 5 centim. d'épaisseur, dressée sur un béton grossier, formé de débris reliés à leur sommet par la couche de ciment qui la recouvre (*Bulletin du comité de la langue*, etc., t. II, p. 380.) Celle de la salle K, à droite de l'atrium, repose directement sur le sol ou sur une couche très-mince de ciment, tandis que dans la salle L, au contraire, une épaisse couche de ciment rouge soutient le pavage; dans une quatrième, la salle M, la couche de ciment est à peine appréciable. Dans la salle N, la couche est épaisse. Cette salle est très-petite, ce qui prouve que le soin et l'épaisseur ne sont pas toujours en rapport avec les difficultés de pose résultant de l'étendue du pavé.

(2) *Op. cit.*, p. 123 et passim.

(3) Piranesi, *Antiq. rom.*, t. Ier, tav. XIX, fig. 2.

comme dans les thermes de Caracalla (1), elle reposait sur une voûte aplatie formée de dalles en terre cuite que soutenaient des piliers en briques.

Cette disposition permettait de donner peu d'épaisseur au *nucleus* et de supprimer la *ruderatio ;* et comme elle avait pour objet principal de conduire l'air chaud sous le pavé et d'échauffer l'appartement au moyen du pavé lui-même, ainsi que nous allons le voir, ce dernier devait être aussi mince que possible.

Elle convenait particulièrement aux thermes. Vitruve prescrit de point en point comment on doit y établir ce sol creux et comme suspendu (2).

« Il faut premièrement, dit-il, faire un pavé avec des carreaux d'un pied et demi, qui aillent en penchant vers le fourneau, en sorte que, si l'on y jette une balle, elle ne puisse demeurer, mais qu'elle retourne vers l'entrée du fourneau ; par ce moyen, la flamme ira plus facilement sous tout le plancher. Sur ce pavé, on établira des piles avec des briques de

(1) A. Blouet, *op. cit.*, pl. XIII. — Reynault, *Traité d'architecture*, 2e partie, pl. 64 et page 450.

(2) « Suspensuræ caldariorum ita sunt faciendæ, ut primum sesquipedalibus tegulis solum sternatur inclinatum ad hypocausim, uti pila cum mittatur, non possit intro resistere, sed rursus redeat ad præfurnium ; ipsa per se ita flamma pervagabitur sub suspensione : supraque laterculis bessalibus pilæ struantur ita dispositæ, uti bipedales tegulæ possint supra esse collocatæ. Altitudinem autem pilæ habeant pedum duorum, eæque struantur argilla cum capillo subacta, supraque collocentur tegulæ bipedales, quæ sustineant pavimentum. » (Lib. V, cap. 10 ; trad. de Perrault.)

Pline (*Hist. nat.* lib. XXVI, cap. 3) attribue au médecin Asclépiade l'invention des thermes ainsi établis.

huit pouces, disposées et espacées en sorte qu'elles puissent soutenir des carreaux de deux pieds en carré. Ces piles auront deux pieds de hauteur et seront maçonnées avec de la terre grasse mêlée de bourre ; et elles porteront, ainsi qu'il a été dit, les carreaux de deux pieds en carré sur lesquels sera le pavé. »

Il suffit de se reporter au récit des fouilles pratiquées autour de la mosaïque de Reims (*planche I*, 3, 3 *bis*, 3 *ter*), pour reconnaître que, sur ce point, les prescriptions de l'architecte romain ont été suivies dans nos salles (1).

Cette disposition offrait un moyen aussi simple que bien entendu de chauffer les salles de bains, soit qu'on fît circuler sous le dallage des eaux chaudes naturelles ou seulement de la vapeur, comme Sénèque nous apprend qu'on le faisait dans les localités pourvues de cette ressource (2); soit qu'on y envoyât de l'air chaud, en mettant l'espace vide en communication avec une source de chaleur ou hypocauste, comme l'entend Vitruve (3) ; soit qu'on eût recours, pour entretenir la chaleur sous le pavé, à un moyen peu

(1) Dans les thermes de Caracalla, les piles de briques ont 95 centim. de hauteur sur 20 d'épaisseur.

Les dalles qu'elles supportent ont 75 centim. de côté ; elles sont doubles et forment à deux une épaisseur de 10 centim. Le pavé avec son béton a 40 centim. d'épaisseur.

Ces mesures ne diffèrent pas sensiblement de celles que présentent les restes d'hypocaustes trouvés autour de la mosaïque des promenades.

(2) *Nat. Quaest.*, lib. III, cap. 24.

(3) La description des thermes de Caracalla, par A. Blouet, nous apprend comment était établie la cheminée de ce fourneau

dispendieux, qui consistait à y lancer des boules de métal fortement chauffées et plongées dans la résine (1), la térébenthine ou le soufre. Stace, ayant à décrire des bains (2), fait « crépiter les balles sous le parquet, en même temps qu'une douce chaleur s'échappe des hypocaustes et se répand dans l'édifice. » Ausone, à de pareils détails, semble ajouter des « tuyaux qui conduisent une chaude vapeur (3). »

Ces tuiles ou briques creuses sont bien connues. On sait que leurs minces parois sont percées latéralement : cette ouverture permettait de les faire correspondre deux à deux, en les plaçant l'une contre l'autre; de plus, elles communiquaient entre elles par leurs extrémités. On croit généralement qu'on en faisait de simples conduites à la manière des

(pl. XIII). La fumée s'échappait par une conduite ou chaineau de pots carrés s'emboîtant l'un dans l'autre à leurs extrémités.

Près du même foyer, à des distances calculées, se trouvaient les chaudières qui fournissaient de l'eau chaude à divers degrés, pour les bains, suivant les prescriptions de Vitruve.

(1) A Pompéi, près du fourneau de l'hypocauste, on a trouvé une assez grande quantité de résine.

(2) Quid nunc strata solo referam tabulata, crepantes
Auditura pilas, ubi languidus ignis inerrat
Ædibus, et tenuem volvunt hypocausta vaporem.
(*Silv.* lib. I, carm. V, v. 57.)

Nous remarquerons ici l'emploi du mot *hypocausta* pour désigner les substructions du pavé.

(3) Quid quæ sulphurea substructa crepidine fumant
Balnea, ferventi cum Mulciber haustus operto
Volvit anhelatas tectoria per cava flammas,
Inclusum glomerans æstu exspirante vaporem?
(*Mosell.*, v. 337.)

drains; c'est une erreur. A quoi, s'il en eût été ainsi, eût servi l'ouverture latérale? Et en effet, on a trouvé des chambres entières revêtues, dans leur pourtour, d'une paroi creuse composée de ces poteries et semblable à celles que l'on dresse aujourd'hui dans le but unique d'alléger les constructions. L'exemple le plus concluant, dans nos contrées, est celui des thermes de Deux-Ponts cité par Schœpflin (1). Les briques creuses y sont en communication dans deux sens différents, comme on le voit par les *fig.* 5 *et* 6 de notre *pl.* I.

L'air chaud, lancé à la fois sous le pavé suspendu et à travers les tuyaux enchâssés dans la muraille, portait la chaleur dans toutes les parties des salles, y faisait régner du haut en bas, comme le dit Sénèque (2), une température égale, et dispensait de recourir aux cheminées et aux poêles que la civilisation moderne a reçus des peuples du nord, et dont elle a tant de peine à se défaire, malgré leurs inconvénients.

(1) *Alsatia illustrata*, t I, p. 539, fig. 1 et 2.

On y voit parfaitement comment la chaleur produite par un fourneau se répandait sous le pavé d'une première pièce (*caldarium*), dont la muraille était revêtue en outre de poteries placées alternativement de champ et debout; comment ensuite, par une triple conduite du même genre que la paroi que nous venons de décrire, la chaleur passait dans une paroi de briques debout qui revêtait, à son tour, une autre pièce, apparemment destinée à être moins chauffée que la première (*tepidarium*).

(2) « Suspensuras balneorum et impressos parietibus tubos, per quos circumfunderetur calor, qua ima simul ac summa foveret æqualiter. » (*Epist.* XC.)

On voit par le témoignage de divers auteurs (1) qu'on avait recours aux mêmes moyens pour chauffer les appartements pendant l'hiver. Julien nous apprend qu'à Paris, sa chambre à coucher avait un hypocauste, et que la plupart des habitations du pays étaient pourvues de semblables appareils (2). Mais ils étaient surtout à l'usage des thermes ; là seulement on avait une suite de grandes pièces chauffées

(1) PLUTARCH., in *Agide et Cleomene.*—SENEC., *de Providentia,* cap. IV. — PLIN. lib II, epist. 17. — S. AMBROSII *Hexaemer.*, lib. VI, cap. 8.

(2) *Mysopog.*, pag. 341, édit. Spanheim.

Une petite pièce à pavé suspendu fut découverte à Reims en 1847, dans le jardin de M. Contet-Muiron, rue des Moissons, à 1 m. 50 cent. environ du sol. Les membres du comité d'archéologie, appelés à visiter ces ruines, les prirent pour un four à potier, faute de connaître l'emploi des piliers de briques qui se dressaient encore au nombre de huit, ou dont la place était marquée sur l'aire déblayée de la substruction. Ils prirent aussi pour une cheminée les conduits de chaleur en briques creuses, dont cinq rangs subsistaient dans le mur, à une extrémité de la pièce. Cette pièce avait 2 m. 50 c. de largeur et put être déblayée sur une longueur de 3 m. 30. On y recueillit des fragments de poteries et une sonnette en bronze de forme rectangulaire, parfaitement conservée.

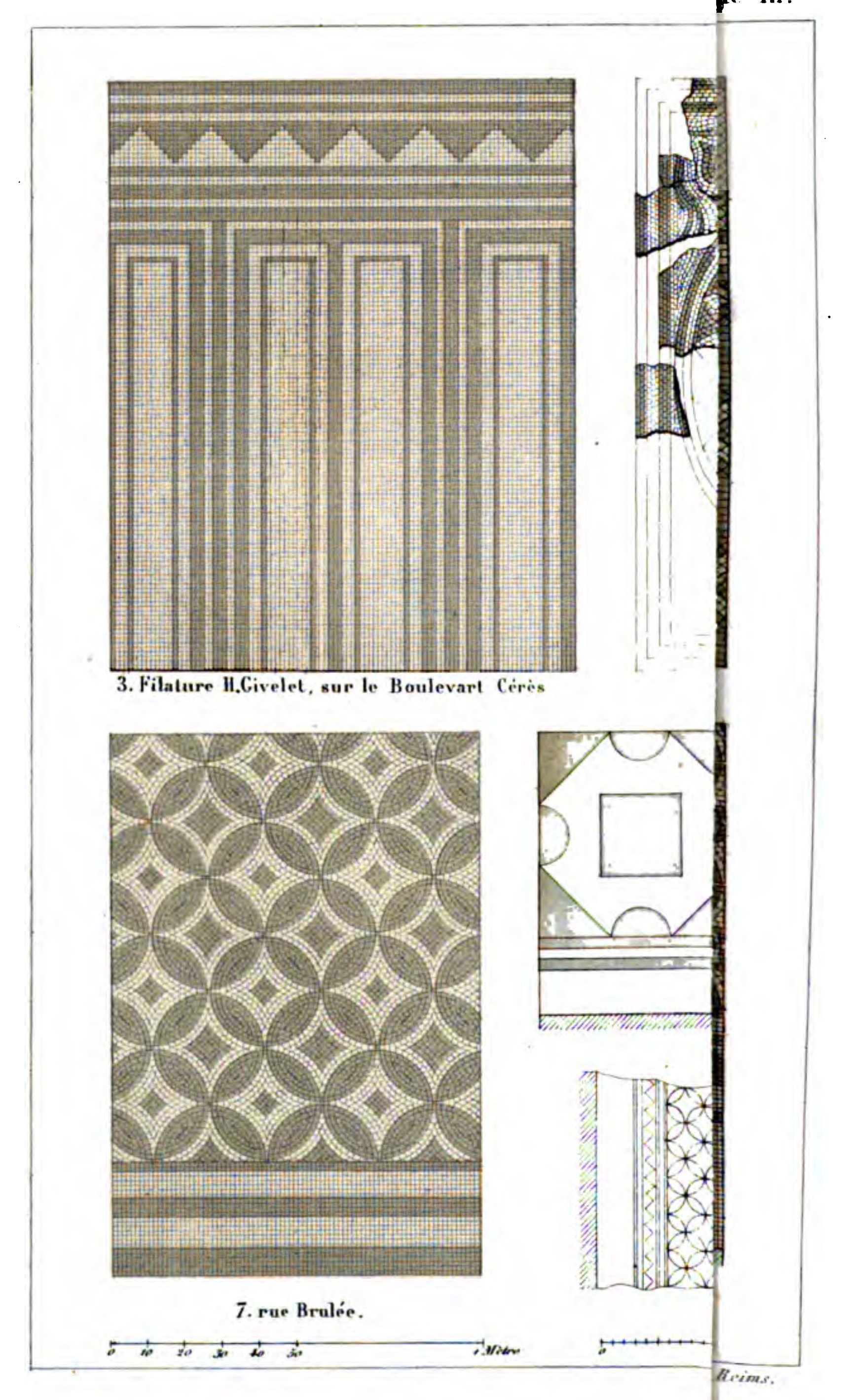
Des substructions semblables, sans conduits de chaleur, ont été découvertes à Paris, dans la Cité, en Juin 1844. L'aire du pavé était faite de grandes briques, au lieu de mosaïque. (V. *Statist. monum. de Paris*, par A. LENOIR, Epoque romaine, pl. XVI.)

Le même ouvrage (Epoque romaine, pl. XV) donne un exemple d'une substruction plus économique, mais aussi beaucoup moins solide, qui a été découverte à Paris, sous la rue de la Vieille-Draperie. Des briques creuses, semblables à celles qui servaient ordinairement à conduire la chaleur, sont dressées sur le sol et tiennent lieu des piliers composés de petites briques carrées ; et des tuiles à rebords remplacent les grandes briques, tant pour l'aire que pour le plafond de l'hypocauste.

à des degrés divers, suivant l'emploi que l'usage déterminait dans ces établissements.

A Reims, nous avons rencontré un grand nombre de briques creuses autour de la mosaïque ; toutes étaient isolées, aucune n'avait conservé sa place primitive, en sorte qu'il est impossible de marquer sur quels points et de quelle manière elles étaient employées. Nous devons ajouter qu'aucune n'était percée dans le champ.

Quant aux substructions, la teinte noirâtre qu'avaient conservée les piles, et surtout les dalles en briques des pavés détruits, indique que la fumée y parvenait, sinon abondamment, du moins en partie, avec l'air chaud ; mais elle n'autorise pas à supposer, comme l'ont fait quelques personnes, qu'on ait allumé et entretenu du feu dans cet étroit espace pour échauffer le pavé. La construction assez légère et peu soignée des piles de briques n'aurait pu évidemment résister à cette épreuve, et ce qu'on sait de la construction ordinaire des hypocaustes ne permet pas davantage une telle supposition.




3. Filature H. Civelet, sur le Boulevart Cérès

7. rue Brulée.

Reims.

# CHAPITRE II.

## MOSAIQUES TROUVÉES A REIMS.

La mosaïque fut introduite de bonne heure dans les Gaules. Caylus fait mention d'un pavé de ce genre découvert à Nîmes, avec une inscription portant le nom d'Auguste. Comme le reste des arts et des industries de luxe de Rome, elle s'y propagea promptement et y devint d'un usage universel. Aussi n'ont-elles pas de recoin, pour ainsi dire, où l'on ne rencontre des restes de mosaïques, ou même des mosaïques entières ; et l'on en trouverait bien davantage encore, si la gelée n'eût souvent déchaussé et désagrégé les cubes de celles qui étaient à une faible profondeur du sol, si la charrue et la pioche ne les eussent brisées. Le peu de goût pour l'antique, l'ignorance des moyens convenables pour déposer ces pavés, le prix élevé de leur restauration, en ont fait abandonner et détruire une immense quantité. Ces causes réunies ont rendu assez rares les spécimens bien conservés de cette branche de l'art décoratif des anciens, la seule dont il soit permis de se faire une idée complète, puisque les murailles

peintes ont généralement disparu tout entières, et qu'on n'en rencontre que des fragments sans suite ou même insignifiants, hormis à Pompéi et dans quelques tombeaux de l'Italie.

A voir les nombreuses mosaïques qui ornent les musées de Lyon, de Nîmes et d'Autun, à lire les descriptions d'une foule d'autres qui ont été trouvées dans le midi de la France, il semblerait que le nord fût comparativement pauvre, qu'on y connût à peine ce grand luxe des habitations romaines, ou que les causes de destruction y eussent été plus puissantes. Les mosaïques de Nizy-le-Comte et de Blanzy, dont nous avons parlé plus haut, celle qui a été découverte à Soissons en 1849 (1), une autre trouvée près de Bazoches en 1860 (2), celles de Vailly (3), de Limé (4), de Dizy-le-Gros (5), ont fait, depuis quelques années, à notre contrée une espèce de com-

(1) Cette mosaïque, trouvée à l'extrémité nord-ouest des glacis de la place, près des chemins de Pasly et de Saint-Crépin-en-Chaye, occupait un espace de 5 mètres 25 cent. sur 4 mètres 45 cent. Après une première bordure de dés noirs, rouges et jaunes, venait une grecque en dés noirs, rouges et blancs, puis un fond blanc, enfin une dernière bordure en torsade. Les angles du carré étaient occupés et amortis par quatre Tritons tracés en noir sur le fond blanchâtre ; et au milieu était un cercle dont le centre, vide alors, devait avoir été occupé par un piédestal.— Nous ignorons ce qu'est devenue cette mosaïque. (*Bulletin des comités historiques*, 1849 : communication de M. de la Prairie.)

(2) Lieudit les Pâturages, au bord de la Vesle, à 400 mètres environ de la voie romaine de Reims à Boulogne, à un kilomètre de Bazoches, dans les travaux du chemin de fer de Soissons à Reims. (*Revue archéol.* du 1er Janvier 1860, p. 64.)

(3) *Bulletin du Comité historique*, 1844, p. 28.

(4) *Soc. archéol. de Soissons*, 1858 ; rapport de M. Stan. Prioux.

(5) *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. II, p. 255.

pensation à cette richesse exclusive, en apparence, du midi. Une métropole aussi importante que l'était Reims sous les Romains devait, sans aucun doute, avoir une infinité de ces pavés précieux; et, en effet, il nous sera facile de prouver que si les mosaïques étaient rares ou inconnues jusqu'ici autour de Reims, elles n'étaient pas inconnues, ni même absolument rares pour cette ville. Il nous suffira, pour cela, de rassembler un petit nombre de faits, entre cent peut-être, qu'il nous eût été permis de recueillir sans l'insouciance des administrations, sans le manque d'hommes qui tiennent note de ces sortes de trouvailles, et que ne remplacent pas toujours sur ce point nos journalistes.

### I. MOSAÏQUE TROUVÉE RUE SAINT-THIERRI.

A quelques mètres des promenades, dans le quartier des Arènes, les débris des mosaïques se rencontrent, pour ainsi dire, à chaque pas; pour peu que le sol y soit profondément retourné, on y ramasse des poignées de cubes désagrégés. Mais, comme, sur aucun des points signalés, on n'a pris les précautions que l'apparition de ces fragments semblait prescrire, et que les propriétaires ne s'en sont pas plus souciés que les ouvriers, on n'a rien conservé.

En Mai 1859, M. Duquenelle, qui est toujours le premier averti des découvertes qu'on fait à Reims, parce qu'il a le soin persévérant de parcourir la ville dans tous les sens et d'interroger toutes les fouilles qui s'y pratiquent, eut connaissance qu'on venait de mettre à découvert une mosaïque, dans une

maison de la rue de Saint-Thierri, en face de l'établissement de M. Villeminot, sur le prolongement même de l'une des voies antiques dont nous avons parlé.

Cette fois, on avait eu l'attention, dès l'apparition de quelques cubes, de laisser la pioche de côté, et d'enlever avec précaution les terres qui recouvraient l'ancien pavé. Mais ces louables intentions des ouvriers et du propriétaire ne tinrent pas longtemps : réflexion faite, on jugea que le travail ne pouvait être retardé ; la pioche fut remise en mouvement et l'archéologue congédié, sans qu'on lui laissât le temps d'examiner s'il serait possible d'exhumer cette mosaïque et de la transporter chez lui, où il eût été fier de lui donner une place.

Ce pavé était intact et présentait, sur une étendue de 1 mètre 30 environ, une rosace du genre de celle que nous trouverons plus bas à Bethléem, composée d'imbrications et inscrite dans un cadre carré, le tout en noir sur fond blanc.

## II. MOSAÏQUE DES TROIS-PILIERS.

Plus loin, sur la hauteur où s'élevaient, au Moyen-Age et jusqu'à la Révolution, les fourches patibulaires qui lui ont valu le nom, conservé encore, des Trois-Piliers (1), en construisant une usine pour la fabri-

(1) M. Brunette (*Notice sur les antiquités de Reims*, p. 12) rapporte que les *Trois-Piliers* passaient pour être trois colonnes provenant d'un édifice antique, et demeurées debout sur le point culminant du terrain. C'est la première fois que nous entendons parler d'une semblable tradition.

cation du noir animal, en 1837, M. Houzeau-Muiron découvrit un fragment de mosaïque, avec des débris de colonnes, de sculptures, de poteries, etc.

Ce fragment, devenu la propriété de M. de Saint-Marceaux, maire de Reims, passa ensuite dans les mains de M. L. Lucas, notaire. Nous ne savons ce qu'il devint, à la dispersion des objets d'antiquité qui composaient le cabinet de cet amateur.

Suivant les souvenirs de M. Lucas, il présentait, sur un fond blanc bordé de deux raies noires, des rinceaux terminés par une feuille cordiforme, et on y distinguait trois couleurs, rouge vif, jaune et noir.

Ce peu de renseignements nous font regretter de n'en savoir pas davantage, car ils donnent à penser que le fragment recueilli provenait d'une bordure, et que le motif principal avait une certaine richesse de couleur et de composition.

### III. MOSAÏQUE DE BETHLÉEM.

Elle se trouvait à un mètre au plus du sol, près de la grande porte actuelle, sur la droite des bâtiments d'habitation, parallèlement au mur de clôture qui longe la rue Jacquart, entre ce mur et la descente de la cave qui prend son entrée sous le chartil.

Elle paraissait entière et bien conservée. M. l'abbé Charlier l'ayant offerte à la ville, l'architecte la fit enlever ; mais cette opération se fit sans précaution, et il n'entra à l'hôtel-de-ville que des débris que l'on vit pendant quelque temps réunis pêle-mêle près de

l'amphithéâtre du cours de chimie. Le peu que nous avons retrouvé, il y a peu de temps, dans un grenier, nous a permis, avec l'aide éclairée de M. Reimbeau, d'en reconstituer le dessin (*planche III, fig. 2*); mais il serait impossible d'en tirer parti pour une restauration.

L'ensemble restitué présente un carré de 1 mètre 59 de côté, encadré de bandes noires, dans lequel est inscrite une rosace composée d'imbrications ou feuilles engendrées par des portions de cercle, et disposées sur six bandes concentriques.

La partie centrale est incomplète. Le fragment que nous avons reproduit indique une suite d'arcs enguirlandés à l'intérieur d'un petit cercle. Il se complétait, soit à la manière d'une mosaïque semblable provenant de la villa Pseudo-Urbana, à Pompéi (1), soit par une rosace à feuilles allant du centre à l'extrémité des arcs, comme dans la mosaïque d'Augsbourg, publiée par Gruter (2).

Les quatre angles à corde curviligne, produits par le grand cercle et le carré dans lequel il est inscrit, étaient occupés par des ornements qui paraissent avoir été variés deux à deux, et dont le seul à peu près complet présente un trèfle entouré de feuilles effilées, à longues tiges. Le tout, en noir sur fond blanc, paraissait isolé, tandis que la mosaïque semblable de la villa Pseudo-Urbana, que nous avons

(1) *Hercul. et Pompéi*, 6e série, pl. II. — V. Calliat, *Encyclop. d'archit.*, t. VIII, n° 64.

(2) *Corpus inscript.*, p. XXV.

l'amphithéâtre du cours de chimie. Le peu que nous avons retrouvé, il y a peu de temps, dans un grenier, nous a permis, avec l'aide éclairée de M. Reimbeau, d'en reconstituer le dessin (*planche III*, *fig.* 2); mais il serait impossible d'en tirer parti pour une restauration.

L'ensemble restitué présente un carré de 1 mètre 59 de côté, encadré de bandes noires, dans lequel est inscrite une rosace composée d'imbrications ou feuilles engendrées par des portions de cercle, et disposées sur six bandes concentriques.

La partie centrale est incomplète. Le fragment que nous avons reproduit indique une suite d'arcs enguirlandés à l'intérieur d'un petit cercle. Il se complétait, soit à la manière d'une mosaïque semblable provenant de la villa Pseudo-Urbana, à Pompéi (1), soit par une rosace à feuilles allant du centre à l'extrémité des arcs, comme dans la mosaïque d'Augsbourg, publiée par Gruter (2).

Les quatre angles à corde curviligne, produits par le grand cercle et le carré dans lequel il est inscrit, étaient occupés par des ornements qui paraissent avoir été variés deux à deux, et dont le seul à peu près complet présente un trèfle entouré de feuilles effilées, à longues tiges. Le tout, en noir sur fond blanc, paraissait isolé, tandis que la mosaïque semblable de la villa Pseudo-Urbana, que nous avons

(1) *Hercul. et Pompéi*, 6e série, pl. II. — V. CALLIAT, *Encyclop. d'archit.*, t. VIII, n° 60.

(2) *Corpus inscript.*, p. 337.


3 . Enfant Jesus .


1 Rue de Cernay.

rappelée, était le motif central d'un grand pavé à fond blanc encadré de noir.

La couche de terre qui recouvrait ce pavé était, dit M. Charlier, noire et glaiseuse, comme le seraient des cendres longtemps enfouies dans le même endroit; la même particularité se remarque sur divers points des terrains de Bethléem. Ce sont, évidemment, autant de signes de l'incendie et de la destruction violente dont nous avons parlé déjà tant de fois.

Puisque nous sommes à Bethléem, nous n'oublierons pas de noter, au sujet de cet établissement, une circonstance dont il faudra probablement tenir compte pour la délimitation des terrains qui étaient autrefois habités, au-delà de l'enceinte du Moyen-Age. Outre une foule de murs généralement tracés dans le même sens ou perpendiculairement à cette direction, on a trouvé à Bethléem plusieurs caveaux, probablement à usage de cave, et surtout des puits. M. Charlier assure que le nombre des puits découverts jusqu'à ce jour peut aller à soixante-dix. Tout cela accuse l'existence sur ce point de petites habitations pressées les unes contre les autres, plutôt que de palais vastes et somptueux; mais ce qui est surtout remarquable, c'est que les découvertes d'antiquités ont toujours lieu dans les deux premiers tiers des terrains de l'établissement, pas au-delà.

## IV. MOSAÏQUE TROUVÉE RUE DE CERNAY.

En Août 1843, à 85 cent. environ du sol, sous la grange, alors en construction, d'une des maisons

élevées par M. Mouras, portant le n° 30 de la rue de Cernay, on a trouvé la mosaïque que nous reproduisons (*planche IV, fig. 1*). Le panneau carré qui, vraisemblablement, marquait le milieu de la mosaïque, avait 1 mètre 48 à 1 mètre 50 cent. de côté. La bordure, tracée en noir sur fond blanc, est composée d'une suite d'ovales formés de palmettes accouplées encadrant un fleuron à trois pointes, semblable à ceux du tournesol. La maladresse de l'exécution y est très-visible ; elle donne à penser que l'ouvrier avait un patron pour dessiner ces ovales, et qu'il se servait de ce patron sans avoir calculé à l'avance qu'il n'en pouvait entrer qu'un certain nombre dans chacune des bandes de sa bordure. Toute cette partie, y compris les deux cercles, l'un noir, l'autre blanc, inscrits dans le carré intérieur, est en petits cubes de 1 cent. et demi. Le milieu est rempli par un travail différent et se rapporte au genre appelé *sectile*. Il se compose de pavés hexagones blancs, et d'autres triangulaires, noirs, blancs ou bleu-ardoise, combinés de manière à former une sorte de rosace.

Le champ sur lequel se détachait ce motif était blanc, parsemé régulièrement de croisettes formées de quatre points noirs, avec un blanc au milieu. Ce champ n'était conservé que sur une étendue de 30 cent. environ autour du carré. Un fragment de bordure composée de trois rangs de cubes noirs, semblable aux bandes noires du carré, a été trouvé à 67 cent. du même carré, du côté du sud-est. Cette circonstance montre quelle était en grande partie, sinon en totalité, l'étendue du pavé de ce côté. En outre, la couche de ciment qui soutenait la mosaïque se voyait

encore tout autour sur une pareille superficie. Enfin, le propriétaire assurait avoir trouvé d'autres fragments de mosaïques à quelque distance de là ; ils devaient appartenir au carrelage d'autres pièces. En fouillant le sol pour la construction d'une cave, dans la même maison, on a trouvé plusieurs vases de terre, à parois très-minces.

Tous ces détails ont été consignés dans une note prise sur les lieux par M. Reimbeau père, et dont nous devons la communication à l'obligeance de son fils, notre confrère.

Nous n'y ajouterons qu'une réflexion. Les personnes qui connaissent les mosaïques recueillies à Pompéi, se rappelleront plusieurs pavés analogues à celui-ci. Le mélange, dans un même pavé, du genre *sectile* avec le *tessellatum* y est fréquent. On y retrouve aussi la disposition que nous avons ici, d'un champ blanc semé de points noirs enveloppant le motif central (1). S'il est permis d'invoquer ces rapports pour donner une date à la mosaïque de la rue de Cernay, nous pouvons la regarder comme antique et la faire remonter même au Ier siècle.

A tous les points de vue, sa destruction nous paraît très-regrettable. On nous a assuré que des fragments avaient été emportés à l'Hôtel-de-Ville, mais nous n'avons pu en rien retrouver. Il est fâcheux aussi qu'on n'ait pas songé alors à rechercher dans le sol à quelle sorte de construction appartenait ce pavé, qui se reliait, sans doute, à d'autres du même

(1) *Herculanum et Pompéi*, tome V, Peintures, sixième série, n° 14.

genre que nous rencontrerons dans la rue des Moïssons.

V. MOSAÏQUE TROUVÉE RUE DES MOISSONS, N° 13.

Sous ce numéro, nous plaçons, sans la connaître cependant, puisqu'elle n'a pas vu le jour, une mosaïque qui se trouve dans le jardin attenant aux maisons dont nous venons de parler, et dont l'entrée porte le n° 13 de la rue des Moissons.

M. Laignier aîné, propriétaire de ce terrain, a pu en constater différentes fois l'existence, à 1 mètre environ de profondeur, sur une étendue de plus de 6 mètres en tous sens, dans une position parallèle à celle de la mosaïque précédente. Elle appartenait, vraisemblablement, à une autre pièce de la même habitation. On n'y a distingué que des bandes noires se coupant à angles droits sur un fond blanc.

On a tâché, nous a assuré M. Laignier, de la respecter, toutes les fois qu'un arbre a dû être planté ou arraché : nous devons l'en remercier ; mais il acquerra plus de droits encore à notre reconnaissance le jour où il essaiera, par des fouilles intelligentes, de recueillir le produit de nouvelle espèce que le hasard a placé dans son jardin.

Dans la cour dépendante de la maison, du côté de la rue de Cernay, on a trouvé trois ou quatre squelettes, sans cercueil et à la même profondeur que les mosaïques, comme seraient ceux d'hommes tués en fuyant ou surpris par une catastrophe. Sur l'un d'eux était une fibule, ce qui prouve qu'ils étaient vêtus.

### VI. MOSAÏQUE TROUVÉE RUE DES MOISSONS, N° 21.

La même rue nous fournira de nouvelles mosaïques. On en a trouvé plusieurs fragments, en 1841, dans les jardins de M. Contet-Muiron. Ils ont été recueillis par M. Lucas-Dessain, et ont été vendus plus tard par son fils. On n'a pu nous renseigner sur l'étendue de ces fragments, non plus que sur leur valeur archéologique.

Ils n'étaient pas seuls dans le terrain où nous avons transporté le lecteur. On y a trouvé, en 1847, une suite de piliers de briques ayant servi aux substructions d'un pavé à hypocauste, avec partie d'une paroi creuse de mur en poteries.

D'autres découvertes intéressantes ont accompagné ou suivi celle-ci. Ce sont plusieurs puits, carrés ou ronds, ayant conservé leur appareil de revêtement et indiquant autant d'habitations ; des médailles des différents âges de l'empire, jusqu'à Constantin (1) ; des poteries également variées d'époques ; des clochettes en bronze, de forme rectangulaire ou hémisphérique ; des fragments de figurines, en terre cuite ; une statuette de Mercure en bronze, offerte au Musée de la ville par le propriétaire; une autre, malheureusement brisée, d'enfant sans ailes, à cheveux longs et bouclés, tombant sur les épaules, avec *apex* au-dessus du front, comme en portent quelquefois

(1) Les monnaies de ce prince se rencontrent fréquemment à Reims. Ne faut-il pas tenir compte aussi de cette remarque pour la détermination de l'époque où une partie notable de la ville fut détruite?

l'Amour et le dieu Lunus; un ornement en bronze ressemblant à l'*aplustre* d'un navire ; une sorte d'arbrisseau en bronze, avec branches et feuilles terminales ; des sifflets en os, etc.

Après ces découvertes, nous devons en mentionner d'autres que nous croyons appartenir à un autre âge : 1° Dans la cour, une vingtaine de sépultures, sous forme de simples fosses creusées dans le tuf ; 2° dans le jardin, aux approches de la rue Jacquart, un cercueil d'enfant en plomb. On y remarquait intérieurement un petit degré disposé pour soutenir la tête, et, dans les restes pulvérulents du cadavre, une éponge ; l'extérieur était sans ornements ; au pied se trouvait un verre en cristal taillé, bien travaillé, ayant la forme de tronc de cône, avec sa soucoupe de même matière, et, dans le verre, des cristaux de talc ou de stéatite rassemblés en petites masses composées d'écailles. 3° Une figurine en terre cuite, que nous croyons représenter l'archange saint Michel terrassant un monstre avec une pique.

## VII. MOSAÏQUE TROUVÉE CHEZ M. ROUGET-LIÉNARD, BOULEVARD CÉRÈS.

Des fragments de mosaïques, trouvés en 1834, dans la maison de M. Rouget-Liénard, ont été également possédés successivement par M. Lucas-Dessain et par M. L. Lucas, son fils. Ils sont aujourd'hui perdus ou dispersés, et nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur l'intérêt archéologique qu'ils présentaient, ni sur les circonstances qui ont accompagné leur découverte.

VIII. MOSAÏQUE TROUVÉE DANS LES BATIMENTS DE LA FILATURE DE M. H. GIVELET, BOULEVARD CÉRÈS.

Cette maison a fourni deux mosaïques. Celle dont nous nous occupons d'abord est la première en date. Elle fut découverte lors de la construction des bâtiments de la filature par M. Bureau, en 1840, sous un petit bâtiment détruit pour faire place à un autre, à 15 mètres environ du boulevard.

« A deux mètres environ en contre-bas du sol actuel, dit une note prise sur les lieux par M. Reimbeau, que notre confrère a eu l'obligeance de mettre à notre disposition, et sur presque tout le développement de la fouille, on remarquait une trace rouge de 4 cent. d'épaisseur, souvent recouverte de matières carbonisées de 2 cent. Débarrassée du remblai qui la couvrait, la trace rouge a été reconnue pour une aire en ciment, placée à la surface d'un sol artificiel. Ce sol était composé d'une partie de blocailles, posées sur lesol, pres que à sec, et recouvertes d'une couche de mortier et de cailloutis. Cette maçonnerie avait 26 centimètres d'épaisseur.

» Dans la partie de la fouille la plus éloignée du boulevard, à l'angle nord du bâtiment projeté, la couche de ciment était encore recouverte d'une mosaïque, ou plutôt d'un fragment de mosaïque, dont l'ensemble paraissait avoir couvert originairement une superficie considérable et s'être étendu au-delà de la fouille. Du côté opposé à celui où se trouvait la mosaïque, la fouille avait mis à découvert une partie du mur ancien de 49 cent. d'épaisseur, en

blocailles et mortier, qui n'aboutissait à rien, semblait se continuer au-delà et suivait une direction à peu près paralèlle à la mosaïque. La présence de ce mur et la continuité de l'aire en ciment à la même hauteur donnent à penser qu'en fouillant le sol dans divers sens, on aurait probablement trouvé plusieurs chambres pavées en mosaïque. Mais le propriétaire était pressé d'en finir et ne voulut pas aller plus loin. »

Si jamais on voulait reprendre ce travail d'exploration, les notes et les plans conservés par M. Reimbeau permettraient de le faire sans tâtonnements et en connaissance de cause. En attendant, son dessin va nous permettre de décrire le fragment de mosaïque.

Ce fragment (*planche IV*, *fig*. 2) mesure 1 mètre 10 cent. dans sa plus grande longueur, et 83 cent. dans le sens opposé. On y voit, sur un champ blanc découpé, comme un carrelage, en carrés noirs et blancs dont la diagonale a 12 cent., deux grands carrés de 58 cent. de côté ; une bande de petits carrés noirs placés en losanges les sépare l'un de l'autre ; une autre les sépare également d'un trait noir continu qui paraît appartenir, soit à une bordure d'ensemble, soit à l'encadrement d'un grand sujet.

En effet, si les grands carrés sont de dimensions trop amples pour que le fond de l'ensemble en fût semé, ils pouvaient former eux-mêmes bordure en se répétant en bandes autour d'un motif central ou sur deux de ses côtés (1).

(1) Cette dernière disposition se remarque dans la mosaïque des

Chacun des grands carrés est encadré d'une double bande noire et blanche. Celui de gauche présente une suite de triangles noirs et blancs rangés symétriquement autour d'un carré noir placé au milieu, et dont les triangles reproduisent, les uns la moitié, les autres le quart.

Dans celui de droite est inscrit un carré blanc, encadré de noir, dont le côté (mesure prise sur le cadre noir) a la moitié d'un côté du grand. L'espace libre entre les deux est rempli par un cadre composé de carrés alternativement noirs ou découpés diagonalement en triangles noirs et blancs. Au centre est une rosace composée de huit feuilles, dont quatre coniques s'appliquent sur les côtés d'un carré blanc; et quatre, moins larges, à pédoncules, se réunissent en croix au cœur de la fleur. Ce cœur ou centre est blanc, entouré de quatre cercles successivement jaunes, rouges, bruns et noirs. Le pédoncule, avec une partie des petites feuilles, est noir, bande rouge ensuite, et le reste orange. Au contraire, le bout conique des feuilles plus larges est noir; puis viennent des bandes colorées successivement en rouge, orange, jaune, rose et chair, pour arriver par degrés au blanc du carré qui enveloppe le cœur. Enfin, au bout de chaque feuille se trouve un cube noir.

La mosaïque était entièrement composée de petites pierres d'un centimètre et demi de côté, portant en épaisseur environ la moitié de leur longueur.

jeux du cirque publiée dans le Recueil d'inscriptions de Gruter, page 337.

Les combinaisons de triangles et de carrés sont fréquentes dans les mosaïques les plus anciennes, comme on peut le voir par quelques-unes de la villa Pseudo-Urbana de Pompéi (1). Nous n'hésitons donc pas à regarder celle qui nous occupe comme appartenant au Ier ou au IIe siècle.

Nous n'avons pu savoir si l'on avait sauvé quelque chose de cette mosaïque.

### IX. MOSAÏQUE TROUVÉE A L'ENTRÉE DE LA FILATURE DE M. H. GIVELET, SUR LE BOULEVARD CÉRÈS.

La découverte de ce fragment date de 1850, lors de la construction, par M. H. Givelet, du pavillon de gauche, près de la porte d'entrée sur le boulevard.

On y voyait (*planche III, fig.* 3) une suite de bandes blanches à double encadrement, groupées deux à deux et séparées par un filet noir. Ce motif paraissait se continuer au-delà des bornes du fragment.

La bordure se composait de plusieurs filets noirs et blancs, entre lesquels était une dentelure à dix rangs de cubes.

### X. MOSAÏQUES TROUVÉES DANS LA FILATURE DE M. HOLDEN.

Dans un terrain peu éloigné de là, occupé par la filature dite des Anglais, en Février 1858, on trouva

(1) *Hercul. et Pompéi*, sixième série, pl. 6 et 10.

de nombreux fragments de mosaïques. L'une d'elles, au dire de M. Holden, chef de l'établissement, pouvait couvrir un espace de 15 pieds carrés. On trouva, en outre, des restes de murs encore debout, des vases de différentes formes, en terre cuite; une trentaine de monnaies du haut empire, presque toutes grands bronzes des Antonin, de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle et des deux Sabine, dont le tiers au moins d'une belle conservation. La présence exclusive de ces monnaies montre à quelle époque les constructions détruites étaient achevées; elle nous fait regretter plus vivement encore qu'on n'ait pris aucune précaution pour sauver au moins des fragments qui auraient donné une idée de ces pavages antiques. Tout a été détruit ou dispersé; c'est à peine si quelques monnaies ont pu être réunies par le chef de l'établissement, qui a tenu à les conserver, malgré nos instances en faveur du Musée.

### XI. MOSAÏQUE TROUVÉE RUE GERBERT.

Tout dernièrement, au mois de Juin 1861, une mosaïque a été trouvée, rue Gerbert, dans la maison de M. Legros-Guimbert, à 1 mètre de profondeur. Une simple tranchée était ouverte pour y établir les fondations d'un mur; on ne s'est assuré, dans aucun sens, des dimensions que pouvait avoir la mosaïque, et on n'a pris aucun soin de la partie mise à découvert. M. Duquenelle a pu en emporter chez lui un fragment, où nous avons distingué, sur un fond blanc, une croisette formée de quatre points noirs, avec un blanc au milieu; une bande noire, une

bande blanche plus mince ensuite, puis un nouveau champ blanc, disposé obliquement par rapport au reste.

Ce fragment porte tous les caractères d'une bonne époque de l'art, et nous a fait regretter qu'on n'ait pu en conserver davantage. En raisonnant par analogie, nous pouvons assurer que la croisette se répétait et était comme semée sur le fond, et qu'au centre de la mosaïque se trouvait un grand motif d'ornementation. Le fragment recueilli appartiendrait au bord du pavé. Nous remarquerons que la mosaïque de la rue de Cernay avait un fond semblable.

Le ciment, qui n'a pas souffert du tout, a 5 à 6 cent. d'épaisseur, avec une couche de mastic ou de stuc blanchâtre, de 8 millim., pour assujettir les cubes. Ceux-ci sont assez réguliers, un peu gros peut-être (environ 12 millim.), usés au quart de leur épaisseur, et parfaitement adhérents.

Les blancs sont en cliquart; les noirs, en marbre des Ardennes.

## XII. MOSAÏQUE DE L'ENFANT-JÉSUS.

La rue Gerbert nous conduit à celle du Barbâtre ou voie Césarée, sur le bord de laquelle nous trouvons, à peu de distance, à droite en montant, la mosaïque de l'Enfant-Jésus.

Elle a été découverte en 1854, en construisant l'aile sud des nouveaux bâtiments de ce couvent, vers le jardin, et paraissait se continuer dans le jardin de M. le docteur Henrot.

L'angle dont nous donnons le croquis (*planche IV, fig.* 3) est le seul qui ait été mis à nu, le mur séparatif des deux propriétés s'opposant à ce qu'on allât plus loin. On y voit une large bordure composée d'une double frise servant de cadre à un grand tableau probablement circulaire, avec ornement feuillagé dans l'angle. Cette bordure est elle-même enveloppée d'une bande blanche, large de 35 cent. La frise extérieure a 37 cent.; sur son fond blanc se détachent de larges et légers rinceaux dont les volutes se terminent par des feuilles de forme variée, et semblent s'accrocher l'une à l'autre au moyen de vrilles. Un entrelacs de 160 millim., à cordes de trois couleurs, jaune, bleu et rose, nuancées, forme la seconde partie du cadre. Deux bandes l'accompagnent pareillement à l'intérieur et vers le dehors; l'une d'elles est dentelée de noir et de blanc. Pareille dentelure se remarque sur le cadre circulaire de la partie centrale. Les couleurs du fleuron d'angle sont plus variées que celles des bordures : outre celles que nous avons indiquées, on y remarque du rouge brique et du brun.

Autant qu'on en peut juger par la portion découverte , le pavé entier devait former un carré de 4 mètres 4 centim. de côté.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le dessin de ce fragment de mosaïque, pour y reconnaître de grands rapports avc celle des promenades. La guirlande de rinceaux est d'une ressemblance frappante. Aussi, n'hésiterons-nous pas à attribuer les deux œuvres au même temps, nous oserions presque dire aux mêmes artistes.

La position de cette mosaïque à peu de profondeur rendait difficile sa conservation en place. M. Brunette, renonçant à l'extraire, l'a fait du moins dessiner ; et c'est d'après des calques levés avec soin que nous donnons une réduction de ce beau pavé (*planche IV*, *fig.* 3). Des fouilles pratiquées avec les indications précises qu'il possède, dans la propriété de M. Henrot, feraient connaître son étendue, le sujet qu'il représente et son état de conservation.

Peut-être serait-il possible de l'extraire, et le peu de profondeur de l'enfouissement faciliterait cette opération toujours délicate et coûteuse. Mais n'en vînt-on pas là, ce serait déjà beaucoup que d'en connaître le sujet au complet et de pouvoir le reproduire par le dessin. Cela permettrait peut-être d'établir quelques conjectures sur l'espèce de construction à laquelle il appartenait.

On connaît le lieu qu'occupait de ce côté l'enceinte construite après l'invasion des Barbares : l'arc-de-triomphe, devenu porte Bazée, en faisait partie ; mais, vraisemblablement, la ville gallo-romaine s'étendait au-delà de la place ou du marché que nous croyons avoir existé près de cet arc-de-triomphe. Si les restes de constructions que nous venons de parcourir ne paraissent pas le démontrer suffisamment, on remarquera cependant que des sépultures n'ont été découvertes jusqu'ici, le long de la voie Césarée, qu'un peu au-dessus de l'église de Saint-Maurice ; conséquemment, il serait impossible d'affirmer que le terrain occupé par l'Enfant-Jésus ne fût pas dans la ville. S'il devait être considéré comme en dehors, l'édifice dont il est question pourrait être un tombeau

ou, à la rigueur, un temple; une villa ne serait pas aussi rapprochée. La connaissance du sujet représenté par la mosaïque et celle de ses dimensions aideraient probablement à nous fixer sur cette destination. Nous faisons donc des vœux pour que de nouvelles fouilles soient faites du côté où la mosaïque paraissait se continuer.

## XIII. MOSAÏQUES DU LYCÉE, DU CLOÎTRE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Baugier (1) raconte qu'une mosaïque fut découverte à une toise de profondeur, lors de la construction des nouveaux bâtiments de l'archevêché, par M. Le Tellier. Il ajoute qu'on en découvrit d'autres lorsqu'on creusa les fondements des bâtiments du séminaire, partie postérieure du lycée actuel ; et en 1713, dans la maison d'un chanoine de Saint-Symphorien et sur différents points du cloître. A propos du pavé de la dernière église, sur lequel nous aurons à revenir plus loin, il s'exprime ainsi :

« On croit que ce pavé n'est pas plus ancien que l'église que l'on voit aujourd'huy, bâtie dans l'onzième siècle, temps auquel le goût des pavés à la mosaïque, qui avoit été perdu près de cinq cents ans, revint à la mode ; l'on fit alors venir de Constantinople des ouvriers pour travailler à ces sortes de pavés dans

(1) *Mémoires hist. de Champagne*, t. II, p. 11.

les églises; plusieurs en firent faire dans les salles de leurs maisons..... Il y a encore aujourd'huy de ces sortes d'appartements bas dans les anciennes maisons du cloître de Notre-Dame, qui servent aujourd'huy de celiers. Ebal, archevêque de Reims, avoit orné son palais d'une salle pavée à la mosaïque. »

Ebalus tint le siége de Reims de 1023 à 1033; Baugier fait erreur en plaçant à la même époque la reconstruction du chœur de Saint-Symphorien. Mais il se trompe plus gravement, je crois, au sujet de l'âge des mosaïques découvertes, dans le cours du XVII[e] siècle, aux environs de la cathédrale. Ces celliers bas, pavés de mosaïques, des maisons du cloître, étaient, évidemment, autant de salles remises au niveau du sol de la ville gallo-romaine.

On sait que la construction de la cathédrale de Reims, où nous la voyons aujourd'hui, ne remonte pas au-delà de saint Nicaise. Il est probable que l'emplacement choisi par le saint évêque était, dans l'origine, attenant à un palais. Sa position dans l'endroit le mieux fortifié de la ville, *in arce*, comme le dit Flodoard (1), rend cette supposition très-probable. Que ce palais ait été la résidence d'un gouverneur romain, ou le siége du sénat rémois, la concentration dans les mains de l'évêque des pouvoirs municipaux et de l'autorité administrative, rend toute naturelle, à cette époque, la transformation en résidence épiscopale d'un palais autrefois occupé par la plus haute magistrature.

(1) *Hist.* lib. I, cap. 6.

## XIV. MOSAÏQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, TRANSPORTÉE A LA CATHÉDRALE.

La mosaïque aujourd'hui placée dans une des chapelles du transsept de la cathédrale a été trouvée en 1845, lors de la transformation du sous-sol de la grande salle de l'archevêché en sacristie, dans l'emplacement du fossé ménagé sur la cour pour l'assainissement du local. Elle se trouvait à environ 1 mètre 50 cent. au-dessous du niveau de la cour. Ses dimensions et sa forme actuelles ne sont pas celles qu'elle avait originairement. Interrompue d'un côté par le mur de la grande salle, elle se trouva détruite de l'autre. La partie conservée formait une simple bande (*planche III*, *fig.* 4) longue de 5 mètres 74 cent. (1), présentant, vers le milieu, l'ornement central qui a été conservé, accompagné d'un ou deux cercles de chaque côté ; dans la longueur, de 6 cercles et demi d'une part, de 5 cercles et demi de l'autre ; enfin, aux extrémités, la bordure telle qu'elle a été rétablie, plus une bande entièrement blanche, de 34 cent. de largeur, en cubes posés carrément, au lieu de l'être en diagonale, comme c'est l'ordinaire (*planche III*, *fig*. 5).

Elle fut rétablie sur un enduit neuf et mise au carré, en employant tout ce qu'on put recueillir,

(1) M. Brunette (*Notice sur les antiq. de Reims*, p. 21) dit qu'elle avait une superficie de 36 mètres superficiels. La fouille ayant été faite dans un sens seulement, comment M. l'architecte de la ville a-t-il pu trouver ce résultat ? Il ne le dit pas.

plus quelques parties neuves (1). Telle qu'elle est, elle offre une superficie de 9 mètres 79 cent. carrés. Le fond est un semis de figures géométriques tracées en noir sur fond blanc, ainsi qu'il suit : des cercles, de 17 cent. de rayon, se pénètrent quatre à quatre et se coupent de manière à se toucher en un point commun ; de ces points de rencontre comme centres sont tracés d'autres cercles, de 13 cent. de rayon, qui se rencontrent sans se couper, et dont la répétition détermine, au milieu des grands cercles, un petit carré, à côtés concaves reliés par des traits en forme de croix. Les parties communes aux grands cercles, pris deux à deux, sont remplies en noir.

Le milieu de la mosaïque (*planche IV*, *fig.* 4) est occupé par une rosace à huit feuilles, dont quatre arrondies et quatre rectangulaires, auxquelles se superposent quatre autres feuilles lancéolées et quatre bilobées, chacune tenant par un court pédoncule à un petit cercle rouge et noir qui forme le cœur de la fleur. Les feuilles sont tracées alternativement en rouge et en bleu. Un cercle de 52 cent. de diamètre, inscrit dans un carré, sert de champ à la rosace ; elle est encadrée, en outre, d'une corde à deux brins, nuancés, l'un de rouge, l'autre de bleu, sur un fond noir de 12 cent. de largeur, avec bande blanche de chaque côté.

(1) On a remplacé, sur différents points, les cubes par des plaques de marbre entaillées de manière à figurer les découpures de la mosaïque.

Ce motif central occupe un carré de 97 cent. de côté. Une bordure de 34 cent. de large encadre le tout. On y distingue, du dedans au dehors, une bande blanche bordée de traits noirs, une dentelure blanche et noire à six étages, enfin une frise blanche bordée de noir.

Le rétablissement de cette mosaïque, telle que nous la voyons, a coûté environ 300 francs.

Le dessin du champ a beaucoup de rapports avec un des fragments de mosaïque trouvés, en 1847, au parvis de Notre-Dame de Paris. MM. H. Bordier et Ed. Charton (1) attribuent ces derniers à l'époque mérovingienne. Nous croyons que la nôtre n'est pas de beaucoup antérieure, quoique le motif du milieu se rencontre dans des monuments plus anciens et qu'il soit d'une exécution assez pure.

## XV et XVI. MOSAÏQUES DE SAINT-ETIENNE ET DU VIEUX-MARCHÉ.

Comme Baugier, Marlot, dans l'édition latine de son *Histoire de Reims*, nous apprend qu'on avait trouvé plusieurs mosaïques dans cette ville ; mais, mieux renseigné que l'écrivain châlonnais, il ne s'était pas mépris sur l'origine de ces pavés. Il avait, du reste, assisté lui-même à la découverte de deux d'entre eux placés, l'un, sous la voie publique, au Vieux-Marché, près de l'Hôpital ; l'autre, dans un jardin,

(1) *Hist. de France d'après les docum. orig. et les monum.*, t. Ier, p. 131.

près du couvent de Saint-Etienne-les-Dames. « Celle-ci, dit-il, était composée de pierres noires et blanches, et coupée en compartiments par des bordures en manière de cordes, entre lesquelles se trouvaient des branches de verdure mêlées de fleurs. On n'y voyait aucune figure, date, ni lettre (1). »

### XVII. MOSAÏQUE DE L'HÔPITAL.

« En 1650, dit Lacourt (2), en creusant pour faire un puits près du portail de l'Hôpital, on trouva encore un de ces pavez de mosaïque qui représentoit des rainsseaux entrelassez. »

C'était donc la seconde mosaïque trouvée à peu près sur le même point.

On sait que l'Hôpital, dont il est ici question, a été démoli, pour faire place aux Boucheries actuelles, en 1766, peu après la suppression des Jésuites, dont la maison fut affectée à la même destination.

### XVIII. MOSAÏQUE DU GRAND-SÉMINAIRE.

Un fragment de mosaïque a été trouvé, en 1846, dans la cour du Grand-Séminaire de Reims, à la profondeur de 2 mètres 50 cent., en jetant les fonda-

(1) « Hæc lapillis nigri et albi coloris compaginata, ac quibusdam fasciolis, limborum instar, distincta, ramusculos floribus intertextos repræsentabat, absque ulla effigie, aut temporis epocha, seu charactere. » (Tom. I, p. 18.)

(2) *Marlot annoté*, loc. cit.

tions du nouveau bâtiment en aile sur la cour d'entrée. Elle occupait, à l'angle sud-est de ce bâtiment, l'endroit où il se raccorde avec le préau, et paraissait se continuer primitivement de l'est à l'ouest, sous le pavillon qui termine ce préau.

On n'a pu s'assurer de son étendue ; des fouilles pratiquées, dans ce but, sous les fondations anciennes, n'auraient probablement amené aucun résultat, car la partie qui y était engagée devait avoir été détruite ; et d'ailleurs, l'état de détérioration dans lequel se trouvait la portion découverte, n'encourageait pas à tenter ce travail. Il eût même été difficile d'en retracer le dessin, s'il n'eût été des plus simples.

C'est une façon de carrelage (*planche III, fig.* 6) composé d'octogones réguliers de 292 millim. de largeur, noirs, encadrés de blanc et séparés par une bande noire. Celle-ci, dans l'espace laissé libre entre quatre octogones, forme un carré qui est rempli en blanc, avec le centre noir. Ces bandes, alternativement blanches et noires, ont toutes une largeur de 44 millim., que mesurent deux cubes placés l'un près de l'autre.

Le tout est encadré de trois bandes successivement blanches et noires, puis d'une frise blanche, large de 256 millim., dont les cubes sont posés diagonalement par rapport à ceux de l'ouvrage principal, et que borde une bande noire semblable aux précédentes.

Cette disposition se retrouve presque identique dans

un pavé de la villa Pseudo-Urbana, à Pompéi (1); nous sommes porté à croire que celui-ci est antique et qu'il appartient aux premiers temps de l'occupation romaine.

Le blanc et le noir paraissaient être les deux seules couleurs admises dans l'ensemble : le blanc, en cliquart; le noir, en marbre des Ardennes. Cependant, certaines parties étaient légèrement nuancées de rouge, ce qu'il faut probablement attribuer à l'altération par le feu des marbres et des pierres employés. Cette particularité et la désagrégation générale de l'ouvrage nous paraissent être une preuve suffisante d'un violent incendie, comme nous l'avons vu sur d'autres points.

La présence d'une mosaïque en cet endroit mérite d'être notée, et si d'autres vestiges antiques venaient à être découverts dans son voisinage, ils aideraient peut-être à fixer les limites de la cité (*arx* ou *castrum*) de ce côté. Il y a apparence, en effet, que les murs de cette citadelle ont été conservés dans le tracé de l'enceinte élevée après l'invasion, au moins pour la partie de ce tracé qui reliait la porte de Vesle et la porte Saint-Denis.

## XIX. MOSAÏQUE TROUVÉE RUE BRULÉE.

Nous emprunterons, pour cet exemple et quelques-uns des suivants, la plume de Povillon.

« Le 20 Octobre 1830, en construisant à neuf une

(1) *Hercul. et Pompéi*, t. V, Peintures, sixième série, pl. 12.

maison dans la rue Brûlée, et en face de l'ancien portail de l'église des Frères-Prêcheurs, on a découvert, à 7 pieds du sol, une mosaïque très-belle, très-fine et très-bien conservée. Les pierres du dessin, qui représente des rosaces en tout sens, sont de couleurs noire et blanche ; le stuc, en maçonnerie d'un pouce six lignes d'épaisseur, est bien conservé ; mais il paraît pourri et détérioré par l'humidité des terres rapportées dont on l'a recouvert dans des temps reculés de nous. Ce pavé offre une pente légère et douce ; il paraît avoir de 30 à 40 pieds de longueur, et se prolonge sur toute la largeur de la rue Brûlée, jadis rue Saint-Christophe, et se rapproche des anciens murs de la cité et, par conséquent, du lit de la rivière de Vesle, qui les baignait autrefois en cet endroit, avant qu'il ne fût reculé là où nous le voyons maintenant auprès des promenades publiques de la ville. Cette mosaïque en pente douce aurait-elle appartenu à une salle de bains, étant proche de la rivière, comme on en a déjà trouvé de semblables? C'est ce que j'ai cru devoir laisser à décider aux savants. On y a aussi trouvé une médaille en argent, à l'effigie de l'empereur Antonin, de médiocre valeur (1). »

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette note historique et descriptive, pour remarquer 1° que l'auteur appelle « des rosaces en tout sens » ce qui est une suite de petits cercles de même rayon, tracés de façon à se pénétrer l'un l'autre de quatre côtés, comme dans la mosaïque de l'archevêché, avec des carrés à

(1) *Hist. civ. de Reims*, t. II, p. 342.

côtés circulaires et plus ou moins grands, placés au centre, en forme de losanges (*planche III, fig.* 7) ; 2° que la pente donnée à cette mosaïque, comme à une infinité d'autres, n'indique aucunement la présence de bains ; 3° que, cependant, les dimensions inusitées de ce pavé permettent de supposer autre chose qu'une chambre d'habitation ordinaire, supposé que ces dimensions aient été relevées avec soin, et qu'on n'ait pas pris pour un seul pavé ce qui en formait plusieurs.

## XX. FRAGMENTS TROUVÉS A SAINT-NICAISE.

Nous plaçons ici deux fragments dont nous devons la connaissance aux notes détaillées que nous a laissées Povillon sur la destruction de l'église de Saint-Nicaise. L'infatigable archéologue, qui assistait en chrétien, et presque en artiste désolé, à la ruine de ce regrettable monument, en consignait jour par jour les circonstances remarquables. Après avoir parlé d'un hypogée, ou plutôt d'une crypte chrétienne, et de débris de constructions qui pouvaient avoir fait partie de l'ancienne église ; après avoir relevé plusieurs inscriptions et nommé les illustres morts dont la tombe est retrouvée, il rencontre, au milieu de tout cela, deux fragments de mosaïque.

Le premier fut découvert dans les premiers jours de Novembre 1814, en déblayant des pierres engagées dans une épaisse maçonnerie, à l'entrée de la croisée septentrionale de l'église.

« Ce pavé, dit-il (1), annonce visiblement qu'il y en avait eu un dans l'église de Saint-Nicaise ; il était mastiqué sur une longue pierre portant près de six pieds en longueur sur dix-huit pouces de largeur, et portant seize pouces d'épaisseur. Ce qui nous porte à croire que cette mosaïque a appartenu à l'ancienne église, c'est qu'à l'endroit même de cette découverte, il y avait encore d'autres grosses pierres qui l'accompagnaient, et une masse assez considérable de maçonnerie en blocailles et autres débris d'ancienne église servant de fondation. Nous n'assurerons pas, néanmoins, que c'était là l'endroit où était cet admirable sanctuaire, dont le dépérissement arracha des larmes à Gervais, restaurateur de la première église. Cette belle mosaïque, encore très-bien conservée, offrait la figure d'un nœud de roy, de onze pouces carrés, et composé de petites pierres bleues, rouges et blanches sur un fond blanc; il m'a paru que la maçonnerie était d'un stuc extrêmement dur et solide. On ne l'a pas encore levée de terre, à cause des encombrements produits par des démolitions continuelles; c'est pourquoi nous nous bornerons à ce récit, jusqu'à ce que le déblai des fondations de cet endroit soit terminé; car, nous a dit un ouvrier maçon, ces fondations ont été faites pour soutenir toute la croisée de l'église dans son écartement; attendons qu'elles soient levées pour nous en assurer. »

Voici ce qu'il dit du second (2), qui fut découvert en 1817 :

(1) *Monuments religieux*, 2 - A, p. 308.
(2) *Op. cit.*, p. 316.

« Le 15 Septembre suivant, avant que de combler la fouille du monument romain que nous avons soupçonné jusqu'alors avoir été un hypogée, les ouvriers, en en démolissant les murs pour en recueillir les matériaux, trouvèrent au fond un beau fragment de mosaïque, peu endommagé dans le dessin qu'elle présentait; il était incrusté dans une pierre de roche très-épaisse; la mosaïque avait huit à neuf pouces en carré; l'épaisseur des pierres et du ciment dans lequel elles étaient arrangées était d'un pouce trois lignes. Le dessin de la mosaïque représentait une magnifique rosace renversée, en forme de croix de Malte, composée de pierres rouges naturelles, de couleur café, de teinte jaunâtre et de découpures de verre peu diaphane (1). Ce morceau nous a paru très-antique et ayant appartenu au monument romain, d'autant qu'il y fut trouvé maçonné contre les parois du fond, et à terre, quoique quelques-uns des ouvriers ayent essayé de me donner à croire le contraire, l'ayant, m'ont-ils dit, trouvé dans la terre, au fond du monument. Mais ce dire n'ôte rien à l'antiquité de l'objet, qui n'a pu appartenir qu'au lieu même où il fut découvert. »

Nous n'essaierons pas de discuter l'antiquité de ces deux fragments. On ne pourrait le faire qu'avec

(1) « Le cadre du dessin était triplé, dit ailleurs le même écrivain (*Hist. eccl. de Reims*, Gouvernement, t. II, p. 65), savoir : deux traits en jaune de pierre et un trait en pierre noire. La couleur verte était faite avec du verre de cette couleur, et, outre les jaunes en pierre, il y en avait aussi en verre couleur de soufre. Ces deux espèces de verre étaient peu diaphanes. Il y avait aussi des pierres en rouge de sanguine et en couleur café. »

des renseignements parfaitement certains. Or, tout en déclarant hautement notre estime pour le zèle archéologique de l'écrivain à qui nous devons ceux que nous venons de transcrire, nous ne pouvons pas dissimuler que le défaut de connaissances spéciales amoindrit beaucoup l'utilité des notes qu'il nous a laissées. En général, elles ne doivent être acceptées, comme ses jugements, que sous bénéfice d'inventaire ; et malheureusement, dans la plupart des cas, le contrôle est devenu impossible, on est réduit à des conjectures. Nous remarquerons cependant ici que ces fragments ont pu réellement appartenir à l'ancienne église, comme le pense Povillon.

Voici, en effet, ce qu'on lit en tête de la relation du rétablissement de l'église de Saint-Agricole par l'archevêque Gervais, en 1066. Marlot, qui nous l'a conservée (1), assure qu'elle est d'un écrivain du temps.

« Est quædam ecclesia in suburbio Remensi posita, miro columnarum ornatu, arcubus auro et vitro lapillis interposito micantibus, a Jovino, urbis Romæ præfecto (2), ad Gallias vero a Romanis destinato, a

(1) Epitome chronicon celebris monasterii S. Nicasii Rem., cap. 3, apud D. Marlot, *Metrop. Rem. Hist.*, t. I, p. 622.

(2) Le document que nous citons est le plus ancien qui donne à Jovin cette qualité. Nous n'avons pas besoin de démontrer qu'il ne peut faire autorité en ce point. Il est facile, du reste, de l'interpréter autrement qu'en décernant à Jovin la qualité de préfet de Rome. L'écrivain contemporain de Gervais a pu vouloir dire simplement que Jovin était « un officier romain envoyé dans les Gaules. » Ce sens s'accorde parfaitement avec ce que nous savons de l'avancement progressif de Jovin dans l'armée ; tandis qu'on

quo et Joviniana dicitur, quondam gloriose fundata..... »

Ce document, précieux à plus d'un titre, est le seul que nous possédions sur l'église bâtie par Jovin. Nous y voyons que les mosaïques en faisaient le plus riche ornement, que ses arceaux en étaient revêtus, et que les cubes de verre de couleur ou enrichis d'or, suivant le goût du temps, formaient le fond principal de cette splendide décoration.

D'après le témoignage même de Povillon, le dernier fragment devait appartenir à ce genre de travail; volontiers nous le croirions aussi de la même époque.

Le premier pouvait être plus ancien. Si, du reste, il se trouvait fixé dans l'une des parois de la chambre sépulcrale décrite par notre auteur, cette ancienneté devient plus probable encore; car la crypte en question devait être antérieure à Jovin de quelques années, et avoir servi à la sépulture d'un évêque ou de quelque autre grand personnage chrétien, comme nous l'avons dit ailleurs (1).

Nous ne savons rien du pavé de la basilique jovinienne, ni de celui de l'église reconstruite par Gervais. Le premier répondait vraisemblablement à la richesse du reste de l'édifice. Comme ce genre de pavé fut en vogue jusqu'au XII[e] siècle, il est probable

ne pourrait admettre, sans preuve, sa transmission du poste élevé de préfet de Rome à un commandement secondaire, tel que celui qu'il occupa certainement en Illyrie et en Gaule, avant d'être fait maître de la milice dans cette dernière.

(1) *Reims sous la dom. rom. d'après les inscript.*, p. 142.

qu'au moment de la reconstruction, on se contenta d'en restaurer les parties conservées. Cependant, s'il n'a pas subsisté jusqu'au moment de son remplacement, au XIV[e] siècle, par les dalles de pierre historiées et incrustées de plomb, dont les intéressants débris ont été recueillis par M. le curé de Saint-Remi dans son église, l'analogie qu'ont ces petits tableaux, comme disposition, avec ceux de la mosaïque des promenades et de quantité d'autres, depuis le III[e] siècle jusqu'à l'époque romane et au-delà, permet de conjecturer que ce dallage a été inspiré par des souvenirs, ou même par des exemples antiques qui s'étaient conservés dans l'église de Saint-Nicaise. Cette remarque autorise jusqu'à un certain point à penser que la mosaïque remplacée au XIV[e] siècle était un reste des splendeurs de l'église jovinienne.

## XXI. MOSAÏQUE DU CHŒUR DE SAINT-REMI.

A propos de la mosaïque de Saint-Irénée (1), Artaud parle avec admiration de celle qui existait dans le chœur de la cathédrale de Reims. C'était Saint-Remi qu'il voulait dire, ou peut-être Saint-Symphorien ; car nos pères n'avaient pas souvenir de mosaïques existant à la cathédrale, et il n'en est fait mention nulle part, tandis que les deux églises que nous venons de nommer conservèrent jusqu'à la Révolution leur pavé de mosaïque.

Voici la description de celui de Saint-Remi, telle que nous la trouvons, non sans un peu d'étonnement,

(1) *Op. cit.*, p. 68.

dans les *Grands Chemins de l'empire* de Bergier (1) et dans les *Recherches d'antiquité* de Spon (2).

Marlot (3), Baugier (4) et D. Chastelain (5) l'ont reproduite tour-à-tour, sans y rien changer d'important.

« Ce pavé remplit le chœur d'un bout à l'autre, qui n'est pas moins long ny large que celuy de Nostre-Dame de Paris. Il est assemblé de petites pièces de marbre, les unes en leur couleur naturelle, et les autres teintes et esmaillées à la mosaïque : si bien rangées et mastiquées ensemble, qu'elles représentent une infinité de figures comme faictes au pinceau. Dès l'entrée du chœur paroist la figure de David jouant de la harpe, avec ces mots près de son chef, *Rex David*. Entre ladite figure et l'aigle, se voit un grand quadre, au milieu duquel est l'image et le nom de sainct Hiérosme : et autour de luy, les figures et les noms de tous les prophètes, apostres et évangélistes, qui sont auteurs des livres de l'Ancien et Nouveau Testament : chacun ayant son livre figuré près de soy, et dénommé par son nom : les uns représentez en forme de livres clos, et les autres en volumes roulez à l'antique ; et tellement parsemez par

(1) Livre II, chap. 18, p. 189.

(2) P. 33. — Fougeroux de Bondaroy (*Recherches sur les ruines d'Herculanum*, p. 168), rencontrant cette description dans l'ouvrage de Spon, donne la mosaïque de Saint-Remi comme une trouvaille antique.

(3) *Hist. de la ville de Reims*, t. II, p. 542.

(4) *Mémoires hist. de Champagne*, t. Ier, p. 301.

(5) *Hist. abrégée* (ms[te]) *de l'église Saint-Remy de Reims et des raretés que l'on y voit*, chap. 3e.

ledict quadre, que les auteurs du Nouveau Testament avec leurs livres, en tiennent le milieu, et ceux de l'Ancien, les extrémitez.

» Au costé droict dudict chœur, sont quatre quarrez séparez l'un de l'autre par petits intervales : au premier desquels sont les figures des quatre fleuves du paradis terrestre, représentez par des hommes versans de l'eau de certaines cruches, qu'ils tiennent sous leur bras, et désignez de ces quatre noms : *Tigris, Euphrates, Geon, Fison.* Ces quatre figures occupent les quatre coins dudit quarré : au milieu duquel paroist une femme nue qui tient une rame ; et est assise sur un dauphin, avec ces mots : *Terra, Mare.*

» Le second quarré est remply d'un simple rameau, avec ses fueillages.

» Le troisième représente en ses encoignures les quatre saisons de l'année, avec leurs noms : *Ver, Æstas, Autumnus, Hyems ;* et au milieu un homme assis sur un fleuve, avec ce nom : *Orbis terræ.* Dans le quatriesme, sont représentez les sept Arts libéraux, dont les figures sont, pour la plupart, cachées et couvertes des chaires des religieux. On y voit néantmoins encore à descouvert ces deux mots : *Septem Artes.*

» Au costé senestre, est un grand quadrangle, dont la longueur est double à la largeur : et contient deux bandes larges arrondies en cercle, égales l'une à l'autre ; et se touchent l'une l'autre par leur convexité. Dans la première bande sont figurez les

douze mois de l'année (1) ; et dans la seconde, les douze signes du zodiaque (2).

» Au milieu, et comme au centre de la première bande, on voit la figure de Moyse, assis en une chaire

(1) Suivant Povillon (*Hist. de l'église de Saint-Remy*, t. II, p. 107), « les douze mois étaient indiqués seulement par leurs noms enchâssés dans les doubles petits cercles répondant chacun à son signe zodiacal et lui faisant face. » Nous avons peine à ajouter foi à ce récit, et nous renverrons, pour la figure à donner aux mois et aux signes du zodiaque, au catalogue du Musée plastique de la Société française, publié en 1860 par M. de Caumont, p. 13 et sq.

(2) « Les signes du zodiaque, dit Povillon (*loc. cit.*), offraient des figures absolument semblables à celles représentées sur les globes célestes, et telles que nous les représentent nos almanachs. »
M. Raymond, dans une lettre, datée de Paris, 11 Octobre 1816, que nous a conservée M. Povillon, avait prié inutilement ce dernier de lui donner des détails plus précis. « Je désire, disait-il, avoir une description exacte des signes zodiacaux de la mosaïque de Saint-Remi. Dire que ces signes étaient figurés de la même manière qu'ils sont représentés sur les globes célestes, n'est pas dire assez. La figure, la pose, l'action de ces hiéroglyphes ont varié suivant les temps. Le Bélier est quelquefois couché, quelquefois il est debout, la tête tournée en arrière, et dans l'action de monter. Le Taureau a tantôt la tête droite, tantôt la tête penchée ; il a quelquefois une queue de poisson. Les Gémeaux sont souvent deux enfants nus, assis ou debout, souvent des jeunes gens debout, qui s'embrassent, l'un nu, l'autre habillé. L'Ecrevisse est couchée, tantôt sur le dos, tantôt sur le ventre. Le Lion, debout ou couché, n'a quelquefois pas de crinière. La Vierge tient souvent une branche de palmier seulement, d'autres fois elle tient un épi de l'autre main ; on la trouve rarement assise. La Balance est quelquefois seule, mais plus souvent portée par une figure debout ou assise, costumée selon le temps. Le Scorpion a ordinairement une tête de monstre et une queue de serpent ; le nombre et la forme de ses pattes, la forme même de sa queue varient beaucoup. Le Sagittaire est le plus souvent un centaure demi-homme et demi-cheval ; quelquefois il n'a pas de flèche sur son arc. Le

et soustenant un ange sur l'un de ses genoux, avec ces mots à l'entour :

. . . . . . . . Lex Moïsique figuras,
Monstrant hi proceres. . . . . (1).

» Le reste ne se peut lire, estant caché souz les chaires des religieux, comme aussi sont couvertes souz lesdites chaires les figures de la Justice, de la Force et de la Tempérance : et celles de l'Orient, Occident et Septentrion. Ce que l'on juge par la figure encores apparante de la Prudence, faicte en femme tenant un serpent et désignée par ce mot *Prudentia* ; et par celle d'un homme représentant le midy, avec ce mot : *Meridies*.

» Au milieu de la bande ronde des douze signes, sont représentées les deux Ourses, marquées de leurs estoiles : l'une ayant la queue du costé que l'autre a la teste, en la mesme façon qu'on les voit dépeintes sur les globes célestes.

Capricorne, tantôt couché, tantôt debout, a souvent une queue de poisson ; souvent le corps entier est celui d'une chèvre. L'urne du Verseau est posée ordinairement sur l'épaule d'un homme jeune ou vieux qui la renverse ; quelquefois, elle est couchée sans être tenue par personne. Enfin, les Poissons alternent plus souvent de position ; on les trouve cependant placés quelquefois dans le même sens. Souvent l'un des deux est écailleux ; ils ne le sont quelquefois ni l'un ni l'autre. Voilà bien des différences, sans celles dont je ne parle pas. Mais quelle est la mémoire assez fidèle, assez locale pour se rappeler ces figures, telles qu'elles étaient précisément à Reims, il y a vingt-cinq ans ?... »

(1) Une note du Marlot-Hillet, à la Bibliothèque de Reims, nous permet de compléter, ainsi qu'il suit, l'inscription :
Declarat rugas nova lex Moysique figuras,
Monstrant hi proceres quod sub his, Christe, latens es.

» Toutes ces figures et plusieurs autres, qui seroient longues à raconter, sont faictes de pièces peintes à la mosaïque, dans un champ jaune de mesme ouvrage, dont les plus gros pavez n'excèdent point la largeur de l'ongle ; excepté quelques tombes noires et blanches, et quelques pièces rondes de jaspe, les unes purpurines et les autres ondées de diverses couleurs qui y sont appliquées dans certains compartiments faicts de pièces de marbre, comme pierres précieuses enchassées en un anneau.

» De là montant deux pas, et tirant au grand autel, se voit une autre sorte de pavé de petites pièces de marbre, divisez en beaux compartiments de marqueterie : et sur les degrez de l'autel, le sacrifice d'Abraham, l'échelle de Jacob, et autres histoires de l'Ancien Testament, faictes de mesme genre d'ouvrage, et figuratives du sainct sacrement de l'autel. »

Marlot ajoute ce qui suit, au sujet des sept Arts libéraux.

« Le quadre qui est à l'entrée de la première chaire, à la veue de l'abbé, derrière l'horloge, est la Sapience, assise en un thrône, tenant de la droite un baston pointu par bas, touchant deux personnages couchés à ses pieds, comme les excitant à leur devoir, qui semblent estre l'Ignorance et la Paresse, avec la devise au-dessus en deux vers :

. . . . Septem per partes dividit artes,
Estque sui juris hoc designare figuris,

pour ce qu'elle tient de la gauche une sphère. »

Essayons, pour plus de clarté, de résumer cette description.

Trois bandes longitudinales se partageaient l'étendue du chœur. Celle du milieu, consacrée à la Bible, contenait les auteurs des livres saints, ceux du Nouveau Testament au centre, ceux de l'Ancien aux extrémités, y compris saint Jérôme comme traducteur et premier éditeur.

Les deux bandes latérales étaient partagées chacune en quatre compartiments principaux. Dans le plus rapproché de la nef, au sud, trônait la figure de la Terre personnifiée, cantonnée des quatre grands fleuves symboliques. Au-dessus de ce souvenir du paradis terrestre, Bergier place un grand rinceau: volontiers nous y verrons l'arbre et les figures d'Eve et d'Adam, effacées peut-être alors, qui compléteront à la manière ordinaire le sens historique et symbolique du carré précédent (1). Plus haut sont les quatre Saisons qui se partagent la vie humaine, et auxquelles correspondent, dans la bande centrale, les quatre Evangélistes, et, dans la bande méridionale, les quatre points cardinaux. Dans l'espace com-

(1) Dans une mosaïque de la cathédrale de Novarre, décrite par M. Julien Durand (*Annales arch.*, t. XV, p. 223), on voit les quatre fleuves symboliques, et au milieu d'eux Adam et Eve se tenant de chaque côté de l'arbre qu'enlace le serpent. Un deuxième carré vient ensuite; il est formé par une guirlande de feuilles de vigne et de grappes de raisin; il encadre l'agneau de Dieu couché, ayant au-dessus de lui sept lampes et quatre disques. L'agneau est entouré de huit têtes d'ange, des vingt-quatre couronnes des vieillards. En dehors du carré, les quatre animaux complètent la vision apocalyptique; chacun d'eux tient son livre.

pris entre ces derniers et la nef figure Moïse, au milieu de deux cercles concentriques remplis, l'un par des figures représentant les mois, l'autre par les signes du zodiaque, et au milieu d'eux les deux Ourses. Ainsi, en face de la faute commise dans le paradis terrestre, la loi, personnifiée dans Moïse, entourée des phases diverses qui se partagent l'année, c'est-à-dire la vie, rappelle l'expiation.

Mais plus haut, dans la partie qui avoisine le sanctuaire, apparaissent les Vertus qui s'acquièrent par la lutte, les Vertus cardinales, la Justice, la Force, la Tempérance, la Prudence; en regard, de l'autre côté, les sept Arts libéraux, « *septem Artes*, » qui concourent, avec les Vertus, à rendre l'homme digne de Dieu, savoir : la Grammaire, la Rhétorique, la Logique ou Dialectique (*Sapientia?*), l'Arithmétique, la Géométrie, la Musique et l'Astronomie, dont les trois premières composaient le *trivium*, ou premières études, et les quatre suivantes le *quadrivium*, ou cours supérieur.

En somme, le pavé de Saint-Remi figurait en grande partie l'ensemble des connaissances du temps, l'encyclopédie du Moyen-Age, telle que nous la retrouvons dans la sculpture de nos cathédrales.

Marlot termine sa description en disant que le pavé de Saint-Remi était le mieux historié et le plus excellent qui fût en France.

Il avait dit en commençant : « Je trouve que cet ouvrage a esté commencé par le trésorier Wido, l'an 1090, trente ans après la réparation du bâtiment; » et par la réparation du bâtiment, la date

indiquée veut qu'on entende les travaux exécutés sous l'abbé Hérimar. Cette remarque, appliquée, dans l'Histoire française, à tout l'ouvrage, semble, dans l'Histoire latine, porter exclusivement sur le pavé du sanctuaire ; le consciencieux écrivain y corrige, en outre, les termes dont il s'était servi dans le manuscrit français. Wido, dit-il, aurait commencé ou simplement restauré ce pavé, et cela serait connu seulement par tradition : « Fama est hujusce pavimenti fabricam Widonis thesaurii cura inchoatam aut restitutam fuisse an. 1090... »

L'erreur primitive de Marlot, répétée à sa suite par tous ceux qui ont écrit depuis, est le résultat d'une méprise. Au 21 Juin, dit une note du Marlot-Hillet (1), l'obituaire de Saint-Remi (2) parle ainsi qu'il suit du trésorier Wido : « Vuidonis thesaurarii, qui claustrum nostrum et alia multa bona fecit, et prioratum Sancti-Thomæ acquisivit a Rosardo clerico. » Confondre les travaux du cloître avec ceux du chœur, c'était chose facile à la tradition ; mais taire le pavé du chœur, après avoir parlé de celui du cloître (car c'est aussi d'un pavé qu'il s'agissait),

(1) T. I, p. 352.

(2) M. Varin (p. cxvj de sa Notice bibliogr.) mentionne en ces termes le *Necrologium S. Remigii Remensis*. « Ce manuscrit, dit-il, a été retrouvé par M. Hivert et placé par lui dans la Bibliothèque de la ville. C'est un de ceux dont on nous a refusé le déplacement, et que nous n'avons pas eu le loisir d'étudier sur place avec assez de détails. »

Le seul obituaire de Saint-Remi que renferme la Bibliothèque donne seulement la liste des religieux dans leur rang d'inscription après leur mort. Nous ne pensons pas que ce soit celui qu'indique M. Varin.

cela n'était pas possible à l'obituaire, si Wido avait fait faire l'un et l'autre. Il faut donc renoncer à Wido et à la date de 1090 pour la mosaïque de Saint-Remi. « Plusieurs, dit une autre note du Marlot-Hillet, prétendent avec raison que ce pavé fut fait du temps et par les soins d'Odon, abbé de ce monastère, et lui assignent la date de 1130 (1). »

Bergier remarque, à son tour, que, si le pavé fut exécuté peu après la dédicace de l'église par le pape Léon IX, « il a été nécessaire d'y changer quelque chose, pour y accommoder les tombeaux qui s'y voient et qui y ont été mis depuis ce temps-là. » Faut-il en conclure qu'à son avis la mosaïque était postérieure aux travaux exécutés vers 1170 par Pierre de Celle, ce qui nous paraît plus probable, en effet?

Dans tous les cas, la manière dont s'exprime Bergier prouve que les tombeaux existaient de son temps, et que leur suppression n'a pas été causée par l'établissement du pavé, ainsi que l'ont avancé MM. Lacatte (2) et Povillon (3), en alléguant à tort le témoignage, l'un du P. Pinchart, l'autre de D. Chastelain. Le Marlot-Hillet, auquel Pinchart emprunte ce qu'il a écrit, supposé qu'il ait écrit quel-

(1) « Quidam asserunt (et verius, ex manuscriptis Remigiani monasterii) hoc chori. pavimentum tesselatum confectum fuisse tempore et cura Odonis, abbatis, circa annum 1130, qui etiam postea subsellia chori exstrui curavit; et Widonem, monasterii thesaurarium, pavimentum claustri suis impensis reparasse. » (V. tom. I, p. 333 ; et pareille annotation aux pages 352 et 354.)

(2) *Essais hist. sur l'église de Saint-Remi de Reims*, p. 102.

(3) Manuscrit intitulé *Monuments religieux*, 2-A, p. 124.

que chose (1), ne dit pas un mot de cela ; il combat, d'ailleurs, comme on l'a vu, l'opinion qui faisait remonter jusqu'au trésorier Wido le pavage du chœur de Saint-Remi.

Quant à D. Chastelain, cet écrivain s'est contenté de traduire ici ce qu'avait dit Marlot dans son Histoire latine ; il est, d'ailleurs, facile d'établir d'après lui : 1° que les tombeaux qui s'élevaient au-dessus du pavé dans le chœur n'ont été déplacés que pour faciliter l'établissement des stalles neuves, en 1735; 2° que ceux de Louis d'Outremer et de Lothaire, qui se voyaient dans le sanctuaire, et qui, selon toute vraisemblance, étaient antérieurs à la mosaïque, n'ont été transportés eux-mêmes dans le collatéral nord que peu d'années après, en 1756 (2).

Nous finirons en empruntant à M. Lacatte quelques détails sur la destruction de la mosaïque de Saint-Remi (3).

« Il n'en reste qu'un très-petit morceau qui est dans le pavé de cette église, au pied d'un pilier du sanctuaire, près du trésor, et un gros morceau transporté à la maison de ville et conservé pendant plusieurs années au Musée.

» La destruction de ce pavé et des autres tom-

(1) Le Marlot-Pinchart existe à la fois à la Bibliothèque de la ville et à celle de l'archevêché. C'est une simple transcription des notes du Marlot-Lacourt et de celles du Marlot-Hillet, sans qu'il y ait été rien ajouté ni rien changé. Le P. Pinchart, chanoine régulier de Saint-Denis, n'a été que le copiste de ce travail.

(2) D. Chastelain, *op. cit.*, chap. V.

(3) *Reims, état ecclésiast.*, p. 177.

beaux a suivi de près celle du tombeau de saint Remi ; et les débris ont été enlevés comme décombres par Martin Barbier, usinier de la foulerie de la ville, qui s'en est servi pour ferrer sa chaussée depuis la porte Dieu-Lumière jusque chez lui et jusqu'à la machine des fontaines. ».

## XXII. MOSAÏQUE DU CHŒUR DE SAINT-PIERRE-LES-DAMES.

Après avoir décrit le pavé de Saint-Remi, D. Chastelain nous apprend qu'il y en avait un à peu près semblable dans l'église de Saint-Pierre-les-Dames.

Le monastère dont il s'agit avait été fondé hors de la ville, au milieu du VII[e] siècle, par sainte Bove et saint Balderic, son frère. On ignore le temps où il fut transféré dans l'endroit qu'il occupa jusqu'à la Révolution (1). Marlot, après avoir avancé, dans son Histoire française (2), que le premier monastère avait été détruit sous Charles Martel, a supprimé ce détail dans son Histoire latine, apparemment faute de preuves. L'incertitude la plus complète existe donc, non-seulement sur la construction de l'église, mais sur les travaux qui ont dû y être faits jusqu'à

(1) FLOD. *Hist.*, lib. IV, cap. 37.— MARLOT latin, t. I[er], p. 252. M. Tarbé (*Reims*, p. 213), plaçant à tort le monastère primitif dans le même emplacement, et remarquant cependant que, suivant Flodoard, il devait être hors de la ville, dit que « les remparts actuels auraient embrassé leurs devanciers. » On comprend d'où vient son erreur.

(2) T. II, p. 231.

la Renaissance, époque de la construction du portail par Renée de Lorraine.

Il est probable que la mosaïque dont nous parlons remontait aux premiers temps de l'existence du monastère en ce lieu. Elle fut détruite en 1690, par ordre de Madame de Béthune, alors abbesse, qui la remplaça par un dallage de marbre, en rapport avec les autres embellissements à la mode de l'époque, qu'elle introduisit dans cette église.

## XXIII. MOSAÏQUE DU CHŒUR DE SAINT-SYMPHORIEN.

« On trouve encore, continue D. Chastelain, un pavé dans le même goût, dans le chœur de Saint-Symphorien, qui se conserve fort bien par les soins et attentions de Messieurs les chanoines de cette église collégiale. »

Nous lisons, en effet, dans Povillon (1), que ce dernier subsista jusqu'à la vente et la destruction de l'église, en 1796. Nous y apprenons, en outre, que ce pavé, moins considérable et moins étendu que celui de Saint-Remi, ne représentait pas des figures et des histoires comme ce dernier, mais seulement des entrelacs, des rosaces et des fleurons de toute espèce. « Sans être d'un travail bien recherché, dit Povillon, il était cependant remarquable ; il devait passer, dans ces temps reculés et grossiers, pour un chef-d'œuvre, et donner, par conséquent, de l'éclat à la nouvelle église. »

(1) *Monum. relig.*, 2-A, p. 26.

Ce jugement est à peu près celui qu'exprime Baugier. « Ce pavé, dit l'auteur des *Mémoires historiques de Champagne*, forme un mélange de couleurs fort agréable, quoi qu'il ne soit pas délicatement travaillé (1). »

Mais l'éloge que l'abbé Bauny fait du même pavé, dans le Pouillé de 1777, est sans réserve. « Cette mosaïque, dit-il, est préférable, pour le goût et le travail, à celle de Saint-Remy, qui est cependant très-belle. Celle de Saint-Symphorien est plus solidement travaillée et avec plus de délicatesse ; les pierres en sont mieux choisies et plus artistement rapprochées. »

Nous semblions devoir en être réduit à ces témoignages passablement contradictoires, lorsqu'il y a six mois, nous apprîmes que les derniers débris de l'église de Saint-Symphorien, compris dans la maison numéro 12 de la rue des Trois-Raisinets, allaient disparaître. M. Givelet, instruit, comme nous, de ce fait, prit le soin de dessiner quelques colonnes encore debout, et recueillit, pour le Musée, deux chapiteaux qui accusent parfaitement le commencement du XIIIe siècle. Bientôt le travail de destruction nous mit en présence de quelque chose de bien inattendu assurément ; la mosaïque du chœur se dégagea tout entière au milieu des déblais. Malheureusement, les ouvriers étaient employés à la tâche, le travail ne pouvait souffrir aucun retard. Notre premier soin fut donc de prendre un calque, et c'est ce qu'exécuta

(1) *Mémoires hist. de Champagne*, t. II, p. 10.

bien vite M. Givelet; puis nous nous occupâmes des moyens d'enlever quelque partie de la mosaïque. Elle était établie dans les plus déplorables conditions. Au lieu d'un fond de stuc très-dur, que nous annonçait Baugier, nous avons trouvé pour base au travail une aire en terres rapportées, simplement battue, sur laquelle était étendue une couche de ciment d'un pouce d'épaisseur environ, qui avait perdu toute consistance; les cubes se désagrégeaient dès qu'on les touchait. Après différentes tentatives, le moyen qui nous réussit le mieux fut d'appliquer du plâtre sur les parties à enlever. Ce plâtre, prenant dans les intervalles des cubes, emporta ces derniers avec lui. Nous pûmes ainsi réunir des fragments suffisants pour obtenir l'échantillon qu'on voit au Musée. Comme le dessin est le même dans toute l'étendue de la mosaïque, nous pouvions nous en contenter.

Voici le motif qui s'y reproduit constamment (*planche IV*, *fig*. 5) : quatre cercles sont placés l'un près de l'autre, de manière à se toucher deux à deux, et un cinquième, de même diamètre, leur est superposé, ou plutôt les relie, en passant tantôt sur eux, tantôt dessous. Les cercles juxtaposés sont tracés en gris ; celui qui les relie, en rouge, avec filet jaune au milieu du trait. Dans les parties communes à deux cercles paraît le fond, qui est couleur de pierre, avec points rouges et noirs symétriquement placés en quinconce, vers le milieu. Les intervalles carrés laissés entre les cercles sont remplis par un quatre-feuilles à pointe aiguë, découpé sur du noir, tantôt en jaune, couleur du fond ; tantôt en

gris, avec liseré jaune et points de diverses couleurs dans la masse ; tantôt en rouge, avec liseré blanc. Le cœur, noir pour tous, avec le centre jaune pour les quatre-feuilles rouges et gris, rouge pour les quatre-feuilles jaunes. Dans ces derniers, les feuilles ont de plus un pli tracé en noir, en forme de croissant. Ils étaient régulièrement placés en diagonale entre deux lignes de quatre-feuilles alternativement rouges et gris. Vers les bords, tous étaient jaunes. Là aussi, les extrémités des cercles rouges coupés à leur moitié se relient à la manière d'un ruban, sur une bande jaune commençant la bordure. Après cette première bande, vient un fond noir, sur lequel se détache une grecque formée de T répétés, alternativement rouges ou gris, semés d'autres couleurs, avec les pleins en jaune et les ombres en violet. Au bord extérieur, bande grise, avec filet noir.

Telle était la bordure à l'entrée du chœur. Vers le sanctuaire, on y voyait quatre couleurs principales au lieu de deux ; les replis de la grecque étaient alternativement rouges, gris, violets et jaunes, et les filets jaunes étaient remplacés par des filets blancs. Nous avons conservé aussi un fragment de cette partie.

La bordure a 34 cent., dont 23 pour la grecque et 11 pour les bandes.

Les cercles ont 67 cent. de diamètre et 45 millim. d'épaisseur ; la portion du champ commune aux cercles pris deux à deux, 10 cent.

La mosaïque entière avait 6 mètres 68 cent. de

largeur, et 6 mètres 70 cent. de longueur, bordures comprises.

La partie de l'église qu'elle occupait est le transsept.

Le sanctuaire devait être pavé de marbres précieux, car, à chaque instant, on en rencontrait des débris dans les terres. Des morceaux de marbre occupaient le centre de la plupart des quatre-feuilles; dans un petit nombre seulement, la mosaïque primitive subsistait. Vers le milieu du pavé, un peu à droite, on remarquait une restauration grossière.

La vivacité des couleurs (1) et l'heureuse disposition du dessin donnaient à ce pavé quelque chose de splendide. On reconnaît sans peine, dans cette composition, les motifs et les couleurs des belles fenêtres en grisaille de la première moitié du XIIIe siècle; et nous n'hésitons pas à croire le pavé contemporain de la construction même du chœur, dont Marlot fixe l'époque à 1209 (2).

A côté de la pierre dont se compose le fond, les marbres précieux entrent dans sa composition. Le rouge antique, les brèches violettes, le vert de mer, le vert

(1) Il ne faudrait pas en juger tout-à-fait par l'échantillon que nous avons recueilli au Musée, et qui, un peu malgré nous, a été pris dans une portion plus solide, mais moins brillante du pavé.

(2) Baugier se trompe en disant que l'église fut bâtie dans le XIe siècle. Il ajoute qu'à cette époque, le goût des pavés à la mosaïque, qui avait été perdu près de cinq cents ans, revint à la mode, et qu'on fit venir alors de Constantinople des ouvriers pour travailler à ces sortes de pavés dans les églises. Nous avons dit plus haut notre pensée à cet égard.

antique et le blanc n'y sont pas épargnés. Mais le peu de soin apporté dans le travail est loin de justifier les éloges que lui donnent les écrivains que j'ai cités. Les cubes, généralement petits, sont très-irréguliers de forme ; souvent même ils sont piqués en terre, au lieu d'y poser sur une de leurs faces. Ce sont, évidemment, les caractères d'un art arrivé à son déclin. Et, en effet, je crois qu'il serait difficile de trouver en France des mosaïques de ce temps ; il n'y a guère qu'en Italie qu'on en ait fait encore au-delà.

TROISIÈME PARTIE.

## CHAPITRE I[er].

### ETAT, DIMENSIONS ET ORNEMENTATION DE LA MOSAÏQUE DES PROMENADES.

La mosaïque des promenades a été trouvée à 1 mètre 40 cent. du nouveau sol, qui est lui-même de 1 mètre 80 cent. plus bas que l'ancien, soit, en tout, à 3 mètres 20 de cet ancien sol. Elle présente un carré long, s'étendant de l'ouest à l'est, avec légère inclinaison vers le nord, presque parallèlement au chemin qui longe les terrains de la gare, à 7 mètres 20 cent. de ce chemin, et 77 mètres de l'extrémité nord-est des promenades. Sa surface totale est de 11 mètres sur 8 (1), dont 9 mètres 50 cent.

(1) Voici les dimensions de quelques mosaïques trouvées en France :
Mosaïque de Marboë, près Châteaudun, 11 mètres sur 13 m.

sur 6 mètres 15 cent. sont occupés par un sujet, le reste par la bordure.

Le sujet représenté n'a pas la disposition continue d'un tableau ; les éléments qui le composent sont distribués dans trente-cinq médaillons carrés, alternativement placés en losange ou dans le sens vertical, au nombre de cinq dans la largeur, et de sept dans le sens contraire. Les carrés posés verticalement, et que nous appellerons simplement *carrés*, ont 55 cent. de côté en dedans du cadre ; les *losanges*, 51 cent. Chacun d'eux forme un petit tableau à fond blanc, sur lequel se détache un personnage ou un animal en couleur, et qui a pour bordure, du dedans au dehors, un mince filet noir, puis une corde ou torsade à deux brins sur un fond noir. La corde est jaune orangé pour les carrés, et rouge pour les losanges, arrêtée en noir et nuancée de trois teintes, du blanc au rouge brique ou au brun foncé, avec points blancs pour marquer les vides de la torsade (*planche IV, fig.* 6).

Mosaïque d'Autun, transportée en Angleterre en 1851, 11 m. sur 11 m.

Mosaïque trouvée à Vienne (Isère), en 1841, 10 m. 33 c. sur 6 m.

Mosaïque trouvée à Lyon en 1670, décrite par Spon, 8 m. 57 c. sur 4 m. 12 c.

Mosaïque trouvée à Blanzy, 7 m. 40 c.

Mosaïque (1re) de Nizy-le-Comte, en 1851, 4 m. 52 c. sur 9 m. 50 c.

Mosaïque (2e) de Nizy-le-Comte, en 1851, 6 m. 82 c. sur 4 m. 20 c.

Mosaïque du Cirque, à Lyon, 4 m. 97 c. sur 3 m. 02 c.

Mosaïque découverte à Anse, en 1845, par M. Peyré, divisée en trois pièces, 9 m. sur 16 m. 20 c.

Les losanges touchent les carrés de leur pointe; l'intervalle libre entre les angles des carrés est occupé par une bande à fond noir, sur laquelle se détache une tresse à quatre brins, nuancés de bleu cendré, de gris et de blanc, avec points blancs dans les vides de l'entrelacs. Enfin, des triangles noirs, encadrés de bandes successivement blanches et noires, occupent le restant de l'espace.

Une disposition fort simple forme une première bordure au sujet ; elle consiste en carrés et en losanges interrompus, continuant le dessin général, et desquels il résulte une suite de triangles et de parallélogrammes, diversement remplis et ayant le même encadrement que les figures complètes, c'est-à-dire une corde, cette fois constamment rouge, nuancée de rose et de blanc, et de plus non interrompue. Comme aux précédentes, le fond de cette corde est noir, avec points blancs dans la tresse.

Les parallélogrammes sont encadrés d'une bande blanche, et ornés soit de damiers variés à fond jaune ou blanc, soit de feuilles dont les pédoncules forment accolade. Les triangles sont encadrés de blanc et de noir ; le fond en est blanc ; et sur ce fond se détache, au moyen d'un trait noir, une feuille blanche, nuancée de rouge et de rose, avec son pédoncule.

Cet ensemble repose sur un fond blanc et est entouré d'un grand encadrement. Du dedans au dehors, on y distingue un filet noir épais, un moindre ensuite, qui borde une large frise ornée de rinceaux tracés en noir sur un fond blanc. Un feuillage très-découpé en décore les gracieux contours, qui ont

pour point de départ le milieu des deux grands côtés. Chacune des volutes se termine intérieurement, soit par une feuille cordiforme ou trilobée, soit par une fleur à corolle variée de forme, parfois ornée de ses étamines. Un trident, qui rappelle la *fuscina* de certains gladiateurs, sort de l'aisselle des feuilles et marque l'intervalle des enroulements. Le vide opposé est rempli par une vrille, tantôt simple, tantôt double (1). Cette frise, large de 46 cent., est bordée elle-même de chaque côté, en manière de frange, d'une double dentelure triangulaire, chacune à quatre denticules de côté, noire en dedans, blanche vers le dehors ; enfin, d'un épais filet noir.

Aux extrémités orientale et occidentale, une grecque, large de 45 cent., posée en bandes noires sur fond blanc, sans indication d'épaisseurs, semble prolonger la mosaïque jusqu'aux murs de l'appartement; néanmoins, elle n'y touche pas encore ; une bande blanche unie, de 25 cent., de largeur, formée de cubes posés obliquement, l'environne tout entière et en fait ressortir davantage les couleurs. Autant qu'on en peut juger par le peu qui en reste, qui s'élève à peine à 40 cent. sur quelques points du pourtour, la construction de ces murs est fort légère.

L'aire qui sert de base à la mosaïque paraît aussi avoir peu de solidité. Elle se réduirait, comme nous l'avons dit plus haut (2), à une simple couche de

(1) Au côté droit seulement.

(2) Première partie, chap. Ier.

béton, en briques concassées et ciment, de 19 cent. d'épaisseur, séparée seulement du tuf qui compose le sol par une couche de grève de 15 cent. et par une épaisseur de 10 cent. environ en terre rapportée, de nature argileuse, et dont la mauvaise qualité n'a pas peu contribué, sans doute, à favoriser les dépressions dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Les cubes ont généralement un centimètre de côté ; toutefois, dans quelques parties restaurées, ils sont un peu plus gros. Nous signalerons comme appartenant à une restauration les médaillons, n^os^ 27 (bestiaire tenant un anneau) et 28 (ours) de la sixième bande, 33 (*agitator*) de la septième, et l'extrémité gauche des rinceaux, en bas. Indépendamment de la différence dans la taille des cubes, la teinte jaunâtre des fonds, la lourdeur des formes et la maladresse des reprises rendent évident le travail postérieur dont nous parlons.

Nous remarquerons, en outre, que, vers le milieu, dans toute la longueur, et surtout à l'extrémité orientale, le frottement occasionné par un passage plus fréquent a enlevé aux cubes une notable partie de leur épaisseur originelle.

Ils sont en cliquart, pour les fonds blancs ; en marbre, pour les noirs, les bleus, les gris et les autres blancs ; en pâtes vitreuses ou en briques, pour les rouges, les roses et les verts ; les jaunes sont en marbre ou en pierre : l'incendie les a rougis sur divers points; sur d'autres, les couleurs ont tourné au noir ou même ont été brûlées à blanc, en sorte qu'il faut beaucoup d'attention pour y découvrir le

tracé du dessin. Comme on l'a remarqué dans la plupart des mosaïques découvertes jusqu'ici et soumises à de pareilles causes de destruction (1), c'est le milieu qui a le plus souffert, et l'altération des couleurs y est la moindre maladie; sans compter les nombreuses dépressions que la chute de matériaux effondrés et en feu, d'un poids considérable, paraît avoir causées (2), on y remarque des déchirures dues principalement à la désagrégation des cubes, par suite de la double action, sur l'enduit qui les maintenait, du feu d'abord, puis de l'humidité des terres amoncelées.

Il paraît que ces blessures déplorables ont été singulièrement agrandies par les pieds et les mains des premiers visiteurs; que, grâce à eux, la plus grande partie des cubes qui ne tenaient plus au sol a disparu. La perte de quelques éléments d'une mosaïque a pour résultat immédiat de décompléter un dessin dont l'ensemble est précieux au regard de l'art, précieux aussi pour la science, par les détails qu'elle révèle et dont celle-ci doit faire son profit. De la part d'hommes ordinairement réfléchis, ces distractions n'ont aucune excuse; elles sont, dans

(1) ARTAUD, *op cit.*, p. 118.

(2) M. Brunette pense aussi que les racines des arbres ne sont pas étrangères à ces dépressions, soit qu'elles aient pesé de haut en bas sur la mosaïque, soit que, s'étant fait jour à une plus grande profondeur par quelque déchirure, elles aient soulevé ensuite des points jusqu'alors intacts de sa surface. On eût pu croire qu'à la distance de trois mètres, les ormes n'ont pas cette puissance; mais on s'est convaincu du contraire en défonçant le terrain. Toutefois, l'action du feu a été bien autrement désastreuse.

tous les cas, d'un mauvais exemple : car, parmi les visiteurs qui emportent ainsi quelques débris du passé, à peine un ou deux sur mille sont épris d'un véritable amour pour l'antiquité; les indifférents forment le grand nombre, et avec eux, ceux pour qui ces choses n'ont de prix que par leur singularité et sont des jouets que la main peut détruire dès que la première curiosité est satisfaite. Vainement on objectera que ces trouvailles appartiennent à tous : c'est précisément pour les conserver à tous, qu'il faut en écarter la foule, quand les dégradations sont à craindre.

Indépendamment des blessures regrettables dont nous venons de parler, le pourtour présente aussi des déchirures. Au bas, à gauche, la moitié de la grecque et une partie de la bordure en rinceaux ont disparu ; à droite, l'angle, environ le tiers des rinceaux et partie des ornements, le long des quatre premiers rangs de médaillons ; en haut, à l'angle gauche, partie de la grecque et de la bordure. Ces lacunes et d'autres moins considérables, que nous indiquerons, ne s'agrandiront pas, grâce à la précaution qu'on a prise, dans ces derniers temps, de mastiquer tous les creux avec du plâtre, de manière à retenir en place les cubes qui bordent les déchirures.

## CHAPITRE II.

### EXPLICATION SOMMAIRE DU SUJET REPRÉSENTÉ DANS LA MOSAÏQUE.

Dès le premier regard jeté sur l'ensemble, l'œil a saisi le sujet, qui est une chasse et un combat de l'amphithéâtre ; on a promptement reconnu aussi que les éléments qui le composent, les actions diverses qui y concourent, n'ont pas été jetés au hasard sur la mosaïque. Reste à trouver le fil qui les relie. On remarque d'abord que, dans les bandes les plus éloignées vers l'est, les carrés sont uniformément occupés par des hommes, et les losanges par des animaux. La position transversale de ceux-ci sur le tableau s'accommode mieux du losange, dont ils occupent la largeur, d'un angle à l'autre.

Cette disposition est constante, en effet, pour les trois bandes extrêmes de ce côté. Mais la présence de plusieurs animaux qui se succèdent dans la bande suivante dérange bientôt ce plan ; et s'il est encore observé dans la cinquième, il n'en est plus question dans les deux plus rapprochées de l'ouest, par la

raison que la scène change, et que, le nombre des animaux n'étant plus en rapport avec celui des hommes, il faut bien placer quelques-uns de ceux-ci dans les losanges.

Ce n'est donc pas là l'idée principale qui a dirigé l'artiste dans la distribution de son sujet. Nous la connaîtrons bien vite, dès que nous saurons par quel côté, le haut ou le bas, nous devons en aborder la lecture.

Or, puisque les acteurs sont posés de l'ouest à l'est, les pieds vers le premier, la tête vers le second, il est clair que le sujet doit se lire, non point en arrivant de l'est, mais en partant de la direction opposée. Les premiers, dans une foule quelconque, sont en avant, et non pas en arrière.

Il est, du reste, à remarquer qu'en général les sujets complexes, dont les éléments ou les différentes scènes forment autant de tableaux séparés, ont cette disposition et doivent se lire de bas en haut. Cet usage est perpétuel au Moyen-Age, et c'est indubitablement l'antiquité qui le lui a transmis.

C'est aussi par la partie antérieure, par le bas, que nous commencerons; le lion qui s'y trouve nous montrera naturellement le chemin. Il sort du cadre. Où va-t-il? Comme il n'est pas poursuivi, il doit être lui-même à la poursuite de quelqu'un, de l'herbivore, hémione, onagre ou cheval, qui occupe le losange au-dessus. C'en est assez pour nous montrer que le lion n'occupe pas le nº 1 de nos médaillons, mais le nº 5; que l'animal poursuivi par lui doit être le nº 6, et qu'après le losange nº 10,

il faudra prendre le carré n° 11, situé au-dessus, et ainsi de suite. En un mot, nos bandes transversales formeront comme autant de plis d'un ruban. Nous en suivrons les sinuosités, pour décrire successivement nos petits tableaux.

Chaque pli ou bande transversale peut être considérée plus ou moins exactement comme un des plans de l'arène. On comprend donc que des actions différentes se passent l'une auprès de l'autre et qu'elles se mêlent, pour ainsi dire, sans cesser d'être distinctes. C'est ainsi que, au milieu de deux lignes de gladiateurs, le lion de la première bande court après un herbivore qui est dans la seconde ; c'est ainsi qu'un cerf et un sanglier tués sont placés sur le même rang qu'un groupe de bestiaires qui combattent un animal féroce.

Le chapitre suivant, que nous consacrons à l'histoire sommaire des jeux de l'amphithéâtre, fera connaître que deux choses se succédaient ordinairement dans ces jeux ou s'y trouvaient réunies, savoir : les combats de gladiateurs et les chasses, et, parmi les dernières, celles d'animaux chassant d'autres animaux, et les combats singuliers entre un bestiaire et un animal.

Cela posé, nous distinguerons dans nos figures les groupes suivants :

1° *Gladiateurs et animaux chassants.*

Nos 1, 2, Première paire de gladiateurs ;

Nos 3, 4, Deuxième paire, un myrmillon et un thrace ;

Nos 5, 6, Deux animaux se poursuivant ;

Nos 7, 9, Troisième paire de gladiateurs, Rétiaire et son adversaire ;

No 8, Rabdophore ou agent de la police des jeux;

No 10, Hermès.

2o *Bestiaires combattant ou chassant des animaux.*

Nos 11, 12, 13, Premier groupe ternaire, composé d'un piquier, d'un animal et d'un *agitator;*

Nos 14, 15, Combat singulier entre un bestiaire et un ours ;

Nos 16, 17, 18, 19, 20, Sagittaire et deux chiens, à la poursuite de deux animaux ;

Nos 21, 22, 23, Deuxième groupe ternaire : un piquier, un animal et un *agitator ;*

Nos 24, 25, Taureau et toréador ;

No 26, Cerf tué ;

Nos 27, 28, 29, Troisième groupe ternaire : un bestiaire armé d'un anneau, un ours et un *agitator ;*

No 30, Sanglier tué ;

Nos 31, 32, 33. Quatrième groupe ternaire : un piquier, un animal et un *agitator ;*

Nos 34, 35, Cinquième groupe ternaire : un piquier et un lion, avec l'*agitator* précédent, qui prend part à deux actions.

# CHAPITRE III.

## JEUX DU CIRQUE ET DE L'AMPHITHÉATRE; GLADIATEURS ET BESTIAIRES.

Avant d'entreprendre la description détaillée de notre sujet, nous devons exposer brièvement ce qu'étaient les combats de gladiateurs et les chasses. Cette étude sommaire simplifiera beaucoup les explications que nous aurons à donner.

A l'origine, comme nous l'avons dit ailleurs (1),

(1) *Reims sous la domination romaine*, dissertation sur le tombeau de Jovin, p. 176 et 189.

M. Dezobry (*Rome au siècle d'Auguste*, t. III, p. 503), s'appuyant sur l'interprétation de Servius (*in Æneid.*, III, v. 67), traduit le « munus gladiatorium » si fréquent chez les Latins par « présent de gladiateurs. » — « Dans l'origine, dit-il, on appelle ce genre de combat *présent*, parce que les hommes que l'on y produisit les premiers avaient été envoyés en présent. »

Nous aimons mieux l'interprétation de Tertullien : « Munus dictum est ab officio (*De Spect.*, 12). » Il ne faut pas oublier l'origine funèbre de ces combats ; c'est à elle qu'ils doivent le nom de *munus*, comme faisant partie des derniers *devoirs* rendus aux morts, devoirs dont l'accomplissement s'exprimait ainsi qu'il suit :

ces jeux n'étaient autre chose que des sacrifices, sacrifices d'hommes et d'animaux, offerts aux dieux comme expiation, par les parents d'un mort opulent ou par les soldats d'un chef, dans les funérailles. Peu à peu, l'usage de ces immolations, transformées en combats et en chasses, et rendues par là moins odieuses, s'étendit à toutes les solennités publiques auxquelles la religion prenait part ; elles ne tardèrent pas à devenir un spectacle, et dans le spectacle disparut vite l'acte religieux. Bientôt aussi, l'adresse et le courage qu'y déployaient les acteurs, hommes ou bêtes, les chances diverses de vie ou de mort, de victoire ou de défaite, le sang répandu même, enivrant un peuple guerrier et avide d'émotions violentes, excitèrent chez lui une sorte d'engouement féroce. Les jeux du cirque devinrent ainsi le plaisir vraiment national de Rome, et, par suite, un des plus puissants ressorts que la politique ou l'ambition pût mettre en œuvre pour gouverner les esprits. « Panem et circenses (1) ! » tout le monde a retenu ce cri de la populace romaine, qui montre la place que le cirque avait prise dans son existence, et qui, seul, peut rendre croyables les profusions que firent, en ce genre, les citoyens opulents pour acheter la fa-

« Justa, exsequias, » ou « supremum munus solvere. » Ces diverses locutions sont de même famille.

Il est incontestable qu'on se donnait en présent des gladiateurs aussi bien que d'autres esclaves; mais on ne faisait pas de ces dons une telle habitude que le « gladiateur » pût devenir synonyme de « cadeau. » C'est avec cette restriction, nous le pensons, qu'il faut recevoir l'interprétation de Servius.

(1) Juven. *Sat.* X, v. 81.

veur, et, plus tard, les empereurs pour soutenir en paix leur domination.

Dès les commencements de l'empire, mais plus encore vers sa fin, il est exact de dire que les jeux sont devenus l'occupation la plus sérieuse du peuple romain. Le cirque, ainsi que l'a remarqué Gibbon, c'est comme sa demeure, comme son temple, comme le siége de la république.

Du moment que les combats dont nous parlons n'ont d'autre objet que l'amusement du peuple, et particulièrement sous l'empire, tout leur sert de prétexte. Chaque année, c'est l'occasion solennelle des jeux Apollinaires (1), c'est le jour de la naissance de l'empereur (2); tous les cinq ans, c'est l'ouverture du lustre (3). Avant la guerre, il importe de se rendre les dieux favorables et de ranimer l'ardeur des soldats (4); après une campagne heureuse, il faut remercier les dieux, et les prisonniers qui ont orné le triomphe du général deviennent naturellement la matière du spectacle (5). D'autres fois, ce sont des vœux à offrir pour la santé du prince et de sa famille (6); c'est la dédicace d'un temple (7), d'un théâtre (8), d'un amphithéâtre (9), de ther-

(1) Cicer., lib. XVI, *ad Attic.* — Orelli, 2530.
(2) Dio, lib. LIV, *de Augusto.* — Spartianus, *in Adriano.*
(3) Orelli, 81, 2547.
(4) Capitol., *Maxim. et Balbin.*, cap. 88.
(5) Dio, lib. LXVIII, cap. 10.
(6) Orelli, 4047, 5814.
(7) *Ibid.*, 1619.
(8) Cicer., lib. VII, *epist.* I, M. Mario.
(9) Dio, *de Tito.*

mes (1), d'une basilique (2); c'est un citoyen qui veut signaler son édilité (3), sa préture (4), sa questure (5), son pontificat (6), la fin d'une magistrature quelconque (7), ou seulement la première, la deuxième année de son entrée en charge (8) ; mieux que cela, c'est un jeune patricien qui célèbre sa vingtième année (9) ; mieux encore, c'est une mère qui veut recommander aux dieux, et apparemment aussi au peuple, l'avenir de son jeune fils (10). Il suffit d'être riche pour avoir le droit de faire cette largesse, *munus*, comme le cordonnier de Bologne (11) et le foulon de Modène (12), dont Martial a plaisanté agréablement la sotte vanité. Enfin, le sénat et le peuple ont demandé qu'on leur fît ce plaisir, et les riches citoyens s'exécutent avec empressement : « Rogatus ab ordine pariter et populo ut muneris publici curam susciperet (13), » ou : « Postulante populo (14). » Pour d'autres même, le peuple

(1) *Op. cit.* — ORELLI, 6166.

(2) *Ibid.*, 2547.

(3) *Ibid.*, 1856. — PLIN., lib. VII, de Æmilio Scauro. — SUETON., *in Cæsar.*, cap. X; *in Claudio*, cap. XXIV; *in Domitian.*, cap. IV.

(4) SPARTIAN., *in Adriano*. — SYMMAQ., lib. IX, ep. CXVI.

(5) VICTOR, de L. Lucullo, in *Viris illustrib.*

(6) SUET., *in Aug.*, c. XLIV. — PLIN. *Epist.*, lib. VII.

(7) ORELLI, 3811, 5963.

(8) *Ibid.*, 2530.

(9) *Ibid.*, 5020.

(10) *Ibid.*, 2514.

(11) Lib. III, epigr. 16 et 99.

(12) Lib III, epigr. 59.

(13) ORELLI, 3817.

(14) *Ibid.*, 3811.

n'y fait pas tant de façon ; il commande, sûr qu'il est d'être obéi : « Ex voluntate populi (1). »

Les plus opulents ne se contentent pas de faire une ou deux fois cette dépense, ils la renouvellent tous les cinq ans (2) ; nous en trouvons un qui l'avait faite jusqu'à huit fois (3). Quelques-uns aussi donnent d'avance la somme nécessaire pour qu'on n'ait jamais à s'en passer, et assurent la perpétuité des plaisirs de leur ville au moyen d'une fondation (4). Nous avons parlé, en commençant, des funérailles des personnes riches : il en était peu qui ne fussent accompagnées de chasses et de gladiateurs (5) ; et lors même que le mort n'avait pas fait de dispositions testamentaires à ce sujet, comme Sénèque nous apprend qu'on le faisait souvent (6), le peuple savait bien obtenir par force, des héritiers, cette récréation qui lui paraissait due (7).

Rien n'égale, on le comprend, la reconnaissance du peuple envers ceux qui se sont mis en dépense pour l'amuser. Son enthousiasme pour ces généreux citoyens va jusqu'à leur voter des statues, et cela à Rome (8), à Naples (9), à Pompéi (10), à Tibur (11),

(1) ORELLI, 4047.
(2) *Ibid.*, 2547.
(3) *Ibid.*, 2545.
(4) *Ibid.*, 81.
(5) DIO, *in Jul. Cæsar.* — SUETON., *in Jul. Cæs.*, cap. XXVI.
(6) SENEC., *de Brevitate vitæ*, c. XX.
(7) SUETON., *in Tiber.*, c. XXXV, n. 5.
(8) ORELLI, 2545.
(9) *Ibid.*, 3720, 6158.
(10) *Ibid.*, 2530.
(11) *Ibid.*, 6151.

à Canouse (1), à Gaëte (2), à Bénévent (3), par toute l'Italie enfin (4), et jusqu'en Afrique, à Dréan, près de Bone (5) ; sans compter les innombrables monuments d'une semblable reconnaissance qui ont échappé aux recherches des épigraphistes ; et le plus beau titre de gloire que revendique celui qui est l'objet de cette distinction, c'est d'avoir célébré les jeux avec magnificence, « ob splendorem » ou « magnificentiam muneris (6). »

N'était-ce point, d'ailleurs, un honneur bien grand, trop grand souvent pour ceux qui le portaient, que de pouvoir, suivant la loi, comme *éditeurs* des jeux et pendant leur durée, revêtir l'habit de consul ou de préteur (7) ?

Les empereurs, naturellement jaloux de tels honneurs, devaient l'être aussi de la cause qui les amenait ; aussi voyons-nous que les simples particuliers devaient obtenir leur agrément pour donner des jeux du cirque : « Impetrata editione ab imperatore (8), » ou « Ex indulgentia Augusti (9). » Parfois même, ils prennent leur part de la dépense, afin, sans doute, qu'un particulier n'en ait pas toute la gloire (10).

(1) Orelli, 1619, 5687.
(2) *Ibid.*, 3817.
(3) *Ibid.*, 2547, 5020.
(4) *Ibid.*, 81, 1856, 2514, 3811, 4047, 5020, 5963, 5972.
(5) *Ibid.*, 7420.
(6) *Ibid.*, 7420, 5963.
(7) Cicer., *de Legib.* lib. II, cap. 24.
(8) Orelli, 5020.
(9) *Ibid.*, 2545.
(10) *Ibid.*, 2547.

Avant l'empire, une loi promulguée sous le consulat de Cicéron défendait à ceux qui se portaient candidats pour une charge, de donner pendant deux ans des combats de gladiateurs (1). On comprend le motif politique de cette disposition. Ce ne pouvait être, non plus, dans le seul intérêt du trésor et pour mettre une borne à des profusions excessives, qu'on voit Auguste fixer, à différentes reprises, les frais que pouvaient faire, à cette occasion, les préteurs et la somme que le trésor devait leur fournir (2); qu'on voit ensuite ce même empereur défendre de donner plus de deux fois par an des combats de gladiateurs, et plus de soixante paires à la fois (3). Tibère, Claude, Marc-Aurèle et Nerva rendirent des décrets semblables, aussitôt enfreints, malheureusement, que portés, et par les empereurs eux-mêmes. Si l'on en croit Dion, Titus, le doux Titus, au moins selon le commun sentiment, donna des chasses et des gladiateurs pendant cent jours (4); Trajan ensanglanta aussi l'arène pendant cent vingt jours, et y fit paraître jusqu'à dix mille gladiateurs. Est-ce assez, et ces sages couronnés en mériteront-ils moins de servir de modèles à tous les princes païens? Ou plutôt

(1) Cicer., *in Vatinium*. — *Id.*, *pro Sextio*.

(2) Dio, lib. LIV, LV.

(3) Il est juste de dire, cependant, à la louange d'Auguste, qu'il défendit les jeux de gladiateurs à outrance, « sine missione. » (Suet., *in Aug.*, XLV.)

(4) On sait que c'est lui qui fit achever le Colysée, immense amphithéâtre auquel il fallut proportionner les combats et les jeux. Titus y faisait tuer 5,000 bêtes en un seul jour. (Suet., *in Tito*, VII.)

leur exemple n'excusera-t-il pas les excès qui suivirent? On lira sans étonnement, après cela, qu'Alexandre Sevère, de peur que le peuple ne manquât de gladiateurs, prenait soin d'en faire donner par des officiers du fisc aux dépens du trésor (1); qu'un Gordien, pour célébrer son édilité, en donnait tous les mois, parfois jusqu'à cinq cents paires, jamais moins de trois cents (2).

Pour fournir à de pareilles hécatombes et pour les répéter aussi souvent, les gladiateurs étaient nombreux. Non-seulement on louait leurs services par paires, *paria*, ou par troupe, *familia gladiatoria*, suivant la circonstance dans laquelle on voulait les faire paraître, comme César qui en avait réuni trois cent vingt paires pour célébrer son édilité (3) : on en vendait aussi à l'encan (4) Tous, cependant, n'étaient pas des esclaves ; mais ceux de condition libre (5), qui se liaient volontairement à un maître ou à un chef, enchaînaient leur liberté par un serment redoutable, « auctorati (6). » Le chef à qui ils s'étaient donnés, ou à qui leur conduite et leur instruction étaient confiées, « lanista, » avait tout pouvoir sur eux. Son nom, du reste, indique que les coups étaient son principal moyen de discipline ou d'éduca-

(1) Lamprid., *in Alex. Sever.*

(2) *Id.*, *in Gord.*

(3) Plutarq., *Vie de J. César.*

(4) Suet., *Calig.*, XXXIX.

(5) Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 62, n 202, 203.

(6) Petron. *Sat.*, CXVII.

tion. Il avait sous lui un instructeur spécial pour chaque classe de gladiateurs, *doctor* ou *magister* (1).

La troupe prenait le nom de son propriétaire : le *Spiculus* de la peinture de Pompéi s'intitule *Neronianus* (2) ; Domitien avait aussi des gladiateurs à lui (3). Un grand nombre appartenaient à l'Etat, « fiscales, » et les empereurs en disposaient à leur gré pour les spectacles. Il y avait à Rome mille paires de ces gladiateurs publics, sous Gordien (4).

Enrégimentés à la manière des soldats, les gladiateurs avaient leurs officiers. On voit dans une inscription un centurion des rétiaires (5) ; l'un deux inscrivait les victoires de la troupe et en tenait registre, « librarius victoriarum (6) ; » ils avaient aussi leurs novices, « tirones (7), » leurs vétérans (8), leur congé (9).

Les bandes de gladiateurs étaient devenues tellement redoutables sur la fin de la république, qu'on avait fixé le nombre de ceux qui pouvaient demeurer à Rome, et obligé le reste à habiter divers municipes voisins (10), particulièrement Capoue, qui en eut jus-

(1) Cic., *de Orat.*, III. — Quintil. *Declamat.*, 302. — Fabretti, *op. cit.*, n. 615. 616. — Orelli, 2579, 2580.

(2) *Bulletin de la langue*, etc., *de la France*, t. IV, p. 920.

(3) Suet., *Domit.*, IV.

(4) Capitolin., *de Gord.*

(5) Orelli, 2566.

(6) *Bulletin de la langue*, etc., t. IV, *loc. cit.*

(7) Orelli, 2566.

(8) *Loc. cit.*

(9) Suet., *in Tiber.*, cap. VII.

(10) Suet., *in Cæsar.*, cap. X. — Sallust., *in Catilin.*, c. XXX.

qu'à quarante mille (1). On se rappelle que Spartacus tint Rome en échec pendant près de trois ans. Son exemple montre assez ce que pouvaient être, dans la main d'un chef habile, des hommes ainsi exercés au maniement des armes, que leur organisation militaire constituait à l'état d'armée permanente, prêts à servir le premier ambitieux qui voudrait les payer.

Si la crainte qu'ils inspiraient obligeait à les disperser, il le fallait aussi pour satisfaire les villes qui réclamaient des spectacles. Indépendamment de leur forum, où, faute d'édifice spécial, se célébraient les jeux, il était peu de cités dans l'empire qui n'eussent leurs cirques et leurs amphithéâtres, rivaux de ceux de Rome; les préfets et les procurateurs des provinces ne manquaient jamais d'y célébrer leur bienvenue par des chasses et des combats de gladiateurs (2) ; leur exemple était suivi avec empressement par les petits rois que la politique de Rome laissait subsister, par Persée en Macédoine (3), par Hérode en Judée (4), par les édiles et les autres magistrats urbains qui jouissaient à Rome de ce privilège (5), et le trésor des municipes n'était jamais à sec pour de pareilles dépenses (6). Après le ravage des guerres et la destruction de leurs villes, la première grâce que les

(1) Cæsar, *de Bello civ.*, lib. I. — Cicer. *Epist.* lib. VII, ad Atticum.

(2) Tacit. *Annal.* lib. I, cap. XIII.

(3) Liv., lib. XLI.

(4) Josep., lib. XIX.

(5) Apul. *Asin.*, lib. IV et X. — Orelli, passim.

(6) Julian. *Epistol. pro Argivis*, oper. t. I, p. 408.

provinciaux demandaient aux empereurs était le rétablissement de leurs cirques (1) ; et, de leur côté, nous voyons les empereurs, en réponse aux plaintes que des populations leur adressaient, déclarer que, après la sûreté du pays, les jeux étaient la chose la moins à négliger ; qu'après la reconstruction des murs, il n'y avait pas de dépenses plus impérieuses que celle de l'amphithéâtre (2). Ce fut enfin l'un des premiers soins des rois francs eux-mêmes, de Childebert Ier (3) et de Chilpéric Ier (4) notamment, tant l'habitude avait rendu ces amusements nécessaires aux populations conquises.

Originairement, le cirque était le théâtre habituel des gladiateurs et des chasses, comme celui des courses de chars et de tous les exercices qui constituaient les jeux. Mais la variété du spectacle rendit bientôt les cirques insuffisants. Leur longueur fatiguait le regard en le distrayant ; la *spina* qui les traversait était une gêne pour la vue, un embarras pour certains exercices, surtout pour les chasses. Les amphithéâtres, avec leur forme elliptique, autour de laquelle des gradins circulaires reproduisaient comme ceux de deux théâtres réunis, avec leur espace libre au milieu, sur lequel se concentraient tous les regards, étaient exempts de ces inconvénients. César les mit à la mode (5), et de-

(1) SALVIAN., *de Gub. Dei*, VI, p. 6, édit. de Baluze.
(2) *Cod.*, lib. XI, tit. 41, *de Expensis ludorum publicorum.*
(3) PROCOP., *de Bello Goth.*, lib. III.
(4) GREGOR. TURON., V, 18.
(5) DIO, lib. XLIII, 22.

puis ce temps, ils furent particulièrement destinés aux chasses et aux gladiateurs ; ce qui n'empêchait pas d'en donner à la fois, et dans le cirque, et sur les différentes places de la ville, comme le faisait Auguste, le jour de sa naissance (1).

L'*arène* se disait également pour le lieu où se donnaient des courses à pied, à cheval et en chars, pour celui où luttaient les athlètes, pour celui où combattaient les gladiateurs, soit seuls, soit avec des animaux (2).

Quant à l'ordre dans lequel se donnaient les jeux, voici ce que nous trouvons.

On commençait ordinairement par les courses de chars; les jeux gymniques ou athlétiques venaient ensuite (3) ; puis, les chasses et les gladiateurs ; enfin, les naumachies, quand on en donnait. Cet ordre n'avait rien de fixe. Pourtant Suétone remarque comme une singularité que Claude ait donné des gladiateurs sans chasse (4), qu'Auguste ait donné quelquefois des chasses seules, ou après une naumachie et des gladiateurs (5). Une ou plusieurs paires de gladiateurs étaient aussi, comme des funambules, un

(1) Dio, lib. LIV.

(2) Plin. *Hist. nat.*, lib. VIII.
La dénomination d'*arenarius* était communément employée pour désigner soit un gladiateur, soit un bestiaire proprement dit. (Petron. *Sat.* 126.)

(3) Dion. Halycarn. *Roman. Antiq.*, lib. VII.

(4) Suet., *Claud.*, cap. XXI.

(5) Suet., *Aug.*, cap. XLIII.

ours, ou quelque exercice d'adresse, l'intermède ordinaire de jeux plus longs (1).

En tout cas, on peut considérer comme à peu près inséparables les chasses et les gladiateurs ; les premières, plus ordinairement au matin, d'où la dénomination de *ludus matutinus* (2) ; les seconds, à midi (3). Il paraît que les mêmes hommes combattaient quelquefois les bêtes et se battaient ensuite entre eux. « Mane leonibus et ursis homines, meridie spectatoribus suis objiciuntur, » dit Sénèque (4) ; et comparant les deux situations, le philosophe trouve que les gladiateurs sont moins exposés le matin qu'à midi. « Le matin, dit-il, ils n'ont à redouter que la dent des lions et des ours ; mais à midi, quand l'un a dépêché son compagnon, on l'arrête pour être dépêché par un autre ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que le champ soit libre.... C'est un divertissement que bien des gens préfèrent à celui des gladiateurs appariés et choisis. » Ce combat à outrance, auprès duquel la dent des lions est débonnaire, « misericordia, » et qui « n'a d'issue que la mort, » est ce qu'on appelait le combat « *sine missione*. » Les malheureux condamnés d'avance à périr dans cette tuerie étaient des criminels, et cependant la plupart se battaient en conscience et mouraient résolûment ; c'est le petit nombre qui faiblissait et recevait les coups du *lanista* : « Plagis agitur in vulnera. »

(1) Suet., *Claud.*, cap. XXI. — Horat. lib. I, *epist.* 1.
(2) On a deux inscriptions (Orelli, 2553, 2554) relatives chacune à un « medicus ludi matutini. »
(3) Suet., *Claud.*, cap. XXXIV.—Dio, *Commod.*, lib. LXXII, c. 18.
(4) *Epist.* VII.

Sénèque parle ici d'un cas spécial, où il n'était pas question d'hommes du métier ; et dans la condition des criminels destinés à l'arène doivent être compris les prisonniers de guerre et les transfuges, qu'on avait commencé à livrer aux bêtes à l'époque de la deuxième guerre punique (1). Mais l'heure de midi n'était pas invariablement réservée aux condamnés; des gladiateurs, particulièrement désignés sous le nom de *meridiani*, occupaient l'arène en ce moment. Une inscription relative à l'un d'eux (2) prouve deux choses : c'est qu'il n'était ni un criminel, ni un prisonnier, puisqu'il recevait des palmes et des couronnes ; c'est, de plus, qu'il ne s'agissait pas pour lui d'un combat d'extermination, comme celui dont parle Sénèque, puisqu'il avait remporté jusqu'à cent quatre victoires.

Il est certain, d'ailleurs, que, parmi les gens du métier, il y en avait qui se livraient aux deux espèces de combats. Généralement, les auteurs comprennent les bestiaires de profession sous la dénomination de gladiateurs (3); et plusieurs écrivains étendent aux chasses l'édit de Constantin qui défendit les « spectacles sanglants (4). » Le groupe antique trouvé à Châlon-sur-Saône et publié par M. J. Chevrier (5) ne permet pas de révoquer en doute le mé-

(1) Liv. lib. XLIX. — Valer. Max. lib. II, cap. VII.

(2) Orelli, 2587.

(3) Cicéron (*pro P. Sextio*, LXIV) plaisante sur la distinction que Clodius avait prétendu faire entre eux. Dion, parlant de Sévère, dit : « Il donna des combats de gladiateurs, dans lesquels on tua dix tigres. »

(4) *Cod.*, lib. XI, tit. 43.

(5) *Mémoires de la Soc. d'Hist. de Châlon-sur-Saône*, t. IV, pl. I.

lange des deux professions, car ce monument représente un gladiateur terrassé par un lion, et le costume du gladiateur doit être regardé comme étant celui de la classe des thraces. On verra pareillement, dans la mosaïque des promenades de Reims, une lutte engagée entre un ours et un myrmillon.

Cependant les chasseurs ou bestiaires formaient aussi des troupes spéciales, « *familiæ venatoriæ.* » C'étaient, pour la plupart, des gens recrutés en même temps que les animaux rares ou féroces dans les contrées d'où l'on tirait ces derniers ; ils vivaient avec eux, dressaient pour le spectacle ceux qui étaient susceptibles d'éducation, d'où le nom particulier de *mansuetarii*, ou bien ils s'exerçaient à les vaincre. Comme celles des gladiateurs proprement dits, ces troupes de chasseurs appartenaient à un patron (1). Dans certaines villes, leur association était honorée du titre de collége (2). A Die, Dea-Augusta, il y avait un collége de ce genre : « Collegium venatorum qui ministerio arenario fungunt (3). » Si l'on pouvait hésiter à voir des chasseurs de l'arène dans d'autres inscriptions où ce mot n'est pas exprimé, celle-ci ne laisserait pas de place au doute.

On pensera peut-être, d'après cela, que les chasseurs n'étaient pas tombés, dans l'opinion, au même degré d'abaissement que les gladiateurs ; et il

(1) M. Tit. Baeliani. liberti. et. famil. venatoria. — Orelli, 6178.

(2) Auct. cit., 4118.—Henzen, *Supplem. Orell.*, 7210.

(3) Henzen, 7209. — On remarquera la forme active du verbe.

semble que Capitolin veuille marquer cette différence, quand il nous apprend que Macrin arriva par degrés à l'empire, après avoir été successivement gladiateur, puis chasseur, enfin tabellion et avocat.

Mais, si l'opinion générale plaçait les gladiateurs au rang de ce qu'il y avait de plus méprisé, l'engouement dont ils étaient quelquefois l'objet les vengeait de ces dédains. On en vit se faire dans l'amphithéâtre un parti d'admirateurs, une faction semblable à celles qu'occasionnèrent les courses de chars (1). Parmi ceux qui leur accordaient appui et protection, on compte des empereurs ; je ne dis pas qu'ils soient les meilleurs, car il s'agit de Caligula, de Claude, de Domitien, de Commode et de Caracalla.

Le premier, témoin de la victoire d'un rétiaire qui s'était jeté sur les myrmillons ses vainqueurs, quand le peuple lui ordonnait de mourir, déplora par un édit cette infraction aux règles du combat (2).

Le second passait les journées entières dans l'amphithéâtre, et ne le quittait même pas quand la foule allait dîner (3).

Le troisième protégeait particulièrement les thraces ou thrèces, et ne souffrait jamais qu'ils eussent le dessous (4).

(1) MART. lib IX, *epigr.* 69.
(2) SUETON., *in Caio Cæsar.*, XXX.
(3) Auct. cit., *in Claud.*, XXXIV.
(4) Auct cit., *in Domit.*, X.

Quant à Commode, après avoir passé la matinée à tuer des ours, des tigres et des éléphants, il exerçait publiquement, après dîner, le métier de gladiateur, et se faisait compter pour cela, chaque jour, une assez grosse somme; il habitait même près d'eux, comme le premier de leur ordre (1), prenait les noms des plus fameux (2), et se vantait, dans les inscriptions des monuments, d'avoir été six cent vingt fois le chef de file des *secutores* (3), et d'avoir vaincu douze mille gladiateurs de sa main gauche (4).

Enfin, Caracalla fit faire des funérailles solennelles au gladiateur Bato, dont le tombeau retrouvé a fait passer jusqu'à la postérité les traits d'un personnage aussi important (5).

Mais ce qui devait le plus stimuler l'ardeur des combattants de l'arène, c'est l'estime dont ils jouissaient auprès des femmes.

Je m'empresse de déclarer que ces preux, et la flamme dont ils étaient l'objet, n'ont rien de commun avec la chevalerie d'un autre temps. Le Sergius de Juvénal, qu'Hippia suit à travers les mers et

(1) Dio, *in Comm.*, lib. LXXII, c. 18.

(2) Lamprid. *in Comm* XI.

(3) *Op. cit.*, XV.

(4) Dio, *loc. cit.*

Suivant Ausone (*Cæsares*, XVIII), il aimait à se servir, dans le combat, de l'épée thrace.

(5) Dio, *in Caracall.*, lib. LXXVII, c. 22. — Winckelmann, *Monum. ant. ined.*, n. 199. — Engoué de ce gladiateur, Caracalla l'avait forcé de se battre pendant un jour entier contre trois adversaires différents. Il succomba au troisième assaut.

les périls de toutes sortes, est laid, chassieux, couvert de cicatrices et d'ulcères,..... mais il est gladiateur; à ce titre, dit le poète, ces gens deviennent des Hyacinthe :

Gladiator erat, facit hoc illos Hyacinthos (1).

Suivant Capitolin (2), Commode n'avait pas d'autre origine que le fol amour de Faustine pour un gladiateur; et le goût de Faustine et d'Hippia était celui d'une foule de dames, encore au dire de Juvénal, qui réserve les meilleures places du cirque aux rejetons de la prostitution, élégante postérité des gladiateurs et des lanistes.

Beaucoup de femmes, du reste, aimaient à s'exercer dans l'école des gladiateurs (3). On en voyait même descendre dans l'arène et y livrer de vrais assauts. « Quelle gloire, s'écrie à ce sujet Juvénal, en s'adressant à un mari, si, mettant en vente la dépouille de ta femme, on crie son ceinturon, ses gantelets, les aigrettes de son casque, le jambard qui protége sa jambe gauche ; ou, s'il lui prend fantaisie d'autres combats, ses bottes (4). »

Quale decus, rerum si conjugis auctio fiat,
Balteus et manicæ, et cristæ, crurisque sinistri
Dimidium tegmen ! vel, si diversa movebit
Prælia, tu felix, ocreas vendente puella !

(1) Sat. VI, v. 111.

(2) *M. Antonin.* cap. XIX.

(3) Martial (lib. V, *epig.* XXV) appelle *ludiæ* les femmes qui fréquentaient les exercices des gladiateurs.

(4) Sat. VI, v. 256.

Le mélange des sexes, des âges et des conditions dans l'arène pour les combats de ce genre et pour les chasses, était un raffinement que les empereurs commandaient quelquefois, comme Néron (1), mais que l'abaissement des esprits rendait beaucoup plus fréquent (2).

Sous la république, c'était une note infamante, pour un homme d'un certain rang, que de s'y montrer ; c'est le reproche que Cicéron adresse au fils d'Hortensius (3) et à Marc-Antoine (4). On avait trouvé odieux, de la part du grand Scipion, d'avoir célébré à Carthagène, pour honorer la mémoire de son père et de son oncle, des jeux où les combattants étaient tous des hommes libres, et même des citoyens de haute naissance (5). Autrefois aussi, on s'était fait un scrupule de laisser les femmes combattre dans l'arène (6); mais leur nombre, restreint d'abord, s'accrut avec le débordement des mœurs, et les désordres occasionnés par leur effronterie furent tels que Sévère fut obligé de les en bannir (7).

Des affiches faisaient connaître le jour et la nature des jeux (8). On sait que Pompéi est pleine

(1) SUETON., *in Neron.*, XII. — TACIT. *Ann.*, lib. XV, c. 32.
(2) DIO, lib. XLIII. — SUETON., *in August.*, XLIV. — Id. *in Domit.*, IV. — JUVEN., *Sat.* VIII, v 189.
(3) *Ad Atticum*, lib. VI, epist. 3.
(4) *Philipp.* VII.
(5) LIV. lib. XXVIII, c. 21.
(6) NICOL. DAMASC. *Histor.*, lib. CX, ap. Athen. lib. IV.
(7) DIO, *de Severo*, lib. LXXXV, c. 16.
(8) SENEC. *Epist.* CXIX. — Id., *de Brevitat. vitæ*.

d'annonces de ce genre (1). La forme la plus usitée est celle-ci :

« Ici (quand c'est au cirque ou à l'amphithéâtre), la troupe (*familia gladiatoria* ou *familia* seulement) d'un tel combattra tel jour. Il y aura chasse, athlètes et voiles (*venatio*, *athletæ*, *vela erunt*). »

Quelquefois l'affiche est plus pompeuse. En voici une qui mérite d'être citée (2) ; on y trouvera des rapports de ressemblance avec le sujet qui est l'occasion de cette étude. Il s'agit des jeux Apollinaires. Le duumvir ou édile A. Clodius promet ce qui suit, pour la première année de son exercice :

« In foro pompam, tauros, taurocentas, succursores, pontarios, paria $\overline{\text{III}}$ pugiles, catervarios et pyctas, ludos omnibus acruamatis pantomimisque omnibus, etc. »

Pour la deuxième année, il donnera, le premier jour :

« In foro pompam, tauros, taurarios, succursores, pugiles, catervarios ; »

Et le second jour :

« Athletas par. $\overline{\text{XXX}}$, glad. par. $\overline{\text{V}}$ et gladiat. par. $\overline{\text{XXXV}}$, et venation., tauros, taurocentas, apros, ursos, cetera venatione varia. »

Un *munus* aussi abondant, *munus abundantissimum*, ainsi qu'on le disait de ces grandes réjouis-

(1) Orelli, 2219, 2556, 2559, 5814, 6166-6170.

(2) Auct. cit., 2530.

sances (1), est bien capable d'attirer la foule; les chevaliers et les matrones, mêlés au menu peuple, y courront dès le milieu de la nuit pour s'emparer des places gratuites, au risque de se faire chasser par la garde de l'empereur, ainsi que l'ordonnait Caligula, au dire de Suétone (2), quand le bruit causé par la foule troublait son sommeil ; et longtemps avant que les gladiateurs apairés (3) aient fait examiner leurs épées (4), avant même que les *ursarii* ne fassent aux abords des *caveæ* les préparatifs du *ludus matutinus,* aussitôt la distribution du programme qui contient, comme celui de nos théâtres, l'ordre du spectacle et les noms des acteurs (5), les paris s'engageront sur le mérite et le succès des différentes troupes qui doivent remplir la journée, sur la rareté et la férocité des animaux annoncés (6).

En prenant place sur les gradins du théâtre, les vieillards surtout auront soin de ne pas trop s'éloigner du centre, afin d'entendre le son des cors et des trompettes (7), accompagnement indispensable des spectacles de l'arène, comme le prouvent les trois trompettes que l'on voit sur la stèle funéraire du

(1) Auct. cit., 3866.
(2) SUET., *in Caio Cæs.*, XXVI.
(3) HORAT. lib. I, *Sat.* VII, v. 20.
(4) SUET., *in Tit.*, 9.
(5) CICER. *Philipp.* II, 38.
(6) SUET., *in Tit.*, 8; *in Domit.*, 10.— MART. lib. IX, *epigr.* 68.
(7) Quid *refert* magni sedeat qua parte theatri
Qui vix cornicines exaudiat atque tubarum
Concentus ...... » (JUVEN. *Sat.* X, v. 44.)

*meridianus* L. Annæus, dont nous avons parlé plus haut (1), comme on le voit encore par un des médaillons de la mosaïque de Nenning (2). Des troupes de ces musiciens vont de ville en ville pour louer leurs services (3). Les salpistes ou joueurs de trompette, les joueurs de flûte en tout genre, les camptaules (4), les choraules (5), les pithaules (6) se comptent par centaines dans les spectacles solennels (7) : mais la principale part, dans ces concerts, est à l'orgue hydraulique, à qui sa variété de sons permet de suppléer divers instruments. La mosaïque de Nenning en offre un remarquable exemple. Ce monument prouve, en outre, que la musique est bien l'accompagnement des jeux eux-mêmes, et défend de la prendre pour un amusement d'intermède, comme celle qui s'exécutait dans les entr'actes des comédies de Plaute (8). Il y a mieux : Pétrone nous apprend que les combattants suivent, dans leurs mouvements, la cadence marquée par l'orgue (9). Ainsi, ce n'est pas assez que les vaincus se laissent égorger de bonne grâce, il faut que tous combattent

(1) Fabretti, *de Col. Traj. syntag.*, p. 204

(2) *Bulletin monum.*, 1855, p. 13.

(3) Juven. *Sat.* III, v. 34.

(4) Καμπη, inflexion, modulation, et αυλεω, je joue de la flûte.

(5) Χορος, chœur, et αυλεω.

(6) Πειθω, je persuade, j'entraine, et αυλεω.

(7) Vopisc., *in Carin.*, XIX.

(8) *Pseudol.*, act. I, sc. 5, v. 160.

(9) Processit scissor, et ad symphoniam ita gesticulatus laceravit obsonium, ut putares essedarium hydraule cantante pugnare. » (*Satyr.* cap, XXXIV.)

en mesure : l'art de se tuer doit être porté à la perfection, pour amuser un peuple aussi difficile en fait de divertissements (1).

J'en ai dit assez pour montrer ce qu'étaient les jeux du cirque, la fréquence de ces spectacles et l'entraînement d'un peuple, ou plutôt de l'univers transfiguré à son image, pour ces scènes de sang.

Je ne parlerai pas des combats de gladiateurs et d'animaux pendant les repas. Je n'assurerai pas que les seuls Campaniens aient eu du goût pour une table teinte de sang (2); mais, malgré les exemples que rapporte Athénée (3), cette façon odieuse de récréer les sens des convives fut, heureusement, une exception. Parmi les empereurs, Verus (4), Eliogabale (5) et Commode (6) sont les seuls qui paraissent en avoir fait habitude, et les écrivains qui en parlent citent ce fait avec horreur.

Mais la plupart des exercices que l'on voyait en grand dans le cirque et l'amphithéâtre se répétaient, chaque jour, dans certains lieux de réunion, notamment dans les bains publics. Ces établissements

(1) M. Chabouillet (*Rev archéol.*, 1851, p. 419), sur le rapport de M. Duchalais, donne, comme exemple de gladiateurs combattant au son de la musique, les figures d'un vase de bronze trouvé à Reims et acquis par M. Duquenelle. Nous avons vu et tenu ce vase, malheureusement perdu pour notre ville : il représente une bacchanale, et non un combat de l'arène. Le personnage appelé *Dadus* est un *dadouque*, et non un *myrmillon ;* ainsi des autres.

(2) Sil. Ital. *Punic.*, lib. XI, v. 51.

(3) Nicol. Damasc., ap. Athen., lib. IV.

(4) Capitol., *in Vero.*

(5) Lamprid., *in Antonin.*

(6) Id., *in Commodo.*

avaient leur stade pour la course, leur gymnase et leur palestre pour les autres exercices du corps (1), et il n'était pas rare de voir la foule des baigneurs arrêtée sous les portiques ou assise dans les exèdres, pour voir aux prises quelques paires de gladiateurs (2), tout en devisant d'affaires ou même de philosophie.

Je viens de prononcer le mot de philosophie. Les moralistes romains étaient, en effet, bien relâchés sur ce point.

Voyez Cicéron. Après avoir assisté aux jeux donnés par Pompée à l'occasion de la dédicace de son théâtre, il rend compte de la fête à Marius, son ami, que la goutte avait empêché d'y assister (3). Il parle longuement des jeux scéniques, qui, dit-il, n'auraient pas beaucoup amusé Marius « Je ne croirai pas non plus, continue Cicéron, que vous regrettiez les athlètes, vous qui n'avez qu'un goût médiocre pour les gladiateurs : d'ailleurs, Pompée confesse lui-même qu'il y a perdu son huile et sa peine. Le reste de la fête consistait en deux chasses pendant cinq jours, et tout le monde convient qu'elles étaient magnifiques. Mais quel plaisir un homme de bon goût peut-il trouver à voir déchirer par une bête féroce un homme plus faible qu'elle, ou percer un bel animal d'un coup d'épieu ? »

Ailleurs (4) il revient sur les gladiateurs en par-

(1) Mart., lib. III, ad matronas.

(2) Cicer., *de Oratore*, II, 5. — Batissier, *Hist. de l'Art monum.*, p. 271.

(3) *Epist. ad famil.*, lib. VII, 1.

(4) *Tusculan.* lib. II, 17.

ticulier, mais uniquement pour vanter la constance et l'impassibilité des combattants : « Quelques personnes, dit-il, traitent d'inhumain le spectacle des gladiateurs, et ce peut être avec raison, du moins aujourd'hui. Mais lorsque des criminels combattaient, il ne pouvait y avoir, du moins pour les yeux, une école où l'on apprît mieux à mépriser la douleur et la mort. »

Voilà tout ce que trouvait à dire sur ces divertissements l'homme le plus doux de la république, le moraliste le plus avancé de l'antiquité païenne. Aussi, l'occasion le voulant, il faisait comme les autres. Non-seulement il assistait à ces scènes de sang, mais, proconsul en Cilicie, il mettait ses amis en campagne et employait tous les moyens que l'autorité dont il était revêtu lui fournissait, pour procurer à Cœlius, son ami, les panthères et les animaux rares dont il avait besoin pour célébrer son édilité (1).

Sénèque est moins un philosophe qu'un sophiste. Il condamne bien les combats de gladiateurs, mais la raison qu'il donne de cette réprobation n'est pas précisément celle qu'on attendrait. « Rien n'est si préjudiciable aux bonnes mœurs, dit-il, que de s'arrêter longtemps aux spectacles publics, parce que le plaisir qu'on y reçoit en commun fait couler le vice plus aisément dans l'âme (2). » Raisonner ainsi, c'est s'en prendre à la forme extérieure, pour se

(1) *Epist. ad famil.*, lib. VIII, 9.

(2) *Epist.* VII.

dispenser d'aller au fond des choses et de rappeler les véritables principes de justice et d'humanité.

Nous avons vu le même écrivain (1) se prendre de commisération pour les criminels qu'on exposait d'abord aux bêtes, et qu'on forçait ensuite à s'entretuer ; mais il étouffait bien vite ce sentiment, pour nous faire admirer la constance de ces malheureux. Si, ailleurs (2), il rapporte d'eux des traits de désespoir, ce n'est pas non plus la pitié qui le fait parler ; il prétend uniquement, par leur exemple, nous enseigner à devancer la mort : « Ce spectacle, dit-il, est d'autant plus beau qu'il est plus honnête d'apprendre à mourir qu'à tuer. »

On apprenait donc à tuer, en assistant à ces spectacles ! On s'y endurcissait contre le meurtre, on s'y accoutumait à verser le sang, c'était une école de cruauté ! Quel sujet de méditations ! Mais comment aborder ce thème ? Quelle plume païenne est assez pure pour proclamer les droits de l'humanité en face d'un monde où tout est la glorification de la violence?

Le christianisme seul pourra replacer le monde moral sur ses bases. Mais, pour opérer promptement ce changement, il a trop de passions à combattre, trop d'obstacles à vaincre. Longtemps les princes eux-mêmes, devenus chrétiens par leur

(1) *Loc. cit.*

(2) *Epist.* LXX. L'un d'eux s'était percé la poitrine avec la pique dont il était armé pour combattre les bêtes ; un autre s'était tué dans les latrines, en s'enfonçant dans la gorge le bâton avec lequel on les nettoyait ; un troisième s'était brisé le cou, en laissant pendre sa tête dans les roues du chariot qui l'emmenait au cirque.

croyance, demeureront païens par leurs habitudes et par leur entourage.

C'est à Constantin que le rhéteur Eumène, parlant des rois francs Ascaric et Regaise, exposés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves, vantera au-delà des plus éclatantes victoires de l'antiquité l'ordre cruel qui les y a condamnés : « Hæc est tua, Constantine, quotidiana atque æterna victoria, omnibus quondam secundis præliis anteponenda (1). » C'est à Constantin que le même orateur fera encore une gloire d'avoir jeté dans l'arène un si grand nombre de prisonniers, que les bêtes en étaient lasses : « Sævientes bestias multitudine fatigarunt (2). »

Pourtant le moment approche où une morale plus humaine doit se faire jour. L'esprit des Pères de Nicée a passé dans le cœur de Constantin. En 325, traversant Béryte, au sortir du concile, il interdit par une loi les gladiateurs de toutes sortes (3) : « Omnino gladiatores esse prohibemus ; » il décide qu'à l'avenir « on enverra aux mines ceux qui devraient être condamnés pour leurs crimes. » Toutefois, il faut le remarquer, cette disposition humaine n'est faite que pour les temps de paix ; elle n'améliore pas le sort des prisonniers de guerre : « Cruenta spectacula in otio civili et domestica quiete non placent. » Ce qui prouve que ce décret ne s'éten-

(1) *Panegyr. ad Constant. Aug.*, X.—Cf. EUTROP. *Hist Rom.*, lib. X, 3.

(2) *Op. cit.*, XI.

(3) *Cod.* lib. XI, tit. 43.

dait pas à tout l'empire, ou que, s'il y fut exécuté, il ne le fut pas longtemps, c'est qu'on célébra les mêmes jeux à Antioche, dès 328, suivant Libanius (1), et à Rome, suivant saint Ambroise (2) ; c'est qu'une loi de Constance, en 357, défendit d'admettre parmi les *auctorati* ou gladiateurs volontaires liés par serment, des soldats ou des officiers du palais (3); c'est qu'une autre d'Honorius, en 397, interdit aux gladiateurs de passer du *ludus gladiatorius* au service des sénateurs (4).

Cependant, les écrivains chrétiens, Athénagore (5), Tertullien (6), saint Ambroise (7), attaquaient à l'envi ce reste odieux de la barbarie romaine. Rappelons particulièrement ceux dont les écrits paraissent avoir eu une influence plus directe sur la volonté des princes. C'est Lactance, le précepteur du fils de Constantin, de Crispus ; il répète sur tous les tons que prendre plaisir à des scènes sanglantes, c'est se rendre coupable du crime de ceux qui répandent ce sang (8). C'est le poète Prudence, qui rappelle à Honorius que son père a défendu de verser dans Rome le sang des taureaux (9), et le prie d'empê-

(1) *De vita sua*, p. 3.

(2) *Officior.* lib. II, cap. 21.

(3) *Cod. Theodos.* lib. XV, apud Jacq. GOTHOFRED., t. V, p. 399.

(4) *Op. cit.*, p. 400.

(5) *Apol. pro Christian.*

(6) *Apol.* cap. IX ; *de Spect.*, c. X.

(7) *Serm.* VIII, in psalm. CXVIII.

(8) *Institut. divinar.* lib. VI, cap. 20 ; *Epitom.* cap. 6.

(9) Apparemment pour les jeux, mais probablement aussi pour les sacrifices, qui n'étaient pas encore abolis complètement.

cher que désormais on transforme en plaisir public le supplice des condamnés. L'arène, dit-il, a bien assez du sang des animaux, sans qu'on y étale ces jeux homicides :

> Quodque patri superest laudis successor habeto.
> Ille urbem vetuit taurorum sanguine tingi.
> Tu mortes miserorum hominum prohibe litari :
> Nullus in urbe cadat, cujus sit pœna voluptas
> . . . . . . . . . . . . . . . . .
> Jam solis contenta feris infamis arena,
> Nulla cruentatis homicidia ludat in armis (1).

Mais la voix de l'exemple sera plus puissante que celle des apologistes et des poètes. Peu après avoir lu cette supplique de Prudence, Honorius, pressé par deux députations de se rendre à Rome (2), y était entré triomphant, et on y célébrait son sixième consulat. Un saint moine, nommé Télémaque, accouru de l'Orient, paraît tout-à-coup dans l'arène et s'efforce de séparer les combattants. Le peuple, furieux de voir déranger ses plaisirs, l'accable de pierres. L'empereur ne veut pas qu'un sang impur soit répandu après celui du martyr : il interdit définitivement les combats de gladiateurs.

Tel est le récit de Théodoret (3). L'époque à laquelle on place ce fait est fixée, d'un côté, par le poëme de Prudence, qui écrivait après la bataille de Pollence et avant la venue d'Honorius à Rome ; de l'autre, par le sixième consulat de ce prince (4).

(1) *Advers. Symmach.*, lib. II, sub fin.
(2) Symmach. lib. VI, *epist.* 53 et 63.
(3) *Hist. eccles.* lib. V, cap. 26.
(4) Tillemont, *Hist. des Emper.*, t. V, p. 334.

Cependant le silence de Claudien sur ce point est à remarquer. Dans la description des jeux célébrés pour la circonstance, il parle de courses de chars, d'une chasse et d'évolutions militaires ressemblant à une petite guerre. Les uns ont voulu y voir encore des combats de gladiateurs (1), d'autres, au contraire, une preuve de leur suppression (2). Ne semble-t-il pas plutôt que, si les gladiateurs avaient été récemment supprimés, le poète n'aurait pas manqué de le dire? L'occasion était trop belle pour une muse aussi incontinente et aussi prodigue d'encens que la sienne. Il nous paraît donc impossible de rien conclure du témoignage de Claudien au sujet des gladiateurs.

Disons encore qu'un médaillon, que l'on croit appartenir au règne de Valentinien III (3), représente un cirque avec les divers genres de spectacles qu'on y donnait, savoir, des combats et chasses d'animaux, des courses de chars et de chevaux, enfin une paire de gladiateurs. Si la pièce est authentique, il faudrait en conclure que la prohibition des gladiateurs ne fut pas absolue, ou que la volonté de l'empereur eut peine à prévaloir sur l'engouement public.

Nous savons, du moins, par le récit de Claudien, que rien n'est changé encore pour les combats d'animaux. Symmaque, qui écrivait peu d'années auparavant, nous fait connaître, en outre, l'impôt du

(1) Cf. edit. in usum Delphini.

(2) Tillemont, *loc. cit.*

(3) Saint-Non, *Voyage pitt. du roy de Naples*, t. II, p. 78.

cinquantième de la valeur, que levait l'Etat sur les bêtes féroces appartenant aux particuliers (1). D'autres lettres du même écrivain sont remplies de la sollicitude inquiète avec laquelle il préparait les jeux que sa préture lui donnait le droit de célébrer. Tantôt (2) il blâme la parcimonie du préteur Ædesius, qui, chose grave, « a été cause qu'une année entière s'est écoulée, sans qu'on vît de jeux qui en valussent la peine ; » ailleurs (3), il se félicite de ce que la présence d'un de ses amis dans la Pouille, en qualité de gouverneur, lui aidera à faire amener d'outre mer, « de transmarinis locis, » les ours qui doivent orner sa préture ; plus loin, il s'agit encore d'ours à acheter (4), de crocodiles à faire venir d'Afrique, pour les faire combattre sur le théâtre (5); enfin, dans plusieurs lettres (6), il adresse des remerciements à Théodose et à Arcadius, pour les facilités qu'ils ont bien voulu lui accorder à l'occasion des jeux qu'il doit donner comme préfet de Rome, et il entre avec eux dans le détail de cette fête.

Nous remarquerons que, dans ces lettres, les jeux du cirque sont toujours désignés par l'expression ancienne : « munus gladiatorium. » Elle indique non-seulement que, tant qu'ils subsistèrent, les combats

(1) Lib. V, *epist.* 60.
(2) Lib. X, *epist.* 4.
(3) *Epist.* 9.
(4) *Epist.* 11.
(5) *Epist.* 14.
(6) *Epist.* 19, 20, 21.

de gladiateurs étaient inséparables des chasses, mais aussi, comme je l'ai déjà fait remarquer, que les hommes qui figuraient dans les deux espèces de spectacle étaient habituellement confondus sous la dénomination commune de gladiateurs.

La suppression des combats d'hommes ne rendit pas les chasses plus humaines. C'est toujours « un spectacle délicieux, suivant l'expression de Salvien (1), que de voir mourir des hommes, ou plutôt de les voir déchirer, mettre en pièces par les bêtes, aux applaudissements d'un peuple agité, dont les regards peut-être sont plus avides que la dent des lions.» La foule des chrétiens eux-mêmes remplit les amphithéâtres, comme on le voit par les plaintes du même écrivain (2) et par celles des évêques d'Afrique (3). De la part du pouvoir, toujours le même empressement, toujours la même sollicitude pour soutenir l'ancienne splendeur de ces exhibitions.

Les dernières lois du code qui regardent ce genre de spectacle sont de 409 et de 417 : la première, sous Honorius et Théodose II ; la deuxième, sous Honorius et Constance II. Elles recommandent aux magistrats de ne pas empêcher l'exécution des jeux en retardant le transport de ce qui doit y figurer, « equos curules, aurigas, bestias, histriones (4) ; » ou en le retenant dans les villes au-delà de sept jours (5). L'une et l'autre sont datées de Constanti-

(1) *De Gub. Dei*, lib. VI, p. 121, édit. Baluze.
(2) *Op. cit.*, p. 130.
(3) Collect. afric., cap. LXI, ap. Baluz. *Miscellan.*, p. 402.
(4) *Cod. Theod.* lib. XI, tit. 40, *de Spectaculis*, n. 4.
(5) *Cod. Theod.* lib. XV, apud. Jacq. Gothofred., t. V, p. 393.

nople, qui, depuis longtemps, n'a rien à envier à Rome sur ce point.

Un empereur, Justinien (1), s'y fera remarquer bientôt aussi par des exploits comparables à ceux de Domitien et de Commode. Rien d'étonnant à cela, si l'on se souvient que la fameuse Théodora, dont il fit sa femme, avait pour père un certain Acace qui prenait soin des bêtes destinées aux chasses de la faction des Verts (2). Après lui, l'histoire ne dit plus rien de l'arène et de ses cruautés.

Pour compléter ce qui regarde les chasses, nous aurions encore à parler des exhibitions d'animaux rares et curieux, des tours d'adresse que leur faisaient exécuter les *mansuetarii*, ou que ces gens exécutaient avec eux ; enfin, des combats et des chasses d'animaux entre eux, et de celles où figuraient des oiseaux et d'autres pièces de venaison.

Ces spectacles plus innocents eurent, de tout temps, le privilége d'amuser les Romains, mais principalement au déclin des combats sanglants dont nous avons esquissé l'histoire. Les détails que nous aurons occasion de donner à ce sujet, dans la suite de notre travail, nous dispensent de nous y arrêter pour le moment.

(1) Marcellin. com. *Chron.*
(2) Procop. *Hist. secr.*, cap. IX.

## CHAPITRE IV.

### OBSERVATION SUR LES PROCÉDÉS D'INFORMATION A SUIVRE POUR DISTINGUER ENTRE ELLES LES DIFFÉRENTES CLASSES DE GLADIATEURS.

Rien de plus indécis que les notions recueillies jusqu'à ce jour sur les différentes classes de gladiateurs, sur la manière de combattre et les armes propres à chacune d'elles. On a cependant beaucoup écrit à ce sujet, même en dehors des traités spéciaux. Mais, en général, on s'est contenté de recueillir quelques textes qui y sont relatifs, sans prendre le soin de peser ces témoignages, de les comparer entre eux; sans examiner sérieusement si le sens qu'on leur prêtait contenait ce qu'on voulait y voir, ou s'ils ne pouvaient aussi bien, sinon mieux, s'appliquer à des objets différents. Ceux qui ont eu recours à cette source unique d'information,

n'ont pas toujours senti qu'ils s'exposaient à l'erreur, soit en faisant des mots une interprétation judaïque, soit en concluant trop vite et d'une manière absolue d'une description incomplète par là même qu'elle ne devait pas être une description.

Quelques-uns, au contraire, accordent aux monuments figurés une autorité exclusive, et s'imaginent que « ce sont les images mêmes qui doivent décider du sens des passages des livres des anciens. » En raisonnant de la sorte, Winckelmann, dont nous citons ici les paroles, et d'autres comme lui, ont volontairement privé leurs jugements de l'appui que les écrivains anciens pouvaient leur donner, et, ne voyant eux-mêmes qu'un côté des choses, ils ont contribué, sans s'en douter, à accréditer des erreurs.

C'est ainsi qu'en expliquant les bas-reliefs du tombeau de Scaurus, Mazois néglige de justifier son opinion sur les diverses figures de gladiateurs, appelant samnites ceux qui ont des cnémides aux deux jambes, quand Tite-Live nous donne de leur costume une idée très-différente, quand des monuments authentiques obligent à reporter ce détail aux thraces ; appelant myrmillons des gladiateurs armés d'une *gesa*, ou demi-pique, arme qui convient aux vélites, suivant Polybe (1) et Dion (2) ; appelant vélites, au contraire, des gladiateurs armés d'épées, et dont la tenue est aussi brillante que celle des soldats du même nom, dans l'armée, était

(1) Lib. VI. — Cf. JUST. LIPS., *de Milit. Rom.*, t. II oper., p. 351.

(2) Lib. LX, cap. 10.

simple ; assurant, d'une part, que le gaulois doit porter un poisson sur son casque, et de l'autre, que le myrmillon, même sans poisson au casque, n'est autre que le gaulois.

Voilà dans quelles confusions peut tomber un homme éclairé, savant même, en prenant pour guide unique la connaissance de quelques monuments, sans invoquer le secours des textes. Veut-on des exemples de ce que peut engendrer, à son tour, la mise en œuvre exclusive des textes, lorsqu'on ne prend pas la peine d'en comparer les données entre elles, et que l'on s'attache trop facilement aux apparences que mettent en saillie ceux qu'on a sous la main dans le moment?

Nul écrivain de nos jours n'a su, mieux que l'auteur de *Rome au siècle d'Auguste*, tirer parti d'une immense lecture pour retracer, jusque dans leurs plus menus détails, l'histoire des usages de l'antiquité. Comment se fait-il qu'on lise dans cet ouvrage la phrase que voici, où toutes les classes de gladiateurs sont confondues, détruites, au moins implicitement? « On dit que l'armure du rétiaire est à la thrace, et celle du mirmillon à la gauloise ; de là les noms de thrace et de gaulois qu'on leur donne encore (1). » N'y a-t-il pas là presque autant d'erreurs que de mots? Pareillement, le savant commentateur d'Ausone, dans l'édition *in usum Delphini* (2), devait être, semble-t-il, à l'abri de pareilles

(1) *Rome au siècle d'Auguste*, t. III, p. 507.

(2) P. 361.

inadvertances. Cependant, après avoir pris dans Ausone que le thrace est, l'adversaire ordinaire du myrmillon, et cru voir dans Festus que ce dernier n'était autre que le *secutor*, il pousse la confusion des classes de gladiateurs jusqu'à dire que le thrace, pour devenir un rétiaire, n'avait qu'à s'armer d'un filet.

Que faut-il conclure de ces erreurs, sinon qu'il importe, pour un sujet aussi obscur que celui des gladiateurs, de ne négliger aucun moyen d'information ; et il faut le reconnaître, les textes et les monuments ont un droit égal à nous éclairer dans cette étude : pris isolément, ils ne donnent qu'une lumière imparfaite; interrogés concurremment, ils se prêtent un mutuel appui, s'expliquent, se contrôlent, se complètent les uns par les autres.

Les témoignages écrits relatifs aux gladiateurs sont nombreux et connus ; mais, nous le répétons, une sévère critique n'a pas toujours présidé à leur interprétation. Quant aux monuments, ceux qu'on possède sont en petit nombre, ils ont été peu étudiés, et on n'en a pas encore tiré tout le profit désirable. Il y a peu d'années que l'on qualifiait de gladiateurs des figures de guerriers ordinaires ; et dans les monuments véritablement applicables aux premiers, c'est à peine si, aujourd'hui, l'on sait distinguer les traits particuliers à telle ou telle catégorie de gladiateurs.

Les travaux récents de MM. Letronne, Chabouillet et Leemans (1), ont contribué déjà à débrouiller, en partie, l'histoire des gladiateurs. Il

(1) *Rev. archéol.*, ann. 1846, 1848, 1851 et 1852.

serait très-heureux que l'étude de notre mosaïque pût fournir quelques éléments nouveaux à cette histoire, et déterminer quelque détail, indécis jusqu'ici, du costume, des habitudes et de la tactique de ces combattants de l'arène.

Une mosaïque, nous ne le dissimulerons pas, est privée de l'avantage qu'ont les monuments plastiques, de présenter tous les détails en relief ; elle n'y supplée qu'imparfaitement au moyen des ombres : mais elle a de plus la couleur, et cet avantage l'emporterait peut-être sur le premier, si la difficulté de le reproduire ne lui ôtait une partie de sa valeur. Nous devrons donc suppléer à ce que le dessin ne pourra donner entièrement, par l'exactitude de la description ; et pour cela, nous donnerons la plus scrupuleuse attention aux moindres particularités.

Mais ce mérite de l'exactitude serait d'une mince utilité, si nous n'apportions le même tempérament dans l'interprétation. Il faudrait, pour que la lumière se fît, que nos figures pussent être comparées avec tous les monuments connus du même genre, et que les divers textes qui leur sont applicables vinssent compléter l'information. Si nous n'avons pu connaître tout, textes et monuments, nous n'avons, du moins, négligé aucun des renseignements qu'une recherche patiente pouvait nous procurer, et nous n'avons rien avancé sans l'appuyer d'exemples concluants. Lorsque les autorités nous ont manqué, plutôt que de nous lancer dans des interprétations aventurées, nous avons mieux aimé nous abstenir de décider. On nous saura gré de cette réserve.

Après avoir fait pressentir qu'il nous arrivera

quelquefois de nous écarter des idées reçues, et même de rejeter l'autorité de certains témoignages ou de méconnaître des conséquences qu'on avait cru pouvoir en tirer légitimement, nous devons compte au lecteur des motifs qui nous ont déterminé.

Les renseignements écrits sur lesquels on s'est appuyé le plus jusqu'ici, sont ceux que fournissent Festus et saint Isidore. Il semble que rien ne soit plus précis que leurs définitions ; et elles le sont, en effet, dans la forme, elles le sont même partiellement pour le fond ; mais on aurait tort de leur accorder une confiance entière. Le plus ancien des deux écrivains, Festus, ne remonte pas plus loin que le IV<sup>e</sup> siècle ; de plus, comme l'a remarqué M. Leemans (1), il est incomplet, et ce qu'il renferme sur les gladiateurs n'est qu'un fragment. Quant à saint Isidore, il vivait à une époque beaucoup trop éloignée des écrivains dans lesquels il puise ses informations, ou des choses qu'il décrit, pour qu'on puisse le suivre en toute sûreté.

Il est une autre source de renseignements, qu'on a généralement négligée, ou du moins dont on n'a pas tiré le parti convenable, quoiqu'elle soit, à vrai dire, la plus sûre de toutes : c'est celle des inscriptions. Qu'on nous permette d'en rappeler ici quelques-unes.

Le n° 2566 d'Orelli, qui est de l'an 177 avant Jésus-Christ, sous Commode, offre les noms de toute une troupe de gladiateurs, partagée en quatre décu-

(1) *Revue archéol.*, 1852, p. 76.

ries (1). On y voit, entre autres, 4 *thraces*, 1 *hoplomachus*, 2 *essedarii*, 4 *myrmillones*, 2 *provocatores*, 1 *paegniarius* (donneur d'assauts ?) 2 *pagani* (?),

(1) Imp. Caes. L. Avrelio. Commodo. M. Plavtio. Qvintillo. Cos || initiales. collegI. Silvani. Avreliani || cvratores. M. Avrelivs. Avg. lib. Hilarvs. et. Coelivs. Magnvs. cryptarivs.

Dec. I.

Borysthenes. thr. vet.
Clonivs. hopl. vet.
Callisthenes. thr. vet.
Zosimvs. ess. vet.
Plvtion. ess. vet.
Pertinax. 7. ret. vet.
Carpophorvs. mvr. vet.
Crispinvs. mvr. vet.
Pardvs. prov. vet.
Miletvs. mvr. vet.

Dec. III.

Barosvs. 7. ret. tir.
Aemilianvs. 7. ret. n
Vlpivs. Evropas.
Proshodvs. 7. ret. tir.
Avrelivs. Felicianvs
Avrelivs. Felix
Zoilvs. pagan
Flavivs. Mariscvs
Flavivs. Sanctvs
Diodorvs. pagan

Dec. II.

Vitvlvs. mvr. vet.
Demosthenes. manicar.
Felicianvs. ret. tir.
Servandvs. ret. tir.
Ivvenis. mvr. sp.
Ripanvs. 7. ret. tir.
Silvanvs. ret. tir.
Secvndinvs. prov. tir.
Elevther. thr. tir.
Pirata. vnct.

Dec. IIII.

Aprilis. paegniar.
Zosimvs. thr. sp.

Felici. imperatori. omnia. felicia. salvo. Commodo. felix. familia || Silvanvm. Avgvstvm. familia. restituit. dedicante || Severiano. Maximo. procvrante. feliciter. ordini || potestativm. et. cvltis. doctoribvs || curante. Marco. Avrelio. Avgvsti. liberto. Evporan || Maxime. Commodiane. abias. propitivm. Caesarem.

Suivant Orelli, le signe 7 est celui d'une centurie.

1 *manicarius* (faiseur de brassards ou de gantelets ?), 1 *unctor* (qui frotte d'huile).

Le n° 202, du chapitre Ier de Fabretti (1), provient de la sépulture d'une autre bande en résidence à Venusium. On y trouve 1 *eques*, 5 *thraces*, 2 *myrmillones*.

Le numéro suivant du même recueil (2), qui a semblable provenance, mentionne 1 vélite, 1 hoplomaque, 5 thraces, 7 myrmillons, 1 samnite, 1 rétiaire, 1 *scissor* (3), 1 gaulois.

(1) ...Familia. gladia... || ...Salvi. Capitonis. A... || Hic. sita||eq || ...Mandatvs. Rab. III. 7. II || Tr || .. Secvndus. Domi. II. 7. II || ...C. Masonivs. VII. 7. IIII || ...Hileros. Dom. XII. 7. XI || ...Optatvs. Salvi. T || ...C. Alfidivs. T || M || ...C. Lep. Pivs. T || ...Jvlivs. T.

(*Inscript. antiq. quæ in ædib. pat. asservantur*, p. 39.)

(2) Oceanvs M L I
Dorvs. Pis. VI. ↄ. IIII
Vel
Mycter. Ofil. II
Opl
Phaeder. Avil. T
Thr
Donatvs. Ner. XII. ↄ. VIII
Hilario. Arr. VII. ↄ. V
Aqvila. Pis. XII. ↄ. VI
Quartio. Mvnil. I
C. Perpernivs. T
Mvr
Amicvs. Mvnil. I

Q. Fabivs V. ↄ. III
Elevter. Mvn. I
C. Memmivs. III. ↄ. II
Panteros. Mvnil. II
Atlans. Don. IIII. ↄ. I
Inclvtvs. Arr. V. ↄ. II
Sam
Strabo. Don. IIII. ↄ. III
Ret
C. Clodivs. II
Scisso
M. Calcilivs. T
Gallv
Q. Granivs. T

(*Op. cit.*, p. 39.)

(3) Fabretti (*op. cit.*, p. 62) dit que les *scissores* étaient chargés

Enfin, d'autres inscriptions mentionnent ensemble ou séparement des thraces (1), des myrmillons (2),

de lacérer les cadavres des gladiateurs, afin de s'assurer de leur mort, « ainsi qu'on le voit par un passage de Lactance cité par Juste-Lipse. » Ni Lactance, ni Juste-Lipse n'ont attribué un pareil rôle aux *scissores*. Du reste, il me paraît difficile d'admettre que ce traitement barbare était habituel, autrement Sénèque ne dirait pas (*epist.* 93) qu'il importe peu, pour le gladiateur vaincu, de mourir de suite ou dans le spoliaire. On sait que les cadavres étaient tirés de dessus l'arène avec un croc. Il y avait un officier chargé de la surveillance du spoliaire : il s'appelait *curator spoliarum* (Orelli, 2554).

Pour revenir aux *scissores*, nous croyons qu'il faut entendre par là une classe séparée de combattants. Pétrone (*Satyr.* cap. 36) nomme ainsi l'écuyer tranchant qui découpe les viandes, et qu'il représente suivant dans ses mouvements les sons de la musique, comme l'*essedarius* combattant dans l'arène. « Processit scissor, et ad symphoniam ita gesticulatus laceravit obsonium, ut putares essedarium hydraule cantante pugnare. » Faut-il voir dans ce passage un jeu de mots, amené par la commune dénomination de *scissor*, appliquée à l'écuyer tranchant et à un genre de gladiateurs ? L'auteur entend-il vraiment que l'écuyer tranchant dont il parle mesure ses mouvements à la manière de l'*essedarius*, et que l'*essedarius* et le *scissor* de l'arène sont une même chose ? Ou bien en fait-il deux genres différents de combattants, et doit-on traduire en disant que le *scissor* du repas ressemble au *scissor* de l'arène, lorsqu'il combat l'*essedarius* ? Il y a là une allusion dont nous ne pouvons parfaitement saisir le sens, faute de connaître assez certains détails.

A supposer que les *scissores* formassent une classe de gladiateurs, comme nous le croyons, leur nom venait probablement de ce qu'ils avaient pour arme un coutelas semblable à celui dont on se servait pour découper les viandes.

(1) Orelli, 2579, 2582, 6171.

(2) *Ibid.*, 2569, 2580, 2583, 6175, 7419,

un *secutor* (1), un *dimachærus* ou *assidarius* (2), un *andabata* (3), etc.

Qu'en conclure, sinon que les catégories désignées par des noms particuliers étaient distinctes, et qu'aucune ne doit se confondre dans une autre?

Festus se trompe, conséquemment, ou il parle d'après une erreur accréditée de son temps, quand il dit que l'armement du myrmillon est celui du gaulois, que ce dernier nom est ancien, et qu'il a été remplacé par le premier. « Myrmillonum genus armaturæ gallicum est, ipsique myrmillones ante galli appellabantur. » L'inscription 203 de Fabretti, où ces deux classes de gladiateurs sont désignées à part, rend évidente l'erreur du grammairien. Elle donne tort également à Juste-Lipse (4), à Pitiscus (5), aux auteurs des antiquités

(1) Orelli, 2572. « Secutori primo palo, » id est, primæ sortitionis. (Letronne, *Revue archéol.*, 1846, p. 4.)

D'autres inscriptions (Orelli, 2573, 2574, 2575) donnent « summa rudis, secunda rudis, etc. » Orelli l'entend de la même manière : « Qui primas, qui secundas partes tenet. » N'y a-t-il pas une différence à établir entre ces deux expressions ? Voir ce que nous disons plus bas de la *rudis* et des *rudarii*.

(2) *Ibid.*, 2584.—Je crois qu'il faut lire *essedarius*. Je ferai remarquer aussi la réunion des deux dénominations *dimachærus* et *essedarius*. Indique-t-elle que le *dimachærus*, sur lequel on n'est pas encore éclairé après le travail de M. de Longpérier à son sujet (*Revue archéol.*, 1849, p. 198), ne différait pas de l'*essedarius* ? Ou faut-il seulement en conclure que le gladiateur remplissait également les deux rôles dans l'arène ? J'avoue que je préfère cette dernière supposition.

(3) *Ibid.*, 2577.

(4) *Saturnal. Serm.* lib. II, cap. XI.

(5) *Lexic. antiq.*, verbo *Samnis*.

d'Herculanum (1), à MM. Rich et Chéruel (2), qui confondent non-seulement les gaulois avec les myrmillons, mais aussi les hoplomaques et les samnites. Elle donne tort enfin à M. Leemans, qui arme et habille tout naturellement le *secutor* à la façon du *gallus* (3), après avoir fait du myrmillon le *secutor*, à l'exemple de MM. de Longpérier (4) et Chabouillet (5).

Cette confusion du *secutor* et du myrmillon a pour origine l'étymologie que saint Isidore donne au nom du premier. Le *secutor*, dit-il, a pris son nom de ce qu'il poursuivait le rétiaire : « Secutor est ab insequendo retiarium dictus (6). » Cette étymologie paraît fort raisonnable, et nous n'avons pas l'idée de l'attaquer ; mais on en a conclu trop vite que le *secutor* n'était autre que le myrmillon mis à la poursuite du rétiaire, et qu'il gardait le nom de myrmillon, quand il avait affaire à toute autre espèce de gladiateurs.

S'il en était ainsi, si l'étymologie donnée devait conduire à cette conséquence, on verrait exclusivement le nom de *secutor* employé toutes les fois qu'il s'agit d'un

(1) *Hercul. et Pomp.*, t. VII, p. 56. L'auteur du texte de cet ouvrage a pris ses opinions et ses explications toutes faites dans l'ouvrage italien intitulé *le Antich. di Ercolano.*

(2) *Dictionnaire des antiquités*, au mot *Hoplomachus.*

(3) *Revue archéol.*, 1852, p. 67.

(4) *Revue archéol.*, 1849, p. 199 et 325. L'honorable académicien prend le rétiaire pour le myrmillon, erreur causée par Winckelmann, mais contre laquelle aurait pu le prémunir le travail antérieur de M. Letronne.

(5) *Revue archéol.*, 1851, p. 401.

(6) *Orig.* XVIII, 51.

combat avec un rétiaire, jamais celui d'une autre classe de gladiateurs. Or, c'est presque le contraire qui est vrai; du moins, pour quelques exemples qui montrent des *secutores* aux prises avec les rétiaires (1), on en citerait plus encore où ce sont des myrmillons (2); sans compter ceux où le *secutor* est engagé avec un gladiateur quelconque, comme Dion le rapporte de Commode (3).

L'énumération contenue dans les inscriptions citées suffit, avec ce que nous avons dit précédemment, pour faire connaître à peu près les diverses classes de gladiateurs. Nous pouvons, maintenant, nous occuper en particulier de ceux que présente notre mosaïque, y compris les bestiaires, que nous ne séparons pas des gladiateurs en général, comme nous l'avons dit plus haut.

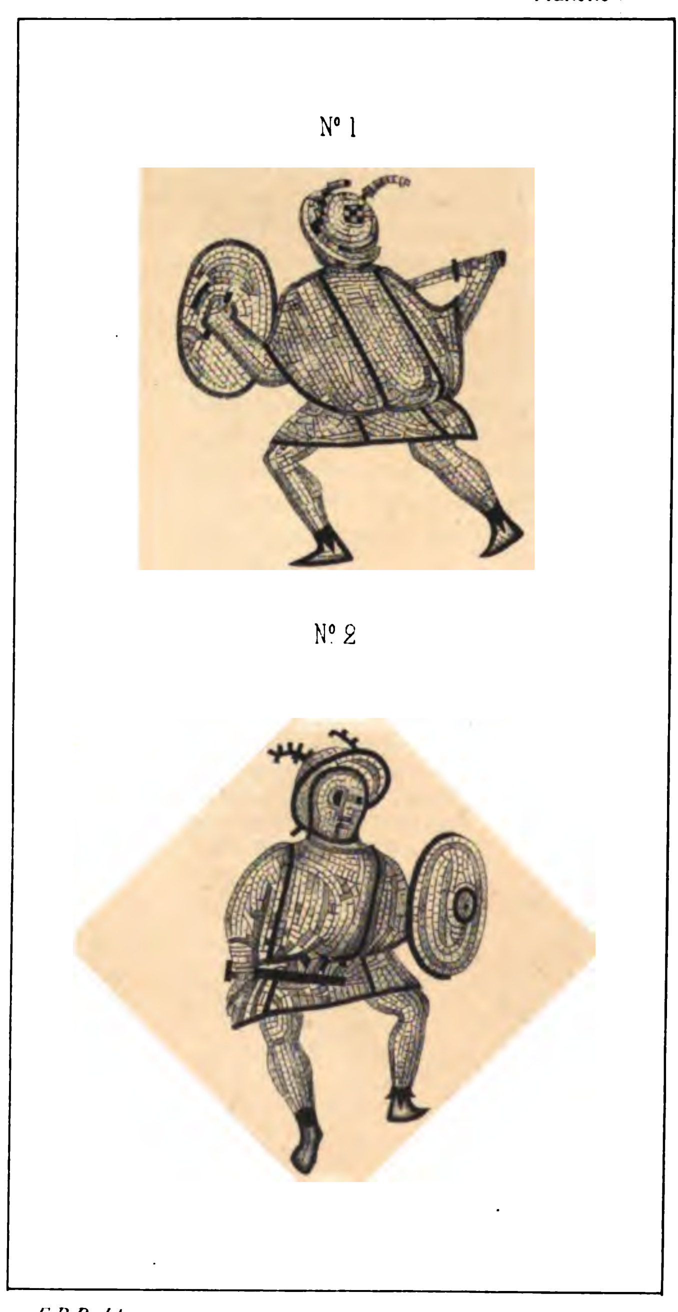
(1) *In Cai. Cæsar.*, XXX. — JUVEN. *Sat.* VIII, 211.

(2) SUET., *in Domit.*, X. — VALER. MAX., I, 758. — QUINTIL. *Instit orat.*, VI, c. 3, 61. — L'endroit de Suétone (*in Domit.*, X) allégué par M. Chabouillet (*Revue arch.*, 1851, p. 406), en vue de prouver que l'on employait indifféremment les noms de *myrmillones* et de *secutores* pour désigner des gladiateurs de la même classe, ne démontre absolument rien, si ce n'est qu'un myrmillon s'était battu avec un rétiaire.

(3) Lib. LXXII, c. 19.

# MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS

Planche V




E.D.P. del.

Lith. Maillet Valser à Reims.

## CHAPITRE V.

### DESCRIPTION DES TABLEAUX QUI COMPOSENT LA MOSAÏQUE.

#### I (*Carré*). GLADIATEUR D'UNE CLASSE INCONNUE (*Planche V*).

Homme (1) se portant vivement vers la gauche, vu par-derrière. Il est coiffé d'un casque d'un jaune doré, ayant l'apparence du cuivre, de forme hémisphérique, à bords contournants, orné sur le fond de cinq points bruns, et d'une plume brune de chaque côté, sans cimier. Il est vêtu d'une tunique bouffante, serrée à la taille, d'un blanc jaunâtre, avec deux coutures ou bandes tracées en noir au dos, dans la longueur du vêtement; les jambes nues; aux pieds, des bottines ou caliges gris-pâle, avec lanières noires et morceaux d'étoffe formant ailettes au-dessus du cou-de-pied; les bras nus, la main droite armée d'une épée courte et droite; la gauche, d'un bouclier rond : celui-ci est porté en avant, le spectateur n'en voit que l'intérieur, qui est blanc, à reflets bleu-clair et rouge.

(1) N° 35 de M. E. Fleury.

La position des pieds fait que leur pointe, vue de profil, affecte la forme aiguë de quelques chaussures du Moyen-Age, mais sans courbure, conséquemment sans rapport bien évident avec le *calceus repandus*, c'est-à-dire à pointe recourbée, que l'on voit sur quelques rares monuments et que l'on croit avoir passé de l'Egypte aux Romains par les Etrusques (1).

Plusieurs de nos figures présentent la même particularité.

Juvénal (2), parlant du gladiateur en général, l'appelle *pinnirapus*, ravisseur de plumes. Il semblerait que ce nom conviendrait mieux à ceux qui combattent les samnites (3) ; car Varron (4) nous apprend que « des plumes sur le casque étaient une distinction parmi les soldats, et qu'entre les gladiateurs, les samnites, particulièrement, portaient cet ornement. » Mais l'usage de cette distinction s'étendit certainement à d'autres classes de gladiateurs ; trois cents ans après Varron, sous les Gordiens, nous voyons dans une inscription (5) un thrace qualifié de *pinnensis ;* et comme à ce titre sont joints ceux de *spectatus* et de *victor*, qui sont honorifiques et désignent un gladiateur ayant mérité par ses victoires tous les genres de distinctions, on doit

(1) Cicer., *de Nat. Deor.*, lib. I, 20. — Visconti, *Mus. Pio-Clem.*, t. II, tav. A, VII, n. 12.

(2) *Sat.* 3, v. 138.

(3) Turneb. *Adversar.*, III, 8.

(4) « Pinnas insigniti milites in galeis habere solent, et in gladiatoribus samnites. »

(5) « Ex indulgentia D. N. M. Ant. Gordiani Pii fil. Aug. edente M. Mamilio Eutychiano IIII. V. I. D. Thr. pinnensis S. V. de Val. Valerian. nat. Raet. docet. Faustus. » (Orelli, 2570.)

croire que la première à obtenir était le droit de porter une plume au casque.

On a d'autres exemples des titres de *spectatus* (1) et de *victor*. On voit même toute une bande de *victores*, de gladiateurs renommés pour les récompenses et les marques d'honneur qu'ils ont obtenues, « pretiis et æstimatione, » engagés à un entrepreneur de jeux (2) ou présentés seuls dans l'arène, à l'exclusion des *tirones* et des *missi* de la troupe, pour rendre le spectacle plus intéressant (3).

J'ai dit que le droit de porter une plume était le premier degré de ces distinctions. La plupart ne s'arrêtaient pas là et marquaient le nombre de leurs victoires par autant de plumes, comme on le voit par ce vers de Lucilius (4) :

Cum septem incolumis pinnis redit ac recipit se.

Ce nombre de sept n'a rien d'exagéré. Une lampe appartenant au Musée de Constantine, qui a été publiée dans la *Revue archéologique*, en donne la preuve (5). L'un des gladiateurs que cette lampe représente n'a que deux plumes à son casque, mais

(1) Le n° 2566 d'Orelli en contient deux : le premier est porté par un myrmillon, le second par un thrèce.— Henzen (Supplem. Orell.) renvoie, sur ce sujet des gladiateurs *spectati* et *victores*, à son propre travail, *Act. acad. arch. pont.*, *Romæ*, 1845, p. 86 et 80. Nous n'avons pu nous le procurer.

(2) Orelli, 2570.

(3) Plin. *Hist. nat.*, lib. XXXVI, cap. 15.

(4) Lib. VII, apud Donat., in Terent. *Phormionem*, act. II, sc. 3.

(5) 1859, pl. 371, n. 2.

on en voit au moins cinq à celui de son adversaire. Le scholiaste de Juvénal (1) dit que c'étaient des plumes de paon. Nous doutons qu'il faille prendre cette remarque à la lettre, en voyant des plumes de toute taille, de toute sorte, orner le casque des gladiateurs (2). Nous ne croyons pas non plus que cet ornement servît seulement pour la parade, *ad pompam*, comme le dit le même scholiaste. Que ce luxe ait eu pour objet d'effrayer un adversaire novice, nous le voulons bien ; mais très-certainement les lampes funéraires, que nous donnons pour exemples, sont commémoratives de combats sérieux, et non d'une parade.

Enfin, il est bon de remarquer que les plumes, *pinnæ*, et les aigrettes ou crêtes, *cristæ*, forment deux espèces très-différentes de décoration. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter les yeux sur la lampe citée plus haut, du Musée de Constantine, et de la comparer aux autres lampes du même Musée publiées avec elle (3), et nous pourrions multiplier les points de comparaison.

Le gladiateur dont nous nous occupons ici et le suivant ont des plumes, *pinnæ*, et pas d'aigrette, *cristæ*. Outre le casque à crête, « galea cristata, » les samnites avaient à la jambe gauche une cnémide ou *ocrea* pour la défendre : « Sinistrum crus ocrea

(1) *Loc. cit.*

(2) *Herculanum et Pompéi*, t. VII, pl. 38.— BELLORI, *Lucernæ*, part. I, pl. 20.— LICETI, *de Lucernis antiq. rec.*, p. 1267.— *Delle Ant. di Ercolano*, t VIII, pl. 7. —COMARMOND, *Antiq. de Lyon*, n. 417 et 441.

(3) *Revue arch.*, 1859, pl. 371.

tectum ; » un grand bouclier, évasé vers la poitrine et les épaules, plus étroit vers le bas : « Summum latius, qua pectus atque humeri teguntur, fastigio æquali, ad imum cuneatior. » Aucun de ces caractères auxquels, suivant Tite-Live, on reconnaît les soldats samnites, et par suite les gladiateurs de ce nom (1), ne se retrouve dans nos deux figures. Ces gladiateurs ne sont donc pas des samnites.

D'autres indices nous permettront-ils de leur donner une autre attribution ?

Nous avons dit que les thraces portaient, comme eux, des plumes au casque ; mais ce premier rapport de ressemblance ne saurait être suffisant pour nous fixer, puisque l'ornement dont nous parlons n'est pas particulier aux thraces.

Nos deux figures répondent encore, par un autre point, à l'idée qu'on croit généralement des thraces. On pense que ceux-ci portaient le petit bouclier rond : mais, à cet égard, les monuments ne sont pas d'accord avec ce qu'on croit résulter des textes. Ainsi, on connaît deux stèles funéraires appartenant à des thraces, où le bouclier a la forme de tuile creuse du *scutum*, réduit dans ses dimensions : ce sont le monument de M. Antonius Exochus, publié par Gruter (2) et Fabretti (3), et celui de Danaüs, publié par M. Letronne (4). On voit

(1) Tit. Liv., lib. IX, cap. 40. — Juvenal. *Sat.* VI, v. 255.
(2) P. 335, n° 5.
(3) *De Col. Traj. Syntag.*, p. 256.
(4) *Rev. archéol.*, 1846, pl. 46.

de plus, dans le premier, une forme d'épée particulière et des cnémides ou jambières que n'ont pas nos figures ; dans les deux, une forme de casque qui diffère également de la nôtre. C'en est assez pour nous faire renoncer aux thraces.

Le casque hémisphérique, à visière contournante, sans cimier surélevé et sans crête, se retrouve sur plusieurs lampes funéraires (1). Nous croyons qu'il n'est particulièrement propre à aucune classe de gladiateurs; pourtant c'est celui d'une paire de combattants semblables aux nôtres publiés par Winckelmann (2) d'après des dessins de mosaïques tirés de la bibliothèque du cardinal Albani.

L'auteur en fait des samnites, par ce seul motif généralement adopté, sur la foi de Juste-Lipse, que les plumes sont l'attribut propre de cette classe. Son dessin place, sur le casque de l'un d'eux, des ailes au lieu de plumes : n'est-ce pas une erreur?

Du reste, les deux combattants ont, comme les nôtres, une tunique large et bouffante, serrée à la taille par une ceinture, *vestis succincta*, avec bandes noires dans la longueur de l'étoffe. Le bouclier et l'épée sont les mêmes. La seule différence qu'il y ait est dans la chaussure. Au lieu de nos bottines,

(1) Liceti, *de Lucern.*, p. 1267. — Bellori, *Lucerne*, par. I, pl. 20.— Comarmond, *Antiq. de Lyon*, pl. 4, n. 441. — *Hercul. et Pomp.*, pl. 32 et 48. Les derniers casques seuls sont sans plumes; celui de la pl. 32 en a le côté gauche tout garni en forme d'éventail. Le gladiateur qui le porte a des bottines molles qui montent jusqu'au milieu du mollet. — Passeri, *Lucern. fict*, pl. 6 : casque semblable au précédent.

(2) *Monum. ant. ined.*, t. II, pl. 197 et p. 256.

les combattants de Winckelmann ont les deux jambes revêtues de bandes d'étoffe montant à peu près jusqu'au genou.

M. Magnin (1), s'appuyant sur cet exemple des mosaïques de la villa Albani et sur l'opinion de Winckelmann, dit aussi que les gladiateurs samnites portaient sur la tête de grands panaches semblables à des ailes. Nous ne reviendrons pas sur l'origine de cette erreur et sur le peu de rapports qu'il y a entre ces figures et le portrait du samnite dans Tite-Live.

Enfin, le *Dictionnaire des antiquités* de A. Rich (2), livre fort utile assurément, mais dont beaucoup d'articles auraient besoin d'une révision sévère, donne les deux figures de Winckelmann pour exemple du genre de gladiateurs appelé *meridiani*. Cette attribution a été inspirée par une fausse interprétation de l'endroit de Sénèque que nous avons déjà cité, où il est question de malheureux destinés à s'entretuer l'un après l'autre, sans merci (3). Ces condamnés étaient entièrement nus et sans défense : « Nihil habent quo tegantur, ad ictum totis corporibus expositi ; » ni casque, ni bouclier pour arrêter l'epée : « Non galea, non scuto refellitur ferrum. » Ce qu'en dit Sénèque ne saurait donc être appliqué aux figures de Winckelmann, ni aux nôtres. L'inscription (4) alléguée par M. Rich est, en outre, peu d'accord avec l'idée qu'il

(1) *Orig. du théâtre mod.*, p. 431.

(2) Au mot *Meridiani*.

(3) *Epist.* VII.

(4) Orelli, 2587.

paraît s'être faite des *meridiani*; car le gladiateur qu'elle mentionne a remporté un grand nombre de victoires, circonstance incompatible avec le combat d'extermination dont il s'agit.

En refusant au gladiateur de ce médaillon et au suivant, qui paraît être du même ordre, la dénomination de thrace, de samnite et de *meridianus*, nous aurions bien voulu pouvoir les classer à notre tour. La rareté des monuments pareils et l'absence de textes connus qui leur soient applicables nous obligent à y renoncer.

### II (*Losange*). GLADIATEUR DE LA MÊME CLASSE QUE LE PRÉCÉDENT (*Planche V*).

Personnage de face, légèrement incliné vers la droite, vêtu et armé de même que le premier. Tunique jaune, à bandes noires descendant des épaules jusqu'en bas; plis de même couleur à la ceinture; ailettes plus prononcées à la chaussure du pied gauche. Une manche, descendant jusqu'au poignet, couvre le bras droit (1); l'épée est courte, sans pointe, tenue à la hauteur de la hanche; le bouclier, rond, légèrement bombé, d'un blanc jaunâtre, avec un renflement circulaire ou *umbo*, au centre. Le casque paraît être semblable à celui du guerrier précédent, mais, comme il se présente par-devant, on ne voit qu'une partie du fond (2) avec le bord circulaire, et, sous celui-ci, une visière bombée en forme de masque, descendant jusqu'au cou, et

(1) L'adversaire paraissant avoir les mains nues, nous ne croyons pas que celle-ci soit couverte d'un gantelet.

(2) C'est à tort, je crois, que M. E. Fleury (n° 34) a pris ce fond pour un cimier.

enfermant totalement le visage, avec de petites ouvertures pour la bouche, le nez et les yeux. Celle de l'œil droit, marquée en noir, est plus grande. Un bout de courroie, qui se voit par-derrière, permet de croire que ce masque était assujetti à la manière des nôtres. Sur le haut du casque, deux plumes de couleur brune, assez maladroitement exécutées et ressemblant à des cornes dentelées.

Nous n'avons que peu de mots à ajouter à cette description. Winckelmann, commentant le dessin de mosaïque dont nous avons parlé plus haut, dit que le devant du casque de ses gladiateurs a la forme d'un masque. Il en est de même chez nous. Cette forme ne se retrouve dans aucun des autres monuments que nous avons pu consulter.

La petite ouverture pratiquée en avant de la face rappelle ce qu'on raconte de Commode, qu'il baisait ses amis par l'ouverture de sa visière (1).

L'épée est droite et sans pointe, On pourrait se demander, conséquemment, si nos gladiateurs en tiennent une plus meurtrière en réserve, et si celle-ci ne doit servir que pour repousser des assauts préliminaires, pour escrimer en attendant mieux, pour préluder, ce qu'en terme du métier on appelait *batuere*. Ovide a dépeint l'action dont nous parlons dans ce vers :

Ponite jam gladios hebetes, pugnetur acutis (2) ;

et nous savons par Suétone que Caligula aimait à se battre avec des gladiateurs armés à dessein de la

(1) Dio *in Commod.*, lib. XXX.
(2) *De Arte am.*, lib. III, v. 589.

*rudis* ou épée de bois, tandis que lui-même portait le poignard de fer, *ferrea sica*, et triomphait sans peine de ces malheureux (1). Mais il faut noter que, sauf le poignard du rétiaire et le coutelas de son adversaire, les épées qui suivent sont pareillement sans pointe ; il faut remarquer, en outre, que l'un des combattants s'avoue vaincu et demande grâce. Le combat est donc sérieux, définitif. Or, Dion (2) raconte que Marc-Aurèle, qui n'aimait pas le sang et voulait que les gladiateurs qui combattaient devant lui n'exposassent pas plus leur vie que les athlètes, leur prescrivit de se servir d'épées sans pointe et arrondies à leur extrémité. C'est peut-être pour se conformer aux ordres de ce prince que nos gladiateurs n'ont pas des armes plus meurtrières. Celle que porte le myrmillon Bato, mort, comme on sait, sous Commode, a le bout arrondi (3) ; il est permis de croire, d'après cela, que l'ordonnance de Marc-Aurèle était encore en vigueur sous son fils.

L'*umbo*, qui a passé sur les boucliers mérovingiens, se remarquait sur la plupart des boucliers ronds. Polybe (4), parlant des *hastati* de l'armée romaine, dit qu'il était en fer, et il décrit très-bien le parti qu'on en tirait, pour recevoir le choc des pierres et des traits.

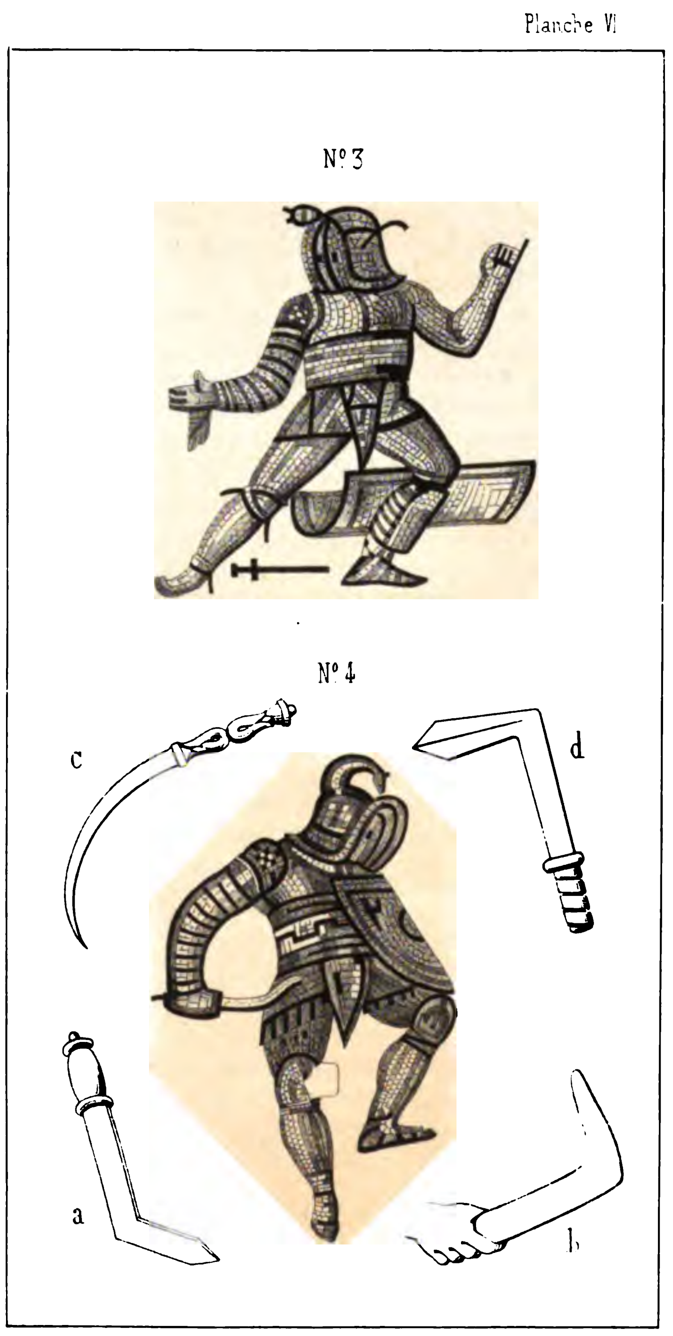
Il était souvent doré :

....Vastos umbo vomit aureus ignes.

(1) Sueton., *in Caio*, cap. XXXII.
(2) *In M. Antonin.*, lib. LXXI, c. 29.
(3) Winckelm., *Monum. ant. ined*, t. II, pl. 199.
(4) Ap. Lips., *de Milit. Rom.*, lib. II, dial. 2.

MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS.

Planche VI




E.D.P. del.

Lith. Maillet Valser à Reims

lit-on dans Virgile (1) ; et Sidoine nous apprend que le reste du bouclier était blanc : « Clypeorum lux in orbibus nivea, fulva in umbonibus (2). »

### III (*Carré*). MYRMILLON (*Planche VI*).

Homme de face, regardant à gauche, les jambes fortement écartées, le corps violemment porté vers la droite, soit pour fuir, soit pour tomber à terre. Casque jaune (en cuivre), portant sur le côté gauche un appendice qui semble une aigrette ou une plume ébarbée; cimier sur le haut de la tête (3), terminé au-dessus du front par un appendice conique, armé de pointes saillantes en avant ; visière busquée, pleine, fermée sur le visage, comme en deux volets, avec deux petits trous ronds pour le service des yeux ; la poitrine nue (4), ainsi que le bras gauche ; le bras droit revêtu d'une brassière grise, cerclée de noir, que termine une épaulière rouge, ornée, au milieu, de clous de la couleur du fer.

Les cuisses sont nues ; la jambe droite l'est également, et n'a d'autre défense qu'une genouillère de couleur roussâtre, fixée avec des lanières noires dont les bouts pendent ; la gauche est armée d'une pièce de défense en métal, placée sur le devant et retenue par de nombreuses courroies ; caliges de cuir aux pieds, à lanières noires. Le haut des cuisses

(1) *Æneid.*, X, v. 271, 884.

(2) *Epist.* XX.

(3) M. E. Fleury (n° 33) prend ici le cimier pour une plume renversée en arrière. Nous avons lieu de croire que les gladiateurs portaient toujours les plumes sur le côté.

(4) M. E. Fleury dit : « Veste serrée, à plastron. » Nous n'avons reconnu ici ni veste, ni plastron ; nous pouvons assurer aussi qu'il n'y a pas de pantalon.

est couvert d'un *subligaculum* gris-bleuâtre, se terminant horizontalement vers le bas, avec pièce de ventre en pointe, composée de plusieurs morceaux, pendante entre les jambes ; large ceinture, montant presque sous les bras, à bandes rouges et jaunes sur fond blanc.

La main droite est légèrement tendue vers l'adversaire ; sur le dos de cette main pend, rouge de sang, un objet qui paraît être l'extrémité inférieure de la brassière (1), que le coup porté sur la main aurait détachée.

L'épée courte que tenait le gladiateur est à terre ; à terre aussi, derrière lui, est étendu un grand bouclier carré long, recourbé en forme de tuile creuse. Le bras gauche est levé ; un doigt (pas le pouce, plutôt le petit doigt), levé aussi, sollicite du peuple la permission de vivre.

Nous avons hésité quelque temps sur le nom à donner au personnage par lequel nous abordons la deuxième paire de gladiateurs.

Il y a dans Sénèque un mot qui prouve que la distinction de plusieurs classes entre les combattants de l'arène n'était pas seulement nominale, que la différence des armes et du costume en entraînait une aussi dans la manière de combattre. Ceux-ci, dit-il, combattent avec avantage les hoplomaques ; ceux-là, les thraces. « Quidam cum hoplomachis, quidam cum threcibus optime pugnant (2). » Il en résulte, ce me semble, qu'entre deux adversaires différents, si l'un des deux est connu, il sera facile de connaître l'autre;

(1) M. E. Fleury croit que c'est un bracelet pendant.

(2) *Controv.* lib. III.

Les anciens écrivaient indifféremment : *threix*, *thrax*, *threx* ou *thrax*.

car il sera toujours le même, à moins de faire exception à l'usage.

Fixé, par les raisons qu'on verra tout-à-l'heure, sur l'adversaire du personnage qui nous occupe en ce moment, et déterminé à donner à cet adversaire le nom de thrace, nous devons donc chercher à quelle classe de gladiateurs le thrace avait ordinairement affaire, quel était celui qui le combattait à armes égales.

Quis myrmilloni componitur æquimanus? Threx,

dit Ausone (1). Changeons les noms de place, et le poète aidant, la réponse se trouvera au bout de notre demande : l'adversaire du thrace est le myrmillon. C'est, en effet, sous le costume et les armes du myrmillon, lit-on dans Cicéron (2), que le frère d'Antoine se battit, en Asie, contre un de ses amis qui remplissait le rôle de thrace.

Cela posé, il nous reste à examiner si notre personnage répond, sinon à ce que l'on sait des myrmillons, ou à ce que l'on croit en savoir, du moins à l'idée qu'on peut s'en faire d'après les témoignages qu'il nous est permis d'invoquer.

Il semble qu'aucune classe ne soit plus répandue que celle des myrmillons, tant on donne volontiers ce nom aux figures de gladiateurs que l'on rencontre. Cependant, les caractères qui distinguent le myrmillon sont loin d'être fixés. On a des monuments qui portent le nom de thraces, on n'en a

(1) *Monosyll.*, 102.
(2) *Philipp.*, III, 31; V, 20; VII, 6.

point qui appartiennent nommément à des myrmillons. On a des textes applicables aux rétiaires, aux samnites, aux thraces eux-mêmes ; on n'en a point, concernant les myrmillons, qui n'aient été, à peu près universellement, détournés du vrai sens, et dont l'interprétation n'ait pour base une erreur que nous avons signalée dans le chapitre précédent.

On peut considérer ce nom même de myrmillon comme une énigme. On lui donne généralement pour étymologie le mot μορμυρ, poisson (1) ; mais le rapport entre les deux mots n'est pas assez évident pour vaincre tous les doutes, et les raisons qui accompagnent cette explication sont loin de satisfaire.

Le myrmillon, dit-on, doit avoir le casque surmonté d'une figure de poisson ; Festus, du moins, l'assure, et fait dire au rétiaire occupé de poursuivre le myrmillon, cette plaisanterie qui, autrement, n'aurait pas de sens : « Non te peto, piscem peto ; quid me fugis, Galle (2) ? »

Mais on ne fait pas attention que c'est là un caractère particulier de la lutte avec un rétiaire. Que faire d'une figure de poisson hors de ce combat, sans filet pour le prendre et sans *fuscina* pour le frapper ? On oublie encore que, dans l'esprit de Festus, le mot qu'il fait dire au rétiaire s'applique au gaulois, et pas proprement au myrmillon, en sorte que, supposé que ce soit le gaulois, non le myrmillon qui porte sur son casque un poisson, la

(1) MAGNIN, *Origines du théâtre moderne*, t. Ier, p. 433.
(2) *Voc.* Retiario.

plaisanterie du rétiaire sera la même absolument. Qu'est-il besoin alors du myrmillon, du moins du myrmillon affublé d'un poisson, et l'étymologie prétendue de son nom ne perd-elle pas toute valeur?

En vain nous dira-t-on, toujours avec Festus, que le gaulois et le myrmillon sont une même chose, que le myrmillon a pris les armes et le costume du gaulois. L'inscription de Fabretti (1) qui les distingue a répondu pour nous; et n'eût-elle rien dit, il resterait toujours cette difficulté que présentent les noms eux-mêmes. Si c'est comme ayant recueilli la succession du gaulois, ou se confondant avec lui, que le myrmillon décore son casque d'un poisson, pourquoi porte-t-il un nom qui a pour origine ce poisson d'emprunt? Pourquoi ne s'appelle-t-il pas gaulois? Quel était, d'ailleurs, avant cela, son propre nom? Si le sens de celui de myrmillon est tel qu'on le prétend, ne faut-il pas que le myrmillon en ait eu un autre avant la suppression du gaulois?

Des commentateurs (2) ont plaisanté sur ce nom de myrmillon, dans lequel ils croyaient retrouver un souvenir travesti des myrmidons; ils ont cherché l'application de ce qu'on sait de ces derniers dans l'embarrassante et lourde enveloppe dont s'affublaient, disent-ils, les myrmillons, et qui leur servait de défense.

Ici encore, quant à la raison alléguée, du moins, on fait fausse route. L'idée que l'on a du costume

(1) V. le chapitre précédent.

(2) TURNEB. *Adversar.*, lib. III, cap. 4.

des myrmillons, cette démarche lourde et embarrassée qu'on leur donne, résultent de la confusion que l'on fait d'eux avec les gaulois, confusion dont l'auteur est toujours Festus, bien qu'on prétende l'appuyer d'un témoignage plus grave, celui de Tacite.

Cet historien, parlant de la révolte des Eduens en l'année 21 de Jésus-Christ, dit qu'on joignit aux quarante mille hommes déjà réunis par Sacrovir, les *crupellaires*, esclaves destinés au métier de gladiateur, revêtus, suivant l'usage du pays, d'une armure complète de fer, qui les rend impénétrables aux coups, mais incapables d'en porter eux-mêmes : « Adduntur e servitiis gladiaturæ destinati, quibus, more gentico, continuum ferri tegimen (crupellarios vocant), inferendis ictibus inhabiles, accipiendis impenetrabiles (1). »

Le gladiateur que Tacite dépeint ici est certainement le gaulois : quoique ce nom ne soit pas exprimé, le « more gentico » ne laisse pas de doute à cet égard. Or, si le gaulois n'eût plus existé et que le myrmillon l'eût remplacé tout-à-fait, comme on le soutient, croit-on que Tacite ne l'eût pas nommé, qu'il n'eût pas dit que les *crupellaires* étaient une même chose avec les myrmillons?

Les interprètes sont fort indécis sur ce qu'étaient les *crupellaires*. Quel que soit le sens qu'on doive attacher à ce mot, nous ne voyons pas quel rapport on peut établir entre ces gaulois de haute

(1) *Annal.* lib. III, cap. 43.

taille, bardés de fer, imposants par leur masse comme des forteresses, et les premiers habitants de l'île d'Egine ou les Thessaliens commandés par Achille.

Juste-Lipse, que tout le monde suit aveuglément en ce point, appelle à son aide Ammien. Or, que dit Ammien ?

Il parle expressément des myrmillons en deux endroits. Dans le premier, il nous apprend que les fantassins de l'armée persane sont couverts à la façon des myrmillons : « Pedites in speciem myrmillonum contecti (1). »

Dans le second, il nous fait connaître quelque chose de plus précis sur la manière dont combattaient les myrmillons. Leur tactique consistait à se dérober le plus possible à l'ennemi, et à le frapper sur les flancs, quand une trop grande ardeur le portait à se découvrir : « Se in modum myrmillonis operiens, hostium latera, quæ nudabat ira flagrantior, districtis gladiis perforabat (2). »

A cet effet, ils étaient armés d'un grand bouclier semi-cylindrique, le *scutum* que, pour cette raison, on appelait le bouclier des myrmillons, et à l'abri duquel combattaient ceux qui avaient un siége à soutenir, ainsi que le dit Festus : « Myrmillonica scuta dicebant, cum quibus de muro pugnabant (3). » C'est, en effet, ce grand bouclier qui faisait la défense des

(1) Lib. XXIII, cap. 6.
(2) Lib. XVI, cap. 12.
(3) *De verbor. Signif.*

fantassins persans suivant Procope : « Grandia duntaxat scuta objiciunt, ne telis hostilibus configantur (1). »

La forme et l'ampleur de ce bouclier nous expliquent le « contecti in speciem myrmillonum » du premier passage d'Ammien ; ils expliquent aussi, ce nous semble, cette autre expression d'Ausone parlant d'une pièce à figure géométrique qui faisait partie d'un jeu : « Myrmillo in armis subsidens (2);» ils expliquent enfin le rapport, autrement incompris, qui pouvait exister entre les myrmillons et les myrmidons : les premiers, apparemment, tenaient des seconds leur grand bouclier.

Ainsi, nul besoin de chercher chez les gaulois des ressemblances imaginaires de costume, d'armement, de tactique : le myrmillon reste grec par le nom, comme il a l'air de l'être ; et il est grec aussi par ses armes et par sa manière de combattre.

L'attitude qui caractérise le myrmillon dans le combat étant beaucoup moins l'attaque que la défense, son épée, du genre appelé *gladius*, sera droite, épointée, plus propre à parer des coups qu'à en porter, à sabrer qu'à pointer, tandis que celle de son adversaire est flexueuse et effilée, surtout disposée pour l'attaque, pour aller le trouver jusque dans son retranchement.

(1) *De Bello Persico*, lib. I, cap. 14, interpr. Cl. Maltreto, apud. Byzant. hist. scriptores.

(2) *Cento nuptial.*, prolog.

Cet endroit se ponctue différemment, en rapportant *subsidens* au mot *venator* qui suit.

L'épée du myrmillon serait-elle, comme le *scutum*, une réminiscence de la Thessalie ? C'est fort probable.

L'un et l'autre se trouvent dans notre figure. On les voit aussi dans la statue de Bato, publiée par Fabretti (1) et par Winckelmann (2).

Le casque, espèce de heaume fermé, au lieu de grille, par deux volets qui couvrent le visage, enveloppe le cou et abrite aussi partiellement les épaules. Il n'a pas son analogue dans ceux de provenance antique que nous connaissons, si ce n'est dans le monument de Bato, que nous avons déjà cité, et à quelques différences près, dans celui du gladiateur Fundilanus, publié par M. de Longpérier (3). Ceux qui proviennent de la *maison des soldats*, à Pompéi (4), en diffèrent également pour la forme de la calotte et du cimier ; ils sont aussi beaucoup plus ornés ; mais la fermeture en deux volets percés de trous y est absolument la même.

Les ressemblances que nous venons de signaler avec la statue de Bato, ne sont pas les seules qu'il y ait entre les deux figures. Tout le costume et l'armure de notre gladiateur se trouvent dans cette statue ; ce sont aussi à peu près ceux qu'on remarque dans la caricature de Pompéi, publiée par M. E. Breton (5).

(1) *De Col. Trajan. Syntag.*, p. 258.

(2) *Monum. ant. ined.*, t. II, tav. 199.

(3) *Revue archéol.*, 1851, pl. 165, n° 1.

(4) Piranesi (t. XXIX), *Antiq. de la Grande Grèce*, pl. 2 et 3. *Le Case e i Monumenti di Pompei*, caserna dei gladiatori, tav. I.

(5) *Pompeia*, p. 132.

Mais aucune représentation figurée de gladiateurs n'a plus de rapports avec nos deux combattants qu'une lampe du recueil de Passeri (1). Sous un travail grossier et qui vise à la charge, c'est le même caractère, la même lourdeur des formes et de la démarche, et les particularités les plus saillantes du costume y sont nettement accusées. Quoique l'auteur donne à ces deux figures le nom de myrmillon, les mêmes différences nous démontrent que ce sont, comme dans les nôtres, un thrace et un myrmillon. Celle de droite porte un grand bouclier, une épée droite, une pièce de défense à la jambe (2); celle de son adversaire porte un petit bouclier, une épée, des cnémides, une épée courbe. Les casques, surtout, ont une ressemblance frappante avec les nôtres.

Du reste, quels qu'ils soient, les principaux traits de notre personnage, aussi bien que ceux de Bato, sont dépeints dans Juvénal avec des caractères de ressemblance tellement frappants, qu'il y a vraiment lieu de regretter que le poète n'ait pas pensé à nous dire le nom de celui dont il faisait le portrait. Il s'agit de l'une des deux classes de gladiateurs dans lesquelles les dames qui fréquentaient l'arène aimaient à combattre de préférence.

> Balteus, et manicæ, et cristæ, crurisque sinistri
> Dimidium tegmen (3) :

(1) *Lucernæ fict.*, tom. III, tav. 8.

(2) C'est la jambe droite, au lieu de la gauche, qui en est revêtue. L'erreur vient de l'artiste qui a gravé le moule, sans penser que l'empreinte donnerait une position inverse à son dessin.

(3) *Sat.* VI, v. 256.

Voilà de quoi se compose son harnais ; et il ne faut pas regarder longtemps notre figure pour l'y reconnaître.

C'est d'abord un ample ceinturon, *balteus*, qui lui ceint les reins. C'est un brassard ou une brassière, *manicæ*, qui occùpe naturellement le côté que n'abrite pas le bouclier. C'est une crête à son casque, *cristæ*, ou, comme Tite-Live le dit de la coiffure des Samnites (1), *galea cristata*. C'est une pièce de défense qui couvre à moitié la jambe gauche, *cruris sinistri dimidium tegmen*, autre trait de ressemblance avec le samnite décrit par Tite-Live, qui porterait à confondre l'un avec l'autre, si le dernier n'avait pas la jambe entière revêtue d'une longue botte : « *Sinistrum crus ocrea tectum.* »

Là se borne la description du poète. L'historien donne d'autres détails qui ne se remarquent pas dans notre personnage et nous empêchent, conséquemment, de le classer parmi les samnites.

Il paraît que la pièce de défense placée sur la jambe gauche était différemment portée par certains corps de l'armée. On comprend ici la fonction de cette pièce : elle était surtout utile dans un genre de combat où le guerrier porte la jambe gauche en avant pour joindre l'ennemi.

Mazois (2) regarde comme particulière au myrmillon la genouillère que nous distinguons à la jambe droite de notre figure. Tout en regrettant que

(1) Lib. IX, cap. 40.

(2) *Ruines de Pompéi*, première partie.

ce savant n'ait appuyé son assertion d'aucune preuve, nous sommes heureux de nous rencontrer ici avec lui, et nous adoptons d'autant plus volontiers cette opinion, que la genouillère en question nous paraît expliquer le rôle du myrmillon tel que le dépeint l'expression d'Ausone : « In armis subsidens. » Le myrmillon, pour mieux se cacher derrière son bouclier et guetter de là l'occasion de frapper son adversaire, mettait un genou en terre. C'est dans ce moment de l'action que le montrait sans doute, à l'exemple de quelques lampes funéraires (1), la figure du jeu dont parle le poète. Il nous paraît convenable d'interpréter comme nous l'avons fait ici, la double jarretière que la statue de Bato porte à la jambe droite : c'est une genouillère que le dessinateur n'a pas suffisamment comprise.

Nous croyons que cette pièce était plutôt en cuir qu'en métal.

Quant au brassard, ou plutôt à la brassière, car le premier mot indique plutôt un ensemble articulé de pièces métalliques, elle occupe naturellement le côté que n'abrite pas le bouclier. C'est une question de savoir si les bandes qui la composaient (*fasciæ*) étaient en métal, ou simplement en cuir ou en étoffe. Les monuments de bronze ou de pierre ne pourraient renseigner à cet égard ; cependant Mazois (2) regarde les bandes qui garnissent les jambes et les bras des gladiateurs du tombeau de

(1) Une de celles du Musée de Constantine (*Revue archéol.*, 1859, pl. 371) montre un gladiateur agenouillé ; mais, par la nature de ses armes, il paraît être un thrace.

(2) *Op. cit.*

Scaurus comme étant en fer. Les couleurs employées dans notre mosaïque pour cet objet, sont le gris ou le jaune; cette dernière indiquerait du cuivre ; dans le premier cas seulement, ce pourrait être du fer ; cependant, comme le *subligaculum* est de même couleur, il est permis de croire que la brassière est simplement, comme lui, d'une étoffe épaisse et résistante. Si l'on devait admettre du fer ou du cuivre, il faudrait le supposer en bandes minces et étroites, semblables à des rubans de tôle, ce qui nous paraît moins conforme à l'usage des anciens.

On voit par la figure du rétiaire d'Esbarres ce qu'était le brassard composé de pièces de métal. La pièce rigide qui couvre le dessus de la main manque évidemment au guerrier dont nous nous occupons : car, avec cette défense, il n'aurait pu être blessé comme nous le voyons. Les deux genres de défense sont donc très-différents; celle dont nous avons ici un exemple protégeait le membre qui en était revêtu, sans gêner ses mouvements et ajouter par son poids à la fatigue du combat.

Il nous reste à parler de l'espèce de caleçon court qui couvre le bas du ventre avec le haut des cuisses, et que nous avons désignée sous le nom de *subligaculum*.

Suivant Cicéron , les anciens usages voulaient que, par respect pour les spectateurs, tous ceux qui paraissaient dans un spectacle public fussent revêtus du *subligaculum* (1). Denys d'Halicarnasse nous apprend, en effet, que, de son temps, les athlètes de Rome se couvraient le haut des cuisses pour le com-

(1) *De Officiis*, I, 35.

bat (1), et saint Clément d'Alexandrie, faisant la même remarque pour des temps antérieurs à celui où il écrivait, désigne le vêtement en question par le mot διαζωσμα (2).

Que faut-il entendre par διαζωσμα ? A la rigueur, cela signifie simplement une ceinture ; pourtant, dans un endroit semblable de Thucydide (3), Budée l'interprète par *subligaculum*.

Qu'est-ce donc que le *subligaculum*? Le mot l'indique lui-même ; c'est un vêtement destiné à couvrir le bas du ventre, sorte de caleçon ou de corselet, comme le dit Caylus à propos d'une figurine de terre cuite qu'il avait recueillie (4), formé de plusieurs pièces et lacé par-dessous ou par-derrière. Il diffère du *campestre*, en ce que ce dernier, qui était en usage chez les gens de la campagne, était continu par-devant comme une *cotte;* il diffère des *femoralia* ou braies, en ce que celles-ci, à la manière d'un pantalon, enveloppaient à la fois, sans solution de continuité apparente, le ventre, les cuisses et une partie des jambes.

Aucun terme n'est plus propre, ce nous semble, à désigner le vêtement que portent nos figures de gladiateurs et la plupart de celles que l'on connaît.

(1) Lib. VII, t. II, p. 458 de l'édition d'Oxford.

(2) *Pædag.* lib. III, c. 5.

(3) Lib. I, c. 6.

(4) *Recueil d'antiq.*, t. III, pl. 24. Cette figure, que l'auteur croyait étrusque sans trop de raisons, est celle d'un rétiaire, et doit être rapprochée de celles que M. Letronne a publiées dans la *Revue archéol.*, ann. 1848, p. 562 : elle a les mêmes caractères.

On a des figures de rétiaires (1) qu'on peut voir par-derrière, et par lesquelles il est facile d'apprécier l'utilité du *subligaculum*. Il enveloppe, comme une véritable cuirasse, la partie postérieure du corps, depuis le dessous des bras jusqu'aux cuisses.

Ce vêtement avait beaucoup d'analogie avec l'espèce de pagne qu'on voit aux figures égyptiennes. Seulement, la bande en pointe qui pend au milieu, sur le devant, est placée ici par-dessus les autres pièces, tandis qu'elle est intérieure dans les figures de l'Egypte (2).

Suivant Mazois (3), le *subligaculum* des gladiateurs du tombeau de Castricius Scaurus, à Pompéi, paraît être d'étoffe, et non de cuir : les couleurs sont le blanc et le rouge. Le gris est la couleur à peu près uniforme des nôtres.

M. Dezobry (4), qui n'est pas de notre avis sur la nature du *subligaculum*, soutient que le vêtement des gladiateurs était une *cotte* ou bas de tunique.

Les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion nous ont surpris. Après avoir cité les rétiaires en tunique, *retiarii tunicati*, dont Juvénal (5) et

(1) LYSON'S, *Reliq. Brit. Rom.*, vol. III, pl. XIX. — CAYLUS, loc. cit.—*Rev. archéol.*, 1848, p. 562. M. Letronne a donné à tort à cette figure le nom de *dimachæros*.

(2) WINCKELMANN, *Monum. ant. inediti.*, t. III (Supplem.), p. 160.

(3) *Ruines de Pompéi*, première partie.

(4) *Rome au siècle d'Auguste*, t. III, note de la p. 506.

(5) *Sat.* II, v. 143 ; *Sat.* VIII, v. 207.

Suétone (1) parlent chacun de leur côté, il ajoute : « Cette interprétation s'accorde avec les images connues des gladiateurs, et de plus, elle est conforme avec la seule vraisemblance possible, car une tunique entière eût gêné le combattant, et, de plus, les spectateurs n'auraient pas pu voir les blessures, ce qui eût été les priver d'un grand plaisir. »

Au sujet des exemples tirés de Juvénal et de Suétone, nous ferons observer que, si les rétiaires avaient été toujours en tunique, probablement ces deux auteurs n'en auraient pas fait la remarque. D'où vient, d'ailleurs, qu'ils la font à propos d'un rétiaire, sinon parce que les gladiateurs d'autres classes portaient plus rarement ce genre de vêtement ?

Quant à la seconde partie de l'argumentation de M. Dezobry, c'est en rappelant les *images connues* que nous y répondrons. En effet, les figures vêtues de gladiateurs sont très-rares; nous ne saurions, quant à nous, en citer d'autres. d'une manière certaine, que les nos 1, 2 et 7 de notre mosaïque, et celles des planches 197 et 198 des *Monumenti antichi inediti* de Winckelmann.

Quoiqu'en petit nombre, ces exemples suffisent pour démontrer que la crainte de gêner les combattants et le plaisir qu'on se promettait de la vue de leurs blessures n'excluaient pas absolument l'emploi de la tunique. A l'égard des rétiaires, cependant, on faisait une exception, comme on le voit dans la mosaïque de la villa Albani (2) ; au lieu de la tunique entière, ils portaient quelquefois l'*exomis*

(1) *Calig.*, 30.
(2) Winckelmann, *op. cit.*, pl. 197.

ou tunique ouverte, laissant libres l'épaule et le bras droit. Mais, je le repète, tous n'avaient pas ce vêtement : celui de notre mosaïque en est une preuve ; il se contente d'un justaucorps étroit, pour lequel, probablement, Suétone et Juvénal ne l'eussent pas appelé *tunicatus* : ils eussent plutôt réservé ce nom à nos gladiateurs nos 1 et 2, ainsi qu'à leurs pareils.

L'usage du *subligaculum*, abandonné en Grèce par les athlètes avant l'époque où vivait Denys d'Halicarnasse (1), le fut pareillement à Rome, sous les Antonins, comme le prouve la mosaïque de Latran, qui représente leurs exercices (2). On ne voit pas qu'à aucune époque les gladiateurs aient combattu entièrement nus.

Le *balteus* de Juvénal, que nous avons traduit par *ceinture*, est proprement un baudrier, bande d'étoffe ou de cuir, ornée de broderies, de clous ou même de plaques d'or et d'argent, servant à parer le guerrier et à défendre sa poitrine, et qui se portait aussi bien sur les reins qu'en sautoir.

La statue de Bato montre que cette ceinture était placée par-dessus le *subligaculum*, vers l'extrémité supérieure de celui-ci. C'est aussi ce qu'on distingue dans les figures de rétiaires publiées par Caylus (3) et par M. Lyson (4), aussi bien que dans les préten-

(1) *Loc. cit.*

(2) SECCHI, *il Musaico Antoniniano rappresentante la scuola degli atleti*. Roma, 1843, in-4°.

(3) *Rec. d'antiq.*, t. III. pl. 24.

(4) *Reliq. Britannico-Romanæ*, vol. III, pl. XIX.

dus *crupellaires* d'Autun (1) et dans la plupart des gladiateurs du tombeau de Scaurus. Presque toutes ces figures montrent, en outre, que des plaques de métal, se rattachant à la ceinture ou au *subligaculum,* servaient, par-derrière comme par-devant, à la défense de celui qui en était revêtu. On voit enfin, dans celles des gladiateurs d'Autun, dans celles du vase de Vienne publié il y a quelques années (2), et dans la statue de Bato, que l'étoffe du *subligaculum* formait une sorte de bourrelet au-dessus de la ceinture. Cette particularité est peu visible sur nos figures ; cependant la ressemblance de couleur de la partie que nous indiquons avec le bas du *subligaculum* indique, dans la plupart d'entre elles, que l'étoffe est la même.

C'est peut-être ce détail que Tite-Live a voulu désigner dans le portrait qu'il a tracé du soldat samnite, et par suite du gladiateur de cette classe (3), ou plutôt de tous les gladiateurs sans exception, puisque le type primitif du gladiateur est le samnite. L'historien dit que la poitrine du samnite est couverte par une éponge : « *Spongia pectori tegumentum.* » Ce mot *spongia* a tant occupé les commentateurs qu'on pourrait nous savoir mauvais gré de nous y arrêter à notre tour. Disons, cependant, qu'il nous paraît très-raisonnable d'expliquer le mot lui-même par un tissu épais et spongieux, tel qu'un drap feutré, et que par là même serait dé-

(1) E. Thomas, *Hist. de l'ant. cité d'Autun*, p. 65.
(2) *Bulletin du comité de la langue*, etc., 1857, p. 922.
(3) Lib. IX, cap. 40.

signée la nature du tissu du *subligaculum*. C'est en ce sens qu'on pourrait entendre cette phrase de Tertullien, qui dit que l'*éponge* du rétiaire a fait parmi les chrétiens un grand nombre de victimes : « Poteris et de misericordia moveri, defixus in morsus ursorum et spongias retiariorum. » L'apologiste désigne ici, ce nous semble, les gladiateurs eux-mêmes par la pièce principale de leur costume ; et s'il nomme les rétiaires, ce n'est pas qu'il les ait en vue particulièrement ; on doit prendre le tout pour la partie.

M. de Longpérier (1) a proposé de traduire le *spongia* de Tertullien par *filet*. L'explication, très-plausible assurément, s'il ne s'agissait que de rétiaires, laisse la difficulté entière pour les samnites de Tite-Live. Celle que nous essayons concilie les deux textes.

Nous avons dit que le peuple était l'arbitre souverain de la vie des vaincus. Notre gladiateur, fortement atteint à la main droite, est complètement désarmé, soit que le même coup lui ait fait lâcher son épée, soit qu'il ait mis bas les armes après avoir été touché, comme c'était une loi de le faire pour le vaincu. Il n'a plus d'autre ressource que d'implorer sa grâce des spectateurs. S'ils veulent le sauver, et qu'à leur demande, le prince ou le *munerarius* presse le pouce, il lui sera permis de vivre (*missus*) pour d'autres combats (2) ; s'il le lève, au contraire, le vaincu n'a plus qu'à recevoir la mort (3).

(1) *Revue archéol.*, 1851, p. 324.

(2) MARTIAL, *de Spectac.*, XXIX, v. 3.— SENEC. *Epist.* CXVII.

(3) PLIN. *Hist. nat.*, lib. XXVIII, c. 2.— SUETON., *Cæsar*, c. 26. —JUVEN. *Sat.* III, v. 36.

Un gladiateur vaincu du tombeau de Castricius Scaurus, un du vase peint de Vienne et deux du vase de Chavagnes (1) ont laissé pareillement tomber leur bouclier et lèvent le doigt pour implorer leur grâce. Un troisième du vase de Chavagnes en fait autant ; il n'a pas quitté ses armes, mais il est renversé à terre.

Il n'en fallait pas tant pour arrêter le combat et décider de l'existence du vaincu. «Habet, hoc habet,» s'écriait le vainqueur ; et souvent, remarque Donat (2), le vaincu ne s'était pas encore aperçu de sa blessure, que l'adversaire, certain de l'avoir touché, proclamait son succès.

Qu'on nous permette, à ce propos, de rappeler le Θ, indice de mort signalé dans les bas-reliefs du tombeau de Castricius Scaurus et dans les mosaïques de la villa Albani. La signification de cette lettre à côté du nom d'un gladiateur blessé et condamné à mort, a paru douteuse. Il suffit, pour trancher affirmativement la question, de citer le titre de l'épigramme de Martial : « Ad Castricum, *de theta* (3), » avec le premier vers de cette pièce :

Nosti mortiferum quæstoris, Castrice, signum ?

(1) *Bulletin du comité de la langue*, etc., 1857, p. 919, 922.

(2) Ad Terent. *Andr.*, act. I, sc. 1, v. 56.—Cf. Servi. et Heyne, *in Æneid.* lib. XII, v. 296.

(3) Lib. VII, *epigr.* XXXVI.

### IV (*Losange*). THRACE (*Planche VI*).

Homme tourné à droite de trois quarts (1), tête et corps, la jambe droite tendue vers le spectateur, la gauche violemment pliée, la tête inclinée légèrement et attentive au but, c'est-à-dire au guerrier qui fait face, et que le bras droit armé et courbé en arrière va frapper de nouveau. Le bras gauche tient un bouclier recourbé dans sa largeur, carré du haut, allant en pointe vers le bas, à fond grisâtre, orné de traits bruns autour du bord et au centre. Casque en cuivre, à reflets rougeâtres, couvrant le cou et les épaules, dont le fond, recourbé en trompe sur le haut de la tête, revient en avant et se termine par une sorte de tête d'oiseau ; le devant du visage, fermé, avec ouverture longitudinale et trous pour les yeux. Cnémides ou bottes jaunâtres, probablement en cuivre, aux jambes, montant au-dessus du genou, et maintenues par des courroies. *Subligaculum* gris, duquel pendent sur les cuisses des effilés noirs; pièce de ventre de même couleur, à reflets roussâtres ; large ceinture rouge, ayant au milieu une bande jaune ornée de traits noirs dessinant une grecque; le bras droit défendu comme celui du guerrier précédent, avec bracelet rouge au-dessous de l'épaulière, qui est jaune avec clous noirs et rouges. Epée courte, à courbure ondulée et paraissant avoir une poignée à garde contournante.

Le haut du corps est de couleur rougeâtre, mais sans vêtement ; les cuisses, pareillement nues.

La couleur jaune du casque paraît avoir été rougie par le feu ; et celles de la visière, du bouclier, des cuisses et du genou gauche, avoir été noircies sous la même influence.

Une légère déchirure a emporté une partie du fond avec un peu du genou droit.

(1) E. Fleury, n° 32.

Nous retrouvons à peu près les mêmes détails dans la stèle funéraire du thrace M. Antonius Exochus, publiée par Gruter (1) et Fabretti (2).

Nul doute qu'originairement et pendant assez longtemps les gladiateurs du nom de thraces, de gaulois, de samnites ne fussent des hommes venus de la Gaule, de la Thrace, du Samnium, et qu'ils ne portassent au combat le costume et les armes propres à leur nation. Ces différences maintenaient entre eux des distinctions assez tranchées, pour qu'on ne se méprît pas sur leur nationalité, comme on le voit par le trait de Spartacus, qui, près de renoncer à une lutte inutile, renvoie chez eux les compagnons de différents pays qui lui restent, notamment les Gaulois et les Thraces (3). C'est par une fiction dramatique que les gladiateurs mercenaires, représentant les prisonniers de guerre, conservèrent le costume et les armes des nations qu'ils représentaient (4). Le gladiateur M. Antonius Exochus est une preuve de cette fiction. Il n'est ni un esclave, ni un prisonnier, et il est né à Alexandrie ; cela ne l'empêche pas d'être classé parmi les thraces, comme le dit son inscription, sans doute parce qu'il en a adopté le costume et les armes.

Nous avons déjà nommé les cnémides, *ocreæ*, qui couvrent le devant de ses jambes. Ces longues bottes étaient souvent ornées de sculptures au re-

(1) P. 335, n. 5.
(2) *De Col. Traj. Synt.*, p. 256.
(3) PLUTARC., *in Crasso.*
(4) MAGNIN, *Orig. du théat. mod.*, t. Ier, p. 431.

poussé, comme celles d'Antonius Exochus (1), et le pli du genou y était ordinairement marqué comme il l'est ici. Malgré leur lourdeur, les femmes qui descendaient dans l'arène aimaient à s'en parer, suivant Juvénal, chez qui le tableau se complète, comme chez nous, par le thrace à côté du myrmillon :

> . . . . . . . . Vel si diversa movebit
> Prælia, tu felix, ocreas vendente puella (2).

Mazois (3) donne le nom de samnite à tous les gladiateurs du tombeau de Scaurus qui portent des *ocreæ* de bronze. Il est vrai qu'il ne motive pas cette attribution; mais, quelle que soit la raison de son choix, la figure du thrace publiée par Fabretti démontre que cette particularité ne suffirait pas pour le justifier.

Après les bottes, la pièce la plus remarquable est le bouclier. Les thraces en avaient un qui leur était propre, et que, pour cela, les Grecs appelaient Θραχιχον σπλον (4). Festus dit que c'est ce bouclier en usage chez les Thraces qui a valu leur nom aux gladiateurs ainsi dénommés (5). Enfin Domitien, dans Suétone (6), voulant désigner ironiquement un partisan des thraces, l'appelle *parmularius*.

(1) V. aussi Piranesi, t. XXIX, *Antiq. de la Grande Grèce*, pl. 2.

(2) *Sat.* VI, v. 257.

(3) *Ruines de Pompéi*, part. II.

(4) Philoxen. *Gloss.*

(5) « Threces gladiatores a similitudine parmularum Threciarum. » (*De verbor. Signif.*)

(6) *In Domit.*, cap. X.

Or, on est d'accord pour regarder ce bouclier thrace comme étant le petit bouclier rond, diminutif de la *parma* ; et cependant les monuments à attribution certaine indiquent une tout autre forme. Les stèles des thraces M. Antonius Exochus et Danaüs, comme nous l'avons déjà remarqué, portent des boucliers carrés, mais plus petits que le *scutum*. Et, en effet, Nonius appelle l'arme en question *scutum breve*, sans, toutefois, en décrire la forme. Un endroit de Pline nous donnerait la clef de cette difficulté, s'il n'avait lui-même besoin d'un commentaire. Le naturaliste (1) parle des effets qu'on obtient avec des miroirs de telle ou telle forme. On a imaginé, dit-il, des miroirs qui donnent des images monstrueuses. Cela tient à la configuration du miroir, et l'effet produit diffère beaucoup, suivant qu'il est concave et en forme de coupe, ou en forme de bouclier de Thrace : « Plurimum refert, concava sint et poculi modo, an parmæ Threcidicæ. »

Ainsi, le bouclier thrace n'est pas rond et creux comme une coupe, cela est clair, mais n'indique pas la forme que Pline entendait particulariser. Le seul commentateur qui ait dit ici son avis est Dalechamp (2); il croit que la *parma Threcidica* était une *pelta lunata*. Hérodote, en effet, donne aux Thraces la *pelta* (3), et saint Clément d'Alexandrie dit qu'ils ont été les premiers à s'en servir à cheval (4).

(1) *Hist. nat.* lib. XXXIII, cap. 9.

(2) Ed. cum notis varior., Lugd. Batav., ex offic. Hackiana, 1669; t. III, p. 478.

(3) Lib. VII, c. 75.

(4) *Stromat.* lib. I.

Enfin, Ausone donne à l'Amazone vaincue par Hercule le surnom de Thrace (1). Est-il étonnant, d'après cela, que les armes des thraces, et notamment leurs boucliers, aient des rapports de ressemblance avec ceux des Amazones ?

Le bouclier de notre figure répond à ces diverses remarques, par sa forme ovale tronquée, qui le rapproche de la *pelta lunata* proprement dite, ou du bouclier taillé en croissant ; par son extrémité supérieure et par la coupe cylindrique de son plan, qui sont ceux du *scutum ;* par le renflement de son centre, qui a du rapport avec le milieu de la *parma*. Nous pouvons donc le considérer comme étant le véritable bouclier thrace, plutôt encore que ceux des stèles dont nous avons parlé plus haut (2).

La dissertation de M. Letronne sur la stèle funéraire du thrace Danaüs (3) a paru trancher heureusement une autre difficulté. Sur les bas-reliefs du tombeau de Castricius Scaurus et sur quelques vases où sont représentés des gladiateurs, on ne voit pas d'épée ni de poignard dans leurs mains. Or, comme l'inscription de Danaüs porte qu'il a vaincu neuf fois du poing, « εννεακις πυκτευσας, » M. Letronne trouvait naturel d'en conclure que le thrace n'avait pas d'autre arme que le poing ; en d'autres termes, il faisait du thrace et du pugile une même chose.

(1) *Edylli. Mosticha*, de ærumnis Herculis, v. 6.

(2) On trouvera des exemples de ce bouclier dans Bellori, *Ant. Sepolcri*, pl. 91, 92, 94 ; *Hercul. et Pomp.*, pl. 48.

Les combattants de la mosaïque des jeux du cirque publiée par Gruter, p. 336, n'en portent à peu près pas d'autre forme.

(3) *Rev. arch.*, 1846, p. I.

Ebloui, comme beaucoup d'autres, par une démonstration que semblaient rendre aussi évidente que le jour les ressources philologiques et archéologiques du savant académicien, nous nous étions rangé sans peine à son avis. Nous commencions à prendre notre parti de ce gladiateur transformé en pugile, en nous rappelant que Marc-Aurèle avait défendu de se battre devant lui avec des armes qui missent la vie en danger (1), et en admettant que Danaüs avait pu vivre durant ce règne si ménager du sang des gladiateurs.

Cependant la conclusion de M. Letronne nous avait paru bien rigoureuse, et surtout bien générale. On avait objecté déjà, avec raison, à son système, que le tombeau de Castricius Scaurus était fort dégradé, et que l'absence d'armes aujourd'hui ne prouvait pas qu'il n'y en eût jamais eu. Ne pouvait-on, d'ailleurs, par un rapprochement étymologique, concilier les termes de l'inscription avec ce qu'on croyait savoir des thraces? Etait-il hors de propos de remarquer que πυξ, poing, est une racine commune à πυκτευειν, jouer ou combattre du poing, et à *pugio*, poignard? Enfin, lorsqu'on voyait figurés sur la gauche du monument de Danaüs un casque et un bouclier, n'était-il pas permis de supposer que de l'autre côté devait être un poignard ou une épée? L'état fruste de cette partie n'autorisait-il pas cette supposition ?

Mais, pour juger mieux de ce qu'étaient les thraces, il faut, à côté de la stèle de Danaüs, examiner aussi le monument de M. Antonius Exochus.

(1) Dio, LXXI, 29.

Qu'y voyons-nous? Une inscription aussi, qui nous apprend « que ce thrace venu à Rome pour le triomphe du divin Trajan, s'était, dès le second jour de la fête, essayé au ceste avec un combattant nommé Araxe, et qu'il avait été vaincu (*missus*) ; mais que, le huitième jour, il avait battu (*missum fecit*) avec des cestes de neuf livres un autre adversaire du nom de Fimbria (1). »

Voilà donc encore un thrace qui n'aurait pas d'autre arme à son service que son poing revêtu du ceste ; un thrace, en un mot, qui ne se serait jamais battu avec les armes des thraces ! C'est ainsi, en effet, qu'il faudrait interpréter l'inscription, si une épée sculptée sur le bord du monument, à droite, n'était là pour attester le contraire.

L'inscription de M. Antonius Exochus est interrompue. Vraisemblablement, après avoir mentionné ses premiers exploits dans l'exercice du ceste, elle parlait de sa vie de gladiateur. L'inscription de Danaüs, au contraire, paraît complète.

Quoi qu'il en soit, cet exemple montre avec quelle réserve on doit s'aventurer sur ce terrain des gladiateurs. Il faut y faire attention aux moindres détails, et, pour en parler en connaissance de cause,

(1) GRUTER, p. 335, n. 5. — ORELLI, 2581. — Cf. FABRETTI, *de Column. Trajan. Syntag.*, cap. VIII, p. 256.

Voici l'inscription :

Thr. || M. Antonius Exochus || nat. Alexandrinus || Rom. ob. triump. divi || Traiani. die. II. tir || cum. Araxe. cœ || st. miss || Rom. mun. ejusd ||die .VIII. Fimbriam || lib. VIIII. miss. fe || Rom. mun. ejusd.

il est toujours plus sûr d'avoir plusieurs exemples sous les yeux qu'un seul, l'un donnant quelquefois ce qui manque à l'autre et ce qu'on n'y aurait pas soupçonné.

J'arrive à l'arme offensive que présente notre figure.

Saint Clément d'Alexandrie (1) dit que les thraces ont inventé une sorte d'épée recourbée qu'il appelle *harpe*. D'autre part, on attribue généralement aux thraces la *falx supina*, dont parle Juvénal comme caractérisant une des classes de gladiateurs (2). La difficulté est de savoir, et ce qu'entendait saint Clément, et ce qu'entendait Juvénal. On est d'accord pour appliquer les deux noms à une même arme, mais on ne l'est pas du tout sur la forme de cette arme. Généralement, on croit, d'après l'opinion de Juste-Lipse, qu'il s'agit d'un cimeterre à lame arrondie en croissant. En effet, on rencontre assez souvent cette forme sur des lampes qui représentent des gladiateurs (3); c'est notamment celle de l'épée

(1) *Loc. cit.*

(2) *Sat.* VIII, v. 201.— La confusion est telle entre ces différentes classes, que l'on a donné cette arme aux myrmillons, en l'appelant gauloise, attribution qui ne saurait être appuyée sur rien.

(3) *Rev. arch.*, 1859, pl. 371, n. 2 et 3. — Liceti, *de Lucern.*, p. 1267.—*Bullet. du comité de la langue*, etc., 1857, p. 922.—*Mémoires de la Soc. d'hist. de Châlon-sur-Saône*, t. IV, pl. 1.

Le *Dictionnaire d'antiquités* de M. A. Rich dit que la *sica* était l'arme nationale des Thraces et des gladiateurs de ce nom. Mais les textes allégués ne prouvent absolument rien à cet égard. Suétone (*in Caio*, XXXII) et Martial (lib. III, *epigr.* 16) se servent de ce mot dans le sens général de poignard, sans qu'il paraisse

d'un gladiateur que nous avons déjà signalé sur une lampe du recueil de Passeri, comme représentant un thrace (1). Fabretti pense, au contraire, que la comparaison de l'arme en question avec la faulx est exacte, et qu'on ne doit pas supposer le tranchant retourné, mais placé dans le sens de la courbure intérieure (2). Il est bien difficile de rien assurer à cet égard, car les indications fournies par les monuments ne sont pas généralement assez précises. Cependant, on peut objecter à Fabretti la difficulté de se battre avec une arme à tranchant concave, comme la faucille ; à plus forte raison, si le tranchant suit une ligne droite brisée comme celui de l'épée de M. Antonius Exochus (V. notre *planche VI, a*) ; et le dessin lui-même dont se sert cet écrivain lui donne tort, car le dos de l'arme y est indiqué à l'intérieur de la courbure. On remarquera aussi que la statuette de Fundilanus, publiée par M. de Longpérier (3), et que nous croyons être celle d'un thrace, porte une arme à peu près semblable, dont il présente en avant la courbure convexe (V. notre *planche VI, b*). A la vérité, certains peuples, les Gélons, suivant Claudien (4), les Gètes, suivant Stace (5), combattaient avec des épées en forme de

être question de Thraces dans leur esprit. Quant à Valère-Maxime (lib. III, cap. II, 12), il parle bien d'un soldat Thrace, mais rien ne marque que la *sica* dont se sert ce soldat ait rien de particulier, soit à sa nation, soit au corps dont il fait partie.

(1) *Lucernæ fict.*, t. III, tav. 8.

(2) *De Col. Trajan. Synt.*, p. 257.

(3) *Rev. arch.*, 1851, pl. 165.

(4) *De Laud. Stilic.*, lib. I, v. 111.

(5) *Achilleid.* lib. II, 419.

faulx : et ces témoignages sont confirmés par des exemples tirés de la colonne Trajane (1). Mais le mot *falx* dont se servent les deux poëtes n'indique pas précisément dans quel sens était le tranchant de cette arme ; l'*ensis falcatus* d'Ovide (2) ne nous en apprend pas davantage ; de leur côté, les bas-reliefs du monument donnent plutôt à penser qu'il était dans le sens convexe (V. notre *planche VI, c*).

Puisque nous avons cité Ovide, nous dirons que l'*ensis hamatus* dont il parle ailleurs (3), et que l'on a confondu avec l'*ensis falcatus*, semble plutôt désigner l'épée à lame brisée de la statuette de Fundilanus et de la stèle d'Antonius Exochus. Un des trophées recueillis dans la maison des soldats, à Pompéi (4), montre d'une manière assez précise ce que devait être cette arme. On y voit une épée à courbure rectangulaire et à deux tranchants, qui se termine par un dard (V. notre *planche VI, d*).

La nôtre présente une double courbure. C'est encore un autre type dont nous ne connaissons pas d'exemple, excepté le couteau de bronze publié par Caylus (5), qui doit avoir servi à d'autres usages.

Dans la description que Fabretti a donnée de la stèle de M. Antonius Exochus, on est étonné de ne rien trouver sur le casque de ce gladiateur. Nous

(1) Piranesi, t. XIV, pl. III, IX, XI, XII, XIII, XIX.

(2) *Metam.* lib. I, 718 ; lib. IV, 727.

(3) *Metam.* lib. V, 80.

(4) *Le Case e i monumenti di Pompei, caserna dei gladiatori*, tav. I.

(5) *Recueil d'antiq.*, t. Ier, pl. 96, n. 2.

croyons qu'à l'exemple de Gruter, qui, selon lui, avait un mauvais dessin, il s'est mépris sur la figure placée à l'angle gauche du monument. Si nous nous en rapportons à la gravure plus exacte de l'ouvrage de Fabretti, nous y voyons un casque sur lequel se dessinent les formes d'un griffon, dont la tête et les ailes forment cimier, et dont les pattes semblent maintenir et encadrer les volets à jour qui ferment le devant du casque. Pour comprendre cette disposition, il suffit de comparer la figure de Fabretti avec le casque de la statuette de Fundilanus, avec celui provenant de Pompéi qui a été publié avec cette statuette (1), avec celui, enfin, de notre combattant.

Le critique que nous citons, après avoir substitué au casque de son gladiateur un griffon portant un bonnet dans ses griffes, devait expliquer la présence de ce bonnet. C'est ce qu'il fait, en rappelant que le bonnet était le signe de l'affranchissement pour les esclaves, et que les gladiateurs placés dans cette condition pouvaient le recevoir au bout de cinq ans. L'explication eût été on ne peut mieux trouvée, si, d'une part, le bonnet en question eût existé ailleurs que dans l'imagination de l'auteur, et si, de l'autre, il y eût eu quelqu'un pour le recevoir. Or, nous ne croyons pas que M. Antonius Exochus soit un esclave ; un esclave, généralement, n'a qu'un nom ; notre thrace a bel et bien un prénom et un surnom, et rien n'indique qu'il doive les deux premiers à l'affranchissement.

Mais revenons à la figure de notre mosaïque.

(1) *Rev. arch.*, loc. cit.

Nous avons déjà remarqué le cimier arrondi en forme de corne qui domine le casque et paraît se terminer par une tête de coq, de griffon, ou autre semblable. Les exemples que nous avons cités (1) nous autorisent à le supposer, du moins, quoique ce détail ne soit pas parfaitement net, en raison du procédé employé pour l'exprimer. Nous n'essaierons pas, conséquemment, de découvrir à quelle espèce d'animal appartient la tête en question.

Un autre détail de notre figure mérite d'être noté : c'est la frange qui borde le bas du *subligaculum*. Nous ne saurions dire s'il faut y voir un simple ornement de fantaisie, ou bien une distinction. Notre mosaïque présente, quant au *subligaculum* tout entier, les premiers exemples que nous connaissions de cette particularité. Une frange décore la pièce de ventre du thrace M. Antonius Exochus, et quelques-uns des combattants du tombeau de Castricius Scaurus, à Pompéi (2), sont dans le même cas, tandis que certains autres ont un vêtement festonné, comme en portent des guerriers de la colonne Trajane.

Nous finirons ce qui regarde le gladiateur thrace par une remarque que nous suggère un passage de

(1) On voit, dans un trophée antique, publié par Piranesi (t. III, p. 195, pl. 39), un casque fermé qui est surmonté d'une sorte de boule avec des cornes. Hérodote (liv. VII, c. 76) parle d'un peuple voisin des Thraces, sinon d'une tribu de Thraces, qui portait des casques ornés de cornes de bœuf. L'usage d'orner les casques de cornes et de figures d'animaux était répandu chez tous les peuples de l'antiquité. Les Romains eux-mêmes nommaient *cornu* tout ornement un peu saillant des casques.

(2) E. Breton, *Pompeia*, p. 90.

Cicéron. L'orateur, parlant d'un soldat barbare à qui Alexandre de Phères confiait la garde de son appartement, dit qu'il était couvert de stigmates à la mode des Thraces (1) : « Barbarum compunctum notis Threiciis. » Ce peuple avait, en effet, la coutume de se tatouer le visage, au dire d'Hérodote (2) et de Strabon (3). Cet usage, probablement introduit parmi les gladiateurs par les Thraces de naissance, aura peut-être inspiré les masques singuliers que l'on remarque dans certaines figures de gladiateurs (4).

### V (*Carré*). LION.

Lion (5) lancé vers la gauche. Sa geule béante montre des dents menaçantes; l'œil est en feu; la crinière, les barbes et les ongles sont hérissés; la queue bat l'air.

La couleur est plutôt grise que fauve. Des traits noirs marquent les ongles de la patte gauche de devant, la bouche, le dessus de la tête, le bas de la jambe gauche de derrière, et l'extrémité velue de la queue; des traits rouges accusent les contours principaux, le mufle et les dents.

Une petite déchirure se remarque au-dessus de l'épaule gauche.

(1) *De Offic.*, lib. II, c. 7.
(2) Lib. V, c. 6.
(3) Lib. VII, c. 5.
(4) Le thrace terrassé par un lion, trouvé à Châlon-sur-Saône (*Soc. d'Hist. de Châlon*, t. IV, pl. 1), est un exemple frappant de cette particularité.
(5) E. Fleury, n° 31.

Le roi des animaux a ici la première place, comme il l'avait légitimement dans l'arène de Rome. Je veux parler du lion proprement dit ; on lui donnait dans les jeux la préférence sur tous les animaux, et on le distinguait de la lionne et des lionceaux par un terme qui disait tout : *Leo jubatus*.

C'est de l'Afrique qu'on tirait ces magnifiques animaux, ainsi que les tigres, les panthères et les léopards ; on avait fini par comprendre toutes ces bêtes sous la dénomination d'*africanæ*. Ce sont donc des animaux de ces différents genres qu'il faut entendre, quand Tite-Live dit que le grand Scipion envoya soixante-trois bêtes africaines pour le cirque (1).

Il paraît néanmoins que l'Europe elle-même avait eu des lions, car Pline remarque que, de son temps, on n'en voyait plus, si ce n'est dans une petite contrée de la Grèce, sur les bords de l'Achéloüs (2). Mais il est plus que probable que notre pays n'eut jamais l'avantage de fournir cette espèce de combattant au cirque de Rome, pas plus qu'aux arènes de Reims (3).

(1) Lib. XLIV.

(2) *Loc. citat.*

(3) Nous n'invoquerons pas, à ce propos, l'autorité d'une lithographie qui représente un chevalier combattant un lion dans la forêt voisine du château de Coucy, conformément à la légende de Prémontré (*Hist. de la ville et des sires de Coucy*, par Melleville, p. 7). Avant comme après Horace, les artistes et les poètes ont joui du droit d'accommoder les choses à leur fantaisie :

Pictoribus atque poetis
Quælibet audendi semper fuit æqua potestas.

Avant Sylla, on n'avait vu dans le cirque que des lions enchaînés; il en donna cent en liberté, à l'occasion de sa préture (1).

La consommation devint telle qu'on défendit d'amener des animaux d'Afrique en Italie : mais cette défense fut levée en 581, pour les besoins du cirque, « circensium gratia (2); » et bientôt, ce fut une profusion incroyable. Pompée, lors de la dédicace de son théâtre, ne donna pas moins de 600 lions, dont 315 *jubati* (3). Les premiers empereurs soutinrent de leur mieux un spectacle qu'ils considéraient comme la gloire de Rome. Néron donne encore 300 lions dans une fête (4); mais Antonin (5) et Marc-Aurèle (6) laissent descendre ce nombre à 100. Ce dernier prince fait percer ces animaux à coup de flèches par des soldats. Sous Gordien, l'art du bestiaire fait de notable progrès : on voit jusqu'à 40 lions apprivoisés, *mansueti*. Nous aurons à revenir sur cette particularité des spectacles de l'amphithéâtre. Les lions dressés y faisaient merveille, comme on peut le voir par plus d'un endroit de Martial (7) ; et l'histoire d'un lièvre, qui se jouait entre les pattes du terrible animal (8), était devenue vulgaire

(1) SENEC., *de Brev. vitæ*, c. XIII. — PLIN. *Hist. nat.*, lib. VIII, cap. XVI.

(2) *Op. cit.*, cap. XVII.

(3) PLUTARC., *in Pomp.*, cap. LII.

(4) DIO, lib. LXI, c. 9.

(5) CAPITOL., *in Anton. Pio*, c. X.

(6) *Op. cit.*, c. XVII.

(7) Lib. II, epigr. 75; *Spect.* epig. 12.

(8) MART. lib. I, epigr. 7, 15, 23, 49, 52, 61. — Le lion représenté dans un des médaillons de la mosaïque de Nenning (*Bullet.*

au point qu'on en fit un motif d'ornementation des vases d'argile (1).

On n'était pas moins curieux de voir ces animaux combattre corps à corps avec des hommes (2), et surtout avec des femmes (3). Plusieurs princes voulurent ainsi jouer le rôle d'Hercule Néméen (4).

Mais souvent aussi on abandonnait à la poursuite du lion et de ses pareils des animaux d'un naturel plus pacifique, et l'arène n'avait à désirer ainsi aucun des spectacles que pouvaient procurer les déserts et les forêts. C'est, en effet, le lion chassant que nous voyons dans ce coin du tableau. Le mosaïste a eu soin de mettre cette scène à part, et de ne la point confondre avec celles dans lesquelles l'homme est le poursuivant ou le combattant principal.

Sur la fin, les lions vinrent à manquer pour les plaisirs du prince et du peuple. On défendit donc d'en tuer, même dans le cas de péril. En levant cette défense, la loi de 417 réserva aux ducs, à leurs officiers et aux gens du métier le droit de les tuer en public (5).

*monum.*, 1855, p. 11) est évidemment un lion dressé. Le *mansuetarius*, armé d'une baguette, ne peut l'empêcher de s'arrêter à une bête abattue, sur laquelle il commence à exercer ses ongles.

(1) *Bullet. monum.*, 1861, p. 407.

(2) Passerii *Lucerne fict.*, 11.

(3) Mart., *Spect.* epig. 6.

(4) Mart. lib. VIII, *epig*. 55.

(5) *Cod. theod.* lib. XI, tit. 44, *de venatione ferarum.*

VI (*Losange*). CHEVAL SAUVAGE OU ONAGRE.

Animal fuyant au galop vers la droite (1). Sa forme a du rapport avec celle d'un cheval, mais la tête, quoique allongée, est plus grosse à son extrémité, l'encolure plus rétrécie, les oreilles plus larges, la crinière moins abondante, les jambes plus grosses et moins bien proportionnées.

Les jointures de celles-ci sont accusées par des traits noirs. Pour le reste, le fauve y domine, autant que l'altération causée par le feu permet de juger des couleurs.

Une partie du médaillon, vers la droite, est enlevée.

Les grandes exhibitions d'animaux comprenaient une remarquable variété d'herbivores, mais les chevaux sauvages, les onagres et autres espèces de solipèdes y figuraient en petit nombre ; les deux premières ne dépassaient jamais 30 à 40 (2). En revanche, elles excitaient au plus haut point l'intérêt des spectateurs (3).

Si nous appliquons de préférence le nom de cheval sauvage ou celui d'onagre à cette figure, c'est qu'aucun caractère particulier ne nous autorise à y voir une des espèces, assurément fort rares alors, de l'hémione ou du couagga. La première était connue d'Aristote et d'Elien : elle appartient, du reste, à l'Asie, tandis que le couagga vient du sud de l'Afrique,

(1) E. FLEURY, n° 26.
(2) CAPITOL., *in Gordian.*, cap. 3.
(3) MART. lib. XIII, *epigr.* 100.

comme les espèces rubanées du zèbre et du dauw. Il ne peut être ici question de celles-ci, puisque la couleur de notre figure est uniforme. Si l'on doit prendre les traits noirs des articulations pour des taches particulières à l'espèce, c'est dans les variétés de l'âne ou dans celles qui s'en rapprochent le plus qu'on les trouvera; et, cependant, la forme de la queue nous en éloigne, pour nous ramener au cheval.

### VII (*Carré*). RÉTIAIRE (*Planche VII*).

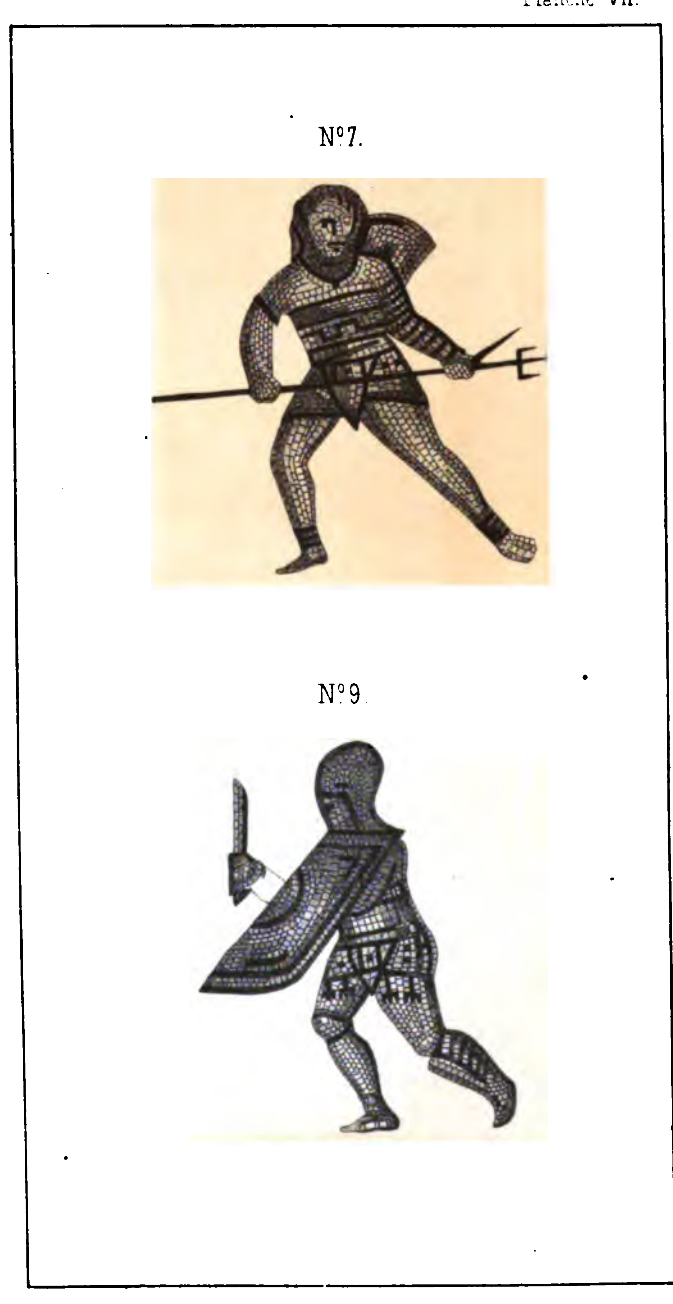
Homme vu de face (1), paraissant se retirer vers la gauche, tout en croisant vers la droite son trident (*fuscina*). Il a les jambes nues, sauf une bande ou un bracelet à cinq cercles alternativement noirs, bruns et jaunes, au-dessus du pied gauche, couvrant la naissance des caliges. Justaucorps à manches courtes, dont l'encolure et sa fente sont bordées de noir, ainsi que l'extrémité des manches. Le cou est fortement coloré en rouge; un *subligaculum* de couleur fauve (peut-être en cuir) enveloppe le bas de la poitrine et le haut des cuisses, avec une pièce triangulaire sur le ventre, dont les divers morceaux sont indiqués par des coutures régulières; par-dessus, à la hauteur des reins, large ceinture, jaune, ombrée de rouge, ornée d'une grecque tracée en rouge par-devant, en noir dans les ombres.

Le bras droit est nu; le gauche, revêtu d'une brassière à bandes jaunes, ombrées de rouge; les bords, de ce côté, accusés en noir. La tête nue; la chevelure abondante, en liberté, ou du moins sans réseau apparent. Derrière l'épaule gauche, une sorte de petit bouclier recourbé, à fond jaunâtre, avec bords dessinés en rose et milieu en rouge vif.

(1) E. FLEURY, n° 27.

# MOSAÏQUES TROUVÉES À REIMS.

Planche VII.




*E. D. P. del.* *Lith. Maillet-Valser à Reims*

Outre le trident qu'elle est chargée de diriger, la main gauche tient un poignard.

Cette figure, très-remarquable par les détails qu'on y voit, est une des plus faciles à étudier. Le *subligaculum*, qui se distingue nettement par sa couleur, s'étend depuis le dessous des bras jusqu'au-dessous des reins, et se partage en deux sur le ventre, pour laisser plus de liberté aux jambes. Il est recouvert, en cet endroit, par la pièce triangulaire, qui pend entre les jambes.

Le rétiaire est, de tous les genres de gladiateurs, celui qui a le plus exercé les savants ; il a, d'ailleurs, des caractères assez tranchés, soit dans sa manière de combattre, soit dans son costume. C'est aussi à peu près le seul que l'on connaisse bien ; et il n'en pouvait être autrement, avec le portrait que Juvénal nous a laissé de lui en quelques mots (1), et les monuments assez multipliés qui le représentent.

Strabon (2), racontant le combat de Pittacus et de Phrinon, dit qu'après avoir lancé sur ce dernier un filet et s'être assuré de lui, Pittacus le perça de son trident et de son poignard : « Comprehensum tridente et pugione confodit. » Quels que soient, et l'authenticité de ce récit, et le rapport qu'on a prétendu établir entre ce combat et celui qui nous occupe (3), on y trouve toute l'action du rétiaire.

(1) *Sat.* VIII, v 203.

(2) Lib. XIII.

(3) Martial nous donne la preuve que les anciens regardaient bien le combat du rétiaire comme ayant cette origine, en qualifiant d'*æquoreus* le trident dont il est armé :

Hermes æquoreo minax tridente.

(Lib. V. epigr. 25.)

Quelques-uns pensent que le filet doit simplement envelopper la tête, et que le rétiaire doit attirer à lui son ennemi, après l'avoir accroché (1). Ceci ne s'accorde pas avec la manière dont le rétiaire est armé; il est évident que s'il doit tirer à lui son adversaire, la *fuscina* lui devient à peu près inutile, et qu'à un moment donné elle ne sera plus qu'un embarras pour lui. La mosaïque du cardinal Albani (2) ne laisse pas de doute à cet égard. Pour que le filet ait tout l'effet qu'en attend le rétiaire, il faut qu'il enveloppe son ennemi tout entier, de manière à enchaîner ses mouvements; et c'est précisément parce qu'il n'a pas obtenu complètement ce résultat, que le rétiaire de la même mosaïque est perdu.

C'est donc par cette manœuvre (3) que le nôtre a dû commencer le combat. Mais où est le filet qui devrait envelopper son adversaire? Doit-on supposer que, semblable au patricien dépeint par Juvénal, il a manqué son coup; qu'après avoir vainement lancé ce filet, poursuivi par son rival et près d'être atteint, il continue à fuir devant lui, tout en se pré-

(1) Lips., *op. cit.*

(2) Winckelmann, *Monum. ant. ined.*, loc. cit.

(3) Est-ce à cause d'elle que M. J.-V. Leclerc a jugé à propos d'assimiler le rétiaire au *provocator*, dans sa traduction de l'oraison *pro P. Sextio* de Cicéron? Il est vrai qu'on ne sait rien du rôle du *provocator*; néanmoins, ce nom se trouve distinct dans les inscriptions, même dans celles où il est aussi question de rétiaires (Orelli, 2566, 2567, 2568; Fabretti, p. 234, 614, 615); il y a donc lieu de le regarder comme appartenant en propre à une classe de gladiateurs.

M. de Longpérier (*Revue archéol.*, 1851, p. 324) croit que le filet

parant à recevoir son choc avec la *fuscina?* L'intervention d'un troisième personnage entre eux paraît indiquer que l'un ou l'autre est en danger; et comme l'adversaire du rétiaire n'a perdu aucun de ses avantages, il est probable que ce danger regarde le dernier.

M. Leemans (1) dit que les rétiaires étaient à peu près nus. Il est vrai qu'ils n'avaient ni bouclier ni jambards ; mais on leur voit généralement au bras le plus menacé, qui est le gauche, un brassard à bandes, comme en a le nôtre, ou à pièces rigides, comme en a celui d'Esbarres. Beaucoup avaient aussi la tunique; le justaucorps que porte le nôtre n'est qu'un diminutif de ce vêtement; mais ceux d'un combat raconté par Suétone (2), dont l'un parvint à tuer tous les *secutores* vainqueurs de ses camarades et de lui, l'ont au complet : l'auteur le dit lui-même, et

du rétiaire est la *spongia* dont parle Tertullien dans cette phrase : « Poteris et de misericordia moveri, defixus in morsus ursorum et spongias retiariorum (*De Spectac.*, 25). » Si cette explication prévaut, ce ne sera pas sans que la phrase de l'apologiste ait tenu longtemps en échec la sagacité des commentateurs. Nous avons proposé plus haut un sens plus général et qui concilie mieux, ce nous semble, la phrase de Tertullien avec ce que Tite-Live nous apprend des samnites.

(1) *Rev. archéol.*, 1852, p. 78.

(2) « Retiarii tunicati, quinque numero gregatim dimicantes, sine certamine ullo totidem secutoribus succubuerant : cum occidi juberentur, unus, resumpta fuscina, omnes victores interemit. » (*Calig.*, XXX.)

Dans les bas-reliefs du tombeau de Scaurus et dans les mosaïques de la villa Albani, les rétiaires paraissent avoir l'*exomis* ou tunique ouverte d'un côté; leurs adversaires sont vêtus d'une tunique

rien, dans son récit, n'indique que leur rang fût pour eux une raison d'être ainsi vêtus. Si l'on remarque dans l'arène le rétiaire de Juvénal : « Credamus tunicæ, » ce n'est donc pas parce qu'il porte une tunique, mais à cause des ornements qui distinguent cette tunique.

C'est aussi par sa richesse que se fait remarquer le *galerus* qui maintient sa chevelure. Le *galerus* lui-même serait-il une distinction? Je ne le crois pas, si on l'entend d'un simple réseau, et les expressions de Juvénal se prêtent parfaitement à cette interprétation. Je n'entrerai pas de nouveau dans la discussion de ce texte ; il n'a pas besoin de commentaire, après les explications qu'ont données à son sujet MM. Chabouillet (1) et Leemans (2). Je demande seulement la permission de faire une remarque. Cette phrase :

. . . . Et longo jactetur spira galero,

a beaucoup embarrassé. On a trouvé que le *longo galero* n'avait pas de sens, et M. Leemans a proposé d'écrire *longe*. Croit-on que ce soit bien latin ? Ne resterait on pas plutôt dans l'esprit de la langue, en laissant subsister *longo*, et en l'expliquant comme s'il y avait *longa,* par hypallage ou renversement de construction? Les poëtes nous offrent une foule d'exemples de cette figure qui ne sont pas plus étranges que celui-ci, et *longa spira* n'offre aucune difficulté.

(1) *Rev. arch.*, 1851, p. 397 et sq.
(2) *Rev. arch.*, 1852, p. 78 et sq.

Il est certain que la coiffure du rétiaire ne dissimulait rien de sa figure. Claude, au rapport de Suétone (1), préférait les combats de rétiaires à tous les autres, parce qu'on pouvait voir l'effet que la mort produisait sur leurs traits.

Nous admettrons, du reste, difficilement qu'il s'agisse ici d'une perruque ou d'un bonnet. Les athlètes eux-mêmes, qu'on a cités pour exemple, à ce propos, ne se servaient pas toujours d'une coiffure pour retenir leurs cheveux et les garantir de l'huile avec laquelle ils frottaient leurs membres (2). On voit très-bien, par la mosaïque des thermes de Caracalla, que plusieurs se contentaient d'un réseau. Ainsi devait-il en être des rétiaires ; ainsi, également, des bestiaires, comme nous le verrons prochainement.

Le rétiaire de la mosaïque de Nenning (3) a sur la tête une coiffure analogue ; on distingue même des bouts de bandelettes pendant sur le côté, et qui rappellent le « jactetur spira galero » de Juvénal.

Une simple bandelette assujettit la chevelure du rétiaire Nepimus du tombeau de Scaurus (4).

On a tenté d'appliquer le mot *galerus* de Juvénal à la pièce de défense destinée à couvrir l'épaule et le cou, ou partie proéminente du brassard du rétiaire. L'idée seule du rapprochement de ces deux choses

(1) *Claud.*, XXXIV.
(2) MART., lib XIV, *epigr*. 50.
(3) *Bulletin monum* , XXI° vol., p. 14.
(4) MAZOIS, *Ruines de Pompéi*, loc. cit.

peut paraître singulière, et il est difficile d'apercevoir sur quelle base on pourrait l'établir sérieusement. Cette targe, d'ailleurs, n'a pas toujours la même position, la même ampleur, ni la même forme. Elle est tantôt à droite, tantôt à gauche ; tantôt elle ressemble à un bouclier ordinaire, comme la nôtre et celle de la mosaïque de Nenning, comme les targes votives publiées par M. de Longpérier (1) et celles qui ont été recueillies à Pompéi (2) ; tantôt elle est hérissée de pointes, comme celles du *Reliquiæ Britannico-Romanæ* (3) et du vase découvert à Montans, près de Gaillac (4). Ordinairement, elle est assujettie par une courroie qui se relie à la ceinture et que l'on distingue parfaitement dans certaines figures (5).

Le poignard manque parfois aux figures de rétiaires. « On n'en découvre pas de trace, dit M. Leemans (6), à la statue d'Esbarres, ni à celle d'Apollonius du Musée de Leyde, pas plus qu'au rétiaire de Chester ; mais Euphrates, de la Bibliothèque Royale, et Martial, du bas-relief d'Islington, en sont armés. » Nous pouvons ajouter, comme n'en ayant pas, ceux de la mosaïque de Nenning et du tombeau de Scaurus ; comme en ayant, au contraire, celui du *Reliquiæ Britannico-Romanæ* et celui du vase de

(1) *Rev. arch.*, 1851, pl. 165, n[os] 3 et 4.

(2) *Le Case e i mon. di Pompei*, caserna dei gladiatori, tav. II.

(3) Lyson, *op. cit.*, vol. III, pl. XIX.

(4) *Bull. monum.*, XXVII[e] vol., p. 407.

(5) Lyson, loc. cit.— Caylus, *Rec. d'antiq.*, t. III, pl. XXIV, n[os] 1 et 2.

(6) *Rev. arch.*, 1852, p. 73.

Montans, déjà cités ; enfin, celui d'une lampe publiée dans le recueil des *Antiquités d'Herculanum* (1).

M. de Longpérier a fait connaître dans la *Revue archéologique* (2) une stèle présentant un rétiaire dimachære, c'est-à-dire, qui tient deux poignards en même temps que la *fuscina*. Cette répétition du poignard ne serait-elle pas une maladresse du sculpteur? En tout cas, c'est un rétiaire que l'honorable académicien décrit encore cette fois sous le nom de myrmillon.

Il n'y a rien de fixe non plus sur la forme du poignard. Le nôtre est à lame droite, comme presque tous les autres, tandis que celui de la targe votive publiée par M. de Longpérier (3) a les tranchants arrondis de la *ligula* (4) ; enfin, celui de notre figure est aigu, tandis que les épées que nous avons déjà rencontrées sont sans pointe.

L'absence de poignard, dans quelques monuments,

(1) *Lucerne*, pag. 89. Le rétiaire de cette lampe a un genou en terre, sans paraitre cependant démonté. Une lampe gravée dans le recueil de Borioni (*Collectanea antiq. Rom.*, 94) ressemble beaucoup à la précédente ; mais elle offre des particularités remarquables. Le rétiaire a les deux genoux en terre ; il tient le poignard avec la main droite, et c'est la même main qui dirige la *fuscina;* c'est aussi du côté droit que se trouvent le brassard et la targe. Si ce n'est pas une erreur du potier, la manœuvre du rétiaire ainsi disposé devait être l'opposé de celle des autres, et demandait peut-être un adversaire gaucher, comme l'empereur Commode affectait de l'être.

(2) Ann. 1849, p. 198.

(3) *Revue archéol.*, 1851, pl. 165.

(4) M. de Longpérier (*op. cit*) donne à tort, je crois, le nom de *machæra* à cette arme.

suffit-elle pour démontrer que cette arme ne devait être employée que pour tuer l'adversaire vaincu? Il est difficile d'en décider. Les deux poignards, quand il y en a deux, semblent indiquer que ces armes doivent servir dans le combat ; car, à quoi bon deux poignards, s'il s'agit seulement d'égorger un homme désarmé et qui ne doit offrir aucune résistance? D'un autre côté, si le poignard devait être utile dans l'action, le rétiaire qui en était privé se trouvait évidemment dans une condition défavorable, à moins que celles du combat ne fussent plus les mêmes.

Nous remarquerons à ce propos, avec Mazois (1), une particularité curieuse du tombeau de Scaurus. Les rétiaires n'y ont pas de poignards; Nepimus, privé de l'arme nécessaire pour tuer son adversaire vaincu, emprunte, pour cela, l'aide d'un camarade. C'est un autre *secutor* qui lui rend ce service. Si cette explication doit être admise, comme nous le pensons, il faut croire aussi que le rétiaire vaincu, de qui Suétone (2) raconte qu'il tua ses adversaires avec sa *fuscina*, enfreignit les règles du combat. Il ressort aussi du même texte que ce rétiaire et ses camarades n'avaient pas de poignard. Il donne lieu, enfin, à une remarque importante : c'est que le rétiaire ne combattait pas toujours seul à seul avec le *secutor* ou le myrmillon, mais que le combat était quelquefois engagé entre plusieurs rétiaires réunis, *gregatim*, et un nombre égal de *secutores*.

(1) *Ruines de Pompéi*, loc. cit.

(2) *Loc. cit*

La difficulté pour le rétiaire de manier des armes diverses rendait le combat très-chanceux pour lui. Il n'était même pas sans dangers pour les spectateurs. Ceux du premier rang étaient exposés à recevoir le coup de poignard destiné à l'adversaire, comme il arriva à un chevalier dont Valère-Maxime raconte la mort (1). D'autres fois, la *fuscina* causait pareillement du désordre. Maniée avec fermeté, c'était une arme redoutable ; mais elle était embarrassante pour fuir, et dès lors le rétiaire qui l'abandonnait était perdu, comme l'Astianax des dessins du cardinal Albani (2). Il ne fallait pas non plus s'en servir à trop grande distance ; autrement, elle manquait son coup, l'adversaire aimant mieux l'éviter par une manœuvre habile que d'en recevoir le choc sur son bouclier. De là vient que, souvent, les coups allaient tomber sur le mur bardé de bronze du *podium*, comme on le peut lire dans Prudence (3).

On voit, par la statuette d'Esbarres, que la hampe de la *fuscina* n'était pas toujours droite. On remarque aussi, dans cette statue, au bras et au-dessus de la cheville des pieds, des bracelets semblables à ceux de notre figure.

(1). Lib. I, cap. VII., 8.

(2) Winckelm., *loc. cit.*

(3) An quoniam podii meliore in parte sedentes
Spectant æratam faciem, quam crebra tridente
Impacto quatiant hastilia. »
(*Adv. Symmach.*, lib. II, sub fine.)

VIII (*Losange*). RABDOPHORE (*Planche VIII*).

Personnage vu de face (1); la tête chevelue, mais nue; la figure jeune et imberbe; tunique bouffante de couleur grise, à manches courtes et larges, serrée à la taille, qui paraît en recouvrir une autre à manches plus étroites; le reste des bras et les jambes, nus; caliges à bandes circulaires noires, semblables à celles du n° 1. Le bras gauche est replié sur la poitrine, et la main gauche, autant que l'altération des couleurs de cette partie permet d'en juger, est levée pour exprimer un sentiment de surprise. La main droite manie vivement une longue baguette courbe, dont la pointe atteint le dessus de la tête du personnage.

Cette figure a beaucoup souffert du feu. Les parties roses du visage sont devenues blanches, les cubes jaunes ou bruns ont pris une teinte rouge carminée. La nuance grise du vêtement n'est peut-être pas la couleur originelle; on y distingue encore les coutures, qui sont accusées par des lignes noires, comme aux nos 1 et 2.

Nous avons déjà parlé du *lanista*. On entendait par là le gouverneur et l'instituteur d'une école (*ludi gladiatorii*) ou d'une troupe de gladiateurs (*familiæ gladiatoriæ*), qu'il en fût ou non le propriétaire. Nous avons dit aussi qu'il avait sous lui différents chefs ou maîtres : *doctor* ou *magister thracum*, *myrmillonum*, *sagittariorum*, etc. Juste-Lipse montre par de nombreux textes que ces chefs étaient ordinairement armés de la *rudis*, arme inoffensive dont se servaient les gladiateurs eux-mêmes pour les exer-

(1) E. Fleury, n° 28.




E.D.P. del.

Lith. Moullot-Valser à Reims.

cices de l'école (1). Il croit qu'indépendamment de cette espèce d'épée de bois, ils portaient aussi quelquefois une sorte de bâton de commandement, de sceptre, qu'il nomme *ferula*. Mais les auteurs entendent par là, tantôt un instrument de punition, une canne ou une cravache pour battre les esclaves coupables de fautes peu graves (2) ; tantôt la *rudis* ou l'épée de bois elle-même, comme on le voit par l'exemple des gladiateurs que Commode faisait battre avec lui (3). Pour le cas présent, c'est évidemment dans la dernière acception qu'il conviendrait de prendre ce mot *ferula*. Mais nous croyons qu'il nous faut donner un tout autre sens à la baguette que porte le personnage de notre mosaïque.

Cet homme, on en conviendra, n'a pas l'air bien terrible ; sa figure exprime plutôt la compassion qu'un autre sentiment, elle n'est pas celle d'un homme qui inflige une punition ; et puis le moment serait assez mal choisi. Rien ne prouve, d'ailleurs, que les *lanistes* ou leurs suppôts aient eu entrée dans l'arène pour y remplir un pareil rôle, si ce n'est pour contraindre à se battre les gladiateurs lâches et les condamnés, comme on peut le supposer dans le cas d'un combat sans merci, *sine missione*, tel que celui dont nous avons parlé d'après Sénèque.

Si l'on se reporte aux monuments du même genre,

(1) *Saturnal.* lib. I, cap. XV.

(2) Senec., *in Satyr. Menipp.*— Ovid. *Ars. am.*, lib. I, v. 546. — Hor. lib. I, *sat.* III, v. 119.— Juv. *Sat.* VII, v. 470.

(3) Dio, loc. cit.

par exemple aux mosaïques publiées par Winckelmann et que nous avons déjà rappelées (1), à celle de Nenning (2) et aux bas-reliefs si connus du tombeau de Scaurus, on y verra répétée une figure semblable à la nôtre, et dans cette figure on remarquera uniformément l'attitude et les gestes de la commisération. Une lampe du recueil de Bellori (3) démontre à l'évidence le rôle pacifique du personnage en question. Il semble se mettre entre deux gladiateurs qui se battent, et s'efforcer de les séparer, sans doute parce que l'empereur ou le *munerarius* a commandé de cesser le combat, et qu'ils ne veulent pas y mettre fin. Assurément, ce n'est pas là l'office d'un laniste.

L'attitude de notre personnage est absolument la même.

Placé entre un rétiaire qui fuit après avoir manqué le point principal de son rôle, et un *secutor* qui va profiter de ses avantages, il exprime ses craintes avec la main gauche. Quant à la droite, elle paraît menaçante à cause de la courbure que son geste imprime à la baguette. Mais la baguette, qui est droite sur trois points des mosaïques de la villa Albani, est courbe sur un autre, dans une circonstance où un geste menaçant n'eût pas été de saison : il ne faut donc pas accorder d'importance à cette courbure. L'inclinaison était, d'ailleurs, commandée ici par la forme du tableau, dans lequel l'artiste

(1) *Monum. ant. ined.*, pl. 198.

(2) *Bulletin monum.*, 1855, p. 14.

(3) *Lucerne*, pl. XXII.

voulait faire voir la baguette dans toute sa longueur.

Un des inconvénients de la disposition artistique de la scène à laquelle nous assistons, c'est de placer au même plan des personnages qui ne devraient pas s'y trouver rigoureusement. Dans un tableau du genre des mosaïques de la villa Albani, le personnage dont nous nous occupons eût eu, sans doute, une place un peu différente ; on l'eût mis en retraite. C'était chose impossible ici ; et dès lors qu'on voulait le faire assister particulièrement au combat dans lequel est engagé le rétiaire, il n'y avait pas d'autre place pour lui qu'au milieu des deux. Mis à droite ou à gauche, au-dessus ou au-dessous des deux combattants, il cessait d'appartenir à la même action partielle.

On expliquerait donc mal la position qui lui a été donnée, en le croyant occupé d'infliger un châtiment à l'un des combattants.

Je pourrais ajouter encore que son costume n'a rien qui dénote un laniste. Ces gens devaient se rapprocher des gladiateurs par la mise et par l'attitude.

Toutes ces considérations nous déterminent à regarder ce personnage, non comme un *laniste,* mais comme un des *rabdophores* ou *mastigophores* qui maintenaient le bon ordre dans les spectacles et les exercices publics. Ils portaient à la main, dit le père Secchi (1), une mince baguette d'osier, *vimen* ou *virga.*

(1) *Il musaico Antoniniano*, p. 40.

Nous croyons qu'il en est de même dans les mosaïques du cardinal Albani et dans toutes les représentations de la même nature que nous avons rappelées.

Un instant nous avions cru reconnaître que notre personnage avait un manteau. Les plis de son vêtement, qui vont de l'épaule droite au côté gauche de la ceinture, et ceux qui tombent au-dessous du bras gauche nous avaient induit en erreur. Nous avons été détrompé par la vue des traits noirs indiquant, à gauche aussi bien qu'à droite, les coutures de la tunique, comme nous en avons vu dans les figures nos 1 et 2 ; et la comparaison de ces deux figures avec le costume du no 8 a achevé de nous convaincre : c'est absolument la même tunique bouffante ; la couleur seule diffère. La chaussure est aussi à peu près la même.

## IX (*Carré*). MYRMILLON (*Planche VII*).

Homme armé de toutes pièces, vu des trois quarts, courant, vers la gauche, à la rencontre du rétiaire qui occupe le numéro 7. Sur sa tête, un casque de couleur rougeâtre, probablement en cuivre, à cimier arrondi, dont la visière baissée, couleur de fer, est percée d'ouvertures pour les yeux. *Subligaculum* gris, orné de points noirs sur les cuisses, et au bas, de pendants à trois dents (1). Pièce de ventre semblable à celle du numéro 7. Ceinture jaune à reflets rouges, probablement en métal.

Le haut du corps, à gauche, est caché derrière un grand

(1) M. E. Fleury (no 29) pense que ce sont des broderies tracées sur le pantalon. Nous ne partageons pas cette opinion.

bouclier en forme de tuile creuse, *scutum*, dont le bas, par un effet de perspective, paraît être légèrement arrondi aux angles, et dont la surface, de couleur jaunâtre, est ornée d'un cercle au centre, et, vers les bords, de lignes qui en marquent le contour. De l'autre côté s'avance la main droite, armée d'une épée droite et large de lame, à un seul tranchant, à pointe arrondie sur le dos, comme celle d'un couteau, tenue verticalement.

Caliges à lanières ; les jambes nues, armées, comme celles du numéro 3, à gauche, d'une genouillère ; à droite, d'une pièce de défense métallique, retenue par des courroies.

Nous avons dit plus haut (1) que le rétiaire avait pour adversaire, tantôt le *secutor*, tantôt le myrmillon ; et nous avons établi que c'était une erreur de croire que le myrmillon pouvait prendre le nom de *secutor*, quand il combattait avec le rétiaire; que ces deux espèces de gladiateurs ne devaient pas être confondues. Ceci est démontré, tant par les inscriptions où figurent à la fois des *secutores* et des myrmillons, que par les textes relatifs aux combats de rétiaires.

La ressemblance qui existe entre cette figure et celle qui porte le n° 3 ne permet pas d'hésitation. Sans connaître le *secutor*, nous pouvons affirmer que ce n'est pas lui qui est représenté ici, mais le myrmillon. Même tenue, mêmes moyens de défense ; le casque et l'épée sont seuls changés.

Ce casque, aujourd'hui rouge brun, par l'effet du

(1) V. le chapitre précédent.

feu, a dû avoir des parties jaunes, comme ceux des numéros 10 et 15. Sa forme ne ressemble en rien à ce que nous avons vu encore. On y distingue trois parties : le corps du casque lui-même ; au-dessus, un cimier arrondi et sans crête, afin que le filet ne s'y accroche pas ; au-dessous, une visière baissée qui dérobe complètement le visage. C'est proprement le « galea frontem abscondit » de Juvénal (1).

Toutefois, la dénomination de *cassis* convient mieux à un casque en métal, comme le sont généralement ceux de cette forme ; et cela nous rapprochera davantage des termes employés par saint Isidore pour désigner le *secutor*, en admettant les corrections proposées par M. Leemans (2) : « Gestabat cassidem et magnum clipeum, qui adversarii jaculum impediret, ut antequam ille feriret rete, ipse superaret (3). »

Plusieurs des gladiateurs du tombeau de Castricius Scaurus ont cette espèce de casque. C'est aussi celui que l'on remarque au bas de la stèle funéraire publiée par M. Letronne (4). Nous croyons qu'il n'appartenait en propre à aucune classe, et qu'il remplaçait, pour les gladiateurs de différentes catégories et pour certains combats, les casques ornés de plumes et de formes diverses qui les distinguaient.

Quant à l'épée, c'est plutôt un coutelas ; elle est disposée ainsi que nous l'avons dit, apparemment

(1) *Sat.* VIII, v. 202.
(2) *Rev. arch.*, 1846, pl. 46.
(3) *Orig.* XVIII, 55.
(4) *Rev. arch.*, 1852, p. 80.

pour mieux trancher les mailles du filet et en débarrasser le guerrier, s'il venait à en être enveloppé (1).

Nous remarquerons aussi les pendants du *subligaculum*. C'est une variété de la *fimbria* que nous avons vue précédemment au numéro 4.

Suivant saint Isidore, le *secutor* avait été ainsi nommé parce qu'il poursuivait le rétiaire, et l'on a conclu de là que le *secutor* était indispensable au combat avec le rétiaire. Pour démontrer qu'on a eu tort de tirer cette conséquence, il suffit de rappeler le trait de Commode rapporté par Dion.

« Il aimait, dit-il, à combattre avec les armes du gladiateur qu'on appelait *secutor*, tenant son bouclier de la main droite et une épée de bois de la gauche, car il était fier d'être gaucher. Son adversaire était alors un gymnaste ou un gladiateur quelconque armé d'un bâton (2). »

Ainsi, nul doute : les gladiateurs auxquels le *secutor* avait affaire n'étaient pas toujours armés de la *fuscina*; il n'est pas question non plus de filet dans ce genre de combat, ni, conséquemment, de rétiaire; et il est permis d'en conclure que le rôle du *secutor* était plus étendu, plus varié que ne l'indique l'étymologie rappelée plus haut. Le seul ren-

(1) Nous avons rappelé, à propos du *scissor* (page 209), la plaisante comparaison que fait Pétrone entre le *scissor* de l'arène et le découpeur de viandes ou écuyer tranchant dans un festin ; et nous avons fait observer que le gladiateur de ce nom devait être aussi armé d'un couteau semblable à celui dont on se servait pour découper les viandes

(2) Lib. LXXII, *in Commod*, cap. 19.

seignement que nous fournisse son nom, c'est que la course, la poursuite de son adversaire, quel qu'il fût, était un de ses principaux moyens de défense ou d'attaque.

Le passage de Dion n'indique rien de nouveau au sujet des armes du *secutor*. On aurait tort, particulièrement, de croire, d'après lui, qu'il tenait habituellement le bouclier de la main droite et l'épée de la main gauche; on remarquera seulement que ces armes sont celles qu'indiquait tout-à-l'heure saint Isidore.

Cet écrivain lui donne, en outre, pour combattre le rétiaire, une masse de plomb : il devait, dit-il, s'en servir pour empêcher le filet de tomber sur lui et de l'envelopper. Cela nous paraît douteux ; aucun écrivain ancien ne parle de cette arme comme appartenant en propre au *secutor*. Il est facile de remarquer, d'ailleurs, que son épée pouvait remplir le même office, et que les deux armes l'auraient singulièrement embarrassé.

Enfin, un *secutor* dont nous avons l'inscription portait le nom de Flamma (1). Serait-ce par allusion à l'arme dont il se servait? Le *secutor* maniait-il une torche, dans une espèce de combat qui nous est inconnue? Il compléterait, dans ce cas, le symbolisme que plusieurs auteurs ont signalé, et représenterait le feu combattu par l'eau, celle-ci personnifiée par le rétiaire.

(1) Grut. p. 334, n° 4.

### X (*Losange*). HERMÈS (*Planche VIII*).

Hermès (1) en forme de gaîne, décoré, sur le devant, de lignes géométriques rouges et blanches, la tête tournée à droite et ornée d'une couronne de feuillages, dont les bandelettes rouges retombent sur les bras. Ceux-ci sont coupés au-dessous de l'épaule. Contre le monument, à gauche, est appuyé un grand bouclier semblable à celui que nous venons de voir et, comme lui, décoré de lignes géométriques. Entre le bouclier et la gaîne de l'hermès est une palme. A droite, sur le sol, un casque de couleur jaune moucheté de noir, à visière fermée, avec trous pour les yeux; à cimier conique, où le gris, qui domine, est coupé de traits jaunes.

Les cubes qui forment la palme et la couronne sont en marbre d'un gris verdâtre.

A première vue, le visage de l'hermès paraît informe; les yeux, notamment, sont à peine indiqués: cependant il est facile de voir qu'ils sont tournés vers la gauche. Quant à la manière dont cette figure est traitée, on remarquera que le mosaïste a voulu mettre entre elle et celles des autres tableaux la différence qui devait exister entre des personnages animés et un monument sculpté.

La présence de cet hermès soulève des questions importantes pour l'histoire des gladiateurs; ou plutôt, nous avons tort de parler de questions soulevées : quoique les faits dont nous allons nous occuper n'aient jamais été l'objet d'une étude particulière, ils semblaient n'avoir pas besoin d'être

(1) E. FLEURY, n° 30.

démontrés; aussi avons-nous vu avec étonnement le doute exprimé à leur égard, dans le *Journal de l'Aisne*, à propos de l'hermès de notre mosaïque.

Voici ce qu'écrivait le rédacteur en chef de ce journal, à la date du 27 Novembre 1860 :

« Des personnes pensent qu'il se pourrait bien que cette panoplie fût composée des armes à donner aux vainqueurs. Le prix des combats de gladiateurs, c'était la vie pour le plus vaillant ou le plus habile. Les écrivains romains n'ont pas, que je sache, fait mention qu'à la suite de ces luttes à mort on décernait des palmes au survivant. »

Certains détails que nous avons précédement donnés suffiraient, à la rigueur, pour prouver que la vie n'était pas l'unique enjeu de ces combats. Mais un doute exprimé aussi formellement qu'on vient de le voir, demande une démonstration en règle : les « écrivains romains » et les monuments nous en fourniront à l'envi les éléments.

L'examen auquel nous allons nous livrer a pour objet trois points principaux :

1° Quelles sont les récompenses qu'on donnait aux gladiateurs ?

2° Y a-t-il des exemples de semblables hermès ?

3° Quel est l'objet de ces hermès ?

On ne contestera pas que la palme et la couronne n'aient été à Rome, comme dans la Grèce, la récompense accordée aux vainqueurs des courses de chars et des jeux athlétiques.

Ceci, d'ailleurs, est démontré par une foule de textes et par un nombre plus grand encore de monuments.

Horace et Virgile nous dispensent d'aller jusqu'à Pindare et jusqu'aux jeux Pythiques et à ceux d'Olympie. Le premier nous montre la palme des jeux ennoblissant le vainqueur romain et l'assimilant aux Dieux (1) :

.... Palma que nobilis
Terrarum dominos evehit ad Deos.

Le second, avant d'ouvrir les jeux troyens qui, depuis, passèrent dans l'arène, étale sous nos yeux les prix, les sacrés trépieds, les vertes couronnes et les palmes destinés aux vainqueurs (2) :

Munera principio ante oculos circoque locantur
In medio, sacri tripodes, viridesque coronæ,
Et palmæ, pretium victoribus....

C'est là, en effet, ce que nous trouvons sur tous les monuments qui rappellent les jeux du cirque et de l'amphithéâtre. Ce n'est pas assez de voir, sur une foule de médailles et de lampes, les vainqueurs des courses tenant une palme, couronnés par la Victoire (3); mais les prix proposés et les palmes destinées aux vainqueurs y sont aussi repré-

(1) Lib. I, *od.* I, 5.

(2) *Æneid.* lib. V, 109.

(3) Bellori, *Lucerne*, pl. 26, 30. — Monnaie de Syracuse, *Voyage à Naples*, par S.-Non, t. IV, p. 292, 326; monnaie de Camarina, *op. cit.*, p. 346 ; monnaie de Messine, *op. cit.*, p. 372 ; monnaie de Catane, *op. cit.*, p. 374 ; monnaie d'Hymère, *op. cit.*, p. 378; monnaie de Sélinonte, *op. cit.*, p. 380.

sentés à part, comme exposés à la vue des concurrents dans une espèce d'urne placée sur une table ou sur un trépied (1). Les jeux Actiaques (2), les jeux Alexandrins (3) sont rappelés par les mêmes emblèmes, par les mêmes récompenses promises. Les discoboles (4), les pugiles (5), les athlètes (6) ont sous les yeux les mêmes prix, les mêmes distinctions.

Ces derniers, je veux dire les pugiles et les athlètes, se rapprochent le plus des gladiateurs par leurs habitudes et le genre d'exercices auxquels ils s'adonnent ; c'est aussi chez eux que nous trouverons le plus de rapports dans les récompenses proposées aux vainqueurs.

Une loi d'Alexandre Sévère accorde l'exemption des charges publiques aux athlètes qui ont obtenu au moins trois fois la couronne (7). Tout le monde connaît ce que dit saint Paul (8), comparant la récompense éternelle du chrétien à la couronne des athlètes : « Et illi quidem ut corruptibilem coronam

(1) *Lucern. fict. Musei Passer.*, pl. 30, 31.

(2) Médaille de Sévère, *Muséum de Florence*, gr. par David, t. VI, pl. 3, n° 2 ; médaille de Caracalla, *op. cit.*, pl. 8, n° 2 ; médaille d'Héliogabale, *op. cit.*, pl. 18, n° 1 ; médaille de Galien, *op. cit.*, pl. 52, n° 1.

(3) *Op. cit.*, pl. 13, n° 2.

(4) *Op. cit.*, t. VII, pl. 7, n° 2.

(5) *Op. cit.*, t. VIII, pl. 62, n° 1.

(6) *Op. cit.*, t. VIII, pl. 65, n° 2.

(7) *Cod.*, tit. de athletis. — Cf. Gronov. *Thes. gr. ant.*, t. VIII, p. 2295, n° 11.

(8) *Ad Corinth.*, I, c. IX, 25.

accipiant, nos autem incorruptam. » Et c'est ce que la mosaïque de Latran, recueillie dans deux pièces des thermes de Caracalla, nous montre, en effet. On y voit plusieurs des combattants qui portent des palmes à la main, et, de plus, des couronnes à l'autre main ou sur leur tête. Ces couronnes sont de deux sortes ; le plus grand nombre justifient à la lettre l'expression de saint Paul : elles sont formées de feuillages, ornées de fleurs et de lemnisques ou bouts pendants (1). Des palmes et des couronnes figurent aussi dans quelques médaillons de la même mosaïque, avec des vases et des gantelets ; ce sont, à n'en pas douter, les récompenses promises aux vainqueurs. Enfin, un hermès occupe, comme ici, un médaillon ; il est couronné de la même façon que les athlètes.

Or, s'il était vrai, comme le savant Letronne l'a démontré à certains égards (2), et comme l'admet le P. Secchi (3), que les athlètes de profession ne fussent qu'une variété des gladiateurs, dès lors que les pugiles de Latran reçoivent des couronnes, pourquoi les gladiateurs de toutes les classes n'auraient-ils pas droit à de semblables récompenses ?

(1) Le P. Secchi (*Il Musaico Antoniniano*, p. 87) a cherché à expliquer les différences que présentent les figures de la mosaïque de Latran ; il pense qu'une première victoire était récompensée par une palme, une seconde, par deux palmes, et la troisième, par une couronne. Aux couronnes de feuillage on en substitua d'or, puis les rubans qui les décoraient reçurent eux-mêmes des ornements de même matière.

(2) *Revue archéol.*, 1846, p. 5.

(3) *Op. cit.*

On ne saurait même nous objecter que la plupart des gladiateurs étaient des esclaves, et que la condition plus élevée des athlètes les mettait hors de comparaison avec eux. Car, s'il est vrai qu'en Grèce, il était très-extraordinaire, « contra legem, » suivant le langage d'Artémidore (1), qu'un esclave prît part aux exercices gymnastiques, cette remarque, peut-être applicable aux exercices privés chez les Romains, ne l'était certainement pas aux jeux publics. Dans les amphithéâtres de Rome, on voyait des exercices de toute espèce ; des athlètes, notamment, y combattaient par paires aussi bien que les gladiateurs, payés comme les gladiateurs, enrégimentés comme les gladiateurs : les inscriptions que nous avons citées le prouvent (2). Ces athlètes étaient-ils des hommes libres ? C'est plutôt le contraire qu'il faudrait soutenir. Dion Chrysostôme, s'adressant aux Alexandrins, leur dit : « Ces athlètes, dont le spectacle vous plaît tant, ne sont que des esclaves (3). » Ce langage est clair.

Il y a plus : les histrions et les gens réputés infâmes, qui servaient aux spectacles, recevaient eux-mêmes des récompenses honorifiques, telles que des palmes et des couronnes. Domitien, dit Suétone (4),

(1) *Oneirocr.*, lib. I, cap. 64.

(2) ORELLI, 2530 ; HENZEN, 6166.

(3) Orat. XXXII. L'orateur ajoute que ces athlètes recevaient une somme d'argent, ce qui n'excluait pas d'autres récompenses.

(4) *In Domit.*, c. IV.— Boissard (*Antiq. Rom.*, part. V, tab. 6) et Gruter (p. 331, n° 4) nous ont conservé deux inscriptions relatives à des vainqueurs couronnés à la suite des jeux scéniques. Passeri (*Lucernæ fict.*, t. III, p. 58) remarque que la couronne employée alors était sans lemnisques ou rubans.

établit en l'honneur de Jupiter Capitolin un triple concours, musical, équestre, gymnique, qui devait être célébré tous les cinq ans. On y distribuait, ajoute l'historien, un peu plus de couronnes qu'aujourd'hui : « Et aliquanto plurium quam nunc est coronarum. »

La religion, qui consacrait ces jeux et ces combats, ennoblissait les vainqueurs et servait d'excuse aux honneurs qu'on leur accordait.

Mais il est temps de parler des gladiateurs en particulier.

Les écrivains qui se sont occupés des gladiateurs se sont mépris généralement sur les récompenses qu'ils pouvaient mériter ; ils ont confondu même les conditions diverses dans lesquelles la lutte pouvait placer les combattants.

Une inscription relative à un *secutor* (1) va nous aider à établir les différents degrés du succès.

Elle nous apprend que ce *secutor*, nommé Flamma, avait combattu trente-quatre fois ; qu'il avait été vingt-et une fois vainqueur ; que neuf fois il n'avait été ni renversé, ni démonté (*stans*), et que la victoire avait été indécise ; qu'enfin il avait été renvoyé quatre fois (*missus*).

La *missio* était donc le dernier degré du succès ; c'était une défaite honorable, après laquelle, grâce à la bonne volonté des spectateurs, le gladiateur avait la liberté de vivre pour d'autres engagements. Cette conclusion du combat est le contraire de celle qu'on

(1) Flamma. sec. vix. an. XXX || pugnat. XXXIIII || vicit. XXI || stans VIIII. mis. IIII, etc. (GRUTER, p. 334, n° 4 ; ORELLI, 2571.)

appelle « *sine missione* ; » ce n'est pas davantage, ce n'est surtout pas le *congé* proprement dit (1).

Celui-ci s'accordait après un certain temps de service, par la tradition de la *rudis*, épée de bois avec laquelle on s'exerçait dans le *ludus gladiatorius*, signifiant, dans cette circonstance, qu'à l'avenir, les gladiateurs étaient dispensés de paraître dans un combat sérieux. *Rude donari*, passer dans les *rudiarii* ou vétérans, c'était, proprement, être réformé; témoin ce mot de Cicéron (2) : « Vous qui combattiez si bien encore, pourquoi recevoir sitôt la *rudis ?* » « Tam bonus gladiator, rudem tam cito accepisti ? » Témoin encore cet endroit d'Ovide (3) :

Sic igitur, tarda vires minuente senecta,
Me quoque donari jam rude tempus erat.

La *rudis*, en résumé, n'était pas une récompense, elle marquait seulement le terme d'un engagement. Il en était d'elle comme des chevrons dans notre armée. Les gladiateurs vétérans comptaient leurs états de service par le nombre des *rudes* obtenues. C'est, croyons-nous, le sens qu'il faut donner aux expressions « *summa rudis, secunda rudis,* » que présentent plusieurs inscriptions (4).

(1) L'inscription du thrace M. Antonius Exochus (Gruter, p. 335, n° 5) parle avec un certain mépris de la *missio*. Pour dire que ce gladiateur avait battu son adversaire, elle emploie ces mots : « Missum fecit. » *Missus* indique donc un combattant vaincu, mais relevé des suites de sa défaite par l'absolution du peuple.

(2) *Philip*. II, 29.

(3) *Trist*. lib. IV, eleg. 8.

(4) Orelli, 2573, 2574, 2575.

Orelli entend ce mot dans le sens de « primas » ou « secundas partes tenere. »

Elle suivait toujours une victoire et était accompagnée de la palme. Un jour, sous Domitien, les gladiateurs Priscus et Verus combattaient depuis longtemps avec un succès égal ; la lutte ne finissant pas, dit Martial (1), l'empereur, à la demande du peuple, envoya à chacun d'eux la *rudis* et la palme, juste récompense de leur adresse et de leur courage.

On connaît aussi le trait de Caligula, qui se mit à parcourir l'arène, une palme à la main, comme les vainqueurs : « More victorum cum palma discurrit, » après avoir tué traîtreusement d'un coup de poignard un myrmillon qu'il combattait avec la *rudis* et qui avait fait semblant d'être vaincu (2).

Mais la palme est inséparable de la couronne ; car la palme est plutôt un signe, un symbole de la victoire que le prix de la victoire (3) ; elle indique, dit Clément d'Alexandrie (4), que ceux à qui elle est donnée sont victorieux et doivent recevoir la couronne. Aussi la palme n'est-elle pas un premier degré, et la couronne une distinction plus élevée.

On ne comprendrait pas, du reste, que la victoire eût des degrés dans le combat par paires : cela ne pourrait s'entendre que de gladiateurs combattant en troupe, comme nous le voyons dans une inscription du règne de Trajan, relative à un *meridianus* (5).

(1) *Spect.*, epigr. XXXII.

(2) Suet., *in Caio Calig.*, c. XXXII.

(3) Aristid., *de rhet. Orat.*, I.

(4) *Pædag.*, lib. II, c. 8.

(5) L. Annaeus || mer || vicit. CIIII || secund. tulit. XX. IIIIX || tert. tulit. XIIX. || pal. et cor.... V. || divi. Traiani. || Aug mun. (Grut., 335, 4. — Orelli, 2587.)

Ce gladiateur avait obtenu cent quatre fois la victoire ou le premier rang, vingt-six fois le second, dix-huit fois le troisième ; il avait reçu, enfin, un nombre de palmes et de couronnes malheureusement effacé dans l'inscription, mais qu'on peut regarder, à cause de la place qu'il devait occuper, comme étant la somme des nombres précédents.

Ce nombre unique pour les palmes et les couronnes prouve que les deux genres de distinctions ont une valeur égale comme symboles de la victoire. La targe votive du rétiaire Secundus, publiée par M. de Longpérier (1), ne sépare pas l'une de l'autre, et nous voyons les gladiateurs compter leurs victoires aussi bien par le nombre des palmes que par celui des couronnes. Cicéron, parlant d'un gladiateur exercé et fameux, l'appelle « Plurimarum palmarum nobilis ac vetus gladiator (2). » L'inscription du thrace Danaüs (3) fait connaître qu'il a remporté neuf victoires, et la stèle qui porte cette inscription porte aussi neuf couronnes sculptées dans la pierre ; celle du rétiaire Euphratès porte pareillement six couronnes, de même que son inscription annonce six victoires (4).

Fabretti (*de Col Trajani Syntagma*, p. 253 et sq.) explique *secundas*, *tertias*, comme s'il y avait *secunda*, *tertia præmia* ; il en donne d'autres exemples relatifs aux courses de chars. On trouve dans Pline (*Hist. nat.*, lib. XIV, c. 8 ; lib. XIX, c. 2) *prima*, *secunda*, *tertia palma*, pour indiquer le premier, le second, le troisième rang.

(1) *Revue archéol.*, 1851, pl. 165.

(2) *Pro Roscio Amer.*

(3) *Revue arch.*, 1846, pl. 46.

(4) *Rev. arch.*, 1851, p. 417.

Nous rappellerons encore, à ce propos, la stèle funéraire du thrace M. Antonius Exochus (1) : tout s'y trouve à la fois. Le gladiateur lui-même tient de la main gauche une longue palme; de la droite, il montre la couronne de feuillage qui est posée sur sa tête; près de lui, à droite, est son bouclier, orné d'une couronne d'olivier à lemnisques.

On sait que le bonnet était l'insigne de la liberté. Recevoir le *pileus*, c'était, pour les esclaves, l'affranchissement. Les gladiateurs du fisc, esclaves ou condamnés, pouvaient l'obtenir au bout de cinq ans, suivant Ulpien (2); mais, sans aller jusqu'à ce terme, il leur était permis, dès la troisième année, de recevoir la *rudis* et de s'affranchir, en attendant la liberté, du métier périlleux auquel ils avaient été assujettis.

Pas n'est besoin d'ajouter que les *auctorati* ou engagés pour une somme convenue, recevaient, en tout état de cause, le prix de leur engagement (3). Mais indépendamment de cela, des prix en argent étaient proposés avant le combat et comptés par l'empereur ou par le magistrat qui présidait aux jeux. On le voit par des traits de la vie d'Auguste (4) et de celle de Claude (5), et plus généralement par ce vers de Juvénal (6) :

Accipe victori populus quod postulat aurum.

(1) Gruter, p 335, n. 5.

(2) Ulpian. fragm., apud Lips. *Saturn.*, lib. II, cap. 23. — Tertul., *de Spect.*, cap. XXI.

(3) Suet., *in Tiber.*, c. VII.

(4) Id., *in Aug.*

(5) Id., *in Claud.*

(6) *Sat.* VII, sub fine.

Enfin, nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit plus haut des titres honorifiques de *spectatus* et de *victor*, que prenaient les gladiateurs ; non plus que sur les plumes dont ils ornaient leur casque. Ces plumes, nous pouvons peut-être le remarquer ici, avaient vraisemblablement pour origine les couronnes de plumes que portaient les vainqueurs aux jeux Olympiques (1).

Nous montrerons en deux mots que les bestiaires avaient droit aux mêmes récompenses.

Nous avons essayé de prouver que les bestiaires de profession doivent être compris dans les gladiateurs. A leur tour, les exemples que nous citerons, où les mêmes prix sont accordés aux uns et aux autres, viendront confirmer notre assertion.

Martial (2), racontant les exploits d'un chasseur nommé Carpophore, dit qu'il tua un ours du nord ; qu'il terrassa un lion dont la défaite aurait illustré la main d'Hercule ; qu'il étendit, enfin, mort, le plus agile des léopards ; et qu'au moment où il recevait le prix de ces exploits, il était prêt à recommencer.

Præmia quum laudis ferret, adhuc poterat.

Que pouvaient être ces récompenses de la gloire, « laudis præmia? » Que signifient ces mots dans le langage des Romains ? Perpétuellement la même chose, des palmes et des couronnes.

(1) Pindar. *Olymp.*, od. XIV.
(2) *Spect.*, epigr. XVII.

Aussi, Gallien, voyant dans l'amphithéâtre un magnifique taureau manqué dix fois de suite par le bestiaire qui le combattait, envoya-t-il une couronne à cet homme, en disant aux spectateurs étonnés qu'il était difficile de manquer tant de fois un taureau de pareille taille (1).

Revenons à notre hermès et à ceux qui lui ressemblent, pour dire quel en était l'objet.

Nous avons déjà parlé d'une figure du même genre qui fait partie de la mosaïque de Latran : nous pourrions multiplier les exemples, tout en nous renfermant dans ceux où il est question de gladiateurs proprement dits. Ici, c'est une simple colonne à laquelle sont attachées des palmes (2) ; là, les palmes sont placées dans un vase, qui lui-même surmonte une colonne ou un trépied (3) ; ailleurs, le therme en gaîne, comme le nôtre, est surmonté d'une tête couronnée, et à côté se trouve une amphore avec la palme (4) ; enfin, la disposition la plus simple consiste en un arbre ou une colonne surmontée d'un

(1) Treb. Pollio, *de Gord.*

(2) Piranesi, t. III, pl. XXIX, 1. — *Pitture ant. di Ercolano*, t. II, p. 9.

(3) Passerii *Lucerne fict.*, tom. III, tav. 7.
Beaucoup de monnaies des villes grecques de l'Italie, et même de l'Asie, portent ce symbole. Elles sont regardées généralement comme postérieures à l'établissement de la domination romaine. On croit que le vase servait à tirer au sort les noms des gladiateurs. Cf. Pellerin, *Monum. des villes*, t. III, pl. 124, 134.

(4) David, *Musée de Florence*, t. VIII, pl. 65, n° 2. — Passeri (*Luc. fict.*, t. III, p. iij de la préface) a donné un fragment de fiole en verre représentant un cirque avec des courses de chars. Sur la *spina* se trouvent un trophée et des palmes.

casque, et contre laquelle s'appuie un bouclier (1).

Le nôtre participe de ces différents caractères. A ses pieds sont les armes propres aux exercices qui s'accomplissent autour de lui, avec la palme réservée aux vainqueurs, et sur sa tête la couronne ornée de bandelettes. Sa présence a pour objet de stimuler l'ardeur des combattants; c'est ainsi que dans la mosaïque du Cirque, à Lyon, on voit, sur la même ligne que la *spina*, deux hommes qui tiennent, l'un une palme, l'autre une couronne. C'est un symbole des jeux et des récompenses promises au succès; ce qu'indique en un seul mot Cicéròn, parlant d'une statue de ce L. Antoine qui avait rempli le rôle de myrmillon à Mylases (2) : « Statua palmaris. »

Il a de plus, un caractère sacré.

Dans une épigramme de Zénocrate (3), Mercure se plaint assez agréablement d'être placé, sans bras ni jambes, dans la palestre, lieu où l'on a pourtant besoin de ses jambes pour la course, et de ses bras pour les exercices du pugilat. Hermès, en effet, suivant Salvien (4), était le dieu de la palestre, comme Minerve était honorée dans les gymnases ou académies (5), Vénus dans les théâtres, Neptune dans les cirques et Mars dans les arènes.

(1) Monument de Bato, déjà cité. (WINCKELM., *Monum. ant. ined.*, t. II, 199.)

(2) *Philipp.*, VI, c. 5.

(3) BRUNCK, *Analecta*, t. II, p. 59.

(4) *De Gubern. Dei*, lib. VI.

(5) Atticus ayant offert à Cicéron de lui envoyer une *hermathène* achetée pour lui à Athènes, l'orateur lui répondit (lib. I,

Et ici il faut comprendre à la fois les combats de gladiateurs et les chasses ; car, si Martial appelle un gladiateur renommé « Martia voluptas (1), » les chasses sont aussi bien pour lui les combats de Mars, « prælia Martis (2). »

Le Mars de notre mosaïque n'est pas mieux traité que le Mercure du poète. Mais aussi il a les attributs qui lui conviennent, ceux du moins qui servaient le plus dans les jeux dont il s'agit, le casque et le bouclier.

Pluton, si l'on en croit Tertullien, partageait avec Mars le patronage des gladiateurs et l'intendance de l'arène ; mais ce qu'il en dit doit s'entendre des combats sans quartier, entre condamnés (3).

Un moment, en voyant la place qu'occupe cet hermès, nous avions pensé qu'il représentait, comme en abrégé et dans son élément le plus essentiel, la *spina* du cirque. Et en effet, nous avions remarqué que, dans certaines médailles qui reproduisent le cirque ou l'amphithéâtre, le spectacle se

*epist.* 4) : « Quod ad me de hermathena scribis, per mihi gratum est, et ornamentum academiæ proprium meæ, quod et Hermes commune omnium et Minerva singulare est ejus gymnasii. »

Une mosaïque de Lyon représente un semblable hermès qui assiste à une lutte d'éloquence (SPON, *Miscell. erud. antiq.*, p. 38 ;— COLONIA, *Hist. litt. de Lyon*, t. I, p. 237 ; — ARTAUD, *Hist. de la peint. en mos.*, p. 56.)

(1) Lib. V, *epigr.* 25.

(2) *Spectac.*, 22.

(3) « Risimus et meridiani ludi de diis lusum, quo Dis pater, Jovis frater, gladiatorum exsequias cum malleo deducit. » (*Ad Nation.*, lib. I, c. 10.)

trouve ainsi partagé : d'un côté les gladiateurs, les bêtes de l'autre (1). Mais cette disposition des jeux dans les monuments n'est que fictive, puisque les deux sortes de combats ne s'y donnaient pas en même temps.

Un exemple fourni par Gruter (2) nous paraît décider la question. C'est une mosaïque trouvée à Augsbourg, qui offre, comme la nôtre, une représentation des jeux disposée en petits tableaux, à cette différence près que la chasse y est remplacée par une course de chars. Sur les trois bandes qui la composent, celle du milieu est pour les chars, les deux autres pour les gladiateurs. La *spina*, ou du moins la portion de *spina* que l'on pouvait admettre ici, est représentée par les trois bornes coniques que l'on y voit ordinairement ; elle occupe un des carrés du milieu. Mais cela n'empêche pas les gladiateurs d'avoir leur hermès. Contre lui sont dressés deux palmes et un trident de rétiaire. Un rabdophore vient détacher une des palmes, probablement pour la donner à un combattant vainqueur. L'hermès occupe le carré inférieur au précédent, en dehors de la ligne médiane, conséquemment sans rapport quelconque avec la *spina*.

L'idée que notre hermès rappellerait la *spina* n'a donc aucun fondement. La seule chose qu'on puisse y voir, c'est, dans la forme consacrée par l'usage,

(1) Le médaillon de Valentinien III, que nous avons cité plus haut (SAINT-NON, *Voyage pittor. du roy de Naples*, t. II, p. 78) présente cette disposition.

(2) Page 336.

MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS.

Planche IX




E.D.P. del.

Lith. Maillet-Vaiser à Reims

l'image du Dieu qui préside aux exercices représentés dans la mosaïque, offrant lui-même aux vainqueurs les récompenses qui leur sont promises.

### XI (*Carré*). AGITATOR (*Planche IX*).

Une grande partie de ce médaillon a disparu (1), et ce qui en reste est fort altéré pour la couleur. On y distingue le haut du corps d'un personnage tourné à gauche, maniant de la main droite un fouet (*scutica*). Quant à l'habillement, il paraît être celui des *agitatores* qui suivent : justaucorps semblable à celui du n° 7, à gorgère de couleur sombre ; les bras paraissent nus ou couverts d'un maillot continu ; rien n'indique que le gauche ait été revêtu, à son extrémité, d'un gantelet ; la tête, découverte, paraît avoir les cheveux soigneusement relevés au-dessus du front et lissés, et de plus pendants par-derrière; le visage est sans barbe. Les pieds, qui subsistent au bas du tableau, indiquent la pose du personnage. Ils portent des caliges à bandes de couleur foncée et à bouts pointus. Enfin, en avant, à terre, est un objet, malheureusement incomplet, de forme ovale, qui paraît être un bouclier : toutefois, nous n'osons rien préciser à cet égard.

On employait, pour exciter les bêtes et les irriter, le fouet (2) et le feu (3). C'est bien un fouet que tient notre bestiaire, et avec ce fouet, il a dû chasser devant lui la bête du n° 12, qu'attend le piquier du n° 13.

C'est le rôle que remplissent aussi les bestiaires des n°s 29 et 33, à qui nous donnons, comme à

(1) E. FLEURY, n° 25.
(2) SOZOMEN., lib. VII, c. 27.
(3) EUSEB. *Hist. Eccl.*, lib. VIII. — MART. *Spect.*, 19.

celui-ci, le nom d'*agitator*, en avouant, toutefois, que nous n'avons rien trouvé dans les auteurs qui définisse ce rôle, non plus que la dénomination par laquelle nous le désignons. Il est une classe de gladiateurs dont le nom est assez souvent employé, sans qu'on sache ce qui les caractérisait : ce sont les *provocatores*, que quelques écrivains ont confondus avec les *secutores*. Un gladiateur de cette classe, mentionné dans une inscription, porte le nom de *Pardus* (1). Il y a là certainement une allusion, peut-être un souvenir du genre d'animaux contre lequel le gladiateur avait le plus de succès dans les chasses. Cette remarque nous amène à nous demander si ce *provocator* ne remplissait pas, dans les chasses, le rôle auquel nous donnons ici le nom d'*agitator*. Dépourvu des éléments nécessaires pour répondre à cette question, nous croyons devoir nous en tenir au dernier nom, qui est celui de tous ceux qui ont le fouet en main pour exciter des animaux.

Les autres *agitatores* dont nous venons de parler ne tiennent rien à la main gauche : cela nous porte à croire qu'il en est de même de celui qui nous occupe ici. On pourrait admettre cependant qu'il tient quelque chose, une arme, un morceau d'étoffe, par exemple ; ou que ce qu'il devait porter est le bouclier qu'on supposera tombé à terre. Mais un bouclier ne paraît nécessaire que s'il s'agit d'un combat singulier d'homme à bête, comme dans les nos 14 et 15 ; ici, le bestiaire remplit un rôle secondaire ; il se borne à pousser la bête vers le piquier

(1) Orelli, 2566.

qui est armé pour la recevoir : il n'a que faire d'un bouclier. Si donc l'objet en question était un bouclier, il ne lui appartiendrait pas.

Ne serait-ce pas plutôt un de ces ballons que l'on employait dans les jeux de l'arène ? Il est vrai que c'était particulièrement sur les taureaux qu'on les lançait, comme on le voit par ces vers de Martial (1) :

Qui modo per totam, flammis stimulatus, arenam
Sustulerat raptas taurus in astra pilas ;

et par cet autre (2) :

Jactat ut impositas taurus in astra pilas.

Mais il est probable qu'on employait le même moyen pour irriter d'autres animaux.

Martial fait dire à une toge percée de trous que le ballon exposé le premier à la furie et aux cornes des taureaux ne voudrait pas qu'elle passât pour être à lui (3) :

At me, quæ passa est furias et cornua tauri,
Noluerit dici quam pila prima suam.

Et en effet, on habillait quelquefois ces ballons, on en faisait des mannequins à forme humaine, des « hommes de foin, » comme s'exprime Cicéron (4) ; mais l'usage d'épouvantails ainsi façonnés n'excluait pas, vraisemblablement, ceux de forme sphérique.

(1) *Spect.*, 19.
(2) *Spect.*, 22.
(3) Lib. II, *epigr.* 43.
(4) *Pro C. Cornel.* I, fragm. ap. Asconium.

Enfin, l'objet en question pourrait être un disque qu'on aurait lancé pour effrayer la bête. « Quelques-uns, dit Pline (1), roulant des disques devant les lions, non-seulement se garantissent de leurs approches, mais encore les font fuir par cette simple manœuvre. » De son côté, Sénèque dit que le mouvement d'une roue produit le même effet (2).

J'avoue que, sans l'ombre qui occupe la moitié de cet objet et qui semble destinée à indiquer la forme sphérique, je m'arrêterais volontiers au sens que ces deux auteurs viennent de nous indiquer. Mais, je le répète, l'explication qui précède ne présente aucune difficulté, et elle a pour elle la forme que le mosaïste paraît avoir cherché à préciser.

L'examen attentif du personnage renfermé dans ce médaillon et malheureusement bien mutilé, soulève une autre question. L'arrangement de la chevelure ne suffit pas assurément pour faire croire qu'il s'agit d'une femme; mais la forme saillante de la poitrine et aussi la continuité du maillot qui paraît envelopper le corps tout entier, sans indication de manches finissant sur les bras, semblent autoriser cette supposition.

Peut-être objectera-t-on que, quand les femmes descendaient dans l'arène, c'était pour y remplir un rôle qui devait les faire remarquer. Ici, Martial nous montre une femme qui, la gorge nue et le javelot en main, chasse le sanglier étrusque (3); cette

(1) Lib. VIII, 16.
(2) SENEC., *de Ira*, II, 12.
(3) *Spectac.*, epigr. 7.

autre, rivale d'Hercule, terrasse un lion (1). Mais, dans les saturnales décrites par Stace, ce sont plusieurs femmes qui déploient un courage d'homme et manient le fer avec habileté pour de pareils combats (2). Enfin, nous avons dit plus haut que le nombre et l'audace de ces amazones volontaires étaient devenus tels, sous Sévère, que le seul moyen de réprimer cet abus fut de bannir entièrement les femmes de l'arène (3).

S'il plaît de prendre les choses à la lettre, on conclura que notre figure, ou plutôt la mosaïque tout entière, est antérieure à l'ordre donné par ce prince. Nous n'avons pas, quant à nous, la prétention de préciser si bien sa date, surtout au moyen des indications peu certaines que nous avons. Notre figure est trop incomplète pour que nous osions l'invoquer comme un témoin irrécusable ; au besoin, cependant, l'histoire lui viendrait en aide pour justifier l'hypothèse que nous avons admise conditionnellement.

Nous avons dit qu'il pouvait y avoir un maillot ou justaucorps continu qui couvrait les bras eux-mêmes. Le trait noir qui semble dessiner une gorgère sera-t-il considéré comme un indice suffisant de la présence de ce maillot ? Nous avouons qu'on pourrait y voir également un collier, et supposer que le personnage était nu jusqu'à la ceinture.

(1) *Op. cit.*, epigr. 8.
(2) Lib. I, silv. 6.
(3) Dio, *de Severo*, lib. LXXXV, c. 16.

XII (*Losange*). LÉOPARD OU JAGUAR.

**Ce tableau (1) est fortement attaqué par le feu ; on y distingue cependant un animal lancé au galop ou faisant un bond, et dont les formes générales, les pattes de devant, la tête surtout, sont celles d'un grand carnassier de la race féline. Les mouchetures, difficiles à reconnaître, indiquent une panthère, un léopard ou un jaguar, seules espèces de grande taille dont les taches puissent être indiquées par un semis de points de couleur foncée sur un pelage fauve, puisque celles du tigre sont plutôt des traces ou des rubans, même dans la variété appelée tigre ondulé (2).**

Dans les trois espèces nommées plus haut, le jaguar est surtout remarquable par le peu de longueur de sa queue (3). Nous le préférerons volontiers ici pour cette raison.

Les anciens confondaient généralement tous les animaux à pelage moucheté. Pline (4) se borne à dire, à leur sujet, que les unes ont une robe moins foncée que les autres, et que celles qu'on regarde comme des femelles sont appelées *variées*, tandis que le nom de *pards* est réservé aux mâles. Oppien, parlant des panthères (5), dit qu'il y en a de grandes

(1) E. Fleury, n° 24.

(2) Geoffroy-Saint-Hilaire et Fred. Cuvier, *Hist. nat des mammifères*, t. III.

(3) *Op. cit.*, t. II.

(4) Lib. III, c. 17.

(5) Lib. VIII.

et de petites, et que celles-ci ont la queue plus longue que les autres : d'où il résulte que, comme cette particularité est, avec la petite taille, un des caractères distinctifs de la panthère en général, ce que l'écrivain cynégétique nomme grande panthère est tout ce qui ne doit pas porter ce nom.

Nous avons dit que les panthères et les tigres étaient compris dans les bêtes d'Afrique, si recherchées par les Romains et qu'on leur donna avec une si grande profusion. A l'époque de l'édilité de Scipion Nasica et de P. Lentulus (1), le nombre des panthères amenées dans l'arène était de soixante-trois. Scaurus le porta à 150 (2), Pompée à 410 (3), Auguste à 420 (4).

On voit, par les lettres de Cicéron (5), qu'on tirait aussi des panthères de la Carie et de la Pamphylie.

Les tigres n'ont jamais eu un pareil succès dans l'arène, soit à cause de leur plus grande rareté, soit pour la difficulté d'en tirer parti dans le combat. Néanmoins, on en vit jusqu'à 51 dans des jeux donnés par Héliogabale, et Dion remarque que c'était beaucoup pour une seule fois (6). On en montra d'apprivoisés sous Auguste (7), Claude (8), Domi-

(1) Liv., lib. XLIV, c. 18.
(2) Plin. *Hist. nat.*, c. XVII, 24.
(3) Plut., *in Pomp.*
(4) Plin., loc. cit.
(5) *Ad famil.*, lib. VIII, epist. 9.
(6) Lib. LXXIX, cap. 9.
(7) Plin., lib. VIII. cap. XVII, 25.
(8) *Loc. cit.*

tien (1), et même attelés à des chars, comme nous l'apprend Martial :

Picto quod juga delicata collo
Pardus sustinet, improbæque tigres
Indulgent patientiam flagello (2).

### XIII (*Carré*). PIQUIER (*Planche IX*).

**Homme vu de face (3), la jambe droite développée en arrière, la gauche pliée ; il se porte à droite vers l'animal précédent (nº 12) et frappe de haut en bas, dans cette direction, avec une longue lance, dont la hampe est tenue à son extrémité par la main droite et soutenue par la main gauche. Le fer qui termine cette arme n'est pas visible : il doit être considéré comme caché par la bordure du tableau.**

Les couleurs de ce médaillon sont très-altérées. Sauf le bras droit, le pied droit et toute la gauche du corps, qui sont noircis, le reste est brûlé à blanc, et on n'y distingue que la forme des cubes, sans couleurs. La tête de l'homme est peu visible; néanmoins, on y remarque de la barbe. Il porte un justaucorps à manches courtes, sans bretelles apparentes, une ceinture, un *subligaculum* descendant carrément sur les cuisses, avec pièce de ventre triangulaire ; celle-ci ne descend pas entre les jambes au-dessous de la ligne terminale du *subligaculum*. Le bras droit est entièrement garni de lanières. La main gauche est

(1) MART. *Spect.*, XX ; lib. VIII, *epigr.* 20.
(2) MART. lib. I, *epigr.* 105.
(3) E. FLEURY, nº 23 : « Illisible. »

probablement couverte d'un gantelet ; cependant, la forme en est difficile à distinguer. Nous ne croyons pas à la présence d'un pantalon, mais le bas des jambes est revêtu d'un bandage semblable à la brassière et, comme elle, de diverses couleurs. Cette défense, adaptée aux jambes, devait être composée de cuir ou d'étoffe. Les anciens lui donnaient le nom de *fascia cruralis* (1). La chaussure présente elle-même des bandes dans le sens de sa longueur.

Enfin, la coiffure offre une particularité très-remarquable. Elle paraît être retenue sur le devant par un bandeau dont les bouts sont noués et pendent par-derrière. Cet arrangement de la tête a du rapport avec ce qu'on voit dans la mosaïque de Latran qui représente les jeux athlétiques. La plupart des combattants figurés dans ce pavé ont les cheveux noués par-derrière et maintenus sur la tête par une résille ; on voit même, près de l'un d'eux, dans un des carrés de la première bande inférieure, la figure de cette résille (2).

La lance (*cuspis*) est une arme assez rare dans les chasses, et cependant nous la voyons répétée ici plusieurs fois, sans qu'il y ait un seul exemple d'épieu, grand javelot particulièrement employé dans les chasses (*venabulum*). Ce dernier convient mieux pour une attaque à distance ; la lance, au contraire, est plutôt faite pour repousser un ennemi voisin. On trouve assez souvent, pour remplir le même objet, un trident (*fuscina*) au lieu de lance (3).

(1) ULPIAN. *Dig.*, XXXIV, tit. 2, 25.
(2) SECCHI, *il Musaico Antoniniano*.
(3) Vase de Montans, *Bullet. monum.*, 1861, p. 407.

On remarquera que, pour le combat représenté ici, comme aux nos 21, 23 et 33, 35, deux bestiaires sont employés, l'un à exciter l'animal (*agitator*), l'autre à recevoir son attaque, et à le percer de son arme (*excipium*) : c'est le terme employé particulièrement pour désigner l'arme, lance, épieu ou autre, avec laquelle le bestiaire attend la bête (1).

Martial nous apprend, dans un distique, comment il doit s'en servir, suivant l'animal qu'il s'agit de combattre :

> Excipient apros, expectabuntque leones,
> Intrabunt ursos, sit modo firma manus (2).

Ainsi, « la pique recevra le choc du sanglier et attendra le lion, mais on la lancera sur l'ours. » Je crois qu'ici c'est la seconde manière qui est employée, l'animal ayant beaucoup des allures du lion.

### XIV (*Losange*). OURS (*Planche X*).

Ours (3) courant, ou plutôt s'élançant, la gueule béante, les oreilles agitées, vers le guerrier qui suit.

La teinte générale de l'animal est un fauve veiné de rose et de gris, avec les traits principaux arrêtés en rouge et en noir. La langue elle-même est de cette dernière couleur.

La partie antérieure est bien rendue ; mais celle de derrière, et surtout les pieds, sont moins soignés.

(1) ISIDOR lib. XVIII, cap. 7 : « Venabula dicta sunt quasi venatui habilia. Excipia, quia venientem excipiunt, quasi excipiabula, excipiunt enim apros, etc. »

(2) Lib. XIV, *epigr.*, 30.

(3) E. FLEURY, n° 22 : « Loup illisible. »

# MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS

Planche X.




E.D.P. del — Lith. Maillet Valser à Reims

L'ours est un des animaux qui intéressaient le plus les spectateurs de l'amphithéâtre. On en faisait une consommation égale à celle des bêtes d'Afrique. Nous en voyons, par exemple, 400 figurer dans des jeux donnés par Caligula (1); 300, par Claude (2); 400, par Néron (3). Généralement, on les tirait de la Dalmatie et de la Pannonie (4); mais les plus beaux et les plus terribles venaient de la Calédonie (5) et des contrées polaires. Martial (6) et les lettres de Symmaque que nous avons citées (7) parlent d'ours qui avaient cette dernière provenance. On en tirait aussi d'Afrique, ou du moins de la Lybie (8) ou de la Numidie (9).

Le grand Scipion en envoya à Rome 40 avec des bêtes d'Afrique proprement dites et des éléphants (10). Domitius Ahenobardus fit combattre jusqu'à 100 ours de Nubie avec autant de chasseurs éthiopiens (11).

Leur grand nombre, entre les bêtes destinées à l'amphithéâtre, a fait donner le nom d'*ursarii* aux gens chargés de nourrir, non-seulement des ours, mais aussi d'autres animaux.

(1) Dio, lib. LIX, c. 24.
(2) *Auct. cit.*, lib. LX, c. 7.
(3) *Auct. cit.*, lib. LXI, c. 9.
(4) *Mémoires de l'Acad. des Inscrip.*, t. X. p. 439, 455.
(5) Mart. *Spect.*, epigr. 9.
(6) *Spect.*, epigr. 17.
(7) Lib. II, ep. 75 et passim.
(8) Mart. lib. I, *epig.* 140.
(9) Plin. lib. VIII, c. 36.
(10) Liv. lib. XL, 4.
(11) Plin. lib. VIII, cap. 36.

On en voit fréquemment représentés sur les vases de terre à figures (1) et sur des lampes (2).

L'ours brun d'Europe me paraît être la variété qui se rapporte le plus à notre figure. On y remarquera surtout la saillie verticale des épaules, qui est plus forte dans cette variété.

Celui que représente la mosaïque de Nenning monte sur le dos d'un bestiaire renversé, tandis que deux autres hommes chassent la bête à coups de fouet (3). Je me demande si cette dernière scène est un combat sérieux. L'ours, en effet, a de tout temps prêté à rire aux badauds, et l'arène a été bien des fois le théâtre de scènes comiques où cet animal avait le rôle principal (4).

Mais tous n'étaient pas d'humeur à se prêter à ces exercices. Les plus intraitables étaient l'objet de combats en règle, comme les lions et les autres animaux féroces (5).

### XV (*Carré*). MYRMILLON COMBATTANT UN OURS (*Planche X*).

Homme armé de toutes pièces (6), tourné de trois quarts, la tête de profil. La jambe droite tendue en arrière, la

(1) Vase de Montans, *Bullet. monum.*, 1861, p. 407.

(2) Bellori, *Lucerne*, 31. Les deux bestiaires figurés avec lui ont les jambes garnies de lanières.

(3) *Bullet. monum.*, 1855, p. 13.

(4) Vopisc., *in Carin.*, cap. 19. — Mart. *Spect.*, epig. 13.

(5) Mart. *Spect.*, epig. 17.

(6) E. Fleury, n° 21.

gauche violemment pliée et servant d'appui, il est prêt à recevoir le choc de l'ours qui précède. Une pièce de défense en métal, retenue par de nombreuses courroies, couvre le devant de sa jambe gauche ; une genouillère est fixée sur le genou droit au moyen de cordons; un *subligaculum* gris verdâtre contourne le haut des cuisses, avec pièce de ventre descendant en pointe entre les jambes. Large ceinture jaune, probablement couverte de métal, au-dessus de laquelle se voit l'extrémité supérieure du *subligaculum*. La poitrine et les cuisses, nues ; le bras droit couvert de lanières ou de bandes de fer, la main protégée par une pièce de défense jaune et armée d'une épée droite, l'épaule couverte d'une épaulière rouge-vif. Grand bouclier de couleur fauve, en forme de tuile courbe, décoré de lignes brunes et probablement bordé d'une bande de cuivre; il est tenu de près sur le corps par le bras gauche. La tête, droite, couverte d'un casque jaune, probablement en cuivre, plus élevé que celui du n° 9, plutôt semblable à celui qui est placé près de l'hermès ; la visière baissée, couvrant toute la figure et percée d'ouvertures pour les yeux; le cimier gris verdâtre et ayant l'aspect d'un cône arrondi.

La forme de l'arme offensive servait généralement à distinguer le bestiaire du gladiateur. « Dubitat utrum se ad gladium locet, an ad cultrum, » dit Senèque (1), en parlant d'un homme qui ne savait à laquelle des deux armes il devait se consacrer. Ici, nulle distinction : c'est l'épée à lame droite que nous avons vue plusieurs fois.

Sauf le casque, le costume dont nous venons de passer en revue les détails est celui du n° 3. Nous

(1) *Epist.* 88.

n'hésitons donc pas à donner le nom de myrmillon à ce gladiateur, armé comme pour combattre un de ses pareils, dont le bouclier va parer les coups de griffes et les dents d'un redoutable animal, et dont l'épée n'a rien du couteau proprement dit des chasseurs, mais offre peut-être plus de fermeté pour la lutte qui est engagée.

Il est souvent question de ce combat singulier dans les auteurs. Nous avons déjà rappelé l'exemple du gladiateur Carpophore, célébré par Martial (1). Une affiche recueillie par M. Henzen (2) nous a conservé le nom d'un autre *ursarius* (3), surnommé Félix, probablement à cause de ses succès. Et les gladiateurs de profession n'étaient pas les seuls qui fissent parade de ces exploits; la gloire de tuer quelques ours était recherchée par les gens de la classe élevée. Tel était, évidemment, ce P. Bæbius, de qui une inscription trouvée à Minturnes (4) raconte qu'il avait occupé les postes les plus honorables d'Herbanum, sa ville natale, et qu'ayant donné

(1) *Spect.*, epig. XVIII.

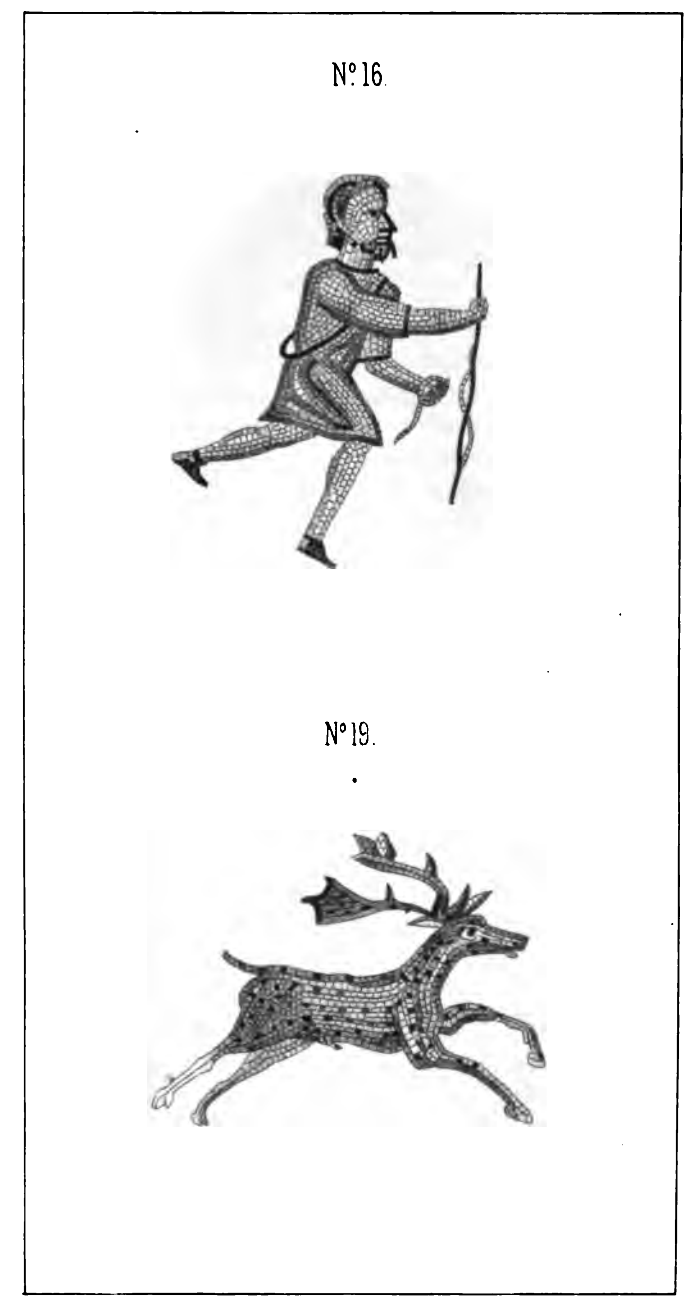
(2) *Supplem. Orellian.*, 6170.
HIIC VIINATIO PVGNABIIT || V K SIIPTIIMBRIIS || ET FIILIX AD VRSOS PVGNABET.

(3) On appelait ainsi non-seulement ceux qui combattaient les ours, mais aussi ceux qui prenaient soin des animaux destinés aux jeux publics, quels qu'ils fussent (Inscript. trouvée à Aix : *Bullet. monum.*, t. XXIV, p. 200); de même que les marchands d'animaux, en général, s'appelaient *ursorum negotiatores* (Symmach. lib. V, *epist.* 60). La surveillance de la ménagerie attachée à un amphithéâtre était confiée à un intendant spécial ; on voit dans Orelli, 2552, un « Præpositus armamentario ludi magni. »

(4) Henzen, *Suppl. Orell.*, 6148.

MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS

Planche XI




*E.D.P. del.* *Lith. Maillet-Valser à Reims*

des jeux (*editio*) à ses frais, il tua de sa main onze gladiateurs vainqueurs (*primores*) et dix ours féroces (*crudeles*) ; qu'enfin, en mémoire de ces hauts faits, les habitants d'Herbanum lui élevèrent une statue à Minturnes.

### XVI (*Losange*). HOMME TENANT UN ARC DÉBANDÉ (*Planche XI*).

Il est vu de profil, et court vers la droite, la jambe droite en avant. Il a la tête nue et porte de la barbe, est vêtu d'une tunique jaune, à manches descendant au-dessous du coude ; le reste des bras nu, ainsi que les jambes ; caliges noires. Il tient à la main droite un arc débandé, et à la gauche comme un bout de corde. Une courroie, placée en sautoir sur son épaule gauche, soutient probablement un carquois.

On rencontre assez souvent, sur les vases et les lampes, la représentation de ce sujet (1). Quelquefois on tuait ainsi à coups de flèches des animaux redoutables (2). Ceux qui occupent les nos 19 et 20, et que poursuit notre personnage, sont parfaitement inoffensifs ; aussi son costume est-il des plus légers. Il a, d'ailleurs, à son service les deux chiens qui le devancent et qui atteindront bientôt le gibier.

L'arc débandé indique, sans nul doute, que le trait est lancé.

(1) Vases trouvés à Montans. *Bullet. monum.*, 1861, p. 407.

(2) CAPITOL., *in Marc. Antonin.*, c. XVII. — PASSERII *Lucernæ fict.*, 10.

XVII (*Carré*). CHIEN.

Il court à droite, en aboyant.

La couleur de ce tableau est fortement attaquée par le feu ; le gris jaunâtre y domine. L'extrémité de la queue est enlevée.

Symmaque employa plusieurs fois, dans les jeux, des chiens d'Ecosse (1). J'ignore quel était le mérite particulier de ces animaux. Oppien, qui désigne nommément dix-sept variétés de chiens (2), n'en parle pas.

XVIII (*Losange*). CHIEN.

Il court aussi, en aboyant, à la poursuite des deux animaux qui fuient à droite.

Fortement attaqué pour la couleur.

XIX (*Carré*). DAIM (*Planche XI*).

Animal courant à droite (3). Sa forme est celle d'un cerf, à part la croupe, qui est plus déliée, et le bois, qui est aplati.

Celui-ci indique plutôt une variété de daim ou même de renne. On sait que cette dernière espèce

(1) Lib. VI, epist. 76 ; lib. IX, epist. 115.
(2) *Cyneget.* lib. I, v. 370 et sq.
(3) « Complètement détruit par le feu, » suivant M. E. Fleury.

existait dans le nord de l'Espagne, au temps de Pline, et qu'elle en a disparu. Autant que l'altération des couleurs permet d'en juger, le fond chamois du pelage est ici tacheté de rouge et de brun, tandis que les taches du daim fauve, par exemple, sont blanchâtres (1). Du reste, il ne faudrait pas s'étonner de voir à ces animaux des couleurs que l'on ne connaît pas. Non-seulement il y en avait de rares parmi ceux que l'on amenait dans l'arène, mais on peignait quelquefois les plus communs, pour les faire paraître extraordinaires. C'est ainsi qu'on teignait en rouge les plumes des autruches (2), qu'on peignait en rouge également les léopards et les tigres (3).

Les empereurs firent tuer à profusion des animaux de venaison dans l'arène. Gordien père donna, un jour, 200 daims et autant de cerfs à large bois, *palmati* (4); mais, sous Probus, on vit plusieurs fois dans l'arène jusqu'à 1,000 cerfs, 1,000 sangliers et presque autant de chamois, sans compter un nombre infini d'autres bêtes (5).

Rien n'était plus propre à donner l'image d'une véritable chasse que ces animaux paisibles, fuyant devant les chiens qui aboient et succombant sous

(1) Geoffroy-Saint-Hilaire et Fred. Cuvier, *Hist. nat. des mammifères*, t. I^er^.

(2) Capitol., *in Gordian.* cap. 3.

(3) Mart. lib. I, *epig.* 106.

(4) Capitol., loc. cit.

(5) Vopisc., *in Probo*, c. 19.

leurs morsures. C'était par cet amusement innocent qu'on mettait le peuple en gaîté dès le commencement de la journée, comme on le voit par ces vers d'Ovide :

... Structoque utrinque theatro
Ceu matutina cervus periturus arena,
Præda canum (1).

Les assistants y prenaient part, en agitant leurs vêtements pour effrayer les animaux, lorsqu'ils s'approchaient des gradins (2); on leur permettait même quelquefois de les tirer de leur place (3), et on les leur distribuait après les jeux (4), ainsi que du blé et une foule d'objets dont le prince les gratifiait et que l'on obtenait sur la présentation d'une tessère (5); d'autres fois, ils se disputaient entre eux, dans l'arène elle-même, la possession des pièces de gibier qui leur convenaient (6).

Martial raconte de l'un de ces animaux un trait remarquable.

« Vivement poursuivi par des chiens, un daim fuyait et cherchait, par différents détours, à ralentir leur course rapide. Il s'arrête aux pieds de César, semble le supplier et lui demander grâce; et les chiens ne touchent point à leur proie (7). »

(1) *Metam.* lib. XI, v. 25.

(2) MART. lib. XIII, *epigr.* 98.

(3) DIO, *in Commod.* — MART. lib. I, *epigr.* 21; lib. VIII, *epigr.* 78. — ATHEN. lib. V, *in Antiochi Pompam.*

(4) MART. lib. VIII, *epig.* 77.

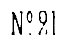
(5) SUET., *in Neron.*, cap. XI. — JUVEN. *Sat.* I; *Sat.* VII.

(6) CAPITOL., *de Gordian.* — VOPISC., *de Probo.*

(7) *Spect.*, epigr. 32.

# MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS.

Planche XII






N° 23



E. D. P. del.    Lith. Maillet Valser à Reims.

Le même écrivain raconte ailleurs un trait semblable d'un éléphant (1). L'instinct de la bête n'y était pour rien assurément. On voit par là à quel degré étaient arrivés, sous Domitien, le désir de flatter le maître et l'art de dresser les animaux destinés à figurer dans l'amphithéâtre.

### XX (*Losange*). DAIM FEMELLE OU ANTILOPE.

**Animal courant ventre à terre vers la droite, la tête retournée à gauche, pour voir qui le poursuit.**

Ce peut être une biche, un chevreuil ou un daim; mais quelques variétés d'antilopes ont également cette forme ; le guib, par exemple. On sait que l'absence de cornes est le caractère propre aux femelles de certaines espèces à bois.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit, à l'article précédent, sur les taches que portent ces animaux.

### XXI (*Carré*). PIQUIER AGITANT UN MORCEAU D'ÉTOFFE (*Planche XII*).

**Homme vu de face (2), au repos, s'appuyant de la main gauche sur une longue lance, et de la droite agitant un**

(1) *Op. cit.*, epigr. 17.

(2) E. Fleury, n° 15. Le rédacteur du *Journal de l'Aisne* (numéro du 27 Novembre 1860) mêle à tort ce personnage au combat de taureau, qui n'occupe réellement que deux médaillons.

morceau d'étoffe de couleur fauve vers l'animal qui passe devant lui et qu'il suit des yeux vers la gauche. Il est vêtu d'un justaucorps, à manches descendant jusqu'à la saignée, à fond gris, avec les ombres en vert, en rouge ou en noir, formant des plis ombrés de noir sur la poitrine, sans plastron (1). Large ceinture à sept bandes, alternativement en vert et en gris; pantalon collant et ceinture, de même couleur que le justaucorps; celle-ci à bandes vertes; pas de *subligaculum ;* les bras nus ; bas à fond gris, avec bandes jaunes, rouges, vertes et roses, diversement alternées, mais se correspondant dans les deux bas pour la disposition ; caliges à fond de même couleur et à lanières noires ; le bout du pied gauche rouge. La tête imberbe, la chevelure abondante.

« On ne saurait croire, dit Pline (2), à quel point le moindre voile jeté sur la tête d'un lion abat sa férocité : il se laisse enchaîner alors sans résistance. Cette découverte est due au hasard. Un pasteur gétulien, menacé par un lion, lui jeta son sayon sur la tête, au moment où il s'élançait sur lui, et en devint ainsi maître. Cette expérience fut aussitôt répétée dans l'arène. »

Sénèque (3) nous apprend, de son côté, que la vue d'un linge blanc que l'on agite éveille la rage des lions et des ours, et que la couleur rouge irrite le taureau.

(1) La figure du soldat de Pompéi (*Pompeia*, par E. Breton, p. 132) paraît avoir un plastron. On n'en voit pas aux bestiaires de la mosaïque de Nenning.

(2) *Hist. nat.* lib. VIII, c. 21.

(3) *De Ira*, lib. III, c. 30.

Notre bestiaire peut donc avoir pour but, ou d'exciter un animal, ou de lui couvrir les yeux afin d'échapper à sa poursuite (1). Mais à quel animal s'adresse ce geste? Ce ne peut être qu'à la lionne du nº 22, qui paraît fuir. Elle a dû passer près de lui; bien que sa pique soit au repos, il était prêt à se mettre sur la défensive ou à s'éloigner, si la bête avait fait un mouvement qui parût le menacer ; il l'attend, « *expectat,* » suivant l'expression de Martial déjà citée :

Excipient apros, expectabuntque leones (2).

La lance de notre figure est remarquable, non point par la forme en losange de sa tête, qui est l'ordinaire, mais par les dents *(mora)* qui en garnissent le col, et dont l'objet est d'empêcher le fer de pénétrer trop avant dans le corps des animaux, pour qu'on puisse l'en retirer.

Le costume du bestiaire est celui que l'on connaît déjà par la mosaïque de Nenning (3). Cette figure est une des plus belles et des mieux conservées que nous ayons.

(1) On voit pareillement, sur un bas-relief funéraire, à Pompéi, un bestiaire qui agite un morceau d'étoffe devant les yeux de l'animal qu'il combat l'épée à la main. (Rich, *Dict. d'antiq.*, au mot *Bestiarius*.)

(2) Lib. XIV, *epigr.* 30.

(3) *Bullet. monument.*, 1855, p. 12 et 13.

XXII (*Losange*). LIONNE OU LIONCEAU.

Animal de couleur fauve pâle (1), s'élançant vers la gauche, à la suite du bestiaire qui suit. La partie antérieure de la bête est très-développée ; la crinière, peu prononcée ; la queue, longue et terminée par une touffe de poils, bat l'air. On distingue dans la bouche ouverte la langue en mouvement. Touffes de poils sous les épaules

Ces poils, la couleur du pélage et la forme de la queue nous portent à croire que l'artiste a voulu représenter une lionne ou un lion non adulte. Nous avons déjà dit que les anciens distinguaient seulement parmi les lions ceux qui portaient une crinière, *jubati*, et ceux qui n'en avaient pas.

La mosaïque de Nenning présente aussi une lionne; mais l'animal est percé d'un javelot qu'il essaie d'arracher de la plaie, en tombant à terre.

XXIII (*Carré*). AGITATOR SANS FOUET (*Planche XII*).

Il fuit à gauche, devant l'animal qui précède, et regarde de son côté, la jambe gauche tendue en arrière (2). On remarque sur le ventre un caleçon ou *subligaculum* serré aux cuisses par des bandes d'étoffe ; mais la partie qui s'étend de là jusqu'aux genoux paraît être nue, et comme les bras se re-

(1) E. FLEURY, n° 14. « Probablement un chien au galop, vers la gauche, sur le taureau. Tête brûlée. »

(2) E. FLEURY, n° 13 : « Illisible et noirci par le feu. »

MOSAIQUES TROUVÉES À REIMS.

Planche XIII.




*E.D.P. del.* *Lith. Maillet-Valser à Reims.*

plient tous deux devant la poitrine, on ne peut pas juger de ce qu'est le justaucorps. Le bras droit, qui est nu, se termine par un gantelet, et fait le geste de lancer quelque chose. Le bras gauche est revêtu de lanières, ou plutôt d'un gantelet qui couvre la main elle-même. Celle-ci atteint presque l'épaule droite. La tête et l'épaule gauche manquent. Caliges aux pieds; la jambe gauche semble porter un bas, mais les couleurs en sont peu distinctes; le côté droit est encore moins reconnaissable.

Il est probable que la main repliée sur la poitrine tenait une arme, un lacet ou un filet. Cette partie manque, malheureusement.

Quoique rien ne soit enlevé à la main droite, on ne distingue pas non plus ce qu'elle tient. Un morceau d'étoffe serait moins ramassé; c'est plutôt une boule, un morceau de viande, un objet de mince volume, mais capable de distraire la bête et de retarder sa poursuite.

Quoique ce bestiaire n'ait pas de fouet en main, et qu'il emploie d'autres moyens d'action, il est évident que son rôle diffère peu de celui des autres *agitatores* de la chasse; c'est pourquoi nous lui donnons la même dénomination.

### XXIV (*Losange*). TAUREAU (*Planche XIII*).

Il se précipite au galop, la tête baissée, contre le combattant qui suit (1). Les cornes, le museau, le bas des oreilles et un côté des jambes sont arrêtés en noir; traits

(1) E. FLEURY, n° 12.

en brun, brique ou rouge vif ensuite, le reste gris fauve. La couleur, d'ailleurs, est certainement altérée, car c'est au milieu de cette bande que commence la tache noirâtre causée par l'incendie.

Les cornes sont très-fortes et plantées en croissant, les oreilles agitées, la queue battant dans les jambes.

Légère arrachure à la naissance de la cuisse droite.

Pline a dépeint en ces termes le taureau de l'arène : « Ses cornes dressées appellent le combat; mais l'annonce de sa colère est toute dans ses pieds de devant. Il s'arrête, irrité, et se fait voler le sable contre le ventre, en repliant alternativement ses jambes (1). » La colère, qui se prépare seulement dans le portrait tracé par l'écrivain, est arrivée, dans la mosaïque, à sa dernière limite.

Nous savons déjà qu'on excite cet animal, soit en agitant devant lui des étoffes de couleur rouge (2), soit en faisant tournoyer sur sa tête la flamme d'une torche (3), enfin en lui jetant des ballons (4). Ici, aucun de ces moyens n'est mis en œuvre, ou, si cela est déjà fait, le bestiaire en est à un combat corps à corps, pour ainsi dire, avec lui.

Une inscription, que nous avons déjà citée, indique deux catégories de bestiaires combattant le taureau,

(1) *Hist. nat.* lib. VIII, 70.
(2) Sen., *de Ira*, lib. III, 30.
(3) Mart. *Spect.*, 19.
(4) Mart. *Spect.*, 19 et 22.

les *taurarii* et les *taurocentæ* (1). Nous ignorons en quoi ils différaient.

On combattait quelquefois le taureau avec la pique, comme on le voit à l'étage inférieur du tombeau de Castricius Scaurus (2).

« Les Thessaliens, dit Pline, ont inventé une manière particulière de les tuer ; un cavalier s'approche au galop, saisit l'animal par les cornes et le terrasse. Le dictateur César a le premier donné ce spectacle à Rome (3). » Claude le répéta souvent (4). On sait que ce moyen de dompter les taureaux est encore usité dans la Camargue par les *gardians*, notamment quand il s'agit d'opérer la *ferrade*.

On faisait aussi combattre les taureaux contre d'autres animaux, par exemple, des éléphants (5).

Les taureaux de Chypre avaient surtout de la réputation. Gordien Ier en fit paraître jusqu'à cent dans l'arène (6).

Nous apprenons, par un endroit de Prudence (7), que Théodose le Grand défendit d'en tuer à Rome.

Le taureau frappant du pied la terre, ou donnant de la corne, figure sur une infinité de monnaies des villes grecques de l'Italie ou de la Grèce elle-

(1) Orelli, 2530.
(2) Millin, *Descript. des tomb. découv. à Pompéi*, pl. 2.
(3) *Loc. cit.*
(4) Suet., *Claud.*, 21.
(5) Mart. *Spect.*, 19.
(6) Capitol., *in Gord.*, cap. 13.
(7) *Adv. Symm.*, lib. II, sub fine.

même (1). Celles de Thurium se font remarquer, en outre, par une Victoire volant au-dessus du taureau et portant la couronne et la palme destinées au toréador vainqueur de l'animal (2).

Enfin, le même emblème, souvenir des combats de l'arène, se trouve aussi sur des lampes funéraires (3).

### XXV (*Carré*). TORÉADOR (*Planche XIII*).

Homme se fendant sur la jambe gauche (4), et se dirigeant vers la droite, la tête et le corps presque de profil. Pas de coiffure apparente pour maintenir ses cheveux ; la figure imberbe ; la main droite est couverte d'un gantelet ; elle manie avec force, pour le lancer sur le taureau qui précède, une sorte de dard à fer large et court.

Le bras gauche ne se voit pas ; il tient un bouclier recourbé, ovale par le bas, qui se présente de profil.

Les couleurs sont fort altérées. Les ombres, en rouge et en brun ; le reste, fauve, avec points rouges semés sur le pantalon et sur le justaucorps.

Celui-ci a des manches courtes ; le pantalon est collant ; ceinture par-dessus ; bas en lanières circulaires, alternativement de couleur fauve et rouge brun ; jarretières peu apparentes, dont un bout pend à gauche ; jambières fauves en lanières, à fond gris et bandes brunes.

(1) PELLERIN, *Monum. des villes*, t. II, pl. 7 ; t. IV, pl. 92, 100.— SAINT-NON, *Voyage pittor. de Naples*, t. IV, p. 373.

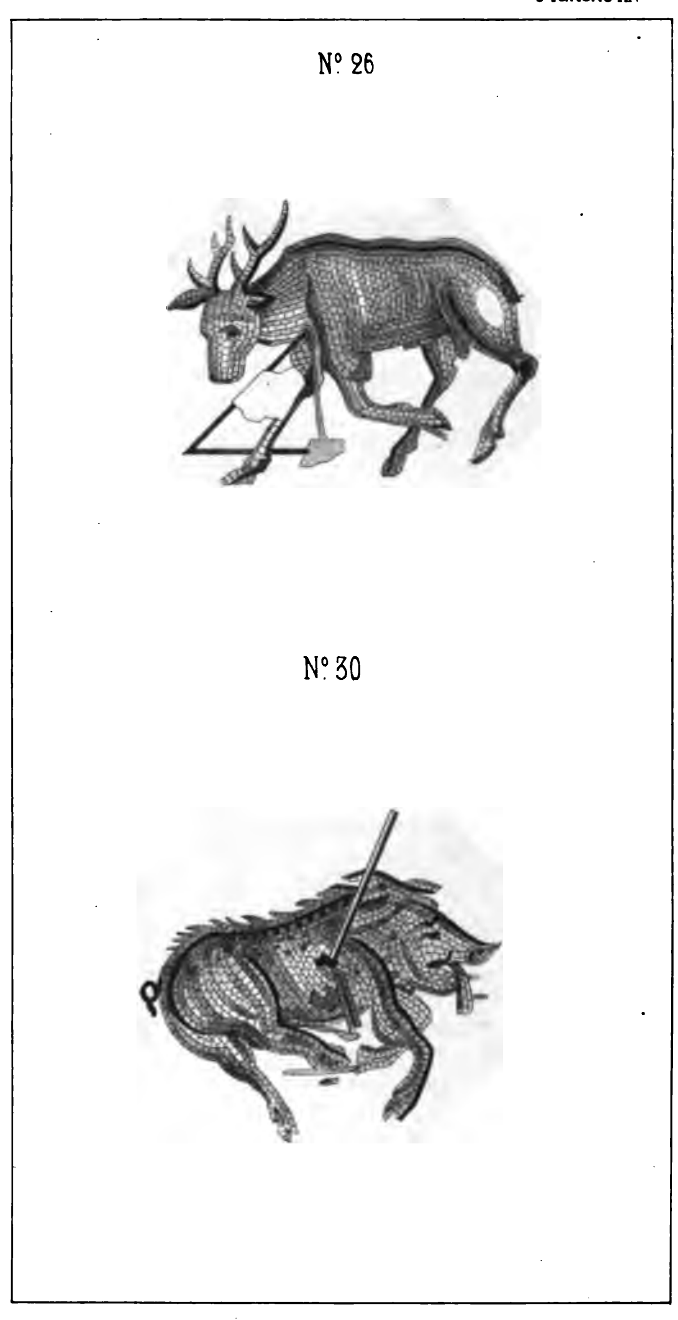
(2) SAINT-NON, *op. cit.*, t. III, p. 98.

(3) PASSERI, *Luc. fict*, pl. 13. — *Delle Antich. di Ercolano*, t. VIII, pl. 8.

(4) E. FLEURY, n° 11.

MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS.

Planche XIV




E.D.P. del

Lith. Maillet-Valser à Reims.

Le bouclier est semblable à celui que nous avons vu au gladiateur du n° 4.

L'arme que le bestiaire manie de la main droite est à peu près inconnue ; nous n'en avons pas vu d'autre exemple dans l'antiquité (1) ; mais il n'est peut-être pas impossible, sinon de lui donner un nom, du moins de déterminer à quel genre elle appartient; car la lancette des chirurgiens, *lanceola* ou *scalprum*, n'en est qu'un diminutif, à part la hampe sur laquelle le fer est ici emmanché. L'arme est faite pour produire une large blessure, et doit être lancée à la manière d'un épieu, mais d'assez près.

### XXVI (*Losange*). CERF (*Planche XIV*).

**Il est percé à la poitrine d'un épieu qui s'est brisé dans sa fuite, et il rougit de son sang le sol sur lequel il est renversé.**

**La couleur de l'animal est gris fauve, avec traces rosées, et ombres en brun et en noir ; l'arme, en noir.**

L'angle formé par la hampe brisée de l'épieu a fait croire à l'existence d'un piége dans lequel le cerf aurait été pris par une jambe (2); mais un piége n'est pas aussi compliqué qu'il faudrait le supposer ici, et je ne crois pas qu'on en employât de semblables

(1) Certains fers de javelot de l'époque mérovingienne affectent cette forme. Le Musée de Reims en possède un de ce genre, qui n'a pas, à la vérité, autant de force que l'arme de notre figure.

(2) Ed. FLEURY, n° 6.

dans l'amphithéâtre. La situation des jambes ne me paraît pas non plus justifier cette opinion. On pourrait peut-être considérer la droite, en avant, comme butant le corps qui repousse l'obstacle, et la gauche comme lancée violemment pour tâcher de détourner cet obstacle ; mais le sang qui s'échappe de la poitrine, au point où le fer paraît avoir pénétré, et coule en ligne droite sur le sol, sans traînée en aucun sens, montre que, si l'animal a lutté et si, dans cette lutte, la hampe de l'épieu s'est brisée, ce n'est pas en cet endroit qu'elle a eu lieu.

L'animal mort et gisant à terre, ses jambes sont naturellement ramassées et comme abandonnées au-dessous de lui, ainsi qu'on le voit au sanglier, sauf la droite de devant, que la mort a raidie.

## XXVII (*Carré*). MANSUETARIUS TENANT UN ANNEAU (*Planche XV*).

Homme (1) de face, mais regardant à droite et marchant vivement vers la gauche, la jambe droite tendue en arrière. Il est vêtu à peu près comme le n° 21. La coiffure, ombrée en brun et en noir, n'est pas facile à distinguer. Justaucorps à manches courtes collantes, en jaune, ombré de gris et de noir ; plastron très-distinct, tracé en rose, formant potence vers le cou, avec traverse au bas et cinq points ou clous, en rouge vif, au centre. Culotte du même gris, avec pièce de défense sur le haut des cuisses, en avant, ornée de cinq points ou clous roses. Plus bas, double bande rose, circulaire; jambières de couleur roussâtre, à cercles noirs ; caliges de même.

(1) E. Fleury, n° 7.

MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS.

Planche XV




*E. D. P. del.* *Lith. Maillet-Valser à Reims*

Le bras droit est revêtu d'une pièce de défense ou gantelet montant, jaune, ombré en gris, orné de bandes roses et de cinq clous placés comme sur le plastron ; la main, entièrement cachée par ce gantelet, tient un morceau d'étoffe jaune ombrée de noir, destiné à effrayer l'animal ou à l'irriter.

Une déchirure longue et étroite se remarque sur le bras droit et dans la partie du fond qui est au-dessous.

Nous avons déjà parlé de l'irritation que produit la vue d'un morceau d'étoffe sur les animaux, et en particulier sur l'ours. Il semble que le bestiaire cherche en même temps à effrayer celui-ci de la voix, car sa bouche est ouverte comme pour crier.

Il tient de la main gauche un anneau, et a le bras tendu comme pour lancer cet anneau ou pour tirer quelque chose à sa suite. Dans le diptyque de Bourges, publié par Maillot (1), on voit une chasse de l'amphithéâtre ; et parmi différents moyens employés par les bestiaires pour se jouer des bêtes, il en est un qui se rapporte à notre figure. Ce sont deux anneaux attachés aux extrémités d'une corde ; les bestiaires paraissent guetter l'occasion de s'en servir, soit qu'ils veuillent lancer l'un d'eux à la tête ou sous les pieds d'un animal, pour le tirer ensuite au moyen de l'autre anneau, soit qu'ils aiment mieux en embarrasser la tête et les jambes à la fois, de façon à l'enchaîner dans ses mouvements.

On connaissait à Rome, sous le nom de *circulato-*

(1) *Costumes et usages des anc. peuples*, t. I, pl. 95.

*res* (1), des jongleurs qui faisaient des tours d'adresse dans l'amphithéâtre et les places publiques. C'étaient les sorciers du temps ; ils prédisaient l'avenir. Des femmes faisaient aussi ce métier (2). Un dessin, publié par M. A. Rich (3), d'après une lampe antique, montre qu'à l'adresse du jongleur, et particulièrement du joueur d'anneaux, d'où leur venait sans doute leur nom, ils joignaient le talent d'élever des animaux savants.

Les anneaux du diptyque de Bourges et celui de notre figure n'ont qu'un rapport éloigné avec ceux dont se servaient les *circulatores*. Mais l'action assez pacifique de notre bestiaire, où l'adresse a, certainement, plus de part que la force, nous permet de le ranger au nombre de ces faiseurs de tours qui étaient en même temps dompteurs d'animaux, sinon parmi les *circulatores* proprement dits, du moins parmi leurs confrères, les *mansuetarii*.

Manilius prétend que ceux qui sont nés sous le signe du lion ou sous celui du scorpion doivent à cette circonstance la faculté d'apprivoiser les animaux sauvages (4) ; Pline fait, à ce sujet, des contes du même genre (5). Nous ne rechercherons pas ce qu'il en faut croire ; nous renverrons même à Elien (6),

(1) Apul. *Metam.*, lib. I.— Cels. lib. V, c. 27.

(2) Mart. lib. X, *epigr.* 32.

(3) *Dict. des ant. rom.* Ad verb. *Circulatores*.

(4) Lib. V, v. 696 et sq.

(5) Lib. XXVI, c. 11; lib. XXIX, c. v.

(6) Lib. XVII, c. 11.

à Sénèque (1) et à Martial (2) ceux qui voudraient savoir à quel point de perfection était parvenu l'art des *mansuetarii*, combien leurs exercices laissent loin derrière eux les prétendues merveilles qu'on admire tant de nos jours.

Les animaux féroces apprivoisés étaient communs dans les maisons opulentes, et on les montrait en grand nombre dans le cirque. Comme aujourd'hui, c'est l'ours qui amusait le plus le populaire. On voit, sur une pierre gravée du Musée de Florence (3), un ours danseur que dirige un bestiaire semblable aux nôtres, armé d'un fouet et d'un morceau d'étoffe.

Nous avons déjà noté que cette figure et celle qui précède, avec le médaillon n° 33, sont des restaurations. Les différences de couleurs et de style sont assez prononcées pour qu'on ne s'y trompe pas; l'ombre portée suffirait seule pour indiquer un autre travail. Nous ferons observer, en outre, que cette figure et celle du n° 33 sont les seules où l'on remarque des bracelets aux cuisses et un plastron nettement indiqué. Nous ne croyons pas, cependant, que les sujets doivent être regardés comme appartenant en propre à l'époque de décadence où la mosaïque a été réparée; il nous paraît fort probable que les ouvriers de seconde main se sont bornés à reproduire plus ou moins heureusement les figures qui occupaient ces médaillons, et qu'il n'y a aucune conséquence à tirer du nouveau travail pour déter-

(1) *Epist.* XLI.
(2) *De Spect*, passim.
(3) David, *Musée de Florence*, t. VII, pl. IX, fig. 2.

miner l'époque où les exercices d'adresse dont nous venons de parler ont pris pied à l'amphithéâtre.

Enfin, nous remarquerons que cette scène d'un genre à part a été sagement isolée par l'artiste, comme se passant sur un point de l'arène qui n'est troublé ni par les. luttes violentes où figurent des animaux féroces, ni par les chasses que les aboiements des chiens rendent si bruyantes.

## XXVIII (*Losange*). OURS.

Animal courant à gauche (1), la gueule béante. Le corps est d'un fauve jaunâtre, avivé de gris, ombré de brun et de noir, l'œil injecté de rouge, la langue de même couleur.

Une déchirure a enlevé le haut du losange et comprend tout le dos de l'animal, jusqu'à la partie postérieure du ventre.

Ce n'est pas sans hésiter que nous donnons le nom d'ours à cette figure, quoique les formes soient à peu près celles de cet animal, et que la couleur convienne à quelques-unes de ses variétés, à l'ours des Asturies, par exemple.

Le bison encore jeune a bien quelque chose de cet aspect, mais rien ne nous autorise à croire qu'il fût connu des anciens, et d'ailleurs, le bison n'a pas les pieds armés de griffes. Nous ne voyons pas d'autre animal qui puisse s'accommoder des formes lourdes et du pelage jaunâtre de notre figure.

(1) E. Fleury, n° 8.

L'hippopotame, par exemple, dont le cirque romain faisait une consommation telle, qu'à l'époque où vivait Ammien Marcellin (1), l'espèce avait presque disparu de l'Egypte, l'hippopotame, non plus, n'a pas les pieds ainsi faits ; sa tête est moins allongée, sa robe plus rouge, ses mouvements plus lents. On voit, d'ailleurs, par la célèbre mosaïque de Preneste, que les artistes de l'antiquité savaient donner à ces animaux leur véritable forme. Enfin, c'est dans l'eau qu'on les montrait et qu'on les faisait combattre, ainsi que le prouve l'exemple de M. Scaurus, qui, le premier, en amena à Rome (2).

Il faut donc nous résoudre à reconnaître ici un ours, ours mal fait assurément, et dont nous aurons peu de peine à trouver l'exécution défectueuse, puisqu'elle n'est pas imputable à l'artiste qui a dessiné l'ensemble de notre mosaïque. Ce médaillon tout entier a été refait, comme nous l'avons déjà dit, ainsi que le précédent, à une époque probablement éloignée de celle du premier travail, à une époque de décadence, par conséquent. Lors même que la maladresse du travail et la grosseur des cubes ne le prouveraient pas, la traînée jaunâtre placée sous l'animal, pour marquer son ombre ou le sol, serait l'indice irrécusable d'une main qui prend minutieusement soin de détails qu'un art plus sûr de lui-même jugeait inutiles, et qui croit suppléer par là à l'indigence de l'œuvre principale.

(1) Lib. XXII, c. 15.

(2) Plin. *Hist. nat.*, lib. XIII, c. 16.

XXIX (*Carré*). AGITATOR (*Planche XV*).

Homme s'avançant vivement à droite (1), la jambe droite tendue en arrière, le regard encore dirigé du même côté et suivant les mouvements de l'animal qui s'élance à côté de lui, apparemment excité avec le fouet que le bestiaire tient à la main droite. Suivant l'usage du temps, ce fouet est assez long de corde, mais court de manche; celui-ci est rouge; la lanière, noire. Nous en avons déjà vu un semblable au n° 11. Quant à l'homme, une large déchirure en a fait disparaître une partie, le bras droit, la poitrine, le cou, le bas de la figure et la naissance des jambes. Une résille semble retenir les cheveux; le bras gauche est revêtu d'un gantelet serré par des bandes, dont deux se détachent en croix rouge sur le milieu du bras, et deux, en noir, accusent le poignet. Celui-ci est entièrement couvert par la pièce de défense qui garantit le bras. La culotte, collante, de couleur jaunâtre, est semée de points rouges et noirs. Bas à bandes chevronnées, alternativement en blanc et en noir, avec jarretières rouges à bouts pendants; caliges à lanières noires, ornées de quatre bandes circulaires rouges, au-dessus de la cheville.

Le gantelet est absolument semblable à celui que portent les *ursarii* de la mosaïque de Nenning (2).

XXX (*Losange*). SANGLIER. (*Planche XIV*).

Il est percé au flanc droit d'un épieu et renversé à terre,

(1) E. FLEURY, n° 9.
(2) *Bullet. monum.*, 1855, p. 13.

la tête tournée à droite. Un sang rouge sort de sa blessure et se répand sur le sol, où il a déjà fait une légère traînée. L'œil est fermé, la bouche ouverte laisse tomber la langue, les jambes sont comme ramassées sous le corps (1).

Couleurs de l'ours n° 14, un peu plus foncées.

Nous avons déjà parlé du grand nombre de sangliers qu'on immolait dans l'arène et de la manière de les combattre. Cet animal ne se détournant presque jamais du but vers lequel il se précipite plutôt qu'il ne court, le bestiaire armé d'une haste devait le recevoir l'arme en arrêt, suivant le précepte de Martial :

Excipient apros (2).....

L'animal, comme dit Ovide, s'enferre de lui-même :

Et ruit oppositi nitens in vulnera ferri (3) ;

et bientôt, comme le sanglier de Tégée, il tombe et écrase la terre de son poids :

Incubet et vasto pondere lædat humum (4).

Il semble que le sanglier que nous avons sous les yeux n'ait pas péri de la même façon. L'épieu qui lui perce le flanc doit lui avoir été lancé de côté. Mais est-il bien sûr que se soit cette arme qui lui ait donné la mort? Une figure recueillie sur une

(1) Ed. Fleury, n. 10.
(2) Lib. XIV, *epigr.* 30.
(3) *Halieut.*, 60.
(4) *Heroïd.* epist. IX, 87.

lampe étrusque par Caylus (1) rend vraisemblable la supposition contraire. On y voit un sanglier déjà percé au flanc, comme le nôtre, mais encore debout, et devant lequel un piquier est en arrêt. Ce piquier est remarquable, en outre, par un grand morceau d'étoffe qui est attaché à son cou et qu'il tend en avant, soit pour irriter la bête, soit pour embarrasser ses mouvements, si elle se jetait sur lui.

Domitien avait combattu et tué, la haste en main, une foule de sangliers (2). Gordien Ier ne savait pas se distinguer par de pareils exploits, mais il se faisait gloire de profusions sans exemple; sous son règne, on tua dans un seul jour cent cinquante sangliers, au milieu de centaines d'autres animaux (3).

On a déjà remarqué qu'une foule d'espèces connues des anciens ont disparu des contrées dans lesquelles elles vivaient autrefois. Plusieurs variétés du sanglier sont dans ce cas.

Sans avoir la double défense et le chanfrein arqué du sanglier d'Erymanthe, tel qu'il nous est connu par les vases grecs et par un bas-relief du temple de Jupiter à Olympie, le nôtre a des rapports qui le rapprochent de cet animal célèbre, dont la variété paraît perdue.

La légèreté des jambes, la longueur de la crinière disposée sur toute l'étendue de la région dorsale, sont des caractères qui séparent le nôtre, comme celui d'Erymanthe et la plupart de ceux qui figurent

(1) *Reçueil d'antiq.*, tom. I, pl. XXX.

(2) MART. lib. V, *epigr.* 65.

(3) CAPITOL., *in Gord.*, c. 3.

ıble la
r déjà
ebout,
iquier
rceau
vant,
r ses

ıain,
pas
isait
;ne.
rs,

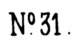
:ces
:ans
étés

qué
nnu
ɔple
qui
iété

ière
ale,
me
ent

# MOSAIQUES TROUVÉES À REIMS.

Planche XVI.






N°33.



*E.D.P. del.* *Lith. Maillet-Valser à Reims.*

sur les monuments de l'antiquité (1), des variétés vivantes aujourd'hui.

La crinière, dressée le long du dos et donnant à la tête une apparence acuminée, est aussi un caractère parfaitement accusé dans le sanglier du tombeau de Jovin à Reims.

Celui de la mosaïque est remarquable, en outre, par la position des défenses, qui semblent sortir de l'extrémité la plus reculée des mâchoires.

### XXXI (*Carré*). PIQUIER (*Planche XVI*).

Il est vu par-derrière, la tête de profil. Il s'avance vers la gauche, la jambe droite pliée, la gauche tendue en arrière, à la rencontre d'un animal sur lequel il croise sa lance, la main gauche près du fer. Justaucorps à manches, large ceinture, pantalon collant, jambières en lanières circulaires de diverses couleurs, caliges de même. Bouts de cordons rouges pendant aux genoux et au-dessus du pied gauche. L'avant-bras droit, nu ; le gauche, garni jusqu'au coude d'un long et épais gantelet, sur lequel se croisent des bandes de couleur. L'arme en noir. La tête est barbue, la chevelure abondante (2).

La tête de la lance, au lieu d'être en losange comme celle du nº 21, a des dents ou barbes (*spiculum*). On y remarque, en outre, au-dessous du col, la *mora* ou barre transversale destinée à empêcher le fer de pénétrer davantage. Cette fois, elle a la figure d'un croissant.

(1) Cf. CAYLUS, *Rec. d'antiq.*, t. I, pl. XXX ; t. VII, pl. XXIX. Celui du même recueil, t. II, pl. XXVII, nº 3, a, au contraire, les jambes lourdes et le poil renversé vers la croupe, sans saillie frontale.

(2) E. FLEURY, nº 5.

La pose du bestiaire nous permet de voir quelle est la forme du gantelet sous l'avant-bras : il se présentait, aux nos 27 et 29, dans la position opposée.

XXXII (*Losange*). PANTHÈRE OU LÉOPARD.

L'animal s'élance à droite, la bouche béante et montrant les dents, la queue battant l'air, l'œil fixé sur son adversaire.

Les parties saillantes de la bête sont en jaune, ou plutôt en fauve pâle, semé de points rouges ; les ombres, en brun et en gris, avec points noirs ; le dos, la tête et la queue dessinés en noir ; celle-ci terminée par des traits roussâtres.

La forme est plutôt celle d'une lionne que de tout autre animal. Les pattes et la tête, notamment, diffèrent peu de celles du n° 22 ; cependant les points rouges et noirs indiquent, à n'en pas douter, un animal à peau tachetée, une panthère de forte taille ou un léopard. Hormis la longueur de la queue, tout ce que nous avons dit à propos du n° 12, s'applique à celui-ci (1).

XXXIII (*Carré*). AGITATOR (*Planche XVI*).

Homme de face (2), tête jeune et imberbe, couverte d'une chevelure abondante, que retient peut-être une résille noire; justaucorps grisâtre à reflets jaunes, collant et à manches, avec deux rangs de bandes rouges sur la poitrine, figurant un plastron rectangulaire qui se rattache aux épaules ; bras droit nu, tendu à quelque distance du corps

(1) E. FLEURY, n° 4.
(2) E. FLEURY, n° 3.

# MOSAÏQUES TROUVÉES A REIMS

Planche XVII




E. D. P. del. — lith. Maillet Valser à Reims

et agitant un fouet tracé en noir; le gauche, défendu par un gantelet qui cache la main, monte jusqu'au coude et est orné de bandes rouges circulaires. Ceinture, sur les reins, de même couleur que le justaucorps; la culotte, de même couleur également, ornée d'une bande rouge figurant une grecque, et de points de même couleur; bas à bandes noires et grises alternées, sur le mollet, rouges au-dessous du genou et au cou-de-pied; caliges grises, avec une bande jaunâtre (probablement de cuir) par-dessus le pied droit; bandes rouges au-dessous du genou et au cou-de-pied.

Cet *agitator* ne fait proprement partie d'aucun des deux groupes qui occupent sa droite et sa gauche; il sert également les deux piquiers; toutefois, il paraît en vouloir plutôt en ce moment à l'animal n° 32.

Nous avons remarqué précédemment que cette figure était une restauration, comme celle qui porte le n° 27. Ces médaillons se distinguent par diverses particularités que nous avons indiquées, notamment par un plastron sur la poitrine et par des bandes de couleur sur les cuisses. L'idée du plastron peut avoir été suggérée aux ouvriers chargés de la restauration par les plis qui se voient sur la poitrine des nos 21 et 35. Il est permis, néanmoins, de le considérer comme une innovation introduite dans le costume des bestiaires à une époque un peu antérieure à celle de la restauration.

XXXIV (*Losange*). LION (*Planche XVII*).

L'animal (1) court à gauche, à la rencontre du piquier qui

(1) E. FLEURY, n° 2.

suit, et sur qui son regard est fixé. Ce lion est plus allongé que celui de la première bande : comparativement, sa crinière est moins prononcée ; cependant il n'y a pas à se méprendre sur son sexe.

La couleur est un fauve jaunâtre, ombré de brun et de rouge Une déchirure a emporté l'extrémité du mufle; une autre a détruit partie d'une patte; une troisième, le dessus de l'épaule gauche.

### XXXV (*Carré*). PIQUIER (*Planche XVII*).

Homme (1) vu des trois quarts, s'appuyant sur la jambe gauche, la droite tendue en arrière; il se porte vivement vers la droite et croise la lance. Il est vêtu d'une tunique ou justaucorps à manches courtes, et d'une culotte collante se rajustant au-dessous du genou, avec des jambières en lanières ou bandes circulaires, alternativement fauves et blanches ; bandes rouges, au-dessous du genou et au cou-de-pied, à bouts pendants, comme au n° 31. Caliges grises, à lanières noires sur le devant. La culotte, de couleur jaunâtre, semée de points bruns; le justaucorps de même nuance, ombré de brun. Sur la poitrine on distingue, en rouge, de la ceinture aux épaules, des plis ou bandes que l'on pourrait prendre pour des bretelles, si l'aspect de semblables plis au n° 21 n'empêchait de s'arrêter à cette idée. La tête, de profil; le bras droit, le cou et la figure, découverts; la barbe brune; les cheveux de même couleur, maintenus par une résille noire. Le bras gauche paraît être muni d'un gantelet montant, avec ombres en gris verdâtre, et double bracelet ou ligature rouge au-dessous de la manche.

Légère arrachure dans les cheveux.

(1) E. FLEURY, n° 1.

La tête de la lance a la forme d'un losange, sans barbes ; la barre transversale, *mora*, figure un croissant, dont l'ouverture regarde la hampe.

Ce que nous disons de la coiffure de ce piquier s'applique, sinon à tous les bestiaires que nous avons vus, du moins aux nos 21, 25 et 31, et si nous n'avons pas signalé cette particularité à propos de chacun d'eux, c'est qu'elle était moins visible qu'ici. Cette coiffure, composée de bandes d'étoffe, a du rapport avec celle de plusieurs athlètes de la mosaïque de Latran, décrite par le P. Secchi.

# CHAPITRE VI.

## REPRÉSENTATIONS DES JEUX DU CIRQUE ET DE L'AMPHITHÉATRE EN MOSAÏQUE OU AUTREMENT.

Nous avons parlé ailleurs (1) des jeux du cirque célébrés à l'occasion des funérailles, et expliqué la fréquence de ces représentations de courses, de combats d'animaux, de chasses, de gladiateurs, sur les tombeaux et sur les objets destinés à y être renfermés.

Aux sculptures et aux vases, lampes, etc., que nous avions déjà donnés pour exemples, nous avons ajouté, dans le cours de cette étude, de nouveaux et nombreux spécimens où se trouve reproduit le même motif.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit à ce sujet.

(1) *Reims sous la domination romaine*, p. 179 et 189.

Jusqu'ici, les vases de verre ayant une destination funéraire étaient demeurés inaperçus. Ceux qu'on a recueillis et décrits sont peu nombreux ; néanmoins, la notice insérée par M. de la Villegille, secrétaire du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, dans le *Bulletin* de ce comité (1), en mentionne jusqu'à huit, dont un, celui de Sèvres, présente des quadriges seulement ; un, celui de Londres, des quadriges et des biges, disposés sur deux lignes dans la hauteur du vase ; un troisième, celui de Hartlip (comté de Kent), des chars et des gladiateurs, également séparés en deux zônes par une ligne circulaire; un quatrième, celui de Trouville, montre des quatriges sur son flanc, mais, de plus, sur son fond, une chasse où figurent divers animaux; quatre, enfin, ceux de Chavagnes (Vendée), de Wiesbaden, de Vienne (Autriche) et de Montagnole (Savoie), des gladiateurs seulement, rangés par paires ou quatre par quatre.

La plupart de ces vases portent, en outre, les noms des combattants, et cette particularité est d'autant plus remarquable, que les noms donnés par l'un sont les mêmes, à peu de chose près, que ceux des autres, et que trois de ces noms ont été recueillis aussi dans des inscriptions gravées au trait et dont l'époque remonte à Néron (2).

M. de la Villegille fait observer, en outre, que les

(1) 1857, p. 919 et sq.

(2) Garrucci, *Inscript. gravées au trait*, Bruxelles, 1854, in-4°, p. 48 et pl. XIII. — Orelli, *Collectio amplissima*, n. 2541.

vases de Trouville, ceux de Montagnole, et probablement aussi celui de Chavagnes, ont été trouvés en compagnie d'urnes cinéraires ; conséquemment, ils sont antérieurs à la fin du IIIe siècle, époque où a cessé, en Gaule, la sépulture par incinération (1).

Nous noterons, à notre tour, que, sur le vase de Montagnole, les groupes sont séparés par des palmes. symbole de victoire ; du moins, nous ne voyons pas quel autre sens on pourrait leur donner. Dans le vase de Chavagnes, la valeur du symbole est bien irrécusable ; le gladiateur Proculus, vainqueur de Cocumbus, tient de la main gauche une palme : il n'y a donc pas de place au doute.

Ces vases, ces sculptures ont toutes une intention funéraire. C'est également celle que l'on reconnaît dans les combats sanglants qui sont peints sur les parois des murs, à l'intérieur des tombeaux étrusques (2).

A Rome, les riches citoyens aimaient à conserver, au moyen de la peinture, le souvenir des

(1) M. le marquis de la Grange (*Mémoires de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*, t. II) pense que ces vases ont pu être employés aux libations des funérailles. M. Quicherat suppose que leur destination primitive était d'être offerts en prix à des gladiateurs, et qu'à la mort de ceux-ci, on les déposait près des urnes qui contenaient leurs cendres. Ces hypothèses sont peut-être hasardées ; des découvertes ultérieures permettront, sans doute, de déterminer d'une manière précise l'usage auquel étaient affectées ces sortes de vases.

Nous remarquerons que le vase de Montagnole porte huit guerriers, et que celui de Chavagnes en a huit également.

(2) *Elite des monum. céramograph.*, t. I, p. 22, 23.

circonstances solennelles de leur vie, telles que l'édilité obtenue (1), la consécration des temples (2), le triomphe (3). La célébration des jeux publics ou des cérémonies funéraires eut aussi l'honneur de fournir des motifs à la peinture (4). Les jeux terminés, il était d'usage de consacrer un tableau qui en conservât l'image et qui, après avoir été exposé en public, allait enrichir les portiques du temple de Diane d'Aricie. C'est ce que Pline (5) nous apprend au sujet des jeux de gladiateurs célébrés à Antium par un affranchi de Néron. Le même écrivain ne fait pas remonter au-delà de l'an 572 de Rome, environ 180 ans avant notre ère, le premier exemple de peintures ayant pour sujet des combats de gladiateurs. Celui qui le donna était C. Terentius Lucanus, frère de celui dont le poète comique Térence fut l'esclave. Trente paires de gladiateurs s'étaient succédé sur le forum, pendant trois jours, à ses frais, pour célébrer les obsèques de son aïeul, qui l'avait adopté. Le goût de ces représentations figurées dut croître à Rome, à mesure que la passion des jeux y prenait plus d'empire. Horace nous apprend qu'elles étaient populaires de son temps et qu'on en voyait au coin des rues, tracées au charbon ou à la craie rouge (6). Ces petits tableaux, ces

(1) PLIN. lib. XXXV. — CICER., *ad Attic.*, IV, 17. — Id., *in Verrem*, IV, 59. —LIV., X, 40.

(2) STRAB., VIII, 381.

(3) HERODIAN., III, 9, 21.

(4) PLIN. lib. XXXV, 7, 31. — STAT. *Theb.*, VI, 58. — HERODIAN., IV, 3. — ATHEN., V, 206.

(5) *Loc. cit.*, 33.

(6) *Serm.*, II, 7, 98.

œuvres légères des gamins de Rome, ont disparu de dessus ses murs ; mais Pompéi nous en a conservé de semblables sur les siens; ils suffisent pour nous apprendre ce qu'étaient à la fois l'art et le sujet vraiment populaires à cette époque (1).

Mais, outre ces espèces de caricatures, Pompéi nous a conservé un grand tableau représentant une chasse d'amphithéâtre. Cette peinture a fait donner à la maison dans laquelle il a été trouvé le nom de Maison de la Chasse ; précédemment, on l'appelait Maison de Dédale. Cette peinture occupe le mur qui sert de fond et de perspective au péristyle de la maison ; on y voit une chasse au lion, au sanglier et à la panthère, où les hommes sont de demi-nature, ainsi que les animaux (2).

En France, on peut citer dans un autre genre une foule de monuments commémoratifs des jeux. Nous avons déjà parlé du diptyque de Bourges (3), où l'on voit un ours combattu ou dirigé par un homme armé d'un fouet, et des lions, que cherchent à embarrasser des gens armés d'un double anneau, et à tromper, des bestiaires abrités par les volets d'une sorte de paravent. Nous nous bornerons à rappeler encore la portion de diptyque publiée par

(1) E. Breton, *Pompeia.* On remarquera, si l'on prend la peine de les comparer, une analogie frappante entre la figure de gladiateur publiée dans cet ouvrage et celle, provenant d'une lampe trouvée à Carpentras, qu'a publiée Caylus *(Rec. d'antiquités*, t. VII, pl. LXXII, n° 3), et à laquelle il donne le nom de soldat.

(2) R. Rochette, *Rapport à M. de Salvandy*, etc., p. 40.— E. Breton, *Pompeia*, p. 285.

(3) Maillot, *Rech. sur les costumes*, etc., t. Ier, pl. XCV.

Millin (1), qui représente des cerfs combattus dans le cirque par un piquier et par des gens que défendent aussi des volets mobiles.

On connaît beaucoup de mosaïques qui ont pour sujet les jeux du cirque ou de l'amphithéâtre. Elles n'ont jamais été réunies. Nous croyons que le rapprochement que nous allons essayer ne sera pas tout-à-fait inutile, pour l'histoire des jeux et pour celle de l'art.

Plusieurs de ces pavés ne présentent qu'une seule partie des jeux, d'autres en ont deux. Jamais on n'y trouve tous les genres de spectacles réunis.

Nous mettons en première ligne la mosaïque de Latran. On sait qu'elle est formée des débris considérables qu'on a recueillis dans deux salles à exèdre des thermes de Caracalla. L'exèdre, dans ces monuments, était le lieu de réunion des philosophes, des rhéteurs et de tous ceux qui voulaient faire la conversation, tout en assistant à des exercices gymnastiques. C'est toujours une partie solennellement traitée, quant à la décoration. En effet, les mosaïques de Latran peuvent être regardées comme les plus splendides de toutes celles dont on a recueilli des échantillons dans les salles des thermes de Caracalla. Elles étaient, en outre, en rapport avec le spectacle qui s'y donnait, car elles représentent des athlètes avec leurs maîtres d'exercices. Elles ont été l'objet d'un savant travail du P. Secchi, que nous avons eu l'occasion de citer plusieurs fois (2).

(1) *Voy. dans les dép. du midi de la France*, pl. XXIV.

(2) *Il Musaico Antoniniano*, Romæ, 1843, in-4°.

Une mosaïque, trouvée à Vienne et acquise par la ville de Lyon, représente pareillement les exercices de la palestre (1).

Les gladiateurs seuls ont inspiré les deux mosaïques publiées par Winckelmann (2), d'après des dessins appartenant au cardinal Albani, dont nous avons souvent parlé.

Nous avons cité pareillement la mosaïque publiée dans le recueil M. S. Lyson (3), où se trouve un rétiaire.

Il existe à Autun (4) une mosaïque que l'on croit représenter un combat entre des barbares et des Romains. Ne serait-ce pas plutôt un combat de gladiateurs ?

Les gladiateurs réunis aux courses de chars ont fourni le sujet de la mosaïque d'Augsbourg, publiée par Gruter (5). Nous en avons déjà parlé à propos de son hermès, que nous avons comparé avec celui de la mosaïque de Reims.

La belle mosaïque de Lyon, dite des jeux du cirque, ne présente que des courses de chars avec la *spina* et le tribunal où siégent les juges de la

(1) Artaud, *Mos. du midi de la France*, p 85.

(2) *Monum. ant. ined.*, t. II, pl. 197, 198.

(3) *Reliquiæ Brit. Rom.*, vol. III, pl. IX.

(4) Artaud, *op. cit.*, p. 44.

(5) *Corpus inscript.*, p. 336. — Diverses mosaïques du palais du marquis F. Camille de Maximis, à Rome, représentent des gladiateurs, des quadriges, des vainqueurs couronnés, des guerriers renversés, etc. (Artaud, *op. cit.*)

course. Décrite et figurée par Artaud dans son grand ouvrage sur les mosaïques de Lyon et du midi de la France, elle a été reproduite d'après lui par M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités*, et dans le *Bulletin monumental* de 1861 ; enfin elle figure avec un article particulier, dans le catalogue des antiquités du Musée de Lyon, publié par M. Comarmond.

La mosaïque trouvée, il y a peu de temps, à Paisy-Cosdon (Aube, canton d'Aix-en-Othe), présente un grand quadrige. Une magnifique bordure en rinceaux encadre ce vaste pavé, qui n'a pas moins de 10 mètres de long.

C'est encore le cirque, mais avec des courses de chevaux seulement, que présente la mosaïque trouvée en 1799, sur l'emplacement de l'ancienne Italica, en Espagne, qui passe pour avoir été la patrie de Trajan, d'Hadrien et de Théodose (1).

La grande mosaïque trouvée à Carthage, dans l'édifice qu'on croit être les thermes de Gargilius, et décrite par M. A. Rousseau (2), offre un ensemble de 50 médaillons représentant des chasses et des combats d'animaux avec des courses de chars. La dernière zône, qui a disparu, aurait pu, comme dans la nôtre, renfermer des gladiateurs. Mais l'âge de cette mosaïque laisse peu de probabilité à cette supposition : car elle a tous les caractères de l'ère byzantine, principalement dans les vêtements des combattants.

(1) D'Agincourt, *Hist. de l'Art*, t. II, p. 38.

(2) *Rev. archéol.*, 1850, p. 260.

La chasse seule a servi de motif à un plus grand nombre de pavés.

C'est évidemment celui de la mosaïque du tombeau de la villa Corsini, publiée par Bellori (1), où se voient un lion, un léopard, une biche, un taureau courant autour du sujet central, dans des compartiments oblongs. C'est celui d'une mosaïque trouvée à Aix, qui offre un combat entre des hommes armés de cestes et deux taureaux (2) ;

Celui des mosaïques publiées par Montfaucon, qui représentent des combats de taureaux (3) ;

Celui de la mosaïque trouvée dans les bâtiments de Mignatelli, représentant un tigre qui combat un lion (4) ;

Celui de deux mosaïques de Rome dont parle Cuvier : l'une, trouvée en 1809, qui représente quatre tigres du Bengale ; l'autre, conservée au Vatican, où l'on voit une hyène rayée (5) ;

Peut-être encore celui de la mosaïque de Palestrine (6), qui représente des girafes, des hippopotames, des crocodiles, des animaux de toute sorte, en pleine campagne.

(1) *Antichi Sepolcri*, pl. 14.

(2) ARTAUD, *op. cit*, p. 99. — MILLIN, *Voyage dans le midi*, pl. XXXV.

(3) *Ant. expl.*, t. II, pl. 16.

(4) FURIETTI, *op. cit.*

(5) ARTAUD, *op. cit.*, p. 75.

(6) C'est l'opinion de Furietti. — Cf. *Mémoires de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, t. XXX, p. 503.

Le n° 56 des dessins de mosaïques recueillis par Millin dans son voyage d'Italie, et acquis par le Cabinet des estampes, offre un combat entre un éléphant et un taureau, et de plus un lion traîné en laisse par un homme à cheval ;

Le n° 57, un combat entre un sanglier et un taureau ;

Le n° 58, un cavalier qui poursuit un taureau.

Ces deux dernières proviennent du jardin des Pères de Sainte-Sabine, et ont été aussi publiées dans l'ouvrage de Furietti.

La mosaïque trouvée à Ormes (Saône-et-Loire) offre au centre un lion (1), et autour de lui, dans des carrés encadrés de guirlandes de fleurs, des animaux de différentes sortes, tels qu'un rhinocéros, un taureau, un singe, un écureuil, etc. C'est, sans aucun doute, encore une chasse.

Une chasse, à éléments disposés symétriquement dans des carrés, forme le sujet d'une mosaïque qui existe dans l'ancienne cathédrale de Lescar, et qu'on dit avoir été exécutée par les ordres de l'évêque Guido, c'est-à-dire au XI[e] siècle, mais dans lequel tout indique un travail romain, apparemment transporté là, et même avec assez peu de soin, par l'évêque sus-nommé, d'un autre monument, ou conservé d'un édifice païen qui aurait précédé l'église, comme l'a exposé M. H. Durand (2).

(1) *Bulletin du comité de la langue*, etc., *de la France*, ann. 1856, p. 45.

(2) *Bullet. monum.*, t. XVII, p. 110.

Il n'y a à Rome qu'une seule mosaïque qui présente, comme la nôtre, la chasse et les gladiateurs réunis : celle du palais Borghèse qui provient de la villa Pinciana (1). Il n'y en a qu'une en France, également, celle de Nenning, décrite par M. G. Boulangé, dans le *Bulletin monumental* (2). On y voit six médaillons hexagones et un carré disposés symétriquement, mais non contigus, contenant : le premier, un lionne étreignant dans ses pattes un onagre ; le deuxième, un lion conduit par un *mansuetarius* ; le troisième, un combat entre deux lutteurs ; le quatrième, deux bestiaires chassant à coups de fouets un ours qui monte sur le dos d'un troisième bestiaire renversé ; le cinquième, deux musiciens, l'un jouant de la trompette, l'autre d'un instrument ressemblant à un orgue ; le sixième, un rétiaire combattant un *secutor*, et un rabdophore assistant à ce combat.

Nous n'avons pas besoin de redire combien ces petits tableaux ont de rapports avec les nôtres, soit pour le sujet, soit pour les costumes. La présence de musiciens est une particularité qui n'est pas exprimée chez nous ; nous en avons parlé plus haut (3).

(1) Secchi, *op. cit.*, p. 30.
(2) Ann. 1855, p. 7.
(3) Partie III, chap. 3.



0 1 2 M.

CLICHE, photographe, à Reims.

Réduction au quarantième

*Les ponctués indiquent les parties détruites.*




d'après le dessin de M. E. Deperthes.

*Les taches noires et les taches blanches indiquent les parties brulées.*

## CHAPITRE VII.

### STYLE ET AGE DE LA MOSAÏQUE.

En l'absence d'indications fournies par l'état des lieux et par les objets qu'on y a trouvés (et nous avons déjà fait observer qu'il fallait, dans le cas présent, renoncer à ces indications), les considérations qui aident ordinairement à déterminer l'âge d'une mosaïque, sont la nature et la disposition des matériaux employés, le style des ornements, la perfection du dessin, principalement des figures, enfin la nature du sujet représenté.

Envisagée sous ce dernier rapport, la mosaïque de Reims, comme les mosaïques de Latran, de Lyon et tant d'autres qui représentent un sujet analogue, semble appartenir à une époque où le goût pour les jeux de l'amphithéâtre avait pris son plus grand développement. Or, suivant Pline (1), c'est au temps de Néron qu'on a commencé à représenter par la peinture les combats de l'amphithéâtre.

(1) Lib. XXXV, 33.

Il n'y a donc pas à chercher au-delà, car il n'est pas probable que l'art du mosaïste, comme la plastique elle-même, ait devancé ce temps pour exécuter ce motif ; de même qu'il est hors de doute que les différents arts se sont empressés de le mettre à profit, à l'exemple de la peinture, dès que les préjugés qui semblent s'y être opposés jusque là disparurent.

C'est, du reste, aux dernières années de Claude ou aux premières de Néron que Mazois (1) attribue les sculptures du tombeau de Castricius Scaurus.

C'est pareillement au milieu du premier siècle que Artaud fixe la mosaïque du Cirque, à Lyon ; il semble, au moins, qu'elle ne soit pas postérieure à Domitien, puisqu'on y voit quatre factions et quatre couleurs seulement, et que Domitien y ajouta la pourprée et la dorée. Cependant la lourdeur de la frise feuillagée qui l'entoure nous fait pencher pour une époque plus avancée.

Il serait difficile de déterminer celle à laquelle appartient notre mosaïque, en invoquant les indices historiques qu'elle renferme. Le seul qui puisse nous servir ici, est peut-être la forme des épées. Nous l'avons déjà signalée à l'attention des savants, et nous avons rappelé, à son sujet, que, sous le règne de Marc-Aurèle, les épées dont on se servait dans l'arène devaient être sans pointe. Ce prince avait défendu d'en employer d'autre forme. La statue de Bato, mort sous Commode, porte, en effet,

(1) *Ruines de Pompéi*, pl. XXXII.

une épée à bout arrondi, et, selon toute vraisemblance, c'est par suite de ce règlement que les nôtres sont également sans pointe. Nous ne voyons pas, quant à nous, quelle autre raison on pourrait invoquer pour justifier cette particularité; on ne saurait soutenir, par exemple, que la cause en est à la mosaïque elle-même : ce genre de travail admet toutes les formes; le poignard et le trident de notre rétiaire sont là pour démontrer que les pointes les plus aiguës peuvent être rendues par lui avec précision.

Prenons donc note de cette indication, qui porte à fixer à la fin du IIe siècle, ou environ, l'époque de la mosaïque des promenades, et voyons si des considérations d'un autre ordre nous conduiront au même résultat.

La mosaïque de Latran, à laquelle il nous est arrivé souvent de nous reporter pour expliquer la nôtre, a une date certaine, celle de la construction même, par Caracalla, des thermes connus sous son nom. Or, dès le premier regard jeté sur cette œuvre, il est impossible de ne pas apercevoir entre elle et la nôtre, une parenté d'idée, de disposition et d'exécution. Nous n'hésitons pas à placer les deux œuvres dans le même temps. Mais ces rapports, que le témoignage seul de nos yeux nous fait connaître, deviendront plus évidents encore, si nous interrogeons les données générales de l'art.

Les arts décoratifs, liés entre eux, quant à l'origine, sont inséparables dans l'emploi qu'on en a fait. Cette loi générale s'étend à toutes les époques et à toutes les branches de l'art ; elle est particulièrement applicable à la mosaïque.

« L'idée de transporter sur les pavés les ornements et les figures dont les parois des murs et les plafonds étaient ornés, dut venir de bonne heure, dit M. Letronne (1). La mosaïque seule pouvait remplacer le pinceau. Elle devint donc pour les pavés ce que la peinture était pour les autres parties, et les mêmes sujets y furent représentés. » Nous l'avons dit déjà, c'est en vain qu'on cherche dans les tapis persans l'inspiration des mosaïques ; il est bien plus raisonnable de penser que ce genre de décoration provient du désir d'accorder les pavés avec les voûtes et les murailles ; en d'autres termes, de peindre les uns comme les autres, mais en employant les procédés qui étaient applicables à chacun

(1) *Lettre d'un antiquaire à un artiste*, p. 310.

Ce que le savant académicien dit ici, à propos d'une remarquable transformation des arts décoratifs, sur les communs développements de la mosaïque et de la peinture murale, M. Raoul Rochette, son éminent contradicteur, l'admet même pour les commencements de la mosaïque. « La sobriété d'ornements, dit-il (*Peintures antiques inédites*, p. 392), qui est le caractère de l'ancien style grec, dut se retrouver surtout dans le pavé, qui n'offrait sans doute que des compartiments colorés de diverses manières et répondait aux caissons du soffite ; et cela paraît prouvé par ce qu'on connaît du pavé en mosaïque des temples de Pœstum et du petit temple de Sélinonte. » Ailleurs (p. 136), il montre encore clairement le développement parallèle de la mosaïque et de la peinture : « Je présume, dit-il, que le développement que reçut cette branche de l'art (la peinture des plafonds), ou plutôt cette partie de la décoration des temples, dut coïncider avec l'introduction des pavés en mosaïque : deux choses qui semblent, en effet, avoir été dans un rapport intime de temps aussi bien que de principes. »

Ainsi, quoique le point de départ choisi par les deux savants soit différent, les conclusions sont les mêmes. Cet accord a pour nous la valeur d'une démonstration.

des genres différents de surfaces. Toutes les mosaïques connues ont pour motifs des sujets usités dans la peinture des murs ou dans celle des voûtes : on ne saurait donc placer l'origine de cet art, ni son développement, en dehors des sources connues et des modifications successives de la peinture murale. A part les procédés d'exécution, la peinture décorative et la mosaïque sont presque une même chose ; et l'on ne doit pas s'étonner de ce que la manière propre à chaque époque descende, pour ainsi dire, de la voûte sur le pavé, pour y rendre les mêmes idées, de ce que le pavé reflète la voûte, comme on le dirait d'un miroir, quand Pline nous assure que, de son temps, la mosaïque essayait elle-même de s'installer sur les voûtes et d'y tenir la place de la peinture (1). Que si la mosaïque a adopté de préférence certains ornements comme les rinceaux, les méandres, les entrelacs, soit sans figures, soit comme accompagnement de tableaux plus ou moins grands, et si ces ornements s'y sont maintenus, c'est que les matériaux employés s'en accommodaient mieux. A leur état de pureté, ces ornements eux-mêmes et les dispositions qu'ils comportent se trouvent juxtaposés, avec une évidente ressemblance, dans la peinture murale et dans celle des pavés. Il suffit, pour en être convaincu, de jeter un coup d'œil sur le monument le plus caractéristique, selon nous, du temps où nous plaçons la mosaïque de Reims, sur les thermes de Caracalla, restitués avec tant de patience et de talent par Abel Blouet, de comparer les voûtes et une portion des murs de sa

(1) *Hist. nat.* lib. XXXVI, cap. 25.

salle principale avec le pavé de Latran : même système général d'ornementation, même sobriété, même fermeté dans le dessin, mêmes torsades pour les encadrements, même genre de sujets pour remplir les compartiments ; la coupe seule de ceux-ci diffère, parce qu'à une voûte à compartiments polygonaux, devait correspondre un pavé semblable, et réciproquement.

Mais pour faire ressortir plus clairement cette communauté d'origine et de développement de la mosaïque avec les autres arts décoratifs, il faut prendre les choses de plus haut et les envisager dans leur ensemble.

Le savant Letronne sera encore ici notre guide.

Les voûtes plates se prêtaient particulièrement à un genre de décoration tracé par la construction même de ces voûtes, du moins à l'origine, où elle consistait en compartiments dessinés par la saillie des poutres et l'intersection des solives de la couverture. Chaque compartiment, légèrement agrandi et décoré d'un sujet peint, au lieu d'un simple ornement sculpté, de figures animées, au lieu de rosaces et d'autres motifs semblables, forma comme un tableau à part ; et les éléments réunis de cette décoration purent composer un ensemble, quoique coupé ou fragmenté quant aux éléments de la composition ou du sujet. Suivant Pline, Pausias, qui vivait en 360 avant Jésus-Christ, est le premier qui introduisit à Rome cette nouvelle application de la peinture.

Plusieurs plafonds antiques nous donnent une idée de ce genre de décoration. Nous citerons particulièrement ceux qu'a publiés Boldetti dans les *Sepolcri*

*antichi*, celui des thermes de Pompéi, celui de Baïa (1).

Des ornements semblables servirent bientôt à décorer les parois des appartements (2). Ce sont de petites figures entières ou à mi-corps, des groupes ou des têtes peintes sur un fond uni, que découpent en médaillons de même dimension, tantôt carrés, tantôt ovales ou en losange, et même de l'une et de l'autre forme mélangées, des bordures couvertes d'arabesques, de fleurs, de torsades, etc.

A son tour, la sculpture, renchérissant sur les ornements qui lui sont propres et avec lesquels elle avait habitude de remplir les caissons, y admit des figures (3).

C'est ainsi, pour nous borner à un petit nombre d'exemples, qu'au vestibule du grand temple de Balbec (4), les caissons présentent une succession alternative d'un hexagone et de quatre losanges, avec triangles intermédiaires ; et les panneaux en losange ont des têtes de dieux, de héros, d'empereurs ; les hexagones, des figures entières empruntées à la mythologie, comme Diane, Léda, Ganymède, etc.

C'est ainsi que dans l'arc d'Orange, quoique sans figures intercalées, l'intrados quitte la décoration

(1) *Gli ant. Sepolcri*, pl. 18. Celui-ci est une mosaïque. — Bruloff, *Thermes de Pompéi*, pl. VII. — Cf. R. Rochette, *Peint. ant. inéd.*, p. 139 et sq.

(2) *Pitture di Ercolano*, t. IV, pl. 53-55.

(3) Letronne, *op. cit.*, lettre XXI[e], passim.

(4) *Ruines de Balbec*, pl. 29 ; Londres, 1757.

en caissons hexagonaux qui couvre le plein de la voûte, pour adopter un motif rarement employé en pareil cas, celui de losanges, de carrés et de triangles qui s'agencent l'un avec l'autre (1).

Nous citerons encore un des arcs triomphaux de Zana (ancienne Diana, en Numidie), dont la voûte est ornée de caissons sculptés, au milieu desquels, dans un médaillon plus grand, placé sous la clef de voûte, est représentée une Diane nue, avec ses attributs ordinaires (2).

Mais ici déjà se montre une modification. L'arrangement des parties décoratives de la voûte sent la recherche et s'éloigne de son sens originel; ce petit tableau placé au centre, en se développant, fera oublier peu à peu le motif primitif du caisson; lui et son encadrement s'étendront jusqu'à chasser le caisson lui-même. A Palmyre, le plafond du tombeau d'Ebalus présente, au milieu de rosaces, quatre compartiments plus larges, contenant chacun une figure à mi-corps; à Palmyre, encore, le plafond du tombeau de Jamblicus, divisé par des caissons en losange, renferme au milieu un compartiment contenant deux figures (3).

Enfin, l'arc-de-triomphe de Reims, dans sa partie la plus remarquable sans contredit, dans ses voûtes,

(1) Caristie, *Monuments anc. d'Orange*, p. 32.

(2) M. L. Renier (*Rev. archéol.*, 1852) le regarde comme appartenant au règne de Macrin.

(3) Robert Wood, *Ruines de Palmyre*, pl. 10, 19, 55. — Palmyre, en partie détruite par Aurélien, fut reconstruite par le même empereur et par Dioclétien.

nous montre une disposition semblable, un médaillon inscrit dans une surface découpée de caissons ou de frises variées, et ayant pour cadre un sujet courant, comme s'il ne s'agissait pas d'une voûte, mais d'une surface plane et verticale.

A ces différents âges de la peinture et de la sculpture des voûtes ou des murailles correspondent, si je ne m'abuse, des dispositions similaires pour la mosaïque.

A côté des décorations à petits compartiments se placent, pour revêtir le sol, des pavés découpés en carrés, en losanges, en triangles, avec ou sans figures, suivant que l'art décoratif, plus ou moins simple, plus ou moins recherché, en admet ou non dans les voûtes et les plafonds. A côté des tableaux transportés dans les voûtes, se placent aussi des mosaïques composées, ayant un grand sujet au centre, de petits à l'entour, ou de grandes frises formant bordure qui ne sont plus un accessoire, un simple cadre, comme dans la mosaïque primitive en tableaux, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Le grand temple de Balbec est attribué à Hadrien par les uns, à Antonin le Pieux par les autres. On place également aujourd'hui, et avec toute raison, au second siècle de notre ère la construction de l'arc d'Orange.

Nous daterons aussi du IIe siècle, du siècle des Antonins, les mosaïques qui ont conservé pure de tout mélange la disposition des voûtes de la première époque, que leurs compartiments soient sans figures, comme les caissons de l'arc d'Orange, ou qu'ils en

aient, comme les voûtes du temple de Balbec. Suivant d'Agincourt (1), ce siècle est, pour la mosaïque, l'époque de son plus beau développement. Nous n'avons pas de peine à l'en croire, en voyant celles du midi de la France qu'Artaud a publiées et qu'il regarde avec raison comme appartenant à ce siècle (2); celle de Vienne (Isère), trouvée en 1859, qui représente Orphée charmant les animaux (3) ; celle à compartiments hexagones qu'a publiée Caylus (4), et celle de Latran, dont nous avons parlé tant de fois (5).

(1) *Hist. de l'art*, t. II, peinture, p. 34.

(2) *Op cit.*, pl. 52, 57, 58. Mosaïques de M. Michoud, de Vienne et de Saulce.—Les mosaïques trouvées à Reims, dont parlent Marlot et Lacourt, présentent la même disposition.

(3) Ce sujet d'Orphée charmant les animaux s'est déjà trouvé à Vienne, sur une mosaïque qui appartient au Musée de Lyon, mais d'une exécution bien inférieure à celle-ci.— La mosaïque de 1859 décorait le sol d'un triclinium de 5 mètres 80 cent. de largeur, sur 8 mètres 30 cent. de longueur. « L'ordonnance de sa décoration consiste en un système de compartiments octogones, d'un mètre environ, alternant avec d'autres compartiments carrés, plus petits, disposés par trois sur cinq bandes, et séparés entre eux par une tresse à trois couleurs, accostée de filets à dentelures blanc et noir. Chacun des tableaux, au nombre de quinze, résultant de cet arrangement, renfermait une figure. Outre ces quinze tableaux, dix quarts d'octogone, coupés par la rencontre d'une bordure, offrent autant de caissons trapéziformes, ornés chacun d'un fleuron. Une marge blanche, rehaussée d'un semis, et un filet noir forment l'encadrement général de la mosaïque. »

Ce même sujet, mais disposé en tableau, fait partie des mosaïques découvertes à Blanzy et expliquées par M. E. Fleury dans le *Bulletin de la Société acadèm. de Laon*, t. IX, p. 28, et t. X, p. 40.

(4) *Rec. d'antiq.*, t. III, pl. 91.

(5) Furietti dit aussi que les mosaïques attribuées au temps des Antonins reproduisent la plupart des motifs d'ornementation des murailles et des voûtes (*op. cit.*, p. 54). Nous reporterons plutôt

Cependant nous ne devons pas oublier que la dernière appartient à la fin de cette période de l'art, et plutôt au commencement du IIIe siècle. Aussi, sans qu'elle ait rien perdu, dans sa disposition, de la simplicité et de la netteté de formes de l'âge précédent, ne trouvera-t-on pas dans ses figures la fermeté et la pureté de lignes, la grâce des poses, qui caractérisent le siècle des Antonins.

La mosaïque de Reims est parfaitement digne de lui être comparée; elle a les mêmes qualités, mais elle a aussi les mêmes défauts. La décoration en est sobre et élégante en même temps. Rien de plus pur, notamment, et de plus gracieux que les rinceaux qui l'encadrent et qui tiennent heureusement le milieu entre les formes grêles, mais nettes et vigoureuses, de l'art décoratif des Grecs, et celles plus grasses, plus étalées, plus riches, mais souvent molles et lourdes, de l'art romain avancé (1). Ses figures ont du mouvement; plusieurs ont même du style et sont bien campées : nous citerons particulièrement les nos 4, 8, 9, 13, 15, 21, 27 et 29. Les animaux sont

à l'âge suivant les mosaïques où l'on trouve un mélange de tableaux et d'autres motifs empruntés aux plafonds. La mosaïque d'Autun transportée en Angleterre en 1851, celle d'Angleterre et celle de Viterbe, qu'a publiées Montfaucon (*Ant. expl. supplem.* t. II, pl. 6 et 7), celle du forum de Sempronius, que l'on trouve dans l'ouvrage de Furietti (*de Musivis*, pl. IV), et celle d'Augsbourg (GRUTER, *Corpus inscript.*, p. 336), me paraissent caractériser ce style.

(1) La bordure est, à peu de chose près, la même dans la mosaïque de Reims et dans l'une de celles des thermes dont nous parlons. Celle-ci présente des volutes plus contournées, mais le tracé en est aussi délié, les feuilles et fleurons sont les mêmes.

généralement inférieurs. Cependant, le cerf tué, le sanglier, la panthère n° 32 et le lion n° 34 sont de bonnes figures, et l'on peut citer encore, pour le mouvement, l'ours n° 14, le daim n° 19 et l'animal du médaillon suivant : le dessin, du reste, est moins correct et plus lâché ; la difficulté de l'exécution y est, sans doute, pour beaucoup, car cette infériorité des animaux comparés aux personnages se remarque dans la plupart des mosaïques.

Nous ne reproduirons pas ici ce que nous avons dit de la nature des matériaux qui composent notre pavé, ni de la manière dont il est établi. Les indications qu'on peut tirer de là sont suffisantes pour caractériser l'âge primitif de la mosaïque en général, celui de son grand développement vers le IIe siècle, et celui de sa décadence ou même du Moyen-Age ; mais pas assez précises pour fixer le choix entre deux siècles voisins l'un de l'autre.

Nous avons déjà fait remarquer une légère différence que présentent, sous ce rapport, trois médaillons refaits, sans aucun doute, à une époque éloignée de celle du premier travail. Ce sont les nos 27, 28 et 33. Indépendamment de cubes plus gros et d'autres matières, nous y avons constaté des différences plus caractéristiques encore. Il est probable que l'on s'est peu écarté du dessin original pour les refaire ; on y reconnaîtra, cependant, des particularités qui sont propres à l'époque de la restauration : par exemple, l'ombre portée aux pieds de chaque figure, signe évident de recherche. On y remarquera aussi des formes lourdes, écourtées, moins bien proportionnées que dans le travail primitif ; des couleurs vives et

heurtées, dont l'éclat n'est pas en harmonie avec les tons calmes des fonds et des encadrements. Il nous semble qu'on peut rapporter ces reprises à un siècle environ de distance.

Enfin, pour qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée au sujet de la disposition en tableaux et des ornements qu'elle entraîne ordinairement, nous ferons observer que les cordes et les entrelacs formant bordure ne sont pas un caractère absolu d'après lequel seul on puisse déterminer l'époque d'une mosaïque. On en voit autour des médaillons en mosaïque de la basilique de Reparatus, à Orléansville (Castellum Tingitanum), en Algérie, mais d'un style lâche et mou, s'entrelaçant elles-mêmes pour se compliquer, empreintes, en un mot, du mauvais goût qui apparaît clairement dans le reste du travail et s'accorde avec l'époque connue de la basilique, qui est la fin du IIIe siècle. Nous pouvons même aller plus loin avec ce motif d'ornementation. A Rome, par exemple, on le retrouve dans les mosaïques de plusieurs anciennes basiliques; et l'art roman lui-même l'a emprunté, avec beaucoup d'autres employés par les mosaïstes des IIe et IIIe siècles, tels que les zigzags, les frettes crénelées, les quatre-feuilles, pour les appliquer à la sculpture et les reproduire en relief dans les archivoltes et quelques autres parties des édifices.

# CHAPITRE VIII.

## DESTINATION INDIQUÉE PAR LE CHOIX DU SUJET ET PAR L'ÉTAT DES LIEUX.

« Le grand principe de la convenance qui doit exister entre les sujets des compositions pittoresques et les lieux pour lesquels ils sont destinés, ce principe, suivi dans les écoles antiques des Grecs, fut maintenu soigneusement dans celles des Romains, et on le retrouve dans les mosaïques employées à l'embellissement des voûtes, des murailles et des pavés de leurs édifices. » Cette opinion, ou plutôt ce jugement qu'exprimait d'Agincourt (1), c'est-à-dire un des hommes les plus compétents en pareille matière, trouverait sa confirmation dans la plupart des mosaïques à sujet, si, d'une part, on savait bien se rendre compte de leur signification, et si, de l'autre, on ne négligeait aucun des moyens d'enquête que fournissent les circonstances de leur découverte.

(1) *Hist. de l'art par les monuments*, t. II, p. 34.

Nous essaierons d'appliquer à la mosaïque des promenades le double procédé que nous venons d'indiquer.

Le sujet représenté a été suffisamment expliqué. Nous n'y reviendrons pas, même sommairement. Mais quelle en est la signification ? quel est le motif qui a pu commander le choix de ce sujet ?

A cette première question nous répondrons d'abord par des exemples. Les plantes aquatiques, les poissons, les monstres marins, les attributs de Neptune, sont autant de signes évidents de l'empire de l'eau. Le fond des bassins, le pavé des salles de bains s'accommodent parfaitement de pareils sujets; témoin les thermes de Jurançon, dont le pavé tout entier décèle la destination, où se voient Neptune avec son trident, des sirènes, des poissons de différentes sortes, au milieu de feuilles d'eau et d'une décoration généralement jaunâtre (1), ton le plus usité en pareil cas (2) ; témoin la petite mosaïque des thermes de Caracalla, publiée par d'Agincourt (3), que décorent des tridents, des nymphes assises sur des monstres marins, des poissons grands et petits.

Cette dernière, il n'y a pas à en douter, pavait une salle de bains. Mais dans les thermes, dans ces vastes monuments qui servaient de lieu de réunion aux citoyens, où se passaient les heures de la journée que ne réclamaient pas le cirque, la visite aux pa-

(1) *Bullet. du com. de la langue*, etc., *de la France*, t. II, pl. 3 et 4.

(2) Artaud, *Mos. du Midi*, p. 63.

(3) Op. cit., *Peinture*, pl. XIII, 15.

trons, les repas et les affaires publiques, où se trouvait réuni tout ce qui pouvait contribuer à l'amusement de l'esprit et à l'exercice du corps, les gymnases, les stades, les palestres, les promenoirs, les salles de conversation, les bibliothèques même, la décoration devait varier à l'infini, pour répondre à tant de destinations diverses. C'est aussi ce qu'on a remarqué; et, sans sortir des thermes de Caracalla que nous avons déjà pris pour exemple, les deux salles d'exercices couvertes avaient un pavé semblable, et ce pavé, parfaitement en rapport avec ce qui se passait dans les salles elles-mêmes, représentait les athlètes et leurs divers exercices, le pugilat, le pancrace, la lutte, la course, le saut, le disque, la palestre, etc.

Il est donc généralement vrai de dire que les sujets des mosaïques indiquent l'ancienne destination des lieux où elles ont été rencontrées.

De plus, il y a des sujets qui se trouvent rarement dans les habitations. C'est ce qu'on a remarqué à Pompéi pour les combats de bêtes et de gladiateurs: ces représentations, quand elles se rencontrent, doivent avoir un motif particulier. C'est ainsi qu'on les voit, en peinture et en sculpture, dans les tombeaux; c'est ainsi qu'un grand nombre de lampes sépulcrales et de vases funéraires n'ont pas d'autre décoration. Mais, jusqu'ici, aucun tombeau n'a offert un pavé en mosaïque ainsi historié; et d'ailleurs on peut assurer que les dimensions de notre pavé excluent la supposition qu'il pourrait avoir appartenu à un monument funéraire.

Montfaucon, remarquant dans une mosaïque des-

figures de bêtes et de chasseurs, en conclut que le lieu qu'elle décorait était un temple de Diane. Nous ne regardons pas cet argument comme concluant ; c'est un peu celui de toutes les personnes qui, sans réfléchir et sans chercher au-delà de leur première pensée, s'imaginent qu'il existait un temple partout où se trouve rappelée de plus ou moins près l'idée d'un culte quelconque. Il y en a même qui vont beaucoup plus loin : toute construction ancienne qu'ils voient et dont ils ne peuvent se rendre compte, est pour eux un temple ; il suffit quelquefois d'un lambeau de mosaïque plus ou moins riche pour motiver leur décision, comme si ce genre de pavage n'était pas commun aux habitations et aux édifices publics de tout genre.

A supposer que la construction à laquelle appartenait notre mosaïque fût un temple, il faudrait que ce fût un temple de Mars. Mars, nous l'avons dit d'après Salvien, est le dieu de l'amphithéâtre ; c'est lui qui préside aux chasses et aux combats de l'arène : c'est donc par des gladiateurs, ou en mémoire de leurs combats, que ce temple aurait été élevé, car il ne peut être question ici du dieu de la guerre en général, du Mars commun, mais seulement du Mars de l'arène, ce qui est très-différent. Comment pourrait être motivée la construction de ce monument ?

Nous avons vu des représentations des jeux du cirque exposées, comme en *ex voto*, dans des temples de Rome (1). Admettrons-nous, comme l'a fait Artaud pour la mosaïque du Cirque de Lyon, que notre

(1) CAPITOLIN., *de Gordian.*

pavé a été fait en mémoire de jeux solennels donnés à Reims? L'écrivain que je viens de citer émet deux suppositions : ou bien la mosaïque du Cirque appartiendrait à un temple élevé à l'époque où l'on donna à Lyon les jeux mêlés en l'honneur d'Auguste (1) ; ou bien elle ferait partie de la demeure de Ligurius, à qui les corporations réunies de la ville élevèrent un monument en reconnaissance de son zèle pour les jeux dont il avait l'intendance, comme l'atteste cette inscription : « Ludos circenses dedit (2). »

Notre histoire, assez pauvre de détails sur cette époque, ne nous fournit, malheureusement, aucune indication qu'il nous soit permis de mettre à profit de la sorte. La seule proximité des arènes pourrait, à la rigueur, être invoquée en faveur d'une thèse pareille.

Renonçant au temple, nous admettrons, si l'on veut, qu'en cet endroit se trouvait un édifice semblable à celui que l'on connaît à Pompéi sous le nom de Quartier des Soldats, et que la salle que pavait notre mosaïque servait aux exercices des gladiateurs ; seulement, nous devrons faire remarquer combien la décoration serait splendide pour une telle destination.

S'il nous est permis d'élargir encore le champ des suppositions, nous rappellerons qu'on a trouvé dans différentes maisons d'Herculanum et de Pompéi des peintures qui indiquent la profession de ceux qui les habitaient. Pourquoi notre mosaïque n'appartien-

(1) *Op. cit.*, p. 58.

(2) Le même, *Magas. encyclop. de Millin*, t. LXIV, p. 160.

drait-elle pas à la demeure d'un homme du métier, de même qu'on l'a dit des peintures connues sous le nom des Sauteurs de corde (1), de l'Ecole (2), du Marchand d'étoffes (3), du Chaudronnier (4), du Cordonnier (5), du Marchand de légumes (6), du Cabaretier (7), du Comédien (8) et autres ?

Suétone (9) raconte qu'un gladiateur, nommé Porius, affranchit en plein théâtre, après une brillante victoire, un de ses esclaves. Le peuple le couvrit d'applaudissements ; Caligula quitta précipitamment le spectacle, furieux que le peuple fît plus d'attention à ce gladiateur qu'à lui-même.

Des hommes qui pouvaient, de la sorte et en public, faire les magnifiques, avaient peut-être le moyen de se donner des habitations somptueuses, aussi bien que les héritiers d'un sauteur pouvaient lui décerner un tombeau enrichi de charmantes arabesques, comme celles que Bellori nous a transmises et que tout le monde connaît (10).

En effet, on pouvait s'enrichir dans le métier de gladiateur, du moment qu'on s'y était fait une répu-

(1) *Le Antich. di Ercolano*, t. III, pl. 32, 33.
(2) *Op. cit.*, pl. 41.
(3) *Op. cit.*, pl. 42.
(4) Loc. cit.
(5) Loc. cit.
(6) *Op. cit.*, pl. 43.
(7) *Op. cit.*, t. IV, pl. 13.
(8) *Op. cit.*, t. IV, pl. 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42.
(9) *In Caio*, XXXV.
(10) *Lucerne*, tav. 35.

tation de courage et d'adresse. Les *rudiarii*, les *victores*, les *spectati* qu'on employait souvent dans les spectacles pour les rendre plus intéressants, faisaient payer largement leurs services. Tibère fit combattre des *rudiarii* au prix de cent mille sesterces par tête (1). Ces folies se répétaient souvent; les *postulatitii* savaient bien tirer parti de l'admiration que leur adresse avait excitée et qui portait le peuple à les demander de préférence à d'autres.

Mais les *lanistes* surtout faisaient d'énormes profits, par la location de leur troupe. « Tu es délateur, calomniateur, filou, entremetteur..... et laniste, dit Martial (2), comment donc n'as-tu pas le sou ? »

Donc, à la rigueur, on peut fort bien admettre la supposition d'une maison splendide, appartenant, soit à un riche citoyen qui aurait fait exécuter des jeux et qui aurait conservé chez lui un souvenir de cette solennité, soit même à un gladiateur à l'aise, qui aurait voulu que la décoration de sa maison rappelât ses exploits.

On peignait quelquefois, dans le vestibule des maisons, un hermès revêtu des insignes de ceux qui les habitaient (3) ; sans être le pavé d'un vestibule, notre mosaïque pouvait devoir son sujet à l'amour particulier de son propriétaire pour les gloires de l'amphithéâtre.

L'hypothèse d'un temple, que nous écartions tout-à-l'heure, s'accommoderait elle-même, on ne peut

(1) SUETON., *in Tiber.*, cap. VII.
(2) Lib. XI, *epigr.* 66.
(3) R. ROCHETTE, *Peintures anc. inéd.*, p. 129.

mieux, avec la profession de gladiateur exercée par celui qui aurait fait exécuter notre mosaïque. Chose singulière : il y a bien peu d'inscriptions relatives à des travaux de ce genre exécutés dans les temples et autres monuments publics ; or, une qui a été trouvée à Langres et recueillie par Spon (1), nous apprend qu'un *ursarius*, du nom de Augurius Catullinus, donna à un édifice, dont la désignation manque dans l'inscription, à ses frais, « de sua pecunia dedit, » un « *opus quadratarium*, » c'est-à-dire une mosaïque (2).

Toutefois, au moment où nous inclinions vers cette supposition, un scrupule nous est venu. Nous nous disions que le gladiateur qui aurait voulu conserver dans ce pavé le souvenir de ses hauts faits, n'aurait pas manqué, sinon de s'y faire représenter, au moins de rappeler les principaux exercices de son ancien métier, et de donner le beau rôle à celui qui avait ses préférences. Or, l'ensemble nous paraissait présenter un caractère trop général, pour qu'on pût considérer une des actions particulières comme y ayant plus d'importance que les autres. Les piquiers, par

(1) *Miscellan. erud. antiq.*, p. 40.

(2) Spon est d'avis que l'*opus quadratarium* ne diffère pas de l'*opus tessellatum*. Peut-être faut-il réserver le premier terme pour désigner les mosaïques dont le dessin présente un assemblage de figures géométriques (V. ORELLI, n. 4239.) — Léon d'Ostie (lib. III, c. 29), dont Spon rapporte le sentiment, veut que ce mot soit particulier au pavé, et le mot *musivum* aux parois des murs. Nous avons déjà exposé notre sentiment à cet égard.

Le pavé d'un temple de Rome avait été donné pareillement par le procurateur d'un collége de cochers. (SPON, *Rech. cur. d'antiq.*, p. 54.)

exemple, sont au nombre de quatre et se répètent dans des combats peu différents l'un de l'autre. Cela semble les mettre en relief; mais l'exemple du myrmillon répété, à son tour, trois fois dans les bandes inférieures, prouve que le nombre ne fait rien à la chose. Ici, le myrmillon attend de pied ferme un ours redoutable ; là, il court, avec toutes les chances de succès, à la. poursuite d'un rétiaire ; enfin, près de l'hermès, c'est son bouclier, c'est le casque dont il se sert plus que ceux d'aucune autre classe, qui sont glorifiés et qui servent de symbole aux combats de l'arène. Dans la bande inférieure, quelle déchéance! Là aussi est un myrmillon; mais blessé, vaincu, dépouillé de ses armes, il demande grâce. Il est impossible de croire qu'un gladiateur arrivé à la fortune ait voulu qu'on le représentât dans cette fâcheuse position, ou que tout autre qui a fait faire ce pavé, ait eu le moindre amour pour un rôle aussi maltraité que l'est ici celui du myrmillon.

Nous n'avons examiné jusqu'ici que des hypothèses plus ou moins plausibles, sans en rencontrer que l'on puisse adopter avec quelque apparence de certitude. Il en est une que nous avons à peine indiquée et qui mérite plus notre attention. « Les jeux du cirque, dit d'Agincourt (1), étaient trop conformes au goût des Romains, pour qu'ils ne se plussent pas à en tracer des images de toutes les manières possibles. On en trouve des représentations exécutées même en mosaïque, dans les pavés des thermes et des autres édifices publics dont la forme oblongue était analogue à celle des cirques. »

(1) *Hist. de l'art*, t. II, p. 33.

La raison tirée de la forme des édifices est au moins singulière : nous ne nous arrêterons pas à en démontrer la fausseté ; ce qu'il nous importe de constater, c'est que, d'après l'expérience d'un savant archéologue, pour la raison qu'il en donne ou pour une autre, il n'est pas de sujet de mosaïque qui convienne mieux aux thermes, ni qu'on y trouve plus fréquemment exécuté que les spectacles de l'arène.

Outre la mosaïque de Latran, qui représente les divers exercices de la lutte, du pugilat, de la palestre, etc., et qui pavait deux salles d'exercices des thermes de Caracalla, nous en pourrions citer plusieurs qui représentent un combat, et qui, toutes, appartenaient à des salles de bains. Dans Lyon seul, nous en trouverions jusqu'à trois ayant cette destination : celle de l'Herme-Athène, trouvée en 1670, qui représente l'Amour combattant un Satyre; et deux autres à peu près semblables à la première, trouvées sur un autre point de la ville ou à Sainte-Colombe. Dans les bains de Sextius, à Aix, a été trouvée la tauromachie dont nous avons parlé.

De ces exemples, et il serait facile de les multiplier, il résulte assez clairement qu'on doit considérer ces luttes pittoresques représentées dans les thermes, soit comme une image des exercices mêmes qui s'y faisaient, soit comme un symbole de la force virile que procurent à la fois ces exercices et les bains. De là, dit Artaud, à qui nous empruntons cette réflexion (1), les emblèmes de virilité

(1) *Op. cit.*, p. 60.

qu'on remarque aux arènes de Nîmes, sur le pont du Gard, sur des fontaines, aux bains d'Aix, etc.

La question était donc décidée pour nous, quand les fouilles sont venues lui apporter une confirmation que nous regardons comme décisive.

Nous ne reproduirons pas ici les détails que nous avons exposés avec soin au commencement de ce travail, mais nous prierons le lecteur de s'y reporter. Il reconnaîtra avec nous qu'il n'y a que des thermes, où l'on trouve ainsi réunies plusieurs salles chauffées sous le pavé en même temps que par des conduites de chaleur disposées dans les murs.

C'est ainsi qu'était disposé le pavé dans les thermes découverts à Rouen, en 1845; à Pont-d'Oly ou à Jurançon, près de Pau, en 1850; à Mackiller (Bas-Rhin), en 1859. Ces derniers ont été déblayés aux frais de la Société française d'Archéologie, qui a eu l'heureuse idée d'en faire exécuter le plan en relief, pour le musée plastique organisé par ses soins. C'est ainsi également qu'était établi le pavé de toutes les salles à mosaïques des thermes de Caracalla, dont nous avons parlé déjà tant de fois, et que l'étude publiée par Abel Blouet a restitués avec tant de bonheur. On y voit que la plupart des salles des thermes étaient chauffées.

Martial, qui nous à transmis des particularités curieuses sur le régime des thermes (1) et sur leur construction (2), dit que ceux de Néron

(1) Le bain coûtait un *quadrans* (lib. III, *epigr.* 30). On y apportait son linge, etc. (lib. XII, *epigr.* 70).

(2) « Tucca, dit-il (lib. IX, *epigr.* 76), n'a pas construit son bain en pierres de taille, ni en moellons, ni avec cette brique cuite dont Sémiramis se servit pour élever la vaste enceinte de Babylone;

étaient généralement trop chauffés (1) ; qu'à la huitième heure, leur température était modérée ; qu'à la septième, ils exhalaient encore une vapeur brûlante; enfin, qu'à la sixième, la chaleur y était excessive (2).

Mais l'établissement tout entier n'était pas soumis à cette élévation de température. Non-seulement il y avait des salles disposées pour les bains froids, *frigidarium*, mais le *tepidarium* lui-même, ou salle dont la température douce préparait aux chaleurs de l'étuve (*caldarium* ou *sudatorium*), n'avait pas besoin d'hypocauste : dans les thermes de Pompéi, de simples conduits de chaleur ménagés sous le pavé et un grand brasier de bronze, *foculare*, suffisaient pour élever au degré voulu la température de cette salle (3). Enfin, dans l'*apodyterium* ou salle d'attente, qui servait d'antichambre, de point de communication aux autres pièces, et où l'on quittait ses vêtements pour les remettre aux *capsarii* chargés de les serrer, on entretenait seulement assez de chaleur pour empêcher les baigneurs de se refroidir. On peut donc choisir entre ces trois destinations, pour en donner une à la salle qui nous occupe.

mais avec la dépouille des forêts, avec des pins assemblés..... De plus, il a élevé des thermes somptueux, pour lesquels ont été réunies toutes les espèces de marbre. »

Nous avons dit que la plupart de nos murs étaient construits en briques crues. Vitruve lui-même (lib. I, cap. 5) en parle comme d'une excellente bâtisse, reconnaissant que la durée des constructions est due, moins à la nature des matériaux, qu'à la manière d'utiliser ceux qu'on trouve dans chaque pays.

(1) Lib. III, *epigr.* 25.

(2) Lib. X, *epigr.* 48.

(3) E. Breton, *Pompeia*, p. 146.

Le *frigidarium*, cependant, était généralement petit (1); un bassin ou piscine (*alveus*, *baptisterium*) en occupait le centre : notre salle, au contraire, est grande, on n'y voit aucune trace de bassin, le dessin du pavé ne permet pas de supposer qu'il y en ait jamais eu.

Le *tepidarium* répond mieux, par ses dimensions (2) et par la richesse de sa décoration, à l'idée que notre salle fait concevoir. L'absence de conduits de chaleur dans le pavé n'est pas une difficulté réelle, car les murs pouvaient les renfermer. Mais l'*apodyterium* n'en avait pas besoin du tout, et cette salle n'était ni moins grande (3) ni moins ornée que la précédente. On a remarqué que l'*apodyterium* des thermes de Pompéi avait une décoration fort simple; celui des thermes de Caracalla est magnifique, au contraire. Proportion gardée, ne pouvait-il en être chez nous comme dans le dernier édifice que nous venons de nommer?

La manière dont cette salle est placée, entre des pièces chauffées, nous paraît être une raison de plus pour croire à cette destination. Dans des thermes ordinaires, les salles se succèdent de plus en plus chaudes, à partir du point d'entrée ou de réunion. C'est ainsi qu'à Pompéi, à droite de l'*apodyterium*, s'ouvrent successivement le *frigidarium* et le *caldarium*. Ici, nous avons des salles chauffées, à droite

(1) A Pompéi, c'est une rotonde de 5 mètres 70 centimètres de diamètre.

(2) Le *tepidarium* de Pompéi a 10 mètres sur 5 mètres 60 cent.

(3) L'*apodyterium* de Pompéi a 11 mètres 50 cent. sur 6 mètres 50 cent.

et à gauche d'une pièce froide. N'est-il pas supposable que le service était double, que des salles de bains chauds s'ouvraient à la fois à droite et à gauche de cette pièce, soit pour éviter l'encombrement, soit qu'on eût suivi, dans la construction de ces thermes, les prescriptions de l'empereur Hadrien relativement à la séparation des sexes? Au-delà de l'*apodyterium*, à l'est, serait le *frigidarium*, comme à Pompéi; et à sa suite, les salles de bains particuliers, avec les réservoirs d'eau destinés à alimenter l'établissement. Enfin, je suppose, au bas, à l'ouest, un vaste corridor régnant, comme à Jurançon, devant toutes les salles réunies, prenant entrée, vers *B* (*Voir le plan*), sur une esplanade, et servant de promenoir (1); à moins qu'on n'aime mieux donner des proportions plus grandes à l'établissement et le doubler tout entier, en répétant dans un sens opposé, vers l'est, les mêmes dispositions, ainsi qu'on le voit dans les grands thermes de Rome, prétention ambitieuse que nous ne nous chargerons pas de soutenir, en l'absence d'indices suffisants pour la justifier.

Quoi qu'il en soit des dispositions que nous proposons, l'*apodyterium* était l'endroit des thermes où l'on séjournait le plus. Tandis qu'en été, les oisifs recherchaient la fraîcheur des ombrages qui environnaient les bains, en hiver, au contraire, ils encombraient cette salle et y passaient de longues heures; les philosophes y donnaient leurs leçons, les rhéteurs y discouraient, les bateleurs, les mimes, les

(1) On a remarqué à Pompéi qu'aucune des entrées des thermes n'était directe, soit pour que l'air froid ne pût frapper les baigneurs, soit pour les préserver de l'œil indiscret des passants.

athlètes de profession y montraient leur adresse, les particuliers eux-mêmes s'y livraient aux exercices du corps. La plupart des baigneurs y attendaient seulement que la clochette donnât le signal pour prendre le bain ; mais d'autres n'en continuaient pas moins leurs exercices, au risque d'arriver des derniers et de ne rentrer chez eux qu'après un bain d'eau froide (1).

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps nous-même dans nos thermes, et si nous y laissons notre mosaïque, ce ne sera pas, nous l'espérons, pour toujours.

(1) Redde pilam ; sonat æs thermarum. Ludere pergis?
Virgine vis sola lotus abire domum?
(MART. lib. XIV, *epigr.* 163.)

## CHAPITRE IX.

### DOIT-ON CONSERVER LA MOSAÏQUE A L'ENDROIT OU ELLE A ÉTÉ TROUVÉE, OU LA DÉPLACER ?

A Sens, en 1791, comme à Reims, en 1860, on plantait des promenades, et pour cela, l'on baissait le sol : à trente toises environ des murs de la ville, vers le nord, à la profondeur d'environ cinq pieds, on trouva une chambre pavée en mosaïque. Millin, en racontant cette découverte, déplore l'insouciance du gouvernement pour ces objets d'art « qu'il serait intéressant de conserver, dit-il, ce qui n'est pas difficile en employant les procédés pratiqués en Italie (1). »

A Reims, où tant de mosaïques ont été abandonnées à la pioche des ouvriers par l'insouciance des administrations, et par l'ignorance ou la mauvaise volonté des particuliers ; où d'autres, relevées du

(1) *Magas. encyclop.*, 1797, t. V, p. 394.

sol avec l'intention, disait-on, de les restaurer, se sont perdues par l'incurie de ceux à qui incombait le soin de leur conservation, aujourd'hui, grâce à Dieu, l'on s'est montré plus soucieux à l'endroit de la mosaïque des promenades. On désire la conserver; mais ce que Millin jugeait utile de faire, et en même temps facile, pour celle de Sens, quelques personnes le croient inopportun et rempli de difficultés pour celle de Reims. C'est ce qui nous reste à examiner.

Nous avons dit que, peu de jours après l'apparition de la mosaïque, une commission avait été chargée, par l'Académie, d'étudier les moyens d'assurer sa conservation. Le rapport sur cette importante question ne se fit pas attendre. Après avoir constaté le vif intérêt que la population avait manifesté à l'occasion de cette découverte et reconnu que l'Académie n'avait pas à s'occuper de la question de savoir si la mosaïque serait conservée, ni même si elle serait conservée pour Reims, points désormais hors de doute, le rapporteur faisait connaître les réflexions de la commission sur la seule chose en discussion, sur les moyens de conservation à employer.

« Hors de la commission et dans la commission, disait-il, divers avis se sont produits.

» Supposé qu'on veuille enlever la mosaïque pour l'établir ailleurs, la première question à examiner est celle de l'emplacement. Où mettre la mosaïque?

» On a proposé d'abord la chapelle souterraine de l'archevêché; mais la surface horizontale qu'on trouverait dans cette chapelle est insuffisante. Le même

embarras existe pour une des chapelles de Saint-Remi, à laquelle on avait également pensé ; et quant à la mettre dans le chœur ou dans un transsept de cette église, ce parti présente d'autres inconvénients que M. le curé est le premier à reconnaître. A Saint-André, les difficultés seraient encore plus grandes. Enfin, le conservateur du Musée a proposé d'employer pour cela une salle de la mairie, actuellement sans emploi ; cette salle est l'ancien corps de garde. L'espace y serait très-suffisant, non-seulement pour recevoir la mosaïque, mais avec elle les objets d'antiquité que possède la ville et qui réclament depuis longtemps un abri.

» On aurait ainsi, tout de suite, à peu de frais, et dans le lieu le plus convenable qu'on pût choisir, à l'hôtel-de-ville même, au rez-de-chaussée de la galerie de peinture, le musée archéologique qui nous manque. Mais il faudrait pour cela que l'administration municipale reconnût qu'elle n'a pas besoin de cette salle, et rien, jusqu'ici, ne témoigne de sa part l'intention de lui donner une destination semblable à celle qu'on indique.

» Du reste, l'auteur même de la proposition n'entendrait pas qu'on donnât à ce musée archéologique un caractère définitif, et il espère qu'un local plus étendu pourra se trouver dans l'hôtel-de-ville agrandi, dont les plans occupent l'administration depuis longtemps. Pour ce qui concerne particulièrement la mosaïque, il voudrait qu'on l'y déposât par fragments, sur des panneaux en bois, de façon à la pouvoir transporter plus tard, sans danger et sans frais autres que ceux de la restauration, à sa place définitive.

» Et ici se présente la question de savoir si les difficultés de la dépose et de la repose sont insurmontables : 1° quant à l'opération en elle-même, 2° quant à la dépense qu'elle entraînerait.

» 1° Difficultés de l'opération.

» Winckelmann, en parlant de la fameuse mosaïque de la villa Hadriana, que l'on croit être celle que Pline a décrite (1), regarde comme très-difficile le transport des mosaïques. Suivant l'auteur des *Ruines de Pompéi* (2), Mazois, qui avait pour lui l'expérience de ces déplacements, rien n'est plus simple, au contraire. Il exprime vivement, à ce sujet, le regret que le gouvernement français n'ait pas employé ce moyen pour sauver tant de mosaïques intéressantes qui ont été trouvées en France, et qui eussent pu faire l'ornement de nos musées et de nos édifices publics. Les moyens employés par Mazois sont-ils un secret ? Il ne le paraît pas.

» Dans le *Magasin encyclopédique*, Millin ne se contente pas de proclamer l'opération sans difficultés, il nous apprend qu'elle se fait tous les jours en Italie, et même comment elle se fait (3).

« Les Italiens, dit-il, se servent souvent de mo-
» saïques antiques pour orner le parquet de leurs
» appartements; ils emploient des procédés très-in-
» génieux, soit avant d'enlever la mosaïque, pour
» fixer avec le ciment les plus petits cubes qui la
» composent, soit pour l'enlever du sol qu'elle

(1) *Hist. nat.*, XXV, 60.
(2) T. II, p. 80.
(3) T. XXXVI, 1800, p. 157.

» occupe et la transporter; ils la coupent par quar-
» tiers, l'étendent et la fixent sur de grandes feuilles
» de pierres nommées *peperino*, cerclées de fer, qu'ils
» numérotent ; et, lorsqu'ils veulent ensuite s'en
» servir, ils placent les morceaux sur le parquet
» en suivant les numéros ; ces quartiers rapprochés
» forment un tout aussi uni qu'avant que la mosaïque
» eût été déplacée. »

» Ainsi, rien de plus simple.

» Mais que faire, quand il y a des inégalités, des dépressions, etc., comme dans notre mosaïque? Evidemment ceci n'est plus qu'un détail dans l'application des procédés. Des précautions particulières seraient prises pour les parties malades ; au pis-aller, elles seraient refaites entièrement, comme celles qui manquent.

» Mais, dit-on encore, la couche de mastic et celle de béton qui la supporte ont très-peu d'épaisseur. — Ces conditions sont défavorables pour un déplacement, j'en conviens ; mais elles ne sont pas un obstacle insurmontable; autrement la ville de Lyon, qui possède huit mosaïques réparties dans les diverses salles de son musée, n'en aurait pas la moitié, car plusieurs d'entre elles ont nécessité de grandes précautions, précisément à cause de la manière dont elles étaient établies. Il suffit de parcourir l'ouvrage d'Artaud pour se convaincre que les inconvénients dont on parle n'ont rien d'extraordinaire.

» 2° Difficultés quant à la dépense.

» On a parlé d'un prix fabuleux, 25 ou 30,000 fr.,

pour enlever notre mosaïque et la replacer ailleurs. Ce chiffre est, dit-on, celui de l'artiste envoyé par M. le ministre d'Etat (1). N'y a-t-il pas beaucoup d'exagération dans cette estimation? Ne voudrait-on pas, par une semblable appréciation des choses, engager la ville à renoncer à la mosaïque, et lui montrer que ce morceau d'art n'est pas fait pour elle? Nous n'avons pu encore, sur ce point, nous procurer l'avis d'hommes spéciaux. Mais l'exemple du fragment transporté de l'archevêché dans l'une des chapelles de la cathédrale est là devant nos yeux. On sait que ce travail, dirigé par M. Brunette et, sous ses ordres, par M. Reimbeau, alors son élève, a coûté moins de 300 fr. Cette mosaïque est petite, à la vérité ; elle n'a pourtant pas moins de 9 mètres superficiels. Or, en comparant les surfaces, il est facile de calculer qu'il faudrait à peu près, pour la mosaïque des promenades, décupler la dépense.

» Prétendrait-on que des difficultés exceptionnelles rendraient l'opération plus coûteuse pour cette dernière? A cela notre réponse est toute prête. Mettons les choses au pire. La manière de rendre le travail le plus coûteux possible est, sans nul doute, de tout démonter, dé à dé, pour tout refaire : or, c'est ce qui a été pratiqué à l'archevêché, ou à peu près. L'objection n'a donc pas autant de valeur qu'on lui en donne. Faites encore, et aussi largement que vous voudrez, la part des portions détruites, ou tellement détériorées qu'il faudra les rétablir à neuf, et vous

(1) M. Maurice.

serez loin du prix impossible par lequel on a voulu vous effrayer.

» Cependant, beaucoup de personnes préféreraient qu'on laissât notre mosaïque à sa place. Assurément, si l'on ne devait consulter ici que l'intérêt historique, ce parti serait le meilleur ; mais n'exagère-t-on pas à plaisir cet intérêt historique ? — Laissez la mosaïque où elle est, nous dit-on, afin qu'on sache bien où on l'a trouvée. — Est-ce qu'on n'en saura pas autant avec un plan ? Est-ce que la carte topographique des antiquités de Reims ne suffit pas pour faire connaître cet emplacement de la mosaïque ? Et qui donc empêche qu'il y soit indiqué avec une exactitude rigoureuse ?

» L'intérêt de la mosaïque, celui de la bourse municipale et celui de l'histoire se concilient, chez les partisans du *statu quo*, avec celui des promenades elles-mêmes ; du moins ils le pensent. La ligne droite leur déplaît, ces longues files d'arbres leur paraissent monotones ; et comme, à tout prendre, nos promenades ne se trouvent pas beaucoup plus mal d'être coupées aujourd'hui par un square, on imagine qu'elles gagneraient encore à l'établissement d'une rotonde sur l'emplacement de la mosaïque. Un boulingrin pourrait environner cette construction ; on grouperait, si l'on voulait, autour de la mosaïque, les débris d'antiquités que nous possédons déjà et ceux que de nouvelles fouilles amèneront : en un mot, la mosaïque donnerait naissance à un musée d'antiquités, et deviendrait en même temps l'occasion de nouveaux agréments pour la promenade publique. »

Tel est le projet qui avait réuni la majorité de la commission. L'Académie n'ayant pas de résolution à prendre à cet égard, aucun vote n'a été émis par elle.

Organe de la commission et membre de la minorité de cette commission, loin d'avoir modifié notre opinion, l'examen attentif de la question nous ferait incliner aujourd'hui d'une manière encore plus formelle dans un sens opposé à l'avis de la majorité. Sans faire, du reste, aucune objection nouvelle, on a insisté plus vivement sur les motifs qui semblent appuyer le système contraire (1). Il en résulte pour nous l'obligation de nous expliquer plus nettement sur les points principaux de la discussion.

On a cherché d'abord à faire prévaloir « l'intérêt local, l'intérêt d'emplacement qui se rattache à toute découverte archéologique. » « Cet intérêt, a-t-on dit, finit par disparaître, si le monument est transporté et reconstruit dans un autre lieu. Or, aujourd'hui que les études historiques ont pour but principal d'établir la géographie des Gaules et d'indiquer la topographie des anciennes cités gauloises, il y a nécessité de respecter les monuments et de les laisser dans le lieu même de leur découverte..... La mosaïque des promenades, par sa proximité de l'arc-de-triomphe, en est l'accompagnement obligé. »

Personne plus que nous n'apprécie l'importance

(1) M. Duquenelle, au Congrès archéologique tenu à Reims, en Juillet 1861.

d'indications précises pour déterminer l'emplacement occupé par lés anciennes cités, celui de leurs principales voies de communication, celui de leurs principaux monuments. Mais, quel qu'il soit, le résultat des recherches faites dans cette vue doit être consigné sur un plan ; est-ce que les points véritablement connus perdront de leur certitude pour être transportés sur ce plan ? Est-ce que, quand on dira, par exemple : Cette mosaïque que vous avez au Musée de Reims, occupait tel point de la promenade, à tant de mètres de l'arc-de-triomphe, et dans telle position par rapport à ce monument, nous n'en saurons pas autant absolument que si la mosaïque s'étendait encore, sous un abri quelconque, à l'endroit où elle fut découverte ?

Ah ! si les fouilles nous avaient rendu avec la mosaïque les murs qui l'entouraient, tout un édifice qui, par lui-même, marquât une destination certaine, un de ces temples, un de ces tribunaux qui occupaient les côtés d'un forum, comme les arcs-de-triomphe en décoraient l'entrée, vous pourriez dire que la mosaïque tient à l'arc et qu'elle en est inséparable. Mais, toute seule, qu'indique-t-elle, je vous prie ? Quel intérêt de premier ordre trouvez-vous dans sa conservation sur place ?

J'approuve hautement ce zèle qui donne à notre chère mosaïque la même importance qu'à l'arc-de-triomphe. Mais, envisagés au point de vue de leur emplacement respectif, en quoi ces deux monuments sont-ils comparables ? Autant l'arc transféré sur un autre point perdrait de sa valeur, autant le pavé gagnerait peu à rester en place. Comme

point de repère de l'ancienne ville, il est tout-à-fait insignifiant ; comme preuve historique de sa splendeur, il sera bien partout où se réuniront les conditions désirables pour assurer sa conservation et faire apprécier son mérite.

Combien d'autres débris devraient être conservés sur place, si l'on devait les envisager tous ainsi qu'on vient de le faire ! Un autel indique un temple ; une suite de tombeaux, un cimetière ; cependant vous applaudissez quand on les enlève et qu'on les transporte dans les musées ; vous n'aurez jamais l'idée de demander qu'on les laisse à demeure dans l'endroit où on les a trouvés, comme vous le faites pour ce pavé, seul reste d'un édifice détruit dont la destination est purement conjecturale.

On a dit, en second lieu, que « la difficulté du *découpage* de la mosaïque doit empêcher d'y toucher ; qu'en raison de ses proportions et des nombreux panneaux dont elle est composée, elle présentera de grandes difficultés d'exhumation. »

Je croyais avoir fait justice de cette objection, en rappelant le transport de la mosaïque de l'archevêché dans la cathédrale, les conditions défavorables dans lesquelles s'est faite cette opération, et cependant le prix insignifiant qu'elle a coûté. Mais on me répond que cette mosaïque de l'archevêché est ce qu'il y a de plus simple ; pour elle, le travail a pu être exécuté par un ouvrier ordinaire ! Soit, je prendrai un autre exemple. La mosaïque du Cirque, à Lyon, quoique plus petite que la nôtre, était au moins aussi compliquée; elle avait aussi des parties malades, des déchirures à réparer ; l'opération du

*découpage* n'y était pas tracée par le dessin, comme chez nous. Et qu'a-t-elle coûté? Huit mille francs pour tous frais, le prix d'achat compris (1), ce qui fait supposer trois ou quatre mille francs pour la réparation.

L'ouvrier le plus en renom alors en fut chargé. Si l'opération à faire à Reims présente des difficultés, sans aucun doute, il faut la confier à un artiste habitué à ces sortes de travaux. Tout près de nous, à Laon, des mosaïques, recueillies sur différents points du département de l'Aisne, ont été réparées et établies dans le musée, avec tout le succès désirable, par le mosaïste du musée de Cluny et de l'empereur de Russie, M. Théod. Chrétin. Cet artiste a étudié la mosaïque de Reims avec soin, il s'est rendu compte de son état, et il offre de la réparer et de la reposer pour six mille francs. Ce chiffre, que nous avons tout lieu de croire exact, n'a rien d'effrayant, et je ferai remarquer tout de suite qu'il serait le même, soit qu'on dût laisser la mosaïque à la même place, soit qu'on dût l'enlever pour la poser ailleurs.

« Mais, me dit-on, vous ne faites pas la part de l'imprévu. » Je pourrais me contenter de répondre que les mécomptes, dans une opération de cette espèce, proviennent de ce qu'elle a été entreprise après une étude incomplète ou par des ouvriers incapables. Qu'on prenne les précautions contraires, et l'on n'aura pas de dépenses imprévues. Ne semble-t-il pas, du reste, que s'il peut y en avoir, ce

(1) ARTAUD, *op cit.*, p. 56.

sera plutôt dans le cas d'une restauration sur place? En transportant une mosaïque en place neuve, on est sûr du sol sur lequel on opère, et après le *découpage* et la restauration, il n'y a rien à porter en compte. Dans la restauration sur place, les opérations préliminaires sont les mêmes, le *découpage* doit se faire avec les mêmes précautions et la réparation porte sur les mêmes points ; mais on peut ignorer, en commençant, quel est l'état du sol, si l'on pourra se contenter d'en refaire seulement quelques parties, ou s'il ne faudra pas remettre presque tout à neuf. Et c'est précisément parce qu'il sait à quoi s'en tenir sur la nature de ces travaux, que le mosaïste de Laon porte au même prix la restauration dans le même emplacement et la restauration en place neuve.

Ainsi, du moment qu'en s'opposant au déplacement de la mosaïque, on n'entend pas la conserver intacte, sans travaux de consolidation ou de restauration, ce qui, heureusement, n'est entré dans les vues de personne, on consent à faire une dépense égale à celle qu'occasionneraient le déplacement et la repose dans un autre local. Les partisans de la conservation sur place font, en définitive, un déplorable calcul, au point de vue de l'économie ; car ils veulent que l'administration municipale ajoute à la dépense de la restauration celle d'un local spécial, quand celui du futur musée est tout trouvé, quand il est si facile de lui donner les dispositions convenables pour recevoir la mosaïque avec les autres objets d'antiquité que tout le monde désire y voir réunis.

Assurément, en proposant d'extraire la mosaïque, je n'entends pas qu'on se contente de l'enlever de l'endroit où elle est pour la remiser n'importe où.

Dans une ville que je ne veux pas nommer, les débris d'une mosaïque avaient été déposés au bas de l'escalier de la mairie, en attendant qu'on prît un parti à leur égard ; et ils restèrent à la merci des personnes que leurs affaires appelaient dans les bureaux, jusqu'à ce qu'il prît fantaisie à l'inventeur du procédé de conservation d'en faire balayer et monter au grenier les restes informes. Dans une autre, peu éloignée de Reims, à Vailly, un rapport adressé, en 1844, au Comité historique des arts et monuments (1), annonçait « qu'une immense quantité de mosaïques romaines venaient d'être découvertes. » En attendant qu'on se décidât à en faire quelque chose, on empila le tout dans l'église, sous un autel. On n'y pensait plus, on ne savait plus même ce qu'était devenue cette mosaïque, quand M. E. Fleury demanda à la voir, il y a quelques mois, et l'honorable président de la Société académique de Laon reconnut qu'un peu de temps passé dans le même endroit la rendrait tout juste bonne à être jetée à la voirie (2). A tout prendre, j'aimerais presque autant le procédé de ce paysan des environs d'Orange apportant dans un sac, à la sous-préfecture, une mosaïque qu'il avait

(1) *Bulletin du Comité historique*, 1844, p. 28.

(2) *Journal de l'Aisne* du 27 Novembre 1860. C'est à grand'peine qu'on a pu rétablir un fragment de cette mosaïque dans le musée de Laon.

trouvée dans son champ : car il assurait que rien n'y manquait (1).

Si l'on extrait la mosaïque, il est désirable, avant tout, qu'on prenne les précautions nécessaires pour n'en perdre aucune partie, et cette opération, qui n'est pas moins délicate que la repose, doit être faite par un homme du métier. La meilleure volonté du monde et l'étude sérieuse de la matière ne peuvent remplacer ici, chez l'architecte ou l'antiquaire, l'habitude d'une main exercée.

Le mieux sera certainement de renvoyer le déplacement jusqu'au moment où pourra s'opérer aussi la repose de la mosaïque dans le musée projeté, et de la tenir couverte en attendant (2). Mais, si l'on est dans la nécessité de l'enlever prochainement, nous demanderons en grâce que l'emplacement qui lui servira d'abri ne soit pas un simple dépôt de matériaux; elle doit être placée dans un musée provisoire, tant que se feront attendre la construction et la complète organisation des salles que l'administration municipale veut ajouter à l'hôtel-de-ville (3).

(1) Artaud, *op. cit.*, p. 113.

(2) Les gens du métier que nous avons consultés recommandent de n'employer pour cela que de la paille ou des planches posées sur des madriers. La terre, même séparée de la mosaïque par des planches et de la paille, leur paraît plus nuisible qu'utile, à cause de l'humidité qu'elle conserve et qui peut agir à distance sur les ciments.

(3) On sait, à Reims, que l'achèvement de l'hôtel-de-ville est le

C'est pour cela que j'avais proposé l'ancien corps-de-garde. La mosaïque, étalée sur le pavé de cette salle, dans des cadres en bois, sous l'œil du conservateur du Musée, attendrait facilement une, deux années et au-delà, ainsi qu'il a été pratiqué à Lyon pour la mosaïque de Vienne représentant les exercices de la palestre (1). Là pourraient être déposés aussi, autour des murs, les débris, si maltraités jusqu'ici, de nos antiquités ; et la mosaïque deviendrait le noyau d'un musée monumental des plus intéressants, en attendant qu'une restauration complète, dans une salle digne d'elle, lui permît d'en être la gloire.

En parlant d'établir le musée d'antiquités au lieu même où se trouve la mosaïque, on n'a pas pensé certainement à tout ce qu'entraînerait la réalisation de ce projet.

La dépense, pour la construction seule, ne saurait être au-dessous de 15 à 20,000 francs. Et par là j'entends le plus simple des kiosques, en lui supposant les dimensions nécessaires pour qu'on puisse circuler autour de la mosaïque. Que sera-ce, si l'on veut faire de ce local un musée ? Que sera-ce surtout, si, comme l'assurent les personnes les plus compétentes, la construction établie sur la mosaïque doit la défendre entièrement de la gelée ?

Et encore, cet abri suffira-t-il ? Ne faudra-t-il pas souvent chauffer cette salle ? Là commencent des dif-

projet que l'administration a le plus à cœur, et que sa réalisation est mise en première ligne aussitôt après la construction de l'église de Saint-André.

(1) Artaud, *op. cit.*, p. 86.

ficultés que j'appellerai administratives. A cette salle isolée, il faut un gardien spécial, à demeure. C'est un emploi nouveau à créer. Et ce musée, le tiendra-t-on ouvert à tout venant, ou seulement à certains jours? Croit-on que, hors de la belle saison, nos Rémois le visiteront beaucoup, qu'ils traverseront, pour y arriver, les allées boueuses des promenades? Ne sera-t-il pas bientôt délaissé?

Est-ce qu'à tous égards, la réunion de ce musée d'antiquités à la galerie de tableaux et aux autres collections de la ville, ne serait pas préférable?

Mais, je le veux bien ; la mosaïque demeure au milieu des promenades; elle est couverte, parfaitement abritée par une construction élégante et solide en même temps, au goût de tout le monde et à bon compte, parfaitement entretenue et encore mieux gardée; on la visite souvent et on s'aperçoit à peine des petits inconvénients que je redoute.

Ainsi en était-il de la mosaïque du Cirque, à Lyon. Avant d'appartenir au musée de cette ville, de 1806 à 1815, elle était une propriété particulière. M. Macors, heureux possesseur de ce trésor, avait fait pour elle ce que quelques personnes voudraient qu'on fît pour la mosaïque des promenades; il avait fait élever, pour la renfermer, un petit temple d'ordre dorique grec, qu'il avait, dit l'excellent Artaud (1), dédié aux amis des arts. Quand la ville en devint propriétaire, elle crut aussi pouvoir laisser les choses au même état; mais elle ne tarda pas à reconnaître

(1) *Op. cit.*, p. 55 et 108.

que l'isolement était fâcheux pour la mosaïque, et son déplacement fut aussitôt décidé (1).

En Août 1830, à Autun, un cultivateur, qui faisait extraire de la pierre dans un champ situé près des murs modernes, au nord de la ville, mit à découvert une mosaïque. La commission des antiquités s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la destruction de ce morceau curieux et le fit déblayer. La mosaïque présentait une surface de 11 mètres en tous sens. M. Jovet acquit le terrain et éleva, sur les antiques fondations qui bordaient la mosaïque, un musée qu'il enrichit longtemps (2). Après lui, on pensa à battre monnaie avec sa mosaïque ; et dès qu'il fut démontré qu'elle se vendrait bien, il fut clair aussi qu'on l'enlèverait sans peine. On avait, originairement, rejeté bien loin l'idée de la déplacer : c'était la perdre, disait-on ; elle ne résisterait pas à cette opération. Des Anglais ont démontré le contraire aux Autunois. En 1851, M. Mérimée faisait connaître au Comité historique que la mosaïque d'Autun faisait route pour l'Angleterre et qu'elle était perdue pour la France (3).

Notre contradicteur du Congrès archéologique nous a fourni lui-même un autre exemple, celui des mosaïques de Jurançon ; et, en vérité, on n'en pouvait citer de plus malheureux à son point de vue, de plus concluant pour l'opinion que nous soutenons.

(1) Elle fut envoyée par morceaux à Paris, et restaurée dans les ateliers de Belloni.

(2) E. Thomas, *Hist. d'Autun*, p. 180.

(3) *Bulletin des Comités hist.*, 1851, p. 5.

A Jurançon, on avait tout un édifice complet, à destination certaine, et il ne s'agissait pas d'une seule mosaïque, mais du pavé de dix salles, sur seize qui se faisaient suite. On conçoit donc qu'on ait cherché à conserver dans son entier cette magnifique découverte. Il n'était pas possible, d'ailleurs, de transporter toutes ces mosaïques dans un musée ; en déplacer les parties les plus remarquables, c'était enlever toute valeur au reste. Ainsi, la conservation avait une bonne, une légitime excuse.

Mais cette idée, qu'on avait cru la meilleure, parce qu'elle était la première, a-t-elle eu tout le succès qu'on s'en promettait ? Loin de là : quelques années ont suffi pour démontrer qu'on avait tout compromis en voulant tout conserver sur place. L'édifice qui devait abriter ces mosaïques, mal entretenu, a cessé de les défendre des intempéries ; les visiteurs eux-mêmes travaillent à les détruire : car il en est peu qui n'enlèvent quelques fragments, comme indemnité de la rétribution réclamée par le gardien ; les dégradations, en un mot, s'aggravent chaque année, et l'on entrevoit déjà le moment prochain où il ne restera plus que le souvenir et la place de ces intéressants pavés.

Mais, me direz-vous, dans les exemples que vous citez, tout n'est pas applicable à la mosaïque de Reims. A Autun, c'est un particulier qui se laisse enlever une mosaïque, à condition qu'on la lui paie : la nôtre ne court aucun risque de cette nature. A Lyon, la ville avait acquis, il est vrai, le terrain qui contenait la mosaïque Macors ; mais, après cet achat, la mosaïque Macors n'en demeurait pas moins

isolée : ici, la mosaïque est dans un lieu public, dans une promenade où, loin de gêner, sa présence peut contribuer à l'agrément du lieu. Enfin, la construction faite sur les mosaïques de Jurançon était mal établie, trop légère, et surtout mal gardée : nous serons plus heureux, sans aucun doute.

Je vous permets toutes les espérances, toutes les réserves possibles. Mais vous n'êtes pas plus sûrs de l'avenir qu'on ne l'était à Lyon, à Autun, à Jurançon ; et quand les circonstances ne seraient pas absolument les mêmes, ou risqueraient peu, selon vous, de devenir telles, il n'en demeure pas moins que ce qui avait été déclaré impraticable ici et là, on l'a fait; que ce qu'on avait cru définitif dut être considéré comme provisoire ; que l'arrêt des archéologues, qui fixait les mosaïques de Lyon et d'Autun à leur place originelle, a été réformé, et qu'à l'égard de celles de Jurançon, ils sont les premiers à demander qu'on en sauve, n'importe comment, ce qui peut encore être sauvé.

Veut-on encore un exemple ? Il sera aussi solennel que possible, si je puis m'exprimer ainsi, car il s'agit de la mosaïque que l'on a cru longtemps représenter la bataille d'Issus ou celle d'Arbelles, et qu'un savant romain (1) a, récemment, démontré être un combat entre les Romains et les Gaulois, partant n'avoir aucun rapport avec Apelle ni un peintre grec quelconque, mais qui n'en demeure pas moins la plus belle mosaïque connue, la grande mosaïque, *il gran mosaico,* comme disent les Italiens.

(1) L. Vescovali, *Discorso sul gran mosaico di Pompei.* — Roma, in-fol.

En 1838, Raoul Rochette voyageait en Italie avec commission du ministère de l'instruction publique. Il rôdait dans Pompéi, quand il fit rencontre d'un autre visiteur, d'un ami, comme lui, de l'antiquité, mais plus familier avec les rues de Pompéi, et qui, tout en causant, l'amena dans la maison du Faune, en face de la grande mosaïque. Cet antiquaire inconnu aurait voulu qu'on fût plus réservé, à l'avenir, pour enlever à la ville souterraine ses plus beaux ornements; les salles des Studj ne suffisaient plus pour les recevoir, et des peintures se perdaient, entassées, faute de place, dans d'obscurs magasins. Il était bien d'avis aussi, disait-il, de laisser la grande mosaïque à sa place. Une œuvre de cette importance avait un bien autre intérêt là qu'au palais des Studj; il semblait qu'elle perdrait de valeur en quittant les murs qui l'abritaient, la pièce pour laquelle elle avait été faite (1).

Le visiteur qui raisonnait ainsi n'était autre que le roi Ferdinand II, qui, à d'autres mérites que la politique de nos jours a méconnus, joignait une admiration sincère pour les monuments de l'antiquité et le zèle le plus éclairé pour leur conservation. Vous avez entendu les raisons qu'il alléguait pour ne pas déplacer la grande mosaïque; ces raisons, ce sont celles de nos contradicteurs; elles étaient trouvées bonnes alors, mais il paraît que d'autres étaient meilleures encore, puisqu'elles ont prévalu, et qu'enfin, peu d'années après, la grande mosaïque est allée

(1) R. Rochette, *Lettre à M. de Salvandy, sur l'état des fouilles de Pompéi*, p. 42.

s'établir au palais des Studj, où tout le monde peut l'admirer.

Je ne doute pas, quant à moi, qu'il n'en arrive de même un jour de la mosaïque des promenades, si l'on parvient à décider l'administration municipale à la laisser où elle est. La construction élevée sur la mosaïque nécessitera des réparations, d'autres inconvénients se présenteront, et l'on regrettera le parti que l'on aura choisi. Que revienne sur l'eau le projet d'abandonner au chemin de fer ou à la spéculation cette partie des promenades, et dites-moi ce qu'on fera de la mosaïque. Mais, sans aller aussi loin dans le champ des suppositions, et sans admettre l'exécution de projets heureusement impossibles sous une administration intelligente comme celle qui régit aujourd'hui les affaires de la ville, il y a quelque chose qui me paraît dominer ce débat, c'est la presque-certitude qu'un musée d'antiquités ne tardera pas à être organisé à Reims. L'exemple d'une foule de villes secondaires nous fait honte sur ce point, et le défaut de local seul est notre excuse; mais il entre, assurément. dans les projets de l'administration de donner, aussitôt que possible, cette satisfaction aux arts et à l'histoire de la cité. Est-ce qu'alors le premier regret ne sera pas pour la mosaïque laissée solitaire au milieu des promenades? Est-ce qu'on ne voudra pas, à tout prix, l'amener au musée? Est-ce que ce n'est pas au musée que les étrangers viendront tout naturellement demander à la voir?

Pour aujourd'hui, si l'art antique peut se plaindre de quelque chose ici, c'est d'être dédaigné, méconnu, c'est de n'avoir pas encore l'honneur d'être

visité par un public qui l'ignore. Mais, quelque zèle que l'on déploie dans son intérêt, de longtemps il n'étouffera pas dans nos modestes galeries. La mosaïque des promenades n'y sera jamais de trop, ou plutôt, dès l'ouverture du nouveau musée, et toujours, elle sera son plus bel ornement, elle fera dans le monde sa réputation.

# APPENDICE.

## PROCÉDÉS EMPLOYÉS POUR ENLEVER LES MOSAÏQUES.

### I.

*Extrait de l'ouvrage d'Artaud intitulé :*
Histoire abrégée de la peinture en mosaïque.

Nous croyons rendre service aux beaux-arts en consignant ici les procédés que les Italiens emploient pour détacher, sans accident, les pavés de mosaïque qu'on veut placer ailleurs. C'est en voyant opérer M. Belloni que la ville de Lyon fit venir de Paris, que nous avons noté la recette ci-jointe, dont nous avons déjà fait profiter les villes de Vienne, de Nîmes, de Marseille, de Metz, etc.

Brossez, lavez, séchez en promenant un grillage en fil de fer garni de charbons ardents. Passez sur la mosaïque une couche de térébenthine dans

laquelle vous mettez un peu de cire (ce qui s'appelle graisser), passez un fer chaud par-dessus ; laissez la mosaïque en cet état jusqu'à ce que vous vouliez l'enlever.

*Pour l'enlever*. Déterminez les panneaux ou bandes que vous voulez diviser. Tâchez que ce soit dans les endroits où il y a le plus de lacunes et qui sont les plus faciles à restaurer. Enlevez, avec un petit ciseau, un rang de cubes autour de la pièce que vous voulez détacher; mettez-les à part pour les replacer ensuite. Faites tailler des pièces d'ardoise épaisses, ou des tablettes de marbre mince, en raison de la surface du panneau que vous voulez enlever, c'est-à-dire dans les mêmes formes ou contours. Préparez le ciment ci-joint.

*Ciment*. Cire jaune, térébenthine, sable fin, ou plutôt ocre jaune ; faites fondre le tout ensemble ; chauffez la mosaïque et le marbre ou l'ardoise qui doit couvrir les panneaux désignés et contenir les cubes ; sciez ensuite avec une sciotte de marbrier tout autour ; faites un fossé en dehors, minez, creusez par-dessous le panneau ; détachez-le du sol ; dégagez le ciment avec un ciseau jusqu'à ce que vous ayez atteint le dessous des cubes. Brossez, lavez, séchez avec le grillage en fer ; doublez encore la pièce en dessous avec un marbre plus fort que vous mastiquez à chaud, comme ci-dessus ; puis, promenez la grille ardente dessus, jusqu'à ce que le marbre supérieur se détache. Laissez refroidir ; enlevez avec le ciseau le ciment qui reste ; frottez, passez la meule, et polissez comme on polit le marbre. Ainsi, vous pouvez emmagasiner vos pan-

neaux et les assembler sur le sol quand vous voulez; remettez les rangs de cubes que vous avez détachés; réparez les parties qui peuvent être dégradées, en employant le même mastic chaud que nous avons indiqué.

Lorsque le ciment des mosaïques est sain, il est un moyen plus économique qui a été employé avec succès par feu M. Schneider. Il commençait par miner le terrain sur lequel reposait la mosaïque ; il étayait ce pavé au fur et à mesure ; il avait un grand cadre en bois de sapin, de la grandeur de la mosaïque, qu'il serrait à volonté; il passait en dessous deux traverses en forme de croix qu'il faisait adhérer au cadre par de grosses chevilles ; il coulait sur la mosaïque une couche de plâtre fort mince pour contenir les cubes ; il en mettait une autre très-épaisse au-dessous du pavé, après l'avoir bien balayé ; il le relevait à moitié pour le faire porter de champ et pour le placer sur le sol qui devait le recevoir; il mouillait le plâtre de dessus ; puis, avec un ciseau, il le faisait disparaître entièrement. Toutefois, on concevra que ce procédé, un peu hasardeux, ne peut réussir que quand le ciment des mosaïques n'a pas été altéré par l'humidité, et qu'on ne peut placer le pavé que sur un terrain creusé à volonté, à moins qu'on ne veuille le tenir élevé au-dessus du sol de toute l'épaisseur du ciment, qui est, ordinairement, de six à huit pouces.

## II.

*Extrait du* Bulletin monumental,
*t. VI* (1840), *p.* 485.

La mosaïque (1), coupée en différents morceaux, est renversée, après avoir été fortement fixée à un châssis en planches au moyen de cire et de plâtre. On dénude entièrement la mosaïque de tout le vieux ciment qui ne pourrait plus faire corps avec le nouveau qu'on y appliquerait, de manière que la queue des cubes reste à découvert sans, pour cela, leur causer le moindre ébranlement; on applique un bain de nouveau ciment d'une composition particulière, sur lequel on place une dalle préparée qui pèse de tout son poids sur la mosaïque renversée et y adhère fortement; quand on juge le ciment assez sec, on renverse de nouveau et on enlève le cadre en bois, le lit de plâtre et la cire.

Les procédés à employer pour rendre à la mosaïque son ancien éclat sont très-minutieux. M. de Chastellux, pour s'en instruire, a assisté aux opérations de M. Ciuli, artiste romain, qui demeure à Paris, rue Grande-Truanderie, 54, et dont le Gouvernement a l'habitude de se servir pour les travaux de ce genre.

(1) La mosaïque dont il s'agit avait été trouvée par M. de Chastellux, dans un bois lui appartenant, à Avallon.

III.

*Extrait du* Bulletin de la Société académique de Laon, *t. II, p.* 250.

*Note sur les moyens qui avaient été proposés, et sur ceux qui ont été mis en œuvre pour l'extraction d'une mosaïque gallo-romaine, découverte, en 1848, à Bergheim (Haut-Rhin), et pour sa translation à Colmar.*

Avant d'indiquer ici les opérations très-simples qui avaient été proposées, et les moyens qui ont été employés pour transporter à Colmar la mosaïque de Bergheim, il convient peut-être de donner quelques détails sur la construction de ce monument.

La construction de la mosaïque de Bergheim se composait, dans son ensemble, de cinq couches superposées les unes aux autres, et formées, à partir du bas ou de la couche inférieure :

1° D'un lit de rognons ou cailloux placés directement sur un sol de remblai qui avait été damé ;

2° D'une couche de ciment romain (chaux et tuileaux concassés assez grossièrement) de 5 à 6 centimètres d'épaisseur ;

3° D'une seconde couche d'un ciment composé des mêmes matières, mais préparé avec plus de soin (chaux et tuileaux pilés fin), de 3 à 4 centimètres d'épaisseur ;

4° D'une couche de mastic blanc, très-fin, de 3

à 4 millimètres d'épaisseur, et dans lequel étaient incrustés les cubes;

5° Enfin, des cubes artistiques.

On s'était proposé d'extraire la mosaïque en la sciant par carreaux de deux pieds carrés, à l'aide d'un procédé semblable à celui qui sert à débiter le marbre, c'est-à-dire en employant comme scie des lames de fer sans dents, dont on augmente l'action en versant dans le trait de scie, ou petit sillon creusé par l'outil, du sable quartzeux ou grès.

Une circonstance particulière (1) n'a point permis le sciage (2). Comme la scie ne peut être mue verticalement, et qu'il faut la faire marcher horizontalement, on aurait employé une scie à main, ou sciotte, dont il est facile d'augmenter le poids à l'aide d'une monture en fer.

On maintient la scie exactement dans le même plan par des moyens bien connus ou faciles à imaginer.

Avant de commencer l'opération du sciage, on creuse autour de la mosaïque une tranchée suffisamment large et profonde pour que les ouvriers puissent s'y mouvoir et opérer commodément. On abaisse, sous forme de plan incliné, celle des parois de la tranchée qui est opposée à la mosaïque dans la partie où l'on commence l'opération.

(1) La décomposition du ciment par la gelée.

(2) Postérieurement, on avait proposé, le temps pressant, de rompre la mosaïque par fragments, ce qui paraissait devoir être beaucoup plus prompt.

La tranchée terminée, on déblaye les terres sous les deux pieds carrés de la mosaïque, au point où l'on veut commencer l'opération du sciage, en ayant soin d'entamer les terres par l'un des angles.

A mesure que l'on déblaye sous les deux pieds carrés à enlever, on fait tomber les rognons qui se détachent facilement, et l'on en fait tomber un rang ou deux au-delà de la ligne qui mesure les deux pieds sur le côté le plus éloigné du plan incliné. Deux rangs de rognons à faire tomber au-delà de deux pieds, afin de pouvoir faire pénétrer l'extrémité des palplanches dont il sera question plus bas.

Les déblais et rognons enlevés sous les deux pieds carrés, on obtient un vide, une sorte de loge ouverte de deux côtés, et dont le plafond est formé par la surface inférieure de la mosaïque, qui reste ainsi suspendue.

On introduit sous la mosaïque un double cadre ou sorte de coffre prismatique fermé de trois côtés seulement, auquel on donne, à peu de chose près, les dimensions du vide pratiqué sous la mosaïque. On le place sur des rouleaux.

On glisse, entre la partie supérieure du cadre et la partie inférieure de la mosaïque successivement, les planches (palplanches) ; si cela est nécessaire, à mesure qu'on les dispose, on remplit avec de la glaise ou du plâtre gâché sur place, avec la *petite truelle*, l'intervalle qui, en quelques endroits, peut les séparer de la couche inférieure du ciment.

Le double cadre placé, on fixe le rouleau antérieur avec des piquets.

Puis on commence le sciage.

Cette opération terminée, le carreau de mosaïque repose, par son propre poids, sur les planches.

On fait avancer dans la direction de la flèche le double cadre qui marche sur ses rouleaux. On le dirige au pied du plan incliné, où on l'enlève à l'aide des leviers placés sous les extrémités des palplanches, auxquelles il a fallu donner une longueur un peu plus grande que la largeur du double cadre ou coffre, et on dépose le carreau, soit sur de la paille, soit sur du sable, dans le chariot ou sur la civière qui doit servir à le voiturer.

*Nota*. On peut supprimer la main de la sciotte et empoigner la scie par la monture en fer.

Le sable quartzeux ou grès doit être aussi fin que possible, pour diminuer la perte de substance sur les deux côtés de la lame de la scie.

Avec une scie d'un fort millimètre d'épaisseur et du sable dont chaque grain avait un millimètre environ de diamètre, on a perdu trois millimètres de substance.

Le procédé qu'on vient d'indiquer n'a pu être mis en œuvre, par la raison que le ciment, ayant été décomposé, ne présentait plus la moindre solidité. Il était devenu pulvérulent.

On a profité de la gelée qui lui rendait sa consistance première ; on a fouillé par-dessous la mo-

saïque en la soutenant par des cadres construits comme celui dont on a donné la figure, et l'on a *brisé* ou rompu la mosaïque par fragments irréguliers, en la *soulevant* par l'une des extrémités avec des crics.

L'opération a assez bien réussi. Elle n'a point été dirigée par l'auteur de la présente note.

On a reconstruit la mosaïque, en collant sur les fragments du papier fort et velu (papier d'emballage ordinaire). On a retourné les feuilles, auxquelles adhéraient alors tous les cubes, de manière à présenter l'envers de la mosaïque proprement dite. Avec des brosses rudes, on a enlevé les débris ou restes de ciment et de mastic, et l'on a coulé du plâtre sur le tout.

Le plâtre a pénétré dans les petits intervalles des cubes, et la mosaïque s'est trouvée reconstruite.

M. Debay, chargé de diriger les travaux du Louvre (Musée des antiques), a employé le même procédé pour reconstruire la mosaïque de Constantine, aujourd'hui placée dans le Musée algérien.

Il a eu soin de placer les fragments fort dégradés de la mosaïque sur des *dalles parfaitement planes*. Il a enlevé les restes de ciment (on peut prendre, pour cet effet, une brosse en fer ou laiton, semblable au gratte-brosse des orfèvres). Il a mouillé les cubes et coulé une première couche de plâtre très-fin, bien gâché. Dans cette couche, à laquelle il a donné 4 à 5 centimètres d'épaisseur, il a incrusté des lattes en bon chêne, de 5 centimètres de largeur et de 5 à 6 millimètres d'épaisseur, et longues de 1 mètre en-

viron. Il les a reliées entre elles par des tiges de vieux fer, gros fil d'archal, placées dans le plâtre également, etc., et a coulé, par-dessus le tout, une seconde couche de plâtre plus gros, d'une épaisseur d'environ 8 à 10 centimètres.

Il a parfaitement réussi. J'ai manié des bandes de la mosaïque ainsi reconstruite, comme on pourrait manier une poutre.

Il faut faire observer que la mosaïque de Constantine, au Louvre, est appliquée contre une paroi de muraille parfaitement sèche, et que le plâtre ne pourrait être employé si l'on avait l'humidité à craindre. Il faudrait le remplacer par un mastic et par du ciment.

La mosaïque d'Autun a été brisée ou rompue par fragments, pour son extraction. On avait pris la précaution, avant d'entreprendre les ruptures, de la couvrir de papier collé par-dessus. La toile n'adhérait pas suffisamment.

On fera connaître, si on le désire, le moyen qui a été employé pour extraire et enlever la mosaïque des Jeux du cirque, du musée de Lyon.

Suivant Millin et d'autres auteurs, qui paraissent, du reste, n'avoir fait que le reproduire, l'usage constant, en Italie, est de couper ou scier, par carreaux de 2 pouces à 2 pouces et demi (1), les mosaïques que l'on veut déplacer.

Il est bien entendu que, si les carreaux doivent

(1) C'est plutôt 2 pieds à 2 pieds et demi qu'il faut lire. V., page 378, ce que dit Millin. (Ch. L.)

faire un long trajet, il faut les placer dans un cadre et les garantir par tous les moyens possibles (1).

## IV.

### EXTRACTION DE LA MOSAÏQUE DE BLANZY, EN 1858.

Rapport de M. E. Fleury (*Extrait du* Bulletin de la Société académique de Laon, *t. X, p. 47*).

Un plan géométral a été fait. Des calques ont été relevés avec autant de soin que de minutie, pour préparer le sauvetage et, plus tard, la reconstruction, s'il est possible, de ce vieux témoin de l'art, de l'habileté et de la richesse des conquérants de la Gaule.

Après la constatation, il fallait se mettre à l'œuvre d'enlèvement, la plus délicate et la plus périlleuse partie de toute l'entreprise.

L'opération d'extraction n'a pas été sans présenter de sérieuses difficultés, surtout à cause de l'épaisseur extraordinaire du ciment sur lequel la mosaïque était assise, et, par conséquent, du poids énorme que devaient présenter les fragments, qu'il fallait faire aussi grands que possible, d'abord afin d'enlever de terre, sans les endommager, les parties essentielles du

(1) La mosaïque d'Oudnah (ancienne *Uthina*) a été transportée tout entière à Tunis, dans des caisses, après avoir été sciée en morceaux, malgré les immenses difficultés qu'il y avait à enlever une mosaïque dont la plus grande partie servait de revêtement à des murailles (*Rev. archéol.*, 1846, p. 143). Ch. L.

tableau (1), ensuite, afin d'avoir à opérer moins de raccords, lorsqu'arriverait le moment de rapprocher et de ressouder tous ces fragments dans le local où ils recevraient définitivement asile.

Une ligne de cubes ayant été coupée circulairement dans le champ de couleur neutre où agissent les personnages et où se dessinent les bordures, on déchaussa chaque morceau découpé, en enlevant par-dessous et avec soin la terre sur laquelle le béton avait été posé. Une épaisseur de douze à quinze centimètres de ciment avait été conservée sous les plus grands morceaux. Les efforts simultanés de deux crics agissant du même côté détachaient et faisaient avancer la masse. On obtint de la sorte un bloc

(1) M. E. Fleury décrit ainsi qu'il suit le sujet de cette mosaïque :

« A droite du spectateur, un éléphant, un cerf et un cheval dans des feuillages ; au centre, un personnage assis et jouant de la lyre ; à gauche, encore dans des feuillages, un sanglier, un ours, une panthère dont le ventre et les pattes sont détruits, et enfin, contre la bordure, les griffes et la queue d'un animal dont tout le corps manque. A droite et à gauche de l'homme assis, se dressent des arbres peuplés d'oiseaux de toute grosseur et de tout plumage ; on aperçoit la queue d'un paon constellée d'yeux d'un effet éblouissant de couleurs et de variété. Entre autres oiseaux, il est facile de reconnaitre une perdrix conservée tout entière, le corps d'une espèce de perroquet ; trois ou quatre autres oiseaux sont mutilés.

» C'est Orphée qui, par les sons enchanteurs de sa lyre, amène à lui les animaux les plus féroces tout aussi facilement que les plus doux de caractère. D'un côté, les herbivores, l'éléphant, le cheval et le cerf, qui arrivent la tête haute et pleins de confiance en la loyauté du divin musicien ; de l'autre, les carnivores, l'ours, la panthère, etc., tous, la tête courbée vers la terre et comme domptés. »

pesant près de huit cents kilogrammes, et sur lequel se voyaient l'éléphant, le cerf et le cheval; un autre d'environ cinq cents kilogrammes, et où se voit Orphée tout entier ; un troisième, aussi lourd, et qui comprend l'ours et ce qui subsistait du sanglier et de la panthère. On a eu, en opérant avec la même hardiesse et le même bonheur, des fragments de bordures de deux mètres de long. Partout où le ciment était consistant et faisait corps encore avec les cubes, on a opéré par grandes masses ; mais souvent l'altération des enduits, qui tous reposent, il faut le dire, sur un terrain aquifère, a obligé à fragmenter davantage les bordures, qui, d'ailleurs, seront faciles à rajuster. Là où l'incendie a sévi, comme dans le grand hémicycle de l'est, on n'a pu rien sauver ; les cubes n'adhèrent plus au mortier et sont teints en noir ; ils sont entièrement calcinés.

On espérait beaucoup de la portion de l'hémicycle du nord qui, couverte par une grange, paraissait avoir dû conserver toute sa charmante ornementation linéaire de coquilles de couleur. Là aussi, l'incendie avait sévi ; des lacunes se rencontrèrent ; les cubes arrivèrent sans mortier, et l'on dut se tenir pour fort heureux d'obtenir le dessin par fragments, dont certains ont encore d'assez grandes dimensions.

Ce n'était pas tout que d'avoir déchaussé ces grandes et belles pièces. Il fallait les charger sur les voitures, après les avoir mises en état de supporter sans accident les fatigues du voyage. Solidement plâtrés, lardés de planches, enveloppés de foin, les trois plus grands fragments, ceux qu'il fallait à tout

prix amener à Laon sans encombre, ont pris place chacun sur une voiture garnie de faguettes pour éviter la dureté des secousses; ces ressorts, aussi simples que peu coûteux, ont fait merveille. De même que l'opération de séparation des fragments, de leur déchaussement et de leur extraction de terre a été très-résolûment et intelligemment conduite par M. Evrard, marbrier à Laon, celles du chargement et du déchargement, qui n'étaient pas la partie la moins périlleuse de l'entreprise, ont été bien menées par M. Curot, voiturier à Fismes, qui bientôt entrait triomphalement dans Laon avec ses cinq voitures et ses dix chevaux.

Toute leur charge précieuse emplit maintenant une grande galerie de l'ancienne abbaye de Saint-Jean. Les principaux fragments ont été nettoyés, polis, vernis, comme ils le furent il y a peut-être dix-huit siècles; ils ont, pour la seconde fois, repris tout l'éclat de leur couleur, en attendant qu'on puisse restaurer cette grande page de l'art du mosaïste romain.

# CORRECTIONS ET ADDITIONS.

---

Page 10, ligne 8. *au lieu de* n'ont pas été faits, *lisez* : n'ont pas été faites.

Page 26, ligne 18, *au lieu de* planche II, *lisez :* planche I.

Page 44, note 1, *ajoutez :* Dans l'ouvrage intitulé : *La Civilisation et l'Art des Romains dans la Gaule Belgique* (Reims, p. 26), que nous avons pu nous procurer tardivement, M. E. Fleury modifie l'opinion qu'il avait émise, en ce qui concerne l'invasion de Reims et d'une partie de la Gaule Belgique par les Barbares. Il fait, avec Marlot, la part des Vandales et celle d'Attila dans les dévastations dont notre contrée a conservé la trace.

Page 46, ligne 29, *au lieu de* conorari, *lisez :* coronari.

Page 88, note 4, *ajoutez :* Plusieurs de ces motifs se retrouvent également dans une mosaïque trouvée à Nizy-le-Comte et publiée par M. E. Fleury *(La Civilisation et l'Art des Romains dans la Gaule Belgique)*.

Page 102, n° I, *ajoutez* : Cette mosaïque fut marchandée par la Ville. L'espérance d'un prix plus élevé que celui qu'on lui offrait décida le propriétaire à l'exhumer ; mais il eut la maladresse d'en abandonner les débris aux injures de l'air, et la gelée la détruisit complètement.

Page 110, n° VII, *ajoutez :* Il y a quelques années, dans l'emplacement de l'ancien marché aux chevaux, qui fait face

à l'habitation de M. Rougel, sous l'un des petits bâtiments faisant partie de la maison de commerce de MM. Croutelle, V. Rogelet, Gand et Grandjean, du côté de la rue Ponsardin, a été trouvée une mosaïque d'une étendue considérable, et dont la plus grande partie est restée dans le sol. Les terres rapportées par-dessus renfermaient deux blocs de pierre sculptés, paraissant avoir appartenu à un grand entablement, dans le style de l'arc de la porte de Mars.

Page 111, ligne 4, *au lieu de* 1840, *lisez :* 1845, à gauche de l'entrée.

Page 119, note 1, *ajoutez :* A l'appui de l'opinion de Baugier, relativement à l'origine de ces mosaïques, on pourrait alléguer des exemples empruntés à l'Italie. M. Darcel, dans un article très-substantiel sur les mosaïques (*Gazette des Beaux-Arts*, 1859, Arts industriels de l'antiquité et du Moyen-Age), rappelle, avec M. H. Barbet de Jouy (*Les Mosaïques chrétiennes de Rome*), qu'au XI[e] siècle, un abbé du Mont-Cassin, Didier, depuis pape sous le nom de Victor III, fit venir des mosaïstes de Constantinople pour décorer les murs et le pavé de son église; qu'à Venise, l'église de Saint-Marc, bâtie et décorée à la même époque par des artistes grecs, devint le centre d'une école qui prospéra dans cette ville pendant tout le Moyen-Age. Plusieurs de ces artistes ont pu être appelés en France, à une époque assez rapprochée de celle dont on vient de parler, et y exercer une certaine influence sur l'art monumental, sur les arts décoratifs en particulier : nous ne le contesterons pas. L'église reconstruite à Reims en 1090, dont parle M. Darcel (page 88), l'église de Saint-Remi, par exemple, pouvait devoir à des artistes de cette provenance la grande mosaïque décrite par Bergier, dont nous déplorons plus loin la destruction et dont nous cherchons à fixer la date. Un siècle ou deux après, nous trouvons encore à Reims la mosaïque de Saint-Symphorien, spécimen à peu près unique en France, nous le croyons, de l'art du mosaïste au XIII[e] siècle. Si l'influence des artistes

byzantins ne nous est pas absolument démontrée pour Saint-Remi, nous croyons pouvoir assurer qu'elle est nulle à Saint-Symphorien. Quant aux mosaïques dont parle Baugier, le niveau qu'elles occupaient dans le sol est celui de toutes les découvertes d'antiquités gallo-romaines faites à Reims ; il est évident qu'elles appartiennent à cette époque. Mais Reims peut citer, d'une date intermédiaire, du IV[e] siècle, une église décorée de mosaïques, que l'on doit considérer, pour cette ville, comme le trait d'union entre l'art romain proprement dit et celui du Moyen-Age : c'est la basilique jovinienne, que nous ne pouvions oublier dans la série de nos monuments à mosaïques que M. Darcel ne nomme pas, mais qui l'autorise à parler des mosaïques de Reims comme rivalisant avec celles de Rome, de Ravenne, de Byzance et de Narbonne (p. 154).

Page 146, n° XXIII, *ajoutez :* Il y a sept ans, on a découvert une autre mosaïque, à 10 mètres du chœur de Saint-Symphorien, dans la maison voisine, même rue, n° 14, qu'habite M. Margotin, apprêteur. La distance ne permet guère de supposer que ce nouveau pavé appartenait à l'église que nous venons de nommer, à moins d'admettre qu'il provenait de celle des Apôtres qui la précéda et dont les constructions du XII[e] et du XIII[e] siècle auraient modifié le plan et déplacé l'aire. Une autre raison de renoncer à cette destination est la profondeur à laquelle ce pavé a été trouvé. Elle était de 3 mètres, 1 mètre environ de plus que celle du chœur de Saint-Symphorien. On se rappelle qu'à Lyon, on a rencontré jusqu'à trois mosaïques, d'époques différentes, superposées (1); il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'ici, à côté d'une mosaïque du Moyen-Age, on en eût trouvé une de l'ère gallo-romaine. Il est à regretter qu'on n'ait pu rien sauver de celle-ci, ni même en prendre un dessin, tant les constructions qui s'étaient succédé sur sa surface l'avaient mise en mauvais état. La seule chose qu'on ait pu constater, c'est qu'elle ne se composait

(1) Artaud, *op. cit.*, p. 108.

que de cubes noirs et blancs, et c'est une grande présomption pour qu'on la croie romaine.

Page 171, note 2, *ajoutez :* Ce Spiculus est apparemment celui à qui Néron, suivant Suétone (*Nero*, 30), donna les biens et les maisons de plusieurs citoyens.

Page 181, ligne 10, *au lieu de* à Marc-Antoine, *lisez :* au frère de Marc-Antoine.

Page 185, ligne 14, *au lieu de* Eliogabale, *lisez :* Hélio-gabale *ou* Elagabale.

Page 213, ligne 17, *au lieu de* qu'on croit, *lisez :* qu'on a.

Page 226, lignes 6 et 10, *au lieu de* ils, *lisez :* elles.

Page 227, note 2, *ajoutez :* Le *Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale,* publié par M. Chabouillet, mentionne, avec le nom de myrmillons, plusieurs figures de gladiateurs. Le n° 1876 *(Intailles antiques)* n'est pas suffisamment décrit pour que nous puissions émettre un avis à son sujet. Il n'en est pas ainsi des n°s 3080 et 3081 (*Monuments de bronze*). Le *Catalogue* et la figure du n° 3080 publiée dans le *Recueil* de Caylus (t. III, pl. XXVI, n° 5) nous apprennent que ces gladiateurs ont une épée courte, à lame recourbée, et des cnémides aux deux jambes. Selon nous, ces caractères appartiennent aux thraces, et non pas aux myrmillons. Quant au bouclier carré long, nous voyons, par la stèle d'Antonius Exochus, que, réduit dans ses proportions, il convenait parfaitement aux thraces. Celui de la figure donnée par Caylus n'a pas des dimensions assez considérables pour qu'on puisse le considérer comme étant le *scutum* proprement dit. Nous croyons, en outre, que le vêtement désigné sous le nom de cuirasse par Caylus et par le savant auteur du *Catalogue*, n'est qu'un simple justaucorps en étoffe.

Page 253, ligne 17, *au lieu de* notable, *lisez :* notables.

Page 265, ligne 23, *ajoutez cette note:*

Nous trouvons dans l'*Ami des Livres*, numéro de Septembre 1860, une dissertation sur la statuette d'Esbarres, dont nous ignorions l'existence au moment où nous rédigions ces lignes.

L'auteur de ce travail prétend que la figure d'Esbarres est celle d'un bestiaire, et non d'un rétiaire. Les principales raisons alléguées par lui sont les suivantes :

1° « La hampe du trident lui paraît trop longue. » — On remarquera que la nôtre, celles du tombeau de Scaurus et de la mosaïque de la villa Albani, ne le sont pas moins. L'auteur établit à tort son opinion sur les planches de l'ouvrage de Juste-Lipse, qui sont de pure fantaisie, et sur celles de Montfaucon, qui ne méritent pas plus de confiance. Tous les monuments connus nous montrent le trident manié des deux mains.

2° « La statuette d'Esbarres n'a pour arme que le trident. » — Ainsi en est-il de notre rétiaire et de bien d'autres, pour le filet ; de ceux du tombeau de Scaurus et de la villa Albani, pour le poignard. On remarquera de plus, dans la statuette d'Esbarres, que la pièce de défense du bras gauche, qui s'étend par-dessus la main, est faite pour résister au tranchant de l'épée, et non pas aux coups de griffes. Le gantelet de nos bestiaires ne se termine pas de la sorte à sa partie inférieure.

3° « La statuette d'Esbarres n'a pas de tunique. » — Où a-t-on vu que le rétiaire portait toujours la tunique ? Est-ce que la remarque de Juvénal et de Suétone, à propos de certains gladiateurs de cette classe ainsi vêtus, n'indique pas que tous ne l'étaient pas ? Plusieurs figures de rétiaires sont absolument sans vêtement ; la nôtre elle-même ne peut être considérée véritablement comme vêtue de la tunique. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet aux pages 234 et 259.

4° « La statuette d'Esbarres n'a pas de coiffure spéciale et résistante qui lui défende la tête. » — Je ne sais trop ce que M. Jules Pautet entend par là, à moins qu'il n'ait emprunté encore l'idée de cette coiffure à Juste-Lipse ; mais je puis lui dire que notre figure et toutes celles que je connais n'ont pas la tête mieux défendue que la statuette d'Esbarres.

Enfin, l'auteur cherche à expliquer les bracelets des bras et des jambes que porte la statuette d'Esbarres, et considère les premiers comme une distinction, les seconds comme indiquant la servitude. Notre rétiaire porte aussi des bracelets aux jambes ; mais il a été très-loin de notre pensée de regarder cet ornement comme une marque d'esclavage.

Certainement, les femmes dont parlent Pline (1) et Pétrone (2), qui ne se contentaient pas de porter des bracelets au poignet et au bras, et qui enrichissaient leurs jambes d'ornements semblables (*compedes*), ne doivent pas être regardées pour cela comme des esclaves ; et nous avons peine à croire que les cochers et les coureurs de Néron (3), que les danseurs dont parle Martial (4), n'en fissent pas autant, et, comme eux, les gladiateurs qui voulaient briller dans l'arène et qui pouvaient se donner ce luxe, sans qu'une idée de servitude fût attachée à ces ornements.

Page 282, note 4, *ajoutez :* Le *Catalogue des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, que nous avons déjà cité, comprend, sous les nos 3171, 3247 — 3250, plusieurs tessères en bronze et en ivoire, que l'on croit avoir servi de certificats de service, ou au moins de victoire, à des gladiateurs. Leur forme est celle d'un quadrilatère très-allongé, ressemblant à une épée mise dans le fourreau, avec poignée plate et percée d'un trou, au moyen duquel ceux qui

(1) *Hist. nat.* lib. XXXIII, c. 12, 54.
(2) *Sat.* 32.
(3) SUET., *Ner.*, 30.
(4) Lib. XI, *epigr.* 21.

les possédaient pouvaient les porter suspendues. Cette forme ne serait-elle pas un souvenir de la *rudis?* Il est permis, ce nous semble, de le conjecturer, du moment qu'on admet, avec Labus (*Delle Tessere degli spettacoli*... Milano, 1827), que ces tessères avaient l'objet que nous indiquons plus haut. Orelli en cite aussi quelques-unes dans son *Amplissima collectio* (nos 2560 — 2565).

Le mot *spectavit*, que l'on croit reconnaître dans le sigle SP de plusieurs de ces tessères, a été interprété comme s'il y avait *spectatus est, a été vu.* Ne serait-il pas plus naturel de supposer *spectatus*, appliqué comme qualificatif au gladiateur nommé sur la tessère? Il y a des cas où ce mot ne peut pas avoir d'autre sens, comme dans l'inscription n° 2566 d'Orelli, que nous avons reproduite; nous ne voyons pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les tessères, où l'on peut très-bien se passer d'un verbe, et dont quelques-unes n'ont pas le sigle SP.

Page 286, note 1, *ajoutez* : On ne sait pas à quelle époque l'usage de porter des plumes au casque, au-dessus des oreilles, fut introduit dans l'armée romaine. En l'année 293 avant Jésus-Christ, suivant Tite-Live, le consul L. Papirius Cursor, voulant récompenser sa cavalerie des services qu'elle avait rendus pendant le siége d'Aquilonia, ville des Samnites, lui donna des cornettes et des bracelets d'argent: « Equites omnes corniculis armillisque argenteis donat (lib. X, 44). » Il est probable que cet ornement était déjà usité comme distinction individuelle; les monnaies qui portent à l'avers une tête casquée, à ailes ou à cornettes, semblent le prouver. On peut voir les différentes formes que l'on donnait à ces cornettes, par les bustes casqués de la Vertu, de Mars, de Pallas, etc., qui ornent les monnaies des familles Aquilia (Cohen, *Méd. cons.*, pl. VI, nos 3, 4, 5, 6, 7), Axia (pl. VII, nos 1 et 2), Carisia (pl. X, n° 3), Lutatia (pl. XXV, nos 2 et 3), Manlia, pl. XXVI, n° 4), Minucia, pl. XXVII, n° 5), Poblicia (pl. XXXIII, nos 2, 3, 4), Silia (pl. XXXVIII), Veturia

(pl. XLI), où elles remplacent les ailes que l'on rencontre plus souvent.

Page 313, ligne 9, *ajoutez :* Le haut du corps de notre figure (*Planche XII, n° 23*) est seulement teinté. Cette réserve du dessinateur est commandée par l'état où le feu a mis ce médaillon.

Page 340, ligne 12, *ajoutez :* Suivant M. D'Arbois de Jubainville (*Portefeuille archéol. de la Champagne,* Antiques, p. 5), la mosaïque dont nous parlons représentait Apollon sur son char. Nous avons peine à croire que cette attribution soit exacte : malheureusement, il serait impossible d'en décider aujourd'hui, puisque la mosaïque est détruite.

Une autre mosaïque a été découverte à Paisy-Cosdon, en 1852. Les fragments conservés au musée de Troyes présentent, dans le champ, un ensemble de losanges et de carrés analogue à celui des mosaïques du forum de Sempronius et de Cavaillon, dont nous avons parlé (p. 88), à celui d'une des mosaïques de Nisy-le-Comte, décrites par M. E. Fleury ; et comme bordure, une frise à rinceaux du genre de ceux des mosaïques des promenades et de l'Enfant-Jésus de Reims, avec une grecque vers les extrémités.

Ainsi, fond et bordure, les fragments recueillis à Paisy-Cosdon appartiennent à la même époque et à la même école que les mosaïques récemment découvertes dans la partie de la Champagne que nous habitons.

Des parties avivées de rouge brique enrichissaient d'une manière très-heureuse le dessin de cette mosaïque.

Page 356, ligne 5, *au lieu de* le dessin, du reste, *lisez :* le dessin du reste.

Page 357, *ajoutez cette note :*

Nous exprimerons encore ici le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'ouvrage de M. E. Fleury, intitulé : *La Civilisation et l'Art des Romains dans la Gaule Belgique*. Nous n'y aurions pas trouvé de quoi modifier notre opinion, en ce qui concerne l'âge de la mosaïque, puisque, au fond, elle ne diffère pas de celle de l'auteur ; mais l'examen des considérations invoquées, dès l'abord, à l'appui de son sentiment, et reproduites dans cet ouvrage, puis de celles qu'il y a jointes en dernier lieu, eût jeté peut-être quelque lumière nouvelle sur cette question d'âge et de style.

M. Fleury pense que « le premier siècle, exclusivement guerrier, n'a pas bâti en Gaule de palais et d'habitations assez luxueuses pour appeler le sculpteur, le peintre et le mosaïste. » L'agitation dans laquelle s'écoulèrent ces temps voisins de la conquête lui paraît exclure tout ce qui ne rentre pas dans les nécessités d'une domination nouvelle à asseoir ou à affermir. — Cette remarque est vraie en thèse générale ; mais on aurait tort, ce nous semble, d'en faire une application rigoureuse à tous les peuples de la Gaule et, dans les diverses contrées, à toutes les villes indifféremment. Il nous paraît évident, par exemple, que les Rémois furent les premiers à se façonner à la civilisation romaine. L'importance politique qu'ils dûrent à la conquête elle-même suffirait à le démontrer ; mais il faut encore y joindre le rang administratif que leur capitale reçut des vainqueurs, sans perdre les franchises et l'autonomie que lui assurait, au plus haut degré, son titre d'*alliée* du peuple romain (1). Dès l'organisation de la Gaule en provinces, c'est à Reims que réside le lieutenant impérial (2) ; sous Auguste, le territoire dont elle est le centre gouvernemental s'étend encore depuis l'extrême

(1) Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans l'ouvrage intitulé : *Reims pendant la domination romaine*, Etat politique.

(2) STRABON, liv. IV, 1. — *Reims pendant la domination romaine*, p. 210 et suiv.

nord jusqu'à la Lyonnaise. Quand le besoin de défendre cette vaste contrée oblige à la partager en trois provinces, puis en quatre, Reims demeure à la tête de l'une d'elles; son rôle s'amoindrit, toutefois, à mesure que ces démembrements s'opèrent au profit de Mayence, de Cologne, enfin de Trèves, devenue sa rivale. Mais le dernier morcellement qui lui porta préjudice ne se fit qu'assez tard, puisque, sous le règne de Victorin (264-268), il n'y avait encore qu'une Belgique. Ainsi, à l'inverse de ce qui advint de la plupart des villes, et sans considérer, toutefois, la déchéance politique ou administrative de Reims comme ayant entraîné chez elle celle des arts, on peut dire, nous le croyons, que l'âge le plus brillant de cette ville fut beaucoup plus rapproché de la conquête que pour d'autres, et qu'elle fut pourvue avant elles, ou du moins en même temps que les premières, de toutes les ressources et de toutes les créations de la civilisation romaine. M. Fleury, qui est Laonnais, partant habitant d'une ville qui croit pouvoir se considérer comme la seconde de l'ancien pays de Reims, devait, ce me semble, tenir compte de ce fait, dans la discussion relative à l'âge de la mosaïque.

Après avoir allégué, comme preuve de l'époque à laquelle peut être attribuée cette œuvre d'art, la présence, assez peu significative cependant (1), de monnaies des deux Faustine, l'auteur de *la Civilisation et l'Art des Romains dans la Gaule Belgique* (Reims, p 25) parle du goût de Maximin pour les spectacles de gladiateurs et de bestiaires, et conclut directement des prédilections qu'il suppose à ce prince et de son passage dans la Gaule Belgique, que les représentations figurées de ces spectacles, dans notre contrée, et notamment la mosaïque de Reims, sont contemporaines de son règne.

Cette argumentation n'est pas irréprochable, M. Fleury le reconnaît lui-même. Et en effet, combien d'empereurs, à ce compte, pourraient être taxés d'avoir encouragé, par

(1) Nous en parlons plus haut, aux pages 7, 25 et 62.

leur exemple, la représentation de ce thème barbare dans les arts? A quel degré, sur ce point-là, Maximin, que nous sommes loin de défendre, vaut-il moins, je ne dis pas que Domitien, Commode ou Caracalla, mais que la plupart des empereurs? Si Claude, Titus, Trajan donnèrent eux-mêmes ces spectacles avec une incroyable profusion, malgré l'adoucissement des mœurs que M. Fleury (*Ibid*, p. 24) croit pouvoir attribuer à Auguste, que penser des autres? Le premier Gordien, par exemple, qui prit la pourpre du vivant de Maximin, rendit son édilité célèbre par la magnificence des chasses et des combats de gladiateurs. Les historiens, qui en font la remarque, racontent de Maximin d'odieuses cruautés, parlent des officiers d'Alexandre Sévère qu'il livra aux bêtes, des exercices violents par lesquels il aimait à prouver sa force; mais ils ne disent pas un mot du goût prononcé qu'il aurait eu pour les spectacles de l'amphithéâtre (1).

En second lieu, n'est-ce pas attribuer une bien grande influence à Maximin sur les esprits dans les provinces belgiques, que de motiver par le besoin de lui plaire la préférence qu'un habitant de Reims, romain d'origine ou homme du pays, magistrat ou simple particulier, aurait donnée à ce sujet, pour la décoration d'un pavé dans son habitation ou dans un édifice public? Maximin, dit M. Am. Thierry, fut mal accueilli dans la Gaule, après son élévation à l'empire (2), et ce pays maltraité prit parti contre lui (3).

Tout en refusant aux preuves invoquées ici par M. Fleury

(1) Capitolin (cap. IX) dit de lui « qu'il ne souffrait auprès de sa personne aucun noble, comme s'il eût voulu prendre pour modele, sur le trône, Spartacus ou Athénion.» Ce rapprochement a trait à l'extraction des gens qui l'entouraient; il n'indique pas une préférence pour les gladiateurs.

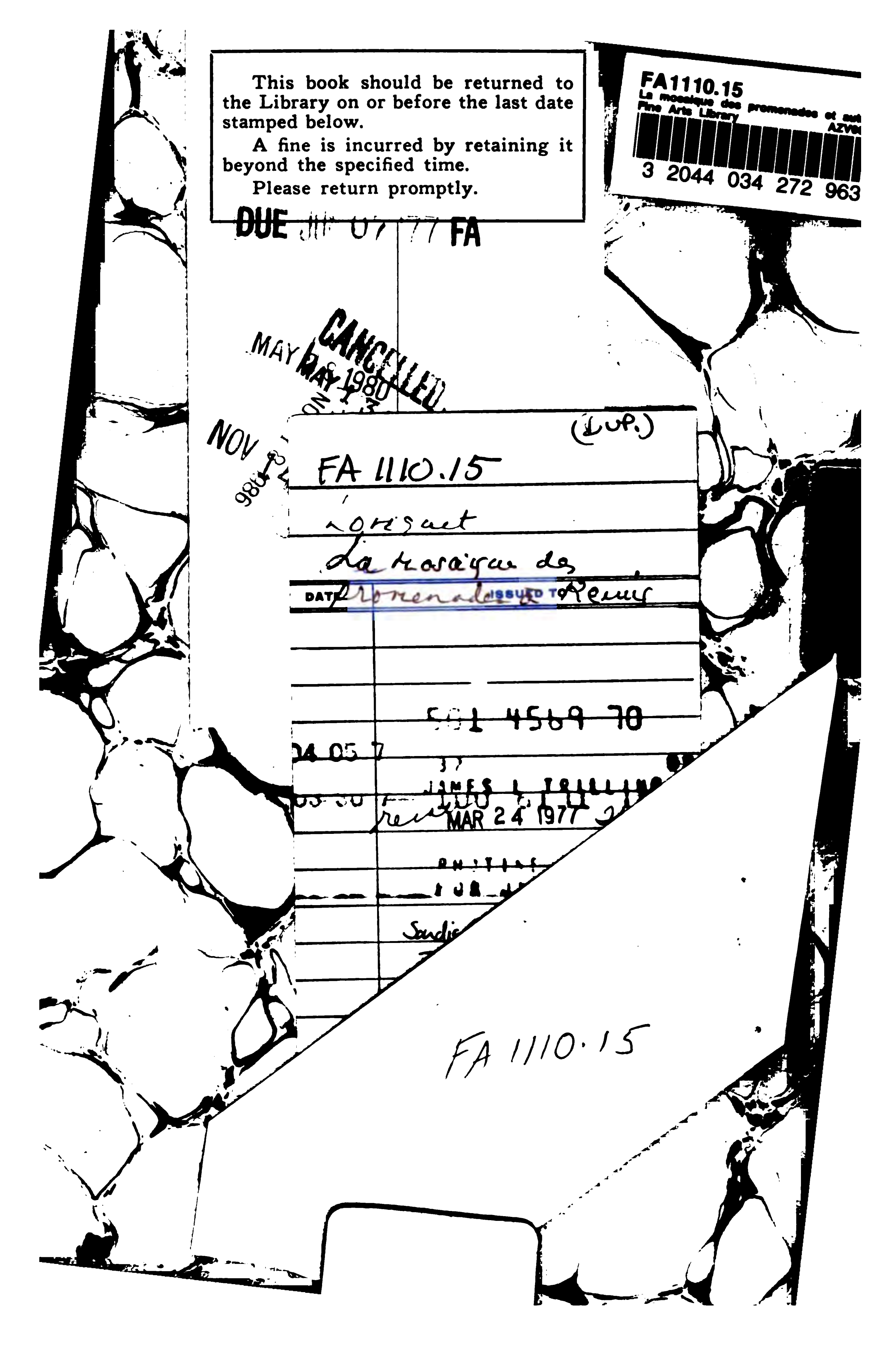
(2) *Hist. de la Gaule sous l'adm. rom.*, t. II, p. 132. 135

(3) *Op. cit.*, p. 144.

## DEUXIÈME PARTIE.

## TROISIÈME PARTIE.

Reims, Imprimerie de P. DUBOIS, rue de l'Arbalète, 9.



This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
DUE
FA
FA1110.15
La mosaïque des promenades et aut
Fine Arts Library
3 2044 034 272 963
CANCELLED
MAY 1980
FA 1110.15
DATE
ISSUED TO
MAR 24 1977
FA 1110.15